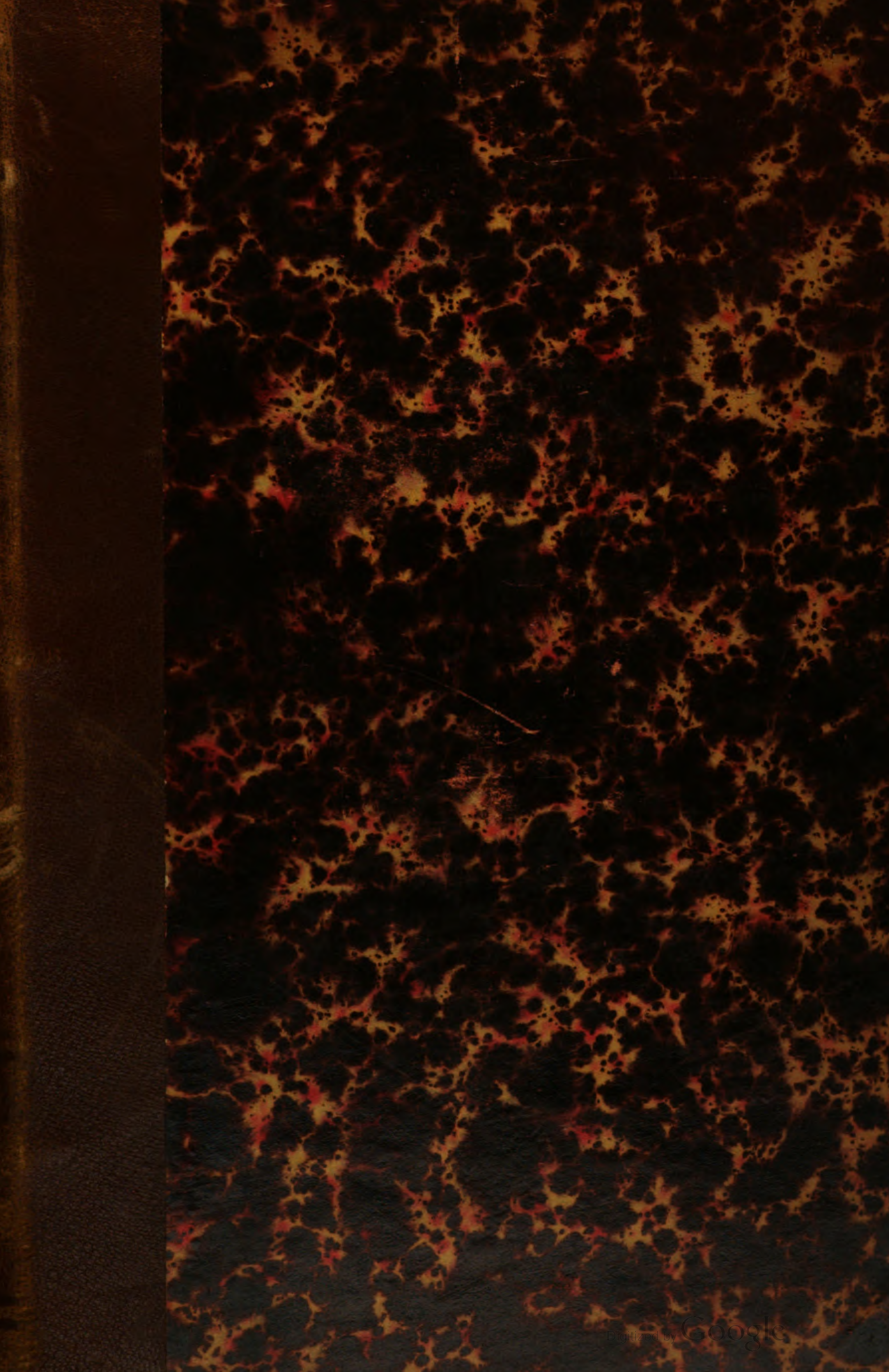
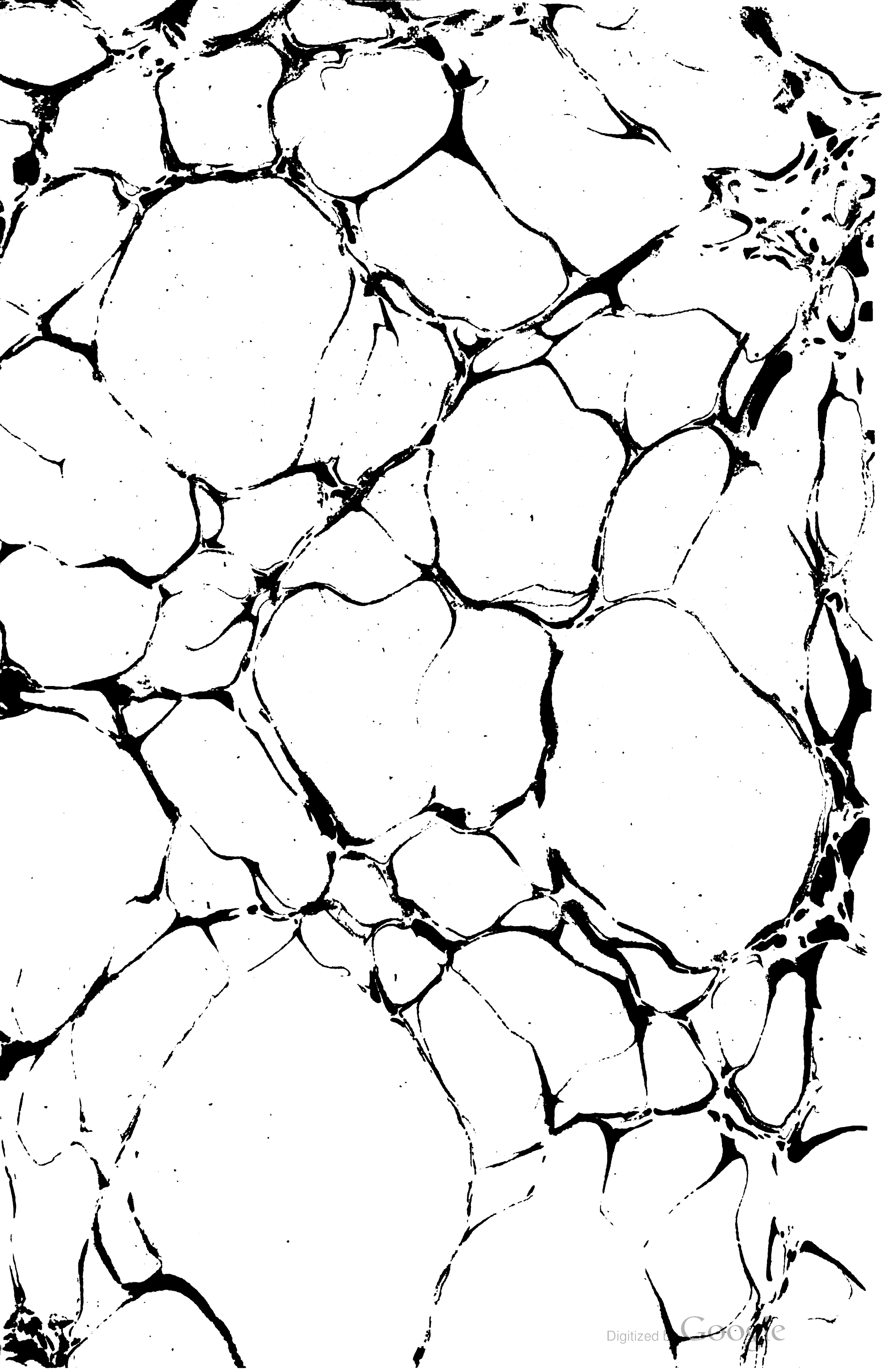



HARVARDIANA
ACADEMIA IN NOV·ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



0

ARCHIVES HISTORIQUES DES HAUTES-ALPES. VIII.

GUILLESTRE
et
ses Environs

APERÇU HISTORIQUE

PAR

l'Abbé Paul GUILLAUME

ARCHIVISTE

Chanoine honoraire de Gap

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique

Chevalier de la Légion d'Honneur.

Avec une Carte



GAP

CHEZ L'AUTEUR, RUE DU MAZEL, 30

1906



Extrait de l'*Introduction de l'Inventaire des Archives communales de Guillestre.*

ARCHIVES HISTORIQUES

DES

HAUTES-ALPES

VIII.

GUILLESTRE

ET

Ses Environs

Archives historiques des Hautes-Alpes

I. **Chartes de N.-D. de Bertaud, second monastère de femmes de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap (1188-1449).** Gap, 1888, in-8° de LVI-368 pages.

II. **Chartes de Durbon, quatrième monastère de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap (1116-1452).** Montreuil-sur-Mer, 1893, in-8° de XXX-904 pages.

III-IV-V. **Histoire générale des Alpes Maritimes et Cottiènes et particulièrement d'Ambrun, leur métropolitaine,** par le P. Marcellin FORNIER, Tournonois. Paris, 1890-92, 3 vol. in-8° de LVI-816, IV-779 et XXIV-559-176* pages.

VI. **Inventaire des archives seigneuriales de l'Argentière en 1481,** d'après un manuscrit de l'époque. Gap, 1888, in-8° de 67 pages.

VII. **La Période révolutionnaire dans les Hautes-Alpes,** par Théodore GAUTIER (1790 1810). Gap. 1895, in-8° de IV-190 p.



APERÇU HISTORIQUE

SUR

GUILLESTRE ET SES ENVIRONS

CHAPITRE I[er]

Mandement, escarton, canton de Guillestre. — Limites de la commune de Guillestre. — Montagnes et cours d'eau. — Le bourg et les hameaux. — Population.

La bulle du pape Gélase II, du 20 décembre 1118, est le plus ancien document connu où se rencontre le nom de Guillestre. Par cette bulle, Gélase II confirme à l'abbaye bénédictine de St-André de Villeneuve, près d'Avignon, les églises de Guillestre, de Risoul et de Ceillac : *in archiepiscopatu Ebredunensi, ecclesias Sancte Marie de Guillestra et de Castro Risols et de Valle Ciliaci*[1]). Ces trois communautés formaient précisément la circonscription territoriale connue sous le nom de *mandement de Guillestre*, dont les forêts et les montagnes pastorales étaient communes et sont restées indivises jusqu'à notre époque[2]),

Les formes ordinaires du nom de Guillestre sont *Guillestra* ou *Guilhestra*. Ce n'est que très exceptionnelle-

[1]) Bibl. Nation. Mss. latin 13916, f° 126 v°. Cf. Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, t. I, 1890, p. 676, note.

[2]) Je n'ai rencontré nulle part la preuve que la commune de Vars ait jamais fait partie du mandement de Guillestre, auquel on l'attribue quelquefois.

ment qu'on rencontre *Chiilhestra* (1358), *Guiliestre* (1512), etc.

Dès le XIIe siècle, l'archevêque d'Embrun était seigneur de Guillestre et de son mandement. Au XVe siècle, Guillestre était le chef-lieu de l'un des trois *escartons* ou *écartons* de l'Embrunais. Sous la Révolution, le canton de Guillestre comprenait seulement quatre communes : Guillestre, Ceillac, Risoul et Vars. Actuellement, et depuis l'an VIII (1800), le canton de Guillestre se compose de onze communes, ayant une superficie de 50.525 hectares et une population totale de 7.291 habitants ; savoir :

Guillestre.......	5.141	hectares,	1.399	habitants.
Ceillac.........	8.897	—	376	—
Chancella [1]).....	3.032	—	448	—
Eygliers........	3.005	—	542	—
Freyssinières...	9.012	hectares	618	habitants
Mont-Dauphin..	58	—	706	—
Réotier.........	2.229	—	365	—
Risoul..........	3.030	—	643	—
St-Clément.....	2.510	—	546	—
St-Crépin.......	4.638	—	948	—
Vars...........	8.973	—	660	—

Le canton de Guillestre est borné : au Nord, par les cantons d'Aiguilles et de L'Argentière (arr^t^ de Briançon) ; à l'Ouest et au Sud, par les cantons d'Orcières et d'Embrun (arr^t^ d'Embrun), et à l'Est, par le canton de St-Paul-sur-Ubaye (arr^t^ de Barcelonnette, Basses-Alpes).

Quant à la commune de Guillestre, elle est limitée : à l'Est, par Vars et Ceillac ; au Nord, par Château-Queyras-Ville-Vieille et Arvieux ; à l'Ouest, par Eygliers, Mont-Dauphin et Réotier ; au Sud, par St-Clément et Risoul.

Les sommets ou pics de *Rasis*, ou l'*Alpet* ou encore *Croix-de-Florins* (3.261^m^) ; de *Combe-Chauve*, ou *Tète de Cugulet* ou *Pic d'Escrens* (2.737^m^) ; d'*Assan* ou *Pic de*

[1]) Cette orthographe, au lieu de *Champcella*, est conforme à l'étymologie, *Cancellata*, *Chancellata*, etc.

Guillestre (2.496^{m}), sont les points culminants de la limite vers l'Est ; — le torrent de *Riousec* ou *Riouvert*, vers le Nord, sépare Guillestre du Château-Queyras-Ville-Vieille ; — le *Guil*, depuis le petit hameau de *La Chapelue*, jusque près du torrent de *Furfande*, le sépare d'Arvieux, et, depuis Furfande jusqu'à la Durance, d'Eygliers et de Mont-Dauphin ; — la Durance sépare Guillestre de Réotier et de St-Clément ; — enfin, une ligne ondulée, partant de la Moulinière de St-Clément *(Multnieria de Vultissa)*, et suivant d'abord la route nationale, puis partie de l'ancien chemin du *Plan-de-Fazy*, et se dirigeant ensuite vers le torrent de Chagne, jusqu'auprès de la station préhistorique de *Panacelle*, et de là, s'élevant vers la *Croix-de-Florins*, sert de séparation avec Risoul.

Par suite de cette délimination, le territoire de Guillestre est d'une forme très irrégulière : il s'étend, en réalité, tout entier sur la rive gauche du Guil inférieur et sur une petite fraction de la rive gauche de la Durance, ayant une longueur d'environ 17 kilomètres, sur 3 de large.

L'altitude de ce territoire est des plus variées : tandis qu'elle est de 890^{m} au niveau de la Durance et au Plan-de-Fazy, elle atteint 3.261^{m} à la Croix-de-Florins. Le bourg de Guillestre est à 975^{m} d'altitude.

Au moyen âge, le *Guil* portait le même nom que Guillestre ; il s'appelait, en 1290, *Aqua Guillestre*[1]) ; en 1331, *Aqua de Guillestra* (AA. 1) ; en 1469, *Aqua Guilhestre* (CC. 187, f° 310), etc. On le trouve pourtant, au XVe siècle, désigné sous les noms de *Guilone* (1414), *Guillus* et *Guillius* (Arch. de Ville-Vieille). Par exception, en 1431, il est dit *Aqua de Cadracio*. Mais la forme *Aqua Guillestre* ou *Guilhestre* semble être la plus ancienne et la plus ordinaire.

Le bourg de Guillestre est construit sur la rive droite du torrent de *Rioubel* ou *Rifbel, in Rivo Bello* (1329), affluent principal de Chagne, qui descend de Vars, et avec

[1]) Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, 1722, t. II, p. 54, n° 51.

lequel il se confond un peu au-dessous de Guillestre. Ce bourg a sensiblement la forme d'un grand ovale, incliné vers Rioubel et coupé diagonalement par la rue principale ou Grande-Rue, jadis Rue Droite, *carreria Recta* (1469), à l'entrée de laquelle était la porte de la Condamine ou de St-Sébastien et qui, à l'opposé, se terminait par la porte du Queyras ou de Ste-Catherine. Au centre du bourg, et vers le milieu de la Grande-Rue, se trouve la place principale, autrefois place du *Consulat*. Au midi de la place, et sur un point culminant, s'élève l'église paroissiale et très ancienne de N.-D. d'Aquilon, reconstruite en l'an 1507, et dominée par un beau clocher, formé d'une tour carrée à trois étages et d'une flèche octogonale, cantonnée de quatre clochetons, du plus gracieux effet[1]).

Cette église est précédée d'un vaste porche ou *réal*, soutenu par quatre colonnes en marbre rose reposant sur deux lions-léopards et sur deux piedestaux sculptés. La porte principale en noyer est ornée de panneaux à entrelacs gothiques et d'une serrure d'un travail très curieux[2]).

En face de l'église, s'élève la fontaine monumentale construite, vers 1840, en l'honneur du général Albert, à qui Guillestre à donné le jour (1771-1822) et dont on a déjà signalé le rôle patriotique.

Entre la place et Rioubel, se trouve le quartier primitif de Guillestre, connu sous le nom de *Ville-Vieille ;* il pourrait bien être le *Vuilla Vitole*, mentionné, en 739, dans le testament du patrice Abbon. Une rue, très en pente, partant de l'église et aboutissant à la porte de

[1]) Voy. P. Guillaume, *Note sur les anciennes églises du dioc. d'Embrun*, dans *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1884, p. 152-182, où se trouve le prix fait de la reconstruction de l'église de Guillestre, du 20 juin 1507 (p. 175), et le *Plan* de cette église, dressé par M. Mathieu en 1883 (entre la p. 160 et 161).

[2]) Cf. Larbitray, *Guillestre, souvenir d'un territorial*, dans *Bull.* cité, 1887, p. 334-337, avec une vue de la façade de l'église de Guillestre et le détail des ornements de la porte de l'église (serrure, plaque, nœud, clous).

l'Hôpital ou du St-Esprit, partage le quartier de *Ville-Vieille* en deux parties presque égales.

Du côté opposé à ce quartier, était situé celui qu'on appelait *Ville-Neuve*, en 1390. Il est traversé en grande partie par une rue, dite de la *Petite Fontaine*, aboutissant à la porte de *Fontloube*, de Barcelonnette ou de *Coni*, aux abords de la route du col de Vars.

A la fin du XIVe siècle, Guillestre était encore une ville ouverte et, par suite, exposée aux attaques de ses ennemis. Il fut entouré, en 1392-98, de *barris* ou remparts, flanqués, de loin en loin, de tours rondes ou carrées, dont plusieurs existent encore, quoique découronnées, sauf une, de leur partie supérieure, par les Piémontais en 1692. La porte de la Condamine n'a été démolie qu'au début du XIXe siècle ; celles de Ste-Catherine, de Coni et du St-Esprit, sont presque intactes et telles qu'elles furent élevées au XIVe siècle.

En dehors des remparts de Guillestre, existaient ou existent encore divers faubourgs :

FONTLOUBE, le long de la route de Vars, à droite de Rioubel : *ad Fontem Lobam* (1444), *ad Fontem Luppam* (1469), *de Font-Loubo* (1613).

VILLAR-ROBERT, le long de l'ancienne route du Queyras, *Villarium Roberti* (1365), *Villario Roberto* (1469) ; — et, à l'opposé, le long de Rioubel et de Chagne : *La Condamine* (1469), *Condemina* (1482), etc. ;

Les hameaux ou écarts principaux de Guillestre, en allant du Nord au Sud, sont :

1° BRAMOUSSE, dans la combe ou gorge du Queyras, à 10 kilom. de Guillestre : *forestum de Bramocia*, 1290 ; *Bramossa* (1415), *Bramossia* (1444), *Bramosa* (1469), *Bramorcia* (1560), *Bramorsia* (1572), *Bremousse* (1789)... Ce village se partage en deux sections : LES CHAGNARDS, *in Chagnardo* (1444), *Chaignart* (1617),... et LE PONTET, *ad Pontetam Bramossiæ* (1444), *Ponteto* (1583)... Il fait partie de la paroisse du VEYER, dont l'église est sur la rive droite du Guil, au pied des escarpements sur lesquels

est perché le village des *Escoyères*, dont nous reparlerons plus loin.

2° LE PONT-LA-PIERRE, ou MAISON-DU-ROI, et anciennement *Malefosse* (1460), au confluent du Guil et du *Cristillan*, torrent de Ceillac, *inter Ruppes* (1386) ; *in Ruppis* (1444); *Pontem Lapidis* (1529); *le Pont de la Peyro* (id.) ; « La Maison du Roy, vulgairement appelé la maison du Pont de Pierre » (1768) ; « Le Pont de Pierre ou la Maison du Roy » (1789). — Le Pont-la-Pierre doit le nom de *Maison du Roi* à la sauvegarde qui fut accordée, le 28 oct. 1755, à Guillaume Gérard, dont la maison fut alors exemptée de tous impôts, mais à charge de venir en aide aux voyageurs, surtout en hiver[1]), et non point, comme le prétend la légende, au passage en ce lieu du roi Louis XIII, le 28 février 1629[2]). Le pont qui, en cet endroit, traversait le Guil, était très important; il était entretenu par les communautés de Guillestre, d'Eygliers et de St-Crépin (cf. ci-après, p. 312', 315', etc.).

3° MONTGAUVI est mentionné, en 1444, sous les formes *Monte Gauvii*, *Mongavi* et *Monte Gavini* (p. 101-2).

4° MONDONE est dit *ad Factum Donorum* (1444).

5° GRATTE-LOUP ou *Grateloup*, « fourest *en Graloloup* » (1597), est une ferme peu importante.

6° GRAMISON, hameau disparu, était situé au pied du mamelon conique et si caractéristique qui se dresse à l'entrée de la Combe du Queyras et qu'on nomme aujourd'hui le *Pain de sucre* : *Gramisonum*, vers 1151 (Bulle du pape Eugène III, dans Fornier, t. III, p. 210 ; cf. t. I., p. 701) ; « *Granusonum montem ubi erat turris et sunt prata, vineæ et possessiones quæ vocantur de Granusone* », (vers 1429[3]); *Gramissonum* (1444) ; *Gramisso*, *Gramissono*, *in Gramissone juxta viam Cadrassi* (1469); *de Gramissono* (1563); *Gramisson* (1610) ; *Gremisson* (1625) ; *Gramesson* (1698)... Ce vaste quartier est désigné,

[1]) *Invent. des Hautes-Alpes*, série C, 17, p. 32.

[2]) Cf. ci-après, BB. 19, p. '433, note 2.

[3]) Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, II, p. 15.

dans le cadastre de Guillestre de 1830, sous le nom, assez drôlatique, de « *Grandes-Maisons* » ; actuellement, il n'y existe aucune maison, ni grande, ni petite.

7° LES MICHELATS, à droite du torrent de Rioubel, ne se composent que de deux ou trois maisons.

8° PEYRE-HAUTE et PEYRE-BASSE, entre les torrents de Rioubel et de Chagne, près de la route de Vars : *Forestum de Pero* vers 1429 (Valbonnais, II, p. 15) ; *foresto de Petra* (1569) ; *foresto de Petra* (v. 1568) ; *Petra Bassa* (v. 1558) ; *Peyro* (1664).

9° MOREISSE ou MAUREISSE, maison isolée sur la route de Vars, *Moreysam* (1444) ; *in Maureyssia* (v. 1568), *Maureysso* et *Moreysso* (1602) ; *Moreyssia juxta viam Varci* (1566) ; *Maureisse* (1812).

LE MARTINET, à droite du torrent de Chagne, en aval de Guillestre, où sont des usines importantes et où fut édifiée, en 1737, une chapelle en l'honneur de St-Martin.

10° LE VILLAR, à gauche du torrent de Chagne et de l'ancienne route de Guillestre au Plan-de-Fazy : *Villario* (1469) ; *le Villar* (1529).

11° LE PLAN-DE-FAZY, dans la plaine située entre Chagne, le Guil et la Durance, souvent appelée la PLAINE DE BARBEN (du nom d'un village voisin, com^e de Risoul), *in plano de Berbeno, alias de Barbenoc* (1310), *de Berberio* (v. 1429), *plan de Fazy* (1698), et près duquel se trouvent des bains thermaux très renommés.

Ainsi qu'il est facile d'en juger par ce qui précède, l'étymologie des hameaux, écarts et lieux-dits de Guillestre est grandement facilitée par l'étude des anciens cadastres et leurs annexes (CC. 2, et 184-91), et même par le plan cadastral de 1830. Ce dernier, dressé par Allec, géomètre en chef, Martel et Guiramand, géomètres de 1re classe, est partagé en neuf sections : A. *Riouvert ;* B. *Bramousse ;* C. *Chalp-Dessus et Pont-la-Pierre ;* D. *Chalp-Dessous et La Rochette ;* E. *Le Bourg* ; F. *Peyre ;* G. *Le Mélézet* ; H. *Serre-du-Pin et Le Villar ;* I. *Le Plan-de-Fazy.*

Le total de la population de Guillestre avant la Révolu-

on n'est pas exactement connu. Si l'on en juge par quelques documents du XIVe siècle, la population était alors assez considérable. En 1301, environ 145 chefs de famille assistent dans l'église à une assemblée communale (BB. 1, p. 11), ce qui représente une population de près de 800 âmes. La construction des remparts, en 1392 (BB. 3. p. 12), donnant au bourg de Guillestre exactement la superficie qu'il a encore de nos jours, permet de croire que la population était alors à peu près ce qu'elle est aujourd'hui. En 1414, Antoine Borel lègue par testament à la confrérie du St-Esprit, pour un repas, auquel toute la population pouvait prendre part, 20 moutons, 21 setiers de froment, 3 quintaux de fromage, etc. (GG. 4, p. 359), ce qui suppose un nombre d'habitants assez élevé. Même résultat, si l'on étudie, au point de vue de la population, le cadastre de 1469 (CC. 186, p. 445) et ceux qui lui font suite.

La peste de 1630 et le passage continuel des armées au XVIIe siècle, produisirent une diminution de la population. C'est ce qu'attestent les plaintes que les consuls font entendre dans un grand nombre de documents.

La révocation de l'édit de Nantes contribua encore, en 1685-90, au départ de quelques familles, dont on trouve les noms dans un document de 1708 environ (FF. 18, p. 405). La plupart de ces familles, d'origine étrangère, s'étaient fixées à Guillestre au début du XVIIe siècle.

Le 4 déc. 1708, il y avait à Guillestre 196 familles (GG. 10, p. 381), soit 980 personnes environ.

D'après les procès-verbaux de la *Réformation des bois* de 1727, il n'y aurait eu alors à Guillestre que 120 familles, tandis qu'on en compte 150 à Risoul et 140 à Ceillac (*Arch. des Htes-Alpes*, C. 109, p. 107 de l'Invent.). Ce total est certainement inexact.

En 1783, l'abbé Albert, de Chantemerle, curé de Seyne, ne donne également que 126 familles, formant une population de 1.000 personnes... Le premier de ces chiffres est évidemment erroné, d'après Albert lui-même ; car, dans le texte, il donne « à *la Ville* environ 180 familles », et 36 aux hameaux, soit 216 familles (au lieu de 126).

Suivant les réponses faites, en 1789, à la Commission intermédiaire des États du Dauphiné, par la communauté, Guillestre, à cette date, avait 900 habitants. Mais le recensement de l'an 7 (sept. 1798-sept. 1799) accuse un total de 1.034 habitants. Dès lors, la population tend à augmenter, jusqu'en 1841, pour diminuer ensuite progressivement. Voici, d'après les recéncements officiels, les variations de la population de Guillestre au cours du XIX[e] siècle.

1° Période d'accroissement :

Années : 1801 ; 1806 ; 1817 ; 1820 ; 1826 ; 1831 ; 1836 ; 1841.

Habitants : *1.074 ; 1.167 ; 1.287 ; 1.363 ; 1.492 ; 1.672 ; 1.754 ; 1.759.*

2° Période de diminution :

Années : 1846 ; 1851 ; 1856 ; 1861 ; 1866 ; 1871 ; 1876 ; 1881 ; 1886 ; 1891 ; 1896 ; 1901.

Habitants : *1.742 ; 1.739 ; 1.606 ; 1.460 ; 1.509 ; 1.509 ; 1.479 ; 1491 ; 1.450 ; 1.403 ; 1.361 ; 1.399.*

CHAPITRE II

Le bassin de Guillestre avant l'ère chrétienne. — Voies et chemins. — Trouvailles archéologiques. — Ligures. — Bellovèse et Annibal. — Caturiges et Capillati. — César et Donnus. — Auguste et Cottius.

Bien que le nom de Guillestre n'apparaisse dans les documents qu'à une époque tardive (en 1118), on peut dire que son histoire commence avec celle des Alpes Occidentales. A cause de sa situation, au point de contact des régions historiques de l'Embrunais, du Briançonnais, du Queyras et de la vallée de Barcelonnette, le bassin de Guillestre, dès l'antiquité la plus reculée, a été occupé ou

traversé par des peuplades dont on rencontre les vestiges un peu partout. Le nom de ces peuplades n'est pas facile à déterminer, mais leur existence ne saurait être mise en doute.

En général, on peut dire que c'est par le bassin de Guillestre qu'ont eu lieu la plupart des grandes migrations ligures, celtiques ou gauloises, qui, à diverses époques anciennes, ont pénétré d'Italie en Gaule ou de Gaule en Italie.

Le territoire actuel de Guillestre était traversé, comme il l'est encore aujourd'hui, par plusieurs voies ou chemins très importants, savoir :

1° La voie de Milan à Arles ou voie de Cadix à Rome, par le Mont-Genèvre, dont le tracé est parfaitement connu, grâce aux Vases Apollinaires (Ier-IIe siècles), à la Table de Peutinger (id.), aux itinéraires d'Antonin (IIe siècle), de Bordeaux à Jérusalem (333), à la Cosmographie de Ravenne (IXe siècle), etc.[1]). Les stations de cette voie, dans cette partie des Alpes, étaient : Briançon, *Brigantium*, *Brigantio*, *mansio Byrigantium*, *Brincatione...;* Rame, *Rama*, *Ramae...;* Embrun, *Eburodunum*, *mansio Hebridunum*, *Ebredunum*, *Ebruno*, etc.[2]).

2° Le chemin du Queyras, ouvert sur l'Italie par les cols d'Abriès, de La Croix, de La Traversette ou du Viso, de L'Agnel, et ceux de Ceillac. Il se détachait de la grande voie du Mont-Genèvre, sur le territoire de Guillestre, près du confluent de la Durance et du Guil, dont il suivait le cours, en le remontant.

3° Le chemin de Vars, qui, par Saint-Paul-sur-Ubaye, donnait accès, d'un côté, aux nombreux cols de Maurin (col Longet, col de Mary) et, de l'autre, au col de Larche ou de L'Argentière.

4° Le chemin de Freyssinières, qui, des environs de Rame, se dirigeait vers la vallée du Drac et le Champ-

[1]) Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, 1893, *passim*, p. 1 et suiv.

[2]) Desjardins, *ibid.* p. 208 ; *Corpus*, t. XII, p. 646.

saur, en passant par divers cols (des Terres-Blanches, des Estaris, etc.), aboutissait au Forest-St-Julien, et, de là, se rendait dans la vallée de l'Isère.

Or, le long de ces voies ou chemins variés, et malgré les bouleversements causés par les torrents et les inondations, des débris archéologiques nombreux et du plus haut intérêt ont été recueillis à diverses époques, surtout au XIXe siècle; d'autres, d'une importance capitale, sont encore en place, telle la précieuse inscription des Escoyères. Il n'est pas hors de propos de signaler quelques-unes de ces découvertes archéologiques. Ce sont autant de matériaux de notre histoire primitive, autant de précieux documents que le sol nous a conservés, qu'il nous livre de temps à autre, et qu'il importe de faire connaître.

Non loin de Rame, à Freyssinières, M. le pasteur B. Tournier a recueilli une hachette polie en serpentine; un épais bracelet en bronze, orné de stries en forme de chevrons; un torques en argent massif, de la plus grande beauté, le seul aujourd'hui connu en cette matière[1]).

A Chancella, M. Tournier a recueilli encore, trouvés dans une grotte : une hachette en serpentine; une hache en bronze; une lame de poignard; une dent d'ours perforée; un bracelet et un torques en bronze[2]).

A Réotier, lors des travaux de l'établissement du chemin de fer, dans la tranchée des sources de *la Pisse*, on rencontra un grand nombre de monnaies romaines, en partie conservées au musée de Gap. Elles sont de Tibère (14-37 après J.-C.), d'Antonin (138-161), de Marc-Aurèle (161-180), de Commode (180-192), de Gallien (260-268), de Numérien (284), de Maximien-Hercule (286-292), de Maxence (306-312), de Constantin (306-337), de Crispus (312-326), de Magnence (350-353), etc.[3]).

[1]) B. Tournier, *Essai d'un inventaire d'archéologie préhistorique du dép. des Hautes-Alpes*. Toulouse, 1878, in-8°, p. 145-162; — Ern. Chantre, *Premier Age du Fer*, Paris, 1880, in-4°, *passim*, surtout pl. VII.

[2]) Tournier et Chantre, *locis cit.*

[3]) Dupont-Delporte, *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1890, p. 105-6 et p. 218-9.

A St-Clément, dans une vigne de ma famille, une hache en bronze.

A Risoul, des tombes en pierres brutes, renfermant des squelettes portant des anneaux nombreux aux bras et aux jambes.

Mais c'est surtout dans le territoire de Guillestre que les trouvailles en objets archéologiques ont été abondantes. Pendant plus de 25 ans, le cimetière ou nécropole de Panacelle a produit un nombre extraordinaire d'objets variés : bracelets, fibules, chaînettes, boutons plats ou coniques, épingles, pendeloques, perles et anneaux en verre. La plupart de ces objets, découverts, tout d'abord fortuitement, par le père PASCAL, de Peyre-Basse, et par divers membres de sa famille, et recueillis par le professeur Edward BARRY, sont aujourd'hui au musée de Toulouse[1]). Deux tombes, retrouvées par M. CHANTRE, avec leur mobilier funéraire, ornent le museum d'histoire naturelle de Lyon[2]). Quelques bracelets et autres débris recueillis par M. TOURNIER et faisant partie de sa riche collection, ont été récemment légués par lui au musée de Gap[3]), ou bien sont restés à Genève.

Un certain nombre d'objets, en tous points semblables à ceux de Panacelle, ont été mis à jour à Peyre-Haute, à Maureisse, à La Madeleine et tout le long de la route de Vars. Ils sont aujourd'hui confondus, avec ceux de Panacelle, dans les collections de Toulouse, de Genève ou de Gap. De plus, vers 1845, les frères GARNIER, de Maureisse, ont rencontré, sous des amas de pierres ou *clapiers*, quatorze vases en terre ou *toupins*, remplis de cendres et de débris de bronze, parmi lesquels des bracelets et un torques en bronze semblable au torques en argent, trouvé quelques années après à Freyssinières. Vers 1856, ils

[1]) Cf. P. Guillaume, *La station préhistorique de Panacelle...* Bordeaux, 1878, in-8°, de 56 pages, p. 51-2.

[2]) Cf. Chantre, *Premier âge du Fer*, 1880, planche du frontispice.

[3]) Lettre adressée, le 15 sept. 1901, par M. Tournier à « MM. l'abbé Guillaume et D. Martin, conservateur du Musée, à Gap », et liste des objets donnés, dressée par M. Tournier, à la même date.

rencontrèrent encore, dans les champs situés au-dessus de leur habitation, un certain nombre de monnaies romaines. Celles-ci furent alors remises, partie à M. BERTHELOT, conseiller général, et partie à M. GARNIER, curé-archiprêtre de Guillestre. J'ignore ce qu'elles sont devenues.

Plus récemment, lors des nombreuses rectifications de la route de Vars, des monnaies romaines ont été trouvées aux abords du hameau de St-Marcellin et le long du col de Vars, près des petits lacs.

D'autres trouvailles ont été faites au-dessus du bourg de Guillestre, dans la direction du Queyras, et cela à maintes reprises. En 1857, les domestiques de M. Marius COURT, en labourant, aux lieux dits *Champ Chevalier* et *Gramison,* ont rencontré des tombes en pierres, renfermant des squelettes, dont les bras et les jambes étaient « chargés d'anneaux en bronze ». Semblables découvertes ont été faites, en 1860, par MM. Louis COURT et Laurent EYME, en creusant un canal d'arrosage, au quartier de *Serre-Jouglar*.

La grande quantité de ces trouvailles s'explique parfaitement, si l'on considère la situation topographique de Guillestre, lieu de passage très fréquenté entre l'Italie et la Gaule, centre stratégique de premier ordre et qui, dès les époques les plus reculées, a joué un rôle analogue à celui que Mont-Dauphin a, de nos jours, sur notre frontière du Sud-Est.

D'après les travaux de MM. CHANTRE, TOURNIER et autres, la plupart des objet recueillis à Panacelle, à Peyre-Haute, à Maureisse, à Champ-Chevalier, à Gramison et à Serre Jouglar, datent de la première période de l'âge du fer [1]), période généralement connue sous le nom de *Halstattienne*, correspondant aux IXe-Ve siècle avant J.-C.

Il est aujourd'hui généralement reconnu qu'à cette époque le sud-est de la Gaule était occupé par les Ligu-

[1]) *La station préhist. de Panacelle*, p. 51 ; Chantre, *Premier âge du Fer*, 1880, p. 4-5.

res. « Les découvertes archéologiques, dit Oberziner, conduisent à cette conclusion que, dans la région des Alpes Occidentales, les diverses étapes de la civilisation se succédèrent dans cet ordre : civilisation *Ibéro-Ligure* ou néolithique, âge du bronze ou *Italique* ;... premier âge du fer *(Liguro-Italique)* et, enfin, *Gallique*, avec influence phénicienne et grecque »[1]). De son côté, Ernest Desjardins, parlant des Ligures et de leur séjour dans le sud-est de la Gaule, écrit : « Leur présence y est constatée dès le IX[e] siècle avant notre ère[2]). Ils avaient dû y pénétrer par la vallée du Rhin et du Rhône ou les défilés des Alpes[3]) ». Les découvertes faites aux environs de Guillestre confirment ces conclusions.

Vers cette époque (VI[e] siècle av. J.-C.), les Gaulois, sous la conduite de Bellovèse, envahirent l'Italie. « Ils traversèrent le pays des *Tricastini* (Drôme) et pénétrèrent en Italie par le pays des *Taurini* et les cols de l'*Alpis Julia*, les Alpes Juliennes ou Cottiennes[4]) ». Ils durent, en conséquence, suivre le cours de la Durance et déboucher, par la trouée actuelle de St-Clément, dans le bassin de Guillestre. Mais, comme Oberziner le fait remarquer, les Gaulois ne firent que traverser les Alpes, sans s'y arrêter, et l'élément ligure continua à y dominer[5]).

On peut en dire autant du passage des Alpes par l'armée carthaginoire d'Annibal (218 ans av. J.-C.). Sans vouloir aborder ici une question « dont on a déjà beaucoup trop parlé », nous pouvons affirmer, avec *Cibrario*, que quiconque lira attentivement les récits de Polybe, de Tite-Live et de tous les autres historiens anciens, sera

[1]) *Le guerre di Augusto contre i popoli Alpini.* Roma, Loescher, 1900, in-folio, p. 121. Cf. *Annales des Alpes*, IV, nov.-déc. 1900, p. 115.

[2]) Par un texte d'Hésiode, cité par Strabon (VII, III, 7).

[3]) Desjardins, *Géographie, hist. et admin. de la Gaule romaine*, t. II, p. 56.

[4]) *Ipsi per Taurinos saltusque Juliae Alpis transcendendo...* (Tite-Live, V, 34). On sait que l'*Alpis Julia*, plus tard *Alpis Cottia*, désigne le Mont-Genèvre et les cols voisins, de l'Echelle, de Granon et autres (cf. Desjardins, *op. cit.*, II, p. 202 et suiv.).

[5]) Oberziner, *op. cit.*, p. 119.

convaincu que le seul passage possible, à travers les Alpes, de l'armée d'Annibal a été celui du Mont-Genèvre, et que, pour arriver à ce col célèbre, Annibal n'a pas suivi d'autre chemin que celui de la Durance, et cela à cause des difficultés insurmontables qu'il aurait rencontrées partout ailleurs, surtout avec ses éléphants, soit le long de la vallée de la Romanche, soit le long de la vallée de l'Ubaye, soit, enfin, le long de la Combe du Guil [1]).

Mais laissons cette question trop ressassée et revenons aux Ligures.

Les peuplades Ligures des Alpes portent, dans l'histoire, différends noms, plus ou moins célèbres. Elles formaient souvent ensemble de petites confédérations, par exemple : la confédération des *Caturiges*, avec Chorges et Embrun pour villes principales ; celle des *Capillati*, dont Pline [2]) et Dion [3]) nous ont conservé le souvenir. Ces derniers, suivant Lucain [4]), étaient ainsi appelés, à cause de la coutume, qui était spéciale à l'origine à tous les Ligures et fut ensuite particulière aux Ligures occidentaux, de laisser croître leur chevelure [5]).

[1]) C'est par Guillestre *et le Queyras* qu'Imbert-Desgranges fait entrer Annibal en Italie (Tite-Live, édition Didot, 1860, t. I, p. 885 et suiv.). Charles Chappuis, par contre, le fait passer par le col Mary, près de Maurin (*Étude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette.* Paris, Aug. Durand, 1862, in-8°, de 92 p. et 5 planches). Le Dr Ollivier (*Étude géograph. sur quelques peuples des Alpes.* Digne, Vial, 1870, in-8° de 32 p.) le fait franchir le col de Larche ou de L'Argentière. D'autres font remonter à l'armée d'Annibal la vallée de la Romanche, ou même celles de l'Arc et de l'Isère, en Savoie. Avec Polybe et Tite-Live, nous croyons que c'est la route de la Durance qu'Annibal a suivie, après avoir parcouru celle de l'Isère, du Drac et franchi les *Saltus Tricorios* (col Bayard et col de Manse), pour arriver à la Durance par Chorges. Cfr. Desjardins, t. I, 1876, p. 267 e 295 ; Oberziner (1900), p. 152, note 7, et p. 160.

[2]) *Populi Inalpini multis nominibus, sed maxime Capillati* (*Hist. nat.* liv. III, 47) ; *Capillatis, Alpium incolis* (ib. XI, 130).

[3]) Livre LIV, 24.

[4]) Livre I, 442 et suiv.

[5]) Par là, ils se distinguaient de leurs compatriotes de l'Orient, les Ligures *Montani*, qui formaient quantité de tribus établies le long du littoral de la Méditerranée et des Apennins (Cicéron, *Agric.*, II, 35 Tite-Live, XL, 41 ; Oberziner, *op. cit.*, p. 117).

Le souvenir des Caturiges est rappelé par Jules César, au début de ses *Commentaires*. Lorsque le célèbre général romain, en l'an 58 avant J.-C., voulut franchir les Alpes, à la tête de cinq légions, afin d'aller s'opposer dans la vallée du Rhône, à la marche des Helvètes qui prétendaient se rendre dans l'ouest de la Gaule, au pays des *Santones*, il rencontra, aux environs du Mont-Genèvre, les *Caturiges*, les *Graiocelli* et les *Ceutrones*, qui s'opposèrent énergiquemeni à son passage et auxquels il fut contraint de livrer plusiers combats meurtriers[1]). Grâce aux secours que luî accorda, en cette circonstance, *Donnus*, souverain de petits états, situés dans la vallée de la *Dora Riparia*, sur le versant italien des Alpes, César put mettre les confédérés en complète déroute et se rendre ensuite, par la vallée de la Durance, au pays des Voconces[2]).

César récompensa magnifiquement Donnus : « Non seulement, dit Oberziner[3]), il lui accorda le titre d'ami et d'allié du peuple romain et l'admit dans sa clientelle, jouissant, comme tel, du droit de citoyen romain ; mais il agrandit encore considérablement ses états : il lui donna la majeure partie de la Haute-Durance et de ses affluents, en sorte que les états de Donnus doublèrent alors d'importance et s'entendirent sur les deux versants des Alpes. Les *Medulli* (environs de Modane), *Uceni* (vallée de l'Oisans), *Bricianii* (Briançonnais), *Quariates* (vallée du Queyras), *Savincates* (habitants du canton de Savines), *Caturiges* proprement dits (Embrun et Chorges), *Avantici* (vallée de l'Avance et environs de Gap), *Adanates* ou *Edenates* (environs de Seyne), *Nemaloni* (environs de Méolans ?), *Veamini* (vallée de Fours ?), *Esubiani* ou *Vesubiani* (Haute-Ubaye), *Ectini* (Ubayette ?) furent complètement soumis à Donnus. Cela résulte d'une façon à peu près certaine de l'étude attentive et comparée des

1) *De bello gallico*, I, 10. Desjardins, II, 603-4

2) *Ab Ocello... in fines Vocontiorum ulterioris provinciæ die septimo pervenit* (César, *loc. cit.).*

3) Oberziner, *Le guerre di Augusto*, p. 159.

célèbres inscriptions de l'arc de Suse et du trophée d'Auguste ou de la Turbie[1]).

Évidemment les habitants du bassin de Guillestre furent alors (58 avant J.-C.) soumis, eux aussi, à l'autorité de *Donnus*. Nous en avons la preuve, à mon sens, dans le monument des Escoyères[2]), petit hameau de la commune d'Arvieux, presque limitrophe du territoire de Guillestre, dans la combe ou gorge du Queyras. L'inscription des Escoyères, aujourd'hui classée comme monument historique, et l'une des plus intéressantes existant en France, est d'une importance capitale pour l'histoire des peuplades des Alpes. Malheureusement elle est incomplète. Les seuls fragments qui en restent forment le linteau des deux portes de la chapelle de Ste-Madeleine des Escoyères. En rapprochant le texte fourni par les deux fragments, on obtient la leçon suivante[3]) :

1. QVART*inus*
*buss*VLLI · F*il* · *sibi (?) et*
*b*VSSV*llo*.....
*fi*L · PATR*i*
5. ... LAE · LVT*evi* (?)
fil · MATRI
ALBANO · BVSS*ulli* · *fi*L · FRA*t*RI
PRAEF · CAPILL · A*danatiu*M · SAVINCATI
QVARIAT*ium* · *item* (?) · BRICIANIORVM
10. QV*artin*O · BVSSVLLI · F · FRATRI
*quarti*NIAE · BVSSVLLI · F · SORORI

Soit : *Quartinus, Bussulli filius, sibi et Bussullo, ...filio, patri ;... lae, Lutevi filiae, matri ; Albano, Bussulli filio, fratri, praefecto Capillatorum, Adanatium, Savincatium, Quariatium, item Bricianiorum ;*

[1]) Oberziner, *op. cit.*

[2]) Ce nom paraît dériver du latin *excubiae*, lieu de garde, d'observation (cf. Chabrand, *Les Escoyères en Queyras*, Grenoble, 1881, in-8°, 15 p.).

[3]) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII. Inscriptiones Galliae Narbonensis latinae (édit. d'Otto Hirschfeld), Berlin, 1888, in-f°, p. 13, n° 80.

Quartino, Bussulli filio, fratri; Quartiniae, Bussulli filiae, sorori.

Et en français : « Quartinus, fils de Bussullus, [a élevé « ce monument] à lui-même, et à Bussullus, fils de X..., « son père ; à ....la, fille de Lutevus, sa mère ; à Alba- « nus, fils de Bussullus, son frère, préfet des Capillates, « des Adanates, des Savincates, des Quariates et aussi « des Bricianii ; à Quartinus, fils de Bussullus, son frère ; « à Quartinia, fille de Bussullus, sa sœur ».

Ce qui surtout fait l'intérêt de ce monument c'est la mention d'*Albanus Bussullus,* préfet des Capillates, des Adanates, des Savincates, des Quariates et des Bricianii.

On connaît d'une façon positive la région occupée dans les Alpes par les quatre dernières peuplades mentionnées dans l'inscription des Escoyères : *Adanates,* environs de Seyne (Basses-Alpes) ; *Savincates,* canton de Savines ; *Quariates,* vallée du Queyras, et *Bricianii,* le Briançonnais.

Mais où habitaient le *Capillati,* la première des cinq peuplades dont Bussullus était préfet ? — A cette question je n'hésite pas à répondre : dans le bassin de Guillestre et peut-être encore dans les environs, soit en Vallouise, soit dans la vallée de la Haute-Ubaye [1]).

Jusqu'ici, du moins à ma connaissance, aucune identification des Capillati n'a été tentée. Celle que je propose me semble satisfaisante. Elle a le mérite de faire connaître le nom de la peuplade qui habitait le bassin actuel de Guillestre, qui n'est attribuée positivement à aucune autre, et qu'il faut évidemment rechercher dans le voisinage de l'inscription des Escoyères. On conçoit fort bien, dans cette hypothèse, que Bussullus, préfet des Adanates, des Savincates, des Quariates et des Bricianii, le fût également des *Capillates,* mentionnés les premiers sur l'ins-

[1]) C'est à cette conclusion que j'ai été conduit naguère, dans mon étude ou *Note sur les peuplades gallo-romaines des Hautes-Alpes,* présentée au *Congrès pour l'avancement des sciences,* à Grenoble, en août 1904, et qui a été publiée naguère (1905), dans les Procès-verbaux de ce Congrès.

cription des Escoyères et, par suite, les plus rapprochés de ce curieux et intéressant monument.

Quoiqu'il en soit de cette manière de voir, *Donnus*, l'ami et l'allié de César, gouverna en toute souveraineté, de l'an 58 à l'an 44 environ (époque de sa mort), son royaume agrandi de tout le versant occidental des Alpes. *Marcus Julius Cottius*, son fils, hérita, après lui, de ses titres et de sa puissance. Mais il ne persévéra pas dans l'amitié du peuple romain. « Confiant, nous dit Ammien Marcellin[1]), dans les lieux les plus impraticables et les surprises qu'ils ménageaient, seul, il osa résister à Auguste. Mais, bientôt convaincu du danger qu'il courait, il déposa les armes et reconquit l'amitié de l'empereur ». Le soulèvement de Cottius et de ses sujets contre Auguste eut lieu au printemps de l'an 14 av. J.-C. Les légions romaines, suivant un plan arrêté par l'empereur, attaquèrent les rebelles de tous côtés à la fois, les enveloppèrent complètement et les soumirent en peu de temps. C'est à la suite de ces victoires que furent élevés l'arc de Suse (9-8 av. J.-C.) et le monument de la Turbie ou Trophée des Alpes (7-6 av. J.-C.), afin d'exalter les victoires d'Auguste[2]).

Afin de s'assurer l'obéissance des vaincus, ce dernier créa alors, le long de la chaîne des Alpes, une série de cinq provinces nouvelles, ou équestres, savoir : *Alpes Maritimes*, capitale Cimiez ; *Alpes Cottiennes*, cap. Suse ; *Alpes Graies*, cap. Aime *(Axima)*, et, plus tard, Moutiers ; *Alpes Pœnines*, cap. Martigny *(Octodurus)*, et *Alpes Atrectiennes*, cap. Embrun[3]). De plus, aux extrémités de l'ancien royaume de Cottius, à Suse et à Gap, l'empereur Auguste, afin de maintenir dans la soumission

[1]) *Rex Cottius, perdomitis Gallis, solus in angustiis latens inviasque locorum asperitate confisus, lenito tandem tumore, in amicitiam Octaviani receptus* (Amm.Marcel, XV, 10, 2).

[2]) Voir la reproduction et le commentaire de ces inscriptions célèbres dans Desjardins, I, 80-81 ; III, 304-5, etc.

[3]) Oberziner, *op. cit.*, p. 138 et suiv. Cf. *Annales des Alpes*, IV, nov.-déc. 1900, p. 113-37.

les peuples conquis, fit construire deux camps fortifiés ou châteaux-forts[1]), qui, tous deux, dès lors, ont joué un rôle considérable dans l'histoire générale des Alpes.

Par une faveur spéciale, il est vrai, Auguste accorda à Cottius le titre de préfet ou gouverneur de la province équestre des Alpes Cottiennes, mais il lui enleva tout le versant occidental des Alpes, qui forma, dès lors, une province particulière, les *Alpes Atrectiennes,* dont l'inscription des Escoyères, suivant la démonstration faite par Oberziner, nous fait connaître l'un des premiers préfets ou gouverneurs, *Albanus Bussullus.*

CHAPITRE III

Le bassin de Guillestre durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. — La province des Alpes Atrectiennes (14 av. J.-C.-297 ap. J.-C.) et ses préfets. — La voie de Milan à Arles. — Les inscriptions. — Les familles ligures, gauloises et romaines. — Le Paganisme. — Passage de Maximien-Hercule. — L'enceinte polygonale de Gap.

La province des Alpes Atrectiennes, avec Embrun pour capitale, s'étendait sur le versant occidental des Alpes, du mont Tabor et du mont Viso, dans toutes les vallées de la Haute-Durance, et, de plus, dans les vallées du Drac et de la Romanche, jusqu'aux environs de Vizille[2]).

Déjà l'inscription des Escoyères nous a fait connaître l'un des premiers préfets de cette intéressante province équestre, créée, en l'an 14 av. J.-C. par l'empereur Au-

[1]) G. de Manteyer, *Le nom et les deux premières enceintes de Gap* in-8°, p. 141-8, 158-9 et pl. III.

[2]) Oberziner, *op. cit.* p. 165-71 et carte.

guste, *Albanus Bussullus*, qui vivait au commencement du IIe siècle après J.-C. D'autres inscriptions mentionnent les préfets suivants : *Caius Annius Flavianus*, *Titus Appalius Alpinus Secundus* et *Titus Cornasidius*, qui paraissent avoir gouverné les Alpes Atrectiennes à la fin du IIe siècle et pendant le IIIe siècle[1]).

La province des Alpes Atrectiennes subsista jusqu'en 297 après J.-C., époque des réformes administratives de Dioclétien. Durant cette période de trois siècles, plusieurs événements intéressants se sont accomplis dans les Alpes. Signalons-en quelques-uns.

Et, tout d'abord, la réfection ou mieux construction, par Cottius, l'ami d'Auguste, de la voie romaine de Milan à Arles par le Mont-Genèvre, Briançon, Rame, Embrun, etc., déjà connue. Ces grands travaux de voirie furent exécutés en l'an 3 et en l'an 2 avant J.-C. C'est ce qu'attestent deux milliaires, l'un trouvé près d'Apt et conservé au musée d'Avignon[2]), et l'autre découvert à Orgon, près d'Arles[3]). Dès lors, la voie du Mont-Genèvre est de plus en plus fréquentée, comme le prouvent les itinéraires déjà cités, les trouvailles de monnaies romaines de Réotier, et aussi quelques textes des historiens latins. C'est par le Mont-Genèvre que passe, le 18 avril de l'an 69 ap. J.-C., *Fabius Valens*, général de l'empereur Vitellius[4]), et, c'est par là encore que, l'année suivante (70 ap. J.-C.), les légions romaines sont envoyées en Gaule par Domitien, qui commandait à Rome, en l'absence de Vespasien[5]).

C'est également par cette voie ou par les autres chemins convergeant dans le bassin de Guillestre, que pénètrent dans les Alpes diverses familles romaines qui, vers ce temps, se fixent parmi des populations ligures ou celtiques des Alpes, et dont les inscriptions nous ont gardé le souvenir ; par exemple, les inscriptions provenant de

[1]) Oberziner, *op. cit.* ibid. ; Desjardins, III, p. 326-7.
[2]) Sous le n° 102 *a*. Cf. *Corpus*, XII, n° 5497.
[3]) *Corpus*, XII, n° 5500.
[4]) Tacite, *Hist.*, liv. I, 66.
[5]) Id., *ibidem*, l. IV, 68.

Briançon, du Queyras, d'Embrun, de Chorges, de Gap, de la vallée de l'Ubaye, etc.

L'inscription de Briançon, consacrée à *Titus Parridius Gratus*, fils de Parrion et petit-fils d'*Excingus*, — la seule connue où *Brigantio* reçoit le titre de *municipium*, — nous apprend que *Parridius* fut, d'abord, questeur, puis *duumvir* du municipe de Briançon ; et c'est sans doute pour avoir été duumvir dans cette ville qu'il obtint la concession du droit de cité romaine et son admission dans la tribu *Quirina*. La date de ce document, si précieux pour l'histoire de Briançon, se place, d'après M. MOWAT[1]), « entre le principat d'Antonin-le-Pieux et celui de Caracalla » (211-217 ap. J.-C.).

A peu près de la même époque sont les inscriptions de *Titus Vennonius*, fils de *Smertullus*, de la tribu *Quirina*, trouvée, en 1855, dans le torrent du *Peinin*, près d'Aiguilles, en Queyras ; — de *Lucius Vestonius*, fils de *Baro*, également de la tribu *Quirina*, provenant d'Embrun[2]).

Une autre inscription, qui existait à Embrun, au XVIII[e] siècle, « à la place publique, au coin de la maison de M. l'avocat Joubert » (1765-89), et qui se trouve actuellement au musée d'Aix-en-Provence, rappelle le souvenir d'un personnage considérable, *Lucius Allius Verinus*, fils de *Verus*, de la tribu *Papiria*, décurion, duumvir, flamine augustal de la province des Alpes Maritimes. *Allius Verinus* appartenait très probablement à une famille romaine fixée à Embrun, puisque, de son vivant, il y fit élever son tombeau, ainsi qu'à tous les siens[3]). Cette inscription paraît être de la fin du II[e] siècle.

De même date ou de quelques années antérieure, est l'inscription consacrée à *Titus Cassius Sextinus*, fils de

[1]) Cité par Florian Vallentin, *Visite au Musée épigraphique de Gap*. Vienne, E. Savigné, 1880, in-8°, p. 10-13.

[2]) Ces deux inscriptions sont au Musée de Gap. Cf. Flor. Vallentin, *op. cit.*, p. 13-15 ; *Corpus*, XII, n[os] 83 et 91.

[3]) *Bullet. archéol. du Comité des Travaux histor.*, de 1885, n° 2, et tiré à part de 8 p. Cf. *Corpus*, XII, n° 81.

Titus, de la tribu *Quirina*, décurion et duumvir de la cité d'Embrun, flamine augustal de la province des Alpes Cottiennes[1]) Cette inscription est d'un intérêt capital pour Embrun ; elle atteste, que vers l'an 180 ap. J.-C., Embrun avait le titre de *civitas*, de capitale, par conséquent, de la province équestre des Alpes Atrectiennes, puisque, à cette époque *T. Cassius Sextinus* était décurion et duumvir d'Embrun, et, en même temps, flamine augustal de la province voisine des Alpes Cottiennes (capitale, Suse), absolument comme l'Embrunais *Lucius Allius Verinus*, peu après, était flamine augustal de la province équestre des Alpes Maritimes (capitale, Cimiez).

D'un intérêt non moins grand sont les inscriptions de la vallée de l'Ubaye, de Chorges, de Gap, de Ventavon, de La Bâtie-Montsaléon, du Forest-St-Julien, etc.[2]). Elles nous renseignent sur la religion des habitants, du Ier au IVe siècle après J.-C. Alors, dans les Alpes, était en honneur le culte de Janus, de Jupiter, de Mars, de Mercure, d'Isis, de la Victoire, de l'empereur Auguste. Elles mentionnent encore un grand nombre de familles : ligures, gauloises ou romaines, établies dans la province des *Alpes Atrectiennes* et, pour la plupart, inscrites dans la tribu *Quirina*. Mais ce fait, d'après Mommsen[3]), n'a pas une grande portée, car on sait que, « sous l'Empire, la tribu ne correspond plus à rien de réel ; c'est uniquement un signe distinctif qui permet de reconnaître les citoyens romains de ceux qui n'ont pas cette qualité ».

L'étude approfondie des inscriptions découvertes un peu partout dans l'ancienne province des Alpes Atrectiennes et qui seront prochainement réunies en nombre au Musée de Gap, actuellement en construction, aidera à connaître de plus en plus l'histoire, encore si obscure, de nos pays durant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

En l'an 289, Maximien-Hercule (286-292), que Dioclétien

1) *Corpus*, V, n° 7259 ; Desjardins, III, p. 319, note 2, et p. 312.

2) On les trouvera réunies dans le *Corpus*, XII, p. 11-15, 185-189. Cf. Flor. Vallentin, *op. cit.*, p. 14 et suiv.

3) Dans *Bulletin épigraphique*, IV, 1884, p. 118.

avait associé à l'empire et chargé de gouverner l'Occident, traversa les Alpes, par un hiver très rigoureux et tout à fait exceptionnel en Gaule[1]). C'est très probablement à cette occasion que fut augmentée l'importance du château-fort de Gap, construit en l'an 14 avant J.-C. Ce château, qui, d'abord, était en forme de quadrilatère, fut entouré d'une enceinte circulaire ou plutôt polygonale, flanquée de loin en loin de tours rondes, dont on a récemment retrouvé les substructions puissantes[2]).

Quelques années après (297), Dioclétien procédait à ses réformes administratives, qui eurent des conséquences considérables pour les Alpes.

CHAPITRE IV

La province des Alpes Maritimes (297-476). — Événements mémorables. — Évangélisation de l'Embrunais. — S. Marcellin, premier évêque d'Embrun, et ses successeurs. — Invasion des Barbares. — Fin de l'Empire romain.

Les réformes de Dioclétien de l'an 297 firent disparaître la province équestre des Alpes Atrectiennes[3]). La province des Alpes Maritimes s'agrandit alors à ses dépens. Elle s'étendit dans les vallées de la Haute-Durance et de ses affluents jusqu'au sommet du mont Tabor. Embrun, l'ancienne capitale des Alpes Atrectiennes, devint la métro-

[1]) *Maximianus, hieme sævissima et in Galliis inusitata, cum nive ac glacie oppletta horrerent omnia, ex improviso, per Cottias Alpes accessit* (Sigonius, *De Occidentali*, liv. I).

[2]) Voy. G. de Manteyer, *Le nom et les deux premières enceintes de Gap*, 1905, p. 198, et planches I et II. Cf. *Annales des Alpes*, IX, 1905, p. 90-93.

[3]) Cfr. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. III, 1885, 462. 489.

pole des Alpes Maritimes[1]). D'autre part, la province équestre des Alpes Cottiennes, située tout entière sur le versant oriental des Alpes, dans la vallée de la Doire, avec Suse pour capitale, fut également agrandie vers le sud et définitivement rattachée à l'Italie. Désormais la crête des grandes Alpes et « la ligne de faite des eaux pendantes » servent de limites aux deux provinces des Alpes Maritimes et des Alpes Cottiennes.

Le bassin de Guillestre fit donc partie des Alpes Maritimes, de même que précédemment il avait appartenu aux Alpes Atrectiennes. Dès lors (297) et jusqu'à la chute de l'empire romain (476), son histoire se confond avec celle de la cité d'Embrun, sa voisine. Mentionnons rapidement quelques-uns des événements mémorables de cette nouvelle période de notre histoire.

En 312, l'empereur Constantin, sur le point d'attaquer Maxence, fils de Maximien-Hercule, se dirige vers les Alpes par la route du Mont-Genèvre. « Il partit d'Arles avec une brillante armée. On dit que, dans sa marche, il vit au Ciel une croix lumineuse avec ces mots : *in hoc signo vinces*[2]). Bientôt après, il remportait une éclatante victoire sur Maxence, aux portes de Rome, au pont Milvius.

Le 1er août 314, Constantin, qui venait de donner la paix au monde[3]), convoqua à Arles un concile pour juger

[1]) PROVINCIA ALPIUM MARITIMARUM. *Civitates numero VIII* :

Metropolis civitas Ebredunensium	Embrun.
Civitas Diniensium	Digne.
Civitas Rigomagensium	Chorges.
Civitas Solliniensium	Castellane.
Civitas Sanitiensium	Senez.
Civitas Glannatensium	Glandèves.
Civitas Cemenelensium	Cimiez.
Civitas Venciensium	Vence.

(Extr. de de la *Notice de l'Empire*, de la fin du IVe siècle ; cf. Desjardins. III, 502-3).

[2]) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 9 ; Sigonii *op. cit.* liv. II ; *Congrès archéol.* de 1855, p. 458 ; Promis. *Antica Torino*, p. 96-97.

[3]) Par l'édit de Milan (313), qui accorde aux Chrétiens le libre exercice de leur culte et donne au christianisme une existence légale.

la querelle des Donatistes, et divers évêques italiens suivirent encore la voie du Mont-Genèvre pour se rendre au concile [1]).

En 333, le pèlerin, à qui nous sommes redevables du célèbre *Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, parcourait la voie du Mont-Genèvre et passait à Embrun, à Rame [2]) et à Briançon, etc.

En 353, les armées de l'empereur Constance, second fils de Constantin (337-361), franchissent les Alpes, descendent le long de la Durance et vont infliger une défaite sanglante à l'usurpateur Magnence, dans la plaine de *Mons Seleucus* (La Bâtie-Montsaléon [3]), 11 août 353).

En 356, Julien l'Apostat, qui venait d'épouser à Milan Hélène, sœur de l'empereur Constance (355), et qui traversa si souvent les Alpes, se rend de Milan à Vienne, en passant par Turin, Briançon et Embrun [4]).

Tandis que, dans les environs du futur bourg de Guillestre, survenaient ces passages plus ou moins remarquables, il se produisait dans cette région un événement bien autrement mémorable et que nous ne saurions oublier de rappeler, à savoir, l'évangélisation des Alpes par S. Marcellin, premier évêque d'Embrun (354-374 c.). Grâce à cet apôtre infatigable, originaire d'Afrique, toutes les vallées des Alpes Maritimes furent successivement visitées et peu à peu le paganisme disparut [5]). Il semble

[1]) On sait que le fils aîné de Constantin naquit à Arles.

[2]) *Inde incipiunt Alpes Cottiae*, dit le pèlerin. Suivant Mommsen (*Corpus*, V, p. 810, note 1), cela doit s'entendre, non de la province de ce nom, mais des montagnes des Alpes Cottiennes.

[3]) Sozomène, IV, 7 ; Sigonii *opera*, éd. Milan, 1732, col. 185; *Acad. flosalp.*, 1860, p. 45.

[4]) Cf. Ammien Marcellin, liv. XV, 8; Sigonii *Opera*, liv. V; Promis, *op. cit.* p. 99. Le savant turinois Carlo Promis croit même *(ibid.)*, que l'historien Ammien Marcellin, qui a si exactement et si minutieusement décrit les Alpes, dans le livre XV de son Histoire, passa vers cette époque le Mont-Genèvre. On sait qu'Ammien Marcellin est mort à Rome en 390.

[5]) *Gallia Christiana*, III, col. 1052; *Hist. litt. de France*, III, 1735, p. 44-46; Marcellin Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, I, 1890, p. 315 et suivantes.

bien établi que S. Eusèbe, évêque de Verceil (340, † 1er août 371/5), se rendant à Arles, près de l'empereur Constance, par ordre du pape Libère, en compagnie de Lucifer, évêque de Cagliari, consacra S. Marcellin, à Embrun même, évêque de cette ville[1]). Après sa mort (13 avril 374), la mémoire de S. Marcellin fut en grande vénération et son culte se répandit rapidement jusque dans les vallées les plus reculées. Des églises nombreuses lui furent consacrées, non seulement à Embrun, mais à Châteauroux, à Crévoux, à Vars, à Ristolas, à La Salle, à Névache et à d'autres endroits encore.

Sous les successeurs de S. Marcellin, Artemius (374), S. Jacques (400 c.), S. Albin (410 c.), Rémi (419), Armentaire (437-39) et Ingénuus (441-467), se produisirent divers événements importants[2]). Nous n'en signalerons ici que quelques-uns.

En août 387, Maxime, tyran des Gaules, qui s'était fait proclamer empereur en 383, poursuivant les troupes de Valentinien II (375, † 392) franchit les Alpes, au Mont-Genèvre, sans difficultés[3]).

En 397, ou plus probablement en 401, le concile de Turin prescrivit de s'en tenir, pour la circonscription des métropoles et des évêchés ecclésiastiques, à la délimitation civile des provinces, conformément aux décisions du concile de Nicée[4]).

De 407 à 410, au témoignage d'Olympiodore[5]), le tyran Constantin s'empara d'une grande partie de la Gaule, fit d'Arles, sa capitale, et étendit sa domination jusqu'aux sommets des Alpes, d'où les généraux de l'empereur Honorius ne parvinrent pas à le déloger. *Sarus*, l'un

[1]) *Acta SS. Boland.* Avril, t. II, 1675, 349.

[2]) Cf. Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, I, 1890, *passim*, surt. p. 403-442.

[3]) *Adventus Maximi in Italiam, Cottiis ac Juliis Alpibus occupatis, mense Augusti, accidit* (Sigonii *Opera*, l. IX, Milan, 1732, col. 317).

[4]) Promis, *Antica Torino*, p. 101-2, cf. Fornier; *Hist. génér. des Alpes*, I, 1890, p. 418-419.

[5]) *Olympiodori Thœbei fragmenta*, éd. Didot, t. IV, p. 59-60.

d'eux, à grand'peine put s'échapper de ses mains, en perdant, dans les Alpes, tous ses bagages (408).

En 412-413, eut lieu l'invasion du sud-est de la Gaule par les Visigoths[1]), puis (422-423), l'occupation des Alpes par les Ostrogoths. Bientôt d'autres barbares se dirigent vers nos montagnes. Suivant Jornandès[2]) les Allains et les Vandales, redoutant le voisinage des Goths, se précipitèrent à travers la Gaule. Ces derniers vinrent même assiéger Embrun. En vain Aétius, le plus grand des généraux de Valentinien III (424-455), s'opposa dans les Alpes à leur passage[3]), l'empire romain, attaqué de tous côtés, finit par succomber sous les coups redoublés des envahisseurs (476).

CHAPITRE V

Le haut Moyen Age (476-1000). — Les Goths, les Bourguignons et les Francs. — Les Lombards et la bataille de *Mustias Calmes*. — L'évêché de Maurienne et Rame. — Abbon et la Novalaise. — S. Eldrade. — Les Sarrasins.

On sait que, vers la fin du Ve siècle, la Gaule était partagée entre les Goths, les Bourguignons et les Francs[4]).

Les Goths, ou mieux Visigoths d'Espagne, sous Euric, leur roi (466-484), s'étaient emparé des provinces méridionales de la Gaule ; ils étendirent leur domination jusqu'au sommet des Alpes, implantant partout l'arianisme.

1) Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. I, p. 106 ; Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, 1878, p. 42-43.

2) *Historia Gothorum*, ch. 31.

3) *Inter arma litteris militabat et in Alpinis acuerat ingenium* (Fea, *Frammenti di Fasti*, p. 66 ; Promis, *op. cit.*, p. 99).

4) Aug. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*. Paris, Hachette, 1878, in-8° de x-653 p. et 11 cartes, p. 39 et suiv.

Après Ingénuus (441-467), un évêque arien, dont le nom n'est pas connu, occupa, pendant plusieurs années, le siège d'Embrun. L'évêque Catulin (507-520) fut même chassé d'Embrun par les Ariens et contraint de se réfugier près de Sigismond, roi de Bourgogne (516-524).

Les autres évêques d'Embrun, après Catulin[1]), furent S. Gallican Ier (524-529), S. Pélade (529-539), S. Gallican II (541-549) et Salonius (567-579). Leurs noms se rencontrent parmi les signataires des actes des conciles burgondes ou francs de leur époque, mais en général les actions de leur épiscopat sont peu connues[2]).

Pendant ce temps, Théodoric, roi des Ostrogoths (487, † 526), après avoir conquis l'Italie sur Odoacre, roi des Hérules (493), et épousé la sœur de Clovis, roi des Francs (465-511), étendit son influence en Gaule. Devenu, en 507, tuteur de son petit-fils Amalaric, roi des Visigoths (511-531), il régna en fait sous son nom. Amalaric lui abandonna même toutes les possessions des Visigoths situées entre la mer, le Rhône et les Alpes, dont *Ibbas*, l'un de ses généraux, franchissant le Mont-Genèvre, vint prendre possession en son nom. Les diocèses d'Embrun et de Gap firent ainsi partie des états du grand Théodoric. La conquête fut consolidée en 523, par *Tulus*, l'un des plus valeureux capitaines de Théodoric et d'Athalaric, son successeur[3]).

D'autre part, une lutte violente avait éclaté entre les Burgondes et les Francs. Après la mort de Gondebaud, roi de Bourgogne (516), Sigismond, son fils, fut égorgé, avec sa femme et ses deux fils, par ordre de Clodomir, roi franc d'Orléans (524). Clodomir périt, à son tour (526)

[1]) Il assista, le 15 sept. 517, au fameux concile d'Epaone (Albon): *Catulinus, episcopus civitatis Ebredunensis, relegi et subscripsi* (Labbe, *Concil.*, IV, col. 1582 ; Migne, *Patr. lat.* LXVII, 994).

[2]) Longnon, *op. cit.*, *passim* ; Fornier, I, p. 450 et suiv.

[3]) Cassiodore, *Variae*, liv. VIII, dans dom Bouquet, IV, p. 11 ; Longnon, p. 61, note 2 et carte II. Les signatures des évêques d'Embrun aux conciles ostrogoths d'Arles (6 juin 524), de Carpentras (6 nov. 527) et d'Orange (6 nov. 529) corroborent cette conclusion.

à Vézeronce, près de Vienne, dans une embuscade dressée par Gondemar ou Godemar, roi de Bourgogne. Ce dernier fut, lui-même, quelques années après (534), défait par Childebert et Clotaire, frères de Clodomir[1]), et toute la région qui, dans la suite, portera le nom de Dauphiné, en particulier les diocèses d'Embrun et de Gap, tomba sous la domination de Clotaire (537-561).

Dès lors (537), les Francs sont maîtres des Alpes. Après Clotaire († 561), Gontran, son second fils, règne de longues années sur le sud-est de la France, sous le nom de roi de Bourgogne (561-593). De son temps, les Lombards pénétrèrent en Italie (568), où ils ont donné leur nom à la Lombardie. Peu après (571), ils franchissent, plusieurs fois, les Alpes et s'avancent, en 572[2]), jusqu'à *Mustias Calmes*, près d'Embrun, où le patrice *Ennius Mummolus*, général de Gontran, leur fit subir une défaite sanglante[3]).

La défaite des Lombards près d'Embrun, à *Mustias Calmes*, a souvent exercé la sagacité des critiques. Mais, pour qui connaît les environs d'Embrun, l'identification de *Mustias Calmes*[4]) avec le plateau de La Chalp et le Plan-de-Fazy, près de Guillestre, ne présente aucune difficulté.

[1]) Il paraît que Godemar, après sa défaite, se réfugia dans la vallée reculée et solitaire des Alpes, qui fut appelée, de son nom, *Valgodemar*.

[2]) Quelques auteurs, au lieu de 572, adoptent la date de 574.

[3]) Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, liv. IV, 42. — Paul Diacre dit de son côté : « Irruentibus iterum Langobardis in Gallias, et *usque ad Mustias Calmes accedentibus, qui locus Ebredunensi adjacet civitati*, Mummolus exercitum movit, et cum Burgundionibus illuc profiscicitur ; circumdatisque Langobardis cum exercitu, factis etiam concisis per devia silvarum, inruit super eos, multosque ex cis interfecit ; nonnullos vero cæpit et regi suo Guntbramno *(sic)* direxit. Longobardi quoque, his prostratis, ad Italiam sunt regressi ». (Paul Diacre, *Historia Langobardorum*, liv. III, 4, dans *Scriptores rerum Langobardorum*, Hannovre, 1878, in-4°, p. 94). Cf. Longnon, *op. cit.*, p. 457 et suiv.

[4]) Les variantes de ce nom, fournies par les manuscrits, sont très nombreuses : *Musciascalmes*, 4 mss. ; *Mustias-Calmes*, 5 mss. et plus ; *Mustiams-Calmes*, 1 ; *Mustrias-Calmes*, 2 ; *Mustiams-Calmas*, 2 ; *Musticamscalmes*, 1 ; *Musarias Alpes*, 1 ; *Brientum*, 1. *(Script. rerum Langob.* 1878, p. 94, note v).

Les Lombards venaient de Turin. Grégoire de Tours nous apprend que *Rufus*, évêque de cette ville, à l'approche des Lombards, se réfugia à St-Jean-de-Maurienne, qui dépendait alors du diocèse de Turin[1]). Pour pénétrer de Turin à *Mustias Calmes*, proche d'Embrun, les envahisseurs n'avaient d'autre voie devant eux que la route du Mont-Genèvre, ou, tout au plus, les divers cols voisins, de L'Échelle, de Bousson, ceux qui débouchent dans la vallée du Queyras, ceux de la vallée de l'Ubaye, qui, tous, s'ouvrent sur le bassin de Guillestre[2]), à quelques kilomètres d'Embrun. Le patrice Mommol accourt au-devant des Lombards, en passant par Grenoble, Gap et Embrun. Il prend, au passage, Sagittaire, évêque de Gap (560-579), et Salonius, son frère, évêque d'Embrun (554-582). Ces deux prélats assistent au combat, l'un et l'autre, couverts du casque et de la cuirasse.

Seuls, dans les environs d'Embrun, le plateau de *La Chalp*, la plaine de *Barben* ou le *Plan-de-Fazy*, et le plateau de *Bouchet* ou de *Mille Aures*, sur lequel Vauban, en 1693, élèvera les fortifications de Mont-Dauphin, présentent un champ de bataille assez étendu pour permettre à deux grandes armées de s'approcher et de se combattre. On conçoit très bien que Mommol, en ces lieux, entourés de vastes forêts, ait pu envelopper les Lombards et les tailler en pièces[3]).

Du reste *Mustias Calmes* est rappelé par les souvenirs topographiques les plus précis. Les montagnes qui séparent le bassin du Guil et de la Durance de celui de la Haute-Ubaye ont été appelées, pendant tout le Moyen Age, *Alpes de Mutius*, ou *Muscius*[4]), et, plus tard,

[1]) *De gloria Confessorum*, liv. I, 14.

[2]) Cf. ci-dessus, p. 10.

[3]) Cf. Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, I, p. 489-92 et notes.

[4]) *Colles et Alpes de valle de Mucio*, 28 avril 1127 (Fornier, III, p. 206); « Les montagnes qui, depuis St-Paul ou Barcelonne [Barcelonnette], viennent se terminer à Nostre-Dame de Chalmes, sont appellées *Alpes de Mutius* » (id. I, p. 490), « Alpes appellées de *Mutius* ou *Muscius*, dont a parlé St-Grégoire [de Tours], qui est la montagne de Vars, depuis St-Paul en Valdemonts » (id. p. 689), etc.

Monts, d'où *Val de Monts*, nom donné à la vallée de l'Ubaye, et celui de *Monts*, attribué à St-Paul-sur-Ubaye, pendant la Révolution.

Pareillement le nom de *Calmes* est porté, encore aujourd'hui, par le vaste plateau de *La Chalp* — La Chalp supérieure ou *Chalp-Dessus*, et La Chalp inférieure ou *Chalp-Dessous*. — Il est rappelé aussi par un ancien monastère de la dépendance de la prévôté d'Oulx, *Notre-Dame de Calme*, qui se trouvait au confluent du Guil et de la Durance, sur le territoire de Guillestre[1]), et dont nous reparlerons.

Une localité de la Combe du Queyras, *Montbardon*[2]), semble même conserver le souvenir des Lombards. Cette localité, ordinairement unie aux hameaux de Bramousse et des Escoyères, pour former la paroisse du Veyer, a été, de nos jours (20 févr. 1846), jugée assez importante pour constituer, à elle seule, une paroisse à part. Or, dans cette gorge, dans cette *cluse*, comme en nombre d'autres, les Lombards ont probablement élevé des forteresses, des retranchements[3]) ou *fortalitia* ; d'où le nom si caractéristique de *Montbardon*, vivant souvenir des *Bardi*, des *Langobardi*[4]).

Quoiqu'il en soit, dès 572, le roi Gontran possédait la vallée de la Maurienne. Ce fait est certain. D'après Frédégaire, les Lombards lui abandonnèrent encore, en 574, la vallée de Suse[5]), et c'est précisément alors que Gontran constitua le nouveau diocèse de St-Jean de Maurienne, qui comprenait les vallées de la Maurienne et de Suse et le Briançonnais. Ce diocèse fut rattaché à la métropole de Vienne[6]).

[1]) Cf. Fornier, I, p. 489, note 4.

[2]) Hameau de la comᵉ du Château-Ville-Vieille.

[3]) Par exemple, *Bard*, en Val d'Aoste ; *Bard*, au pied du Mont Cenis ; *Bardonnèche*, au pied du Mont Fréjus.

[4]) Cette remarque intéressante est de M. Georges de Manteyer (*La Marche de Provence*, en cours d'impression, févr. 1906).

[5]) Frédégaire, *Chronique*, ch. 45 ; Longnon, p. 431.

[6]) L'évêché de Maurienne était constitué en 578 (Longnon, p. 431).

Une question intéressante est celle de savoir de quel diocèse dépendit le bassin de Guillestre du VI[e] au XI[e] siècle.

Il semble bien établi que le Briançonnais fut alors soumis à la juridiction de l'évêque de St-Jean-de-Maurienne. L'on a même cru pouvoir étendre cette juridiction jusqu'aux portes d'Embrun. Suivant une charte de l'an 588, publiée par l'abbé Besson en 1754[1]), l'évêque de Maurienne et ceux de Turin et d'Embrun se disputaient alors plusieurs paroisses limitrophes de leurs diocèses. Le roi Gontran nomma des commissaires pour terminer le différend; des limites furent établies, du côté de l'Italie, à *Vologia*, et, du côté de la Provence, à un mille de la petite cité de Rame[2]). A mon avis, la limite placée à un mille de Rame doit se rechercher non point *en aval* de Rame, vers Châteauroux et Embrun, mais *en amont* de cette petite ville, vers Briançon, c'est-à-dire aux environs de *Pertuis-Rostan*, entre L'Argentière et St-Martin-de-Queyrières. C'est là qu'exista, pendant tout le Moyen Age et jusqu'à la Révolution, la limite précise et historique du Briançonnais et de l'Embrunais[3]). Par conséquent tout le bassin de Guillestre jusqu'à Pertuis-Rostan relevait alors de l'évêché d'Embrun.

Si l'on n'admet pas ce fait, il devient difficile d'expliquer pourquoi un grand nombre d'églises de cette région ont pris pour titulaires des évêques embrunais; telles les églises de Châteauroux, de Crévoux, de Vars, etc., qui, toutes, sont consacrées à S. Marcellin. Il est même très remarquable que les églises de Ristolas en Queyras, de La Salle et de Névache en Briançonnais ont également

[1]) *Mémoires pour l'Hist. ecclés. des diocèses de Genève, Aoste, Maurienne...* 1754, n° CIX, p. 478; nouvelle édit. Moustiers, 1871/2, p. 283 et suiv.

[2]) « *In partibus Italiae, in loco qui dicitur Vologia, usque in partibus Provinciae, uno distans milliario a civitacula nomen sibi impositum Rama* » (Besson, *loc. cit.*; cf. Walckenaer, II, p. 393; *Bull. Soc. d'Étud. des Htes-Alpes*, 1883, p. 268-269).

[3]) *Bull. Soc. d'Ét., loc. cit.*; Fornier, I, p. 520.

S. Marcellin pour patron. S. Pélade fit construire à Rame une église qu'il mit sous l'invocation de S. Laurent[1]).

N'oublions pas, d'ailleurs, que l'acte de 588 est un document suspect, qui paraît avoir été fabriqué pour soutenir les prétentions des évêques de Maurienne et qu'il n'a été conservé, en copie, que dans la Vie de Ste Thècle, de l'an 1060 environ[2]). Il n'a, par suite, qu'une valeur discutable.

Les évêques d'Embrun, au VIIe et au VIIIe siècles, furent S. Pierre (c. 600-610), Lopacharus (614-615), S. Éthère (631-653), Chramlin (677-678), Walchin ou Valchin (726-739); Gerlovèse (c. 760); S. Alphonse (770-771); Possessor (776) et S. Marcel (791-810). Ces évêques, sauf quelques-uns, n'ont pas laissé de traces bien marquées dans l'histoire. La présence de Lopacharus au concile de Paris, du 10-13 oct. 614[3]), confirme ce que déjà nous connaissions par ailleurs, la soumission de l'évêché d'Embrun au roi Clotaire II (613-628). Sous ce prince, un atelier monétaire existait à Embrun, et diverses monnaies y furent frappées vers 620[4]). La signature de S. Éthère se conserve en original aux archives nationales à Paris, au bas: d'un diplome accordé, le 29 juil. 631 ou 632, par Dagobert 1er (628-638) à l'abbaye de St-Denis[5]); d'une concession à la même abbaye, le 1er juil. 652, par Landry, évêque de Paris, et d'une confirmation des biens de l'abbaye de St-Denis, par Clovis II (638-656), le 22 juin 653[6]). C'est lui, très probablement, qui est l'auteur de la vie des saints Vincent, Oronce et Victor, martyrs, honorés à Embrun, et que les Bollandistes ont publiée[7]). S'il faut en

[1]) Fornier, *op. cit.*, I, p. 461.

[2]) *Acta Sanctorum*, janvier, V, p. 72-5.

[3]) *Ex civitate Ebritudino, Lopacharus episcopus* (J. Friedrich, *Dreiunderte concilien*, Bamberg, 1867, in-4°, p. 84).

[4]) Longnon, p. IX, note 2, *in fine*.

[5]) J. Tardif, *Monuments histor. Cartons des Rois*, 1866, n° 8, p. 6-7.

[6]) J. Tardif, *ibid.*, p. 9 et 11. Dans ce dernier document, l'évêque d'Embrun signe : *Aectherius peccator consenciens subscripsi.*

[7]) *Acta Sanctorum*. Janvier, II, 1643, p. 391 et suiv.

croire le docte Mabillon, S. Marcellin, dès le IVe siècle, avait fait construire une basilique sur le tombeau des trois martyrs, laquelle, plus tard, fut occupée par des moines et devint un monastère important[1]).

Chramlin, évêque intrus d'Embrun, avait osé, sans avoir reçu la bénédiction épiscopale, monter sur le siège d'Embrun; le roi Thierry III l'obligea, en 677 ou 678, à entrer dans l'abbaye de St-Denis, tout en lui laissant la disposition de ses biens[2]). Ce même personnage est mentionné dans le testament du patrice Abbon de l'an 739, comme le contemporain du grand-père d'Abbon[3]).

L'institution des patrices fut florissante dans les Alpes, sous les Burgondes et sous les Francs. On connaît au moins sept patrices, qui, tous, jouèrent un rôle plus ou moins considérable dans notre région : *Celsus*, *Amatus*, *Mummolus*, *Nemfidius*, *Antener*, *Metranus et Abbon*[4]). Tous ces personnages occupaient la première dignité après le souverain.

Quant à Abbon, il possédait, surtout dans les Alpes, d'immenses domaines, que son testament nous fait assez exactement connaître. Ils étaient situés, non seulement en Lombardie, dans la vallée de Suse, en Maurienne, en Tarentaise, aux environs de Grenoble, de Vienne ou de Dijon, mais surtout en Briançonnais, *in pago Briantino*, en Embrunais, *in pago Ebredunense*, dans le Gapençais, *in pago Vuapencense*, en Champsaur, *in Campania*, etc.[5]). La plupart de ces biens furent attribués, en 739, par Abbon, à l'abbaye de la Novalaise, en val de Suse,

[1]) « *Eorum corpora translata sunt ac recundita per Marcellinum episcopum prope muros Ebredunenses, in basilica ab eo constructa; quam monachi subinde occuparunt* » (Acta SS. ordinis S. Benedicti, t. I, p. 118, cf. *Recherch. hist. sur les Hautes-Alpes*, Gap, 1881, p. 9).

[2]) Tardif, *op. cit.*, n° 21. *Recherches hist.*, p. 63-5.

[3]) *Cart. de S. Hugues de Grenoble*, 1869, p. 45.

[4]) Cf. *Bull. Soc. d'Études des Hautes-Alpes*, 1884, p. 418-443. A ce nombre, il convient d'ajouter *Agnerio*, dont on a retrouvé le *missorium* ou plateau de table, appelé à tort le bouclier d'Annibal *(Revue des Questions hist.*, juil. 1879, p. 311-312).

[5]) *Cartul. de St-Hugues*, p. 38-48.

abbaye qu'il avait fondée, en 726, sous l'inspiration de son oncle Valchin, archevêque d'Embrun[1]). Le territoire de Guillestre et de son mandement faisait certainement partie des domaines d'Abbon. C'est ce qui ressort, à mon sens, des paroles mêmes du testament d'Abbon[2]). Par une clause spéciale, Abbon déclare donner à l'abbaye de la Novalaise tout ce qu'il possède : 1° à Seillac ou Ceillac (*curte mea Salliaris*); 2° au Veyer (*Vendanum*); 3° à Molines-en-Queyras, ou plus probablement à St-Clément (*Mullinaricus*[3]); 4° à Ville-Vieille en Queyras, ou mieux à Ville-Vieille, le bourg primitif de Guillestre (*Vuilla Vitole*); 5° en Vallouise (*in Valle Gerentonica*); 6° à Rame ou à Risoul (*in Ralis*[4]).

Le testament du patrice Abbon du 5 mai 739 mériterait un examen plus minutieux. Nous ne pouvons le faire ici.

Ce précieux document aidera encore à jeter quelque lumière sur les premières incursions des Sarrasins, dont le duc Mauronte se fit l'allié et qui envahirent « toutes les montagnes jusqu'aux frontières d'Italie ». Charles-Martel et Luitprand, roi des Lombards, furent obligés d'unir leurs armées afin de lutter contre eux, pour les en expulser[5]).

Ainsi finissait dans les Alpes la période *Mérovingienne* et commençait la période *Carolingienne*, dont les représentants les plus illustres furent Charles Martel (715-741), Pépin-le-Bref (741-768) et Charlemagne (768-814).

[1]) Cf. *Recherches hist.*, p. 25 et suiv.

[2]) « *Similiter, curte mea Salliaris, alpes, prata, ingenua; Vendanum, Mullinaricus, Vuilla Vitole: ista omnia suprascripta, una cum libertis ac colonis, servis, vel omnes adjacentias earum ad ipsa loca aspicientes, tu, heres mea, ut habeas volo ac jubeo ; et colonicas in valle Gerentonica et in Ralis* » (*Cart. de S. Hugues*, p. 38.

[3]) Cf. la *Moulinière* de St-Clément, la *Mulinieria de Vultissa* de 1310 (AA. 2, p. 2-3).

[4]) On peut, en effet, admettre ici une graphie défectueuse du testament, dont nous n'avons plus qu'une copie de 1130 environ (*Recherches*, p. 31).

[5] Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. I, p. 405.

Quoi qu'en pense le pére Marcellin Fornier[1]), Charlemagne ne traversa pas en personne les Alpes Embrunaises en l'an 773. D'après Eginnard et Adon, il pénétra en Italie par le mont Cenis. Seule une partie de son armée suivit la route du mont Genèvre, « plus douce incomparablement à sa cavalerie que les autres ». C'est ce que confirme le chroniqueur de la Novalaise, rappelant à ce propos qu'il existait autrefois, sur le col du Mont-Genèvre, un temple d'une remarquable beauté, construit en grandes pierres de taille, reliées entre elles par le fer et le piomb, fait que j'ai constaté au Mont-Genèvre même, le 18 juin 1881[2]).

Le 23 févr. 780, les *Missi dominici* de Charlemagne, dans un plaid *(placitum)* tenu à Digne, confirmèrent à l'abbaye de St-Victor de Marseille, la villa de Chaudol, au pays de Digne, et tout ce qu'elle possédait alors au pays de l'Embrunais[3]).

En 794, le concile de Francfort eut à s'occuper d'un différend existant entre les évêques de Tarentaise, d'Embrun et d'Aix, relatif probablement à des questions de délimations. Le concile prescrivit de s'en tenir à la décision du souverain Pontife[4]).

Le diocèse d'Embrun, au IX[e] siècle, fut gouverné par les archevêques S. Marcel (791-810), S. Bernard (811-826), Agéric (829), Arbert (853-859), Arpen (860), Bertmond (876), Aribert (877-879), Gerold, Ermold ou Arnold (883-899). Le premier d'entre eux, S. Marcel, fut un prélat remarquable. Il était confesseur de Charlemagne et fut envoyé par lui en ambassade à Constantinople auprès de l'empereur Nicéphore. Il assista au concile de Narbonne du 27 juin 791, et fut présent, le 10 oct. 804, à la consécration de l'église de l'abbaye d'Aniane, au diocèse de

1) *Hist. génér. des Alpes*, I, p. 519-550.

2) Chron. noval., l. III, 7. — Cf. Fornier, I, p. 85 et 550.

3) *Nec non et Alpibus quod situm est in pago Hebredunense* (Cart. de St-Victor, I, p. 44).

4) Cf. Fornier, I, p. 552. Dès cette époque, les prélats d'Embrun prennent ordinairement le titre d'archevêque.

Maguelonne, par le pape Léon III (795-816). Ce pape, qui de Mantoue s'était rendu en France, traversa, dit-on, les Alpes au Mont-Genèvre et s'arrêta quelques jours à Embrun. En déc. 804, il était à Reims[1]). Il rentra en Italie par la Bavière (janv. 805). C'est probablement grâce à la grande influence dont jouissait S. Marcel à la cour de Charlemagne que celui-ci, dans son testament (811), fit une part libérale à l'église métropolitaine d'Embrun[2]), circonstance qui a souvent fait attribuer à Charlemagne la construction de l'église actuelle d'Embrun. C'est à ces largesses sans doute que le pape Victor II fera allusion plus tard, dans une bulle célèbre (du 8 juil. 1057), quand, parlant de l'église d'Embrun, il dira d'elle : *Opibus mirabiliter erectam.*

Au temps de Louis le Débonnaire (814-840) et de ses successeurs, l'Embrunais fut fréquemment traversé par S. Eldrade, personnage de tous points remarquable, originaire d'Ambel, sur les bords du Drac, longtemps abbé de la Novalaise (816-845), auquel on doit la fondation du Monêtier-d'Ambel (Isère), près de son pays d'origine, du Monêtier-de-Briançon et autres[3]).

L'année 886 fut marquée par des inondations extraordinaires qui, dans les Alpes, détruisirent toutes les routes[4]) :

A ces ravages se joignirent, bientôt (889), ceux d'une nouvelle invasion de Sarrasins, qui dura près d'un siècle (889-983). Les chartes et les chroniqueurs sont remplis du

[1]) Jaffé, *Regesta Pontif. roman.*, 1851, p. 218.

[2]) Mariani Scotti *Chronicon*, dans Pertz, M. G. H. SS. V, 1844, p. 519; Sigiberti *Chronica*, 810. *ibid.*, VI, p. 337 ; Hugonis Floriacensis *Hist. eccles.*, ibid., IX, p. 362.

[3]) « *Ex Ambelli, castello Galliae, inter Alpes ortus Provinciæ, prope flumen de Derausum* (*M. G. H.* SS, VII, p. 74. Cf. *Recherches*, p. 72-80 ; Fornier, I, p. 562-563.

[4]) « *Inter Alpes vero talis rapacitas aquarum et collisio lapidum fuit, ut fluxuras et vestigia viarum per devexa montis latera nullo modo prospici poterit* » (*Ann. Fuldenses*, M. G. H. SS. I. p. 403).

récit des méfaits des Sarrasins dans les Alpes[1]. Qu'il suffise de rappeler ici la désolation de l'église d'Embrun[2]) et la destruction de l'abbaye de la Novalaise[3]) et de renvoyer le lecteur aux ouvrages spéciaux qui s'occupent de cette question.

A cette époque désastreuse, l'église d'Embrun avait pour archevêques : Théodulphe (912), S. Benoit (916-926), S. Libéral (927-336), Boson (943-945), Ponce (992). Nous n'avons rien de précis à dire sur les événements dont ils furent les tristes témoins et souvent les victimes, et cela faute de documents. Ainsi qu'on l'a fait remarquer, maintes fois déjà[4]), les archives antérieures à l'an 1000 dans l'ancienne province ecclésiastique d'Embrun font complètement défaut. Nouveau motif de « recueillir pieusement, comme des reliques de nos ancêtres les débris de toute sorte et de tout âge qu'un heureux hasard peut faire découvrir[5]) ».

---

[1]) Voy. *Recherches*, p. 85 et s. ; René Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*. Paris, 1901, in-8°, p. 257 et suiv. Cf. *Annales des Alpes*, VI, p. 46-47.

[2]) *Ebredunensem ecclesiam incursione et pervasione Sararcenorum prostratam miserabiliter* (*Gallia Christ.*, III, instr. p. 178.

[3]) *Chron. noval.*, liv. IV, 26. Cf. *Recherehes*, p. 87 et suiv. ; Fornier, I, p. 573-608.

[4]) Cf. Poupardin, *op. cit.*, p. 34.

[5]) *Recherch. histor. sur les Hautes-Alpes*, 1881, p. 134.

CHAPITRE VI

Le bassin de Guillestre de l'an 1000 à 1200. — Comtes de Provence et de Forcalquier. — Archevêques d'Embrun. — Maisons religieuses. — Passage de divers personnages. — Naissance du pouvoir temporel des archevêques d'Embrun. — Les châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais.

Guillaume Ier, dit *le Grand* (968, † 992), fils de Boson et de Folcoare, d'une famille originaire de Manosque (Basses-Alpes), après avoir expulsé les Sarrasins de la Provence (983), étendit sa puissance dans toute la vallée de la Durance et, en particulier, sur le Gapençais et l'Embrunais [1]). Conrad le Pacifique, roi d'Arles (937, † 993), lui confirma la propriété des terres qu'il avait affranchies et sur lesquelles il n'exerça lui-même qu'un pouvoir nominal. A sa mort, Guillaume Ier était sans conteste seigneur des provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun [2]).

Sous Rodolphe ou Raoul, dit *le Fainéant*, fils de Conrad le Pacifique, également roi d'Arles ou de Provence, mais plus de nom que de fait (993, † à Lausanne, le 6 sept. 1032), le comté d'Arles fut partagé en plusieurs grands fiefs : le *comté de Provence* proprement dit ; le comté d'Avignon ou *Marquisat de Provence*, etc. Les comtes de Provence, après Guillaume Ier le Grand, furent Guillaume II, son fils (993, † 1018) ; puis, Bertrand Ier, fils de Guillaume II (1018, † v. 1054) et Geofroi Ier, frère de Bertrand Ier (1018, † v. 1063).

Geofroi Ier, après la mort de son frère, divisa la Haute-

[1]) Cf. Blancard. *Origine des comtes de Provence*, 1868, in-8° de 8 p.
[2]) Rouchon, *Acad. d'Aix*, 1861, p. 318-350.

Provence entre ses neveux Bertrand II ou Guillaume-Bertrand (1054, † v. 1085) et Geofroi II (1054, † v. 1094), fils de Bertrand Ier, et c'est ainsi que Guillaume-Bertrand devint *comte de Forcalquier* (1054). Sa fille Adélaïde, héritière à la fois des états de son père et de son oncle Geofroi II, mort sans postérité, avait épousé, en 1092, Ermengaud de Gerb, comte d'Urgel, de qui elle n'eut qu'un fils, Guillaume Ier (ou II), décédé avant sa mère (en 1128 ou 1129). Guillaume, de son mariage avec la comtesse Garcinde, eut Bertrand Ier (ou III), comte de Forcalquier (1129, † v. 1150), qui, de Joscerane, sa femme, laissa deux enfants : 1° Bertrand II (ou IV), également comte de Forcalquier (1150-1168), lequel, en partant pour la Terre-Sainte, donna Manosque aux Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem et mourut sans postérité en 1208[1]; 2° Guillaume II (ou III), successeur de son frère (1168, † 1209). Ce dernier ne laissa qu'une fille Garcinde, 2e de nom, mariée à Raynier de Sabran, dont la fille, également appelée Garcinde, avait épousé (juil. 1193) Alphonse II, comte de Provence (1185, † 1209). C'est ainsi que le *comté de Forcalquier* sorti, en 1054, du comté de Provence, lui fit de nouveau retour. Tous ces personnages exercèrent plus ou moins effectivement leur autorité sur le Gapençais et l'Embrunais[2]).

A la même époque, l'archevêché d'Embrun était occupé par les prélats suivants : S. Ismide (1005-10), Radon (1016-28), Ismide II (1039-44), Vivienus (1049), Guinervinaire (1050-54), Hugues *le Simoniaque* (1054-55), Viminien ou Guinimand (1056-74), Bernard (1076), Lantelme (1080-89), Benoit (1105-18), S. Guillaume (1120-35), Guil-

[1]) Ce personnage, comme ses prédécesseurs, résidait assez ordinairement à Sisteron, où il avait un beau palais et un atelier monnétaire. Il prenait volontiers sur ses monnaies le titre de *Comes Ebredunensis* (L. Blancard, *Essai sur les monnaies de Charles Ier*, 1868-78, in-8°, p. 170-188).

[2]) Cf. Ruffi, *Dissertations histor. sur l'origine des comtes de Provence, de Venaissin, de Forcalquier*, etc. Marseille, 1712, in-4° de 98 p. *passim;* Fornier, I, 74.

laume de Champsaur (1135, † 7 déc. 1168), Raymond (9 janv. 1169-1176), Pierre Romain (1177-89) et Guillaume de Bénévent (1189-1202).

Au temps de ces archevèques, la route du Mont-Genèvre continue à être très fréquentée par les voyageurs et surtout par les pèlerins qui se rendaient soit à Jérusalem [1]). soit à Rome. C'est de cette circonstance que la grande voie qui longeait la Durance reçut le nom caractéristique de « chemin de Rome », *Iter Romipetore* [2]).

Autre fait digne d'être signalé et l'un des plus intéressants de l'histoire des Alpes. La « route de Rome » et les divers chemins qui conduisaient soit au Mont-Genèvre soit aux cols alors fréquentés du diocèse d'Embrun, étaient jalonnés d'un grand nombre de maisons de refuge et de maisons religieuses, servant habituellement d'hôtelleries aux voyageurs et aux passants. Grâce à ces établissements, presque tous monastiques, on pourrait dresser facilement une carte routière des Alpes, du X[e] au XIII siècle. D'ordinaire, ils avaient pour origine une fondation religieuse, et ils dépendaient des grandes abbayes bénédictes de France et d'Italie, ou bien des ordres charitables ou militaires créés à l'époque des croisades.

Comme plus particulièrement dignes de remarque, citons les dépendances, maisons, églises ou prieurés suivants, dont plusieurs situés dans le bassin de Guillestre.

1° L'abbaye de Brème, près de Pavie, héritière de nombreuses possessions de la Novalaise, possédait : les églises de St-Maurice et de St-Gervais (au Mont-Genèvre), de N.-D. *de Actis* à Embrun, de St-Pierre à Remolon, de St-Gervais d'Avançon, de St-Maurice de Valserres, celles de Théus, de Jausiers, de Faucon, etc. [3]).

2° L'abbaye de St-Michel de La Cluse en Piémont, des

[1]) D'ordinaire ils allaient s'embarquer pour l'Orient à Venise, à Gênes, à Naples ou à Amalfi.

[2]) *Invent. des archiv. seigneuriales de L'Argentière de 1481.* Gap, 1888, in-8° de 67 pages, p. 41, n° 202.

[3]) Bulle d'Eugène III, du 9 févr. 1151/2 *(Mon. hist. patr.*, Chartæ, I, 790.

propriétés à Réotier, à St-Clément, à St-Michel de La Couche (près de Prunières), à Tallard, à La Roche-des-Arnauds, à La Baume-des-Arnauds[1]).

3° La PRÉVÔTÉ D'OULX, dans la vallée de la *Dora Riparia* (Piémont), les églises ou prieurés du Briançonnais (Briançon, St-Chaffrey, La Salle, Villar-St-Pancrace, St-Martin-de-Queyrières, Les Vignaux, Vallouise...) ; N.-D. de Calme ou de La Chalp, sur le territoire de Guillestre; N.-D. des Baumes à Châteauroux, St-Arey à Gap, etc.[2]).

4° L'abbaye de ST-GÉRAUD D'AURILLAC, les prieurés de St-Marcellin à Embrun, de St-Géraud *de Roveria* à Mont-Gardin, de St-Géraud d'Aspres-sur-Buëch[3]).

5° L'abbaye de ST-ANDRÉ-DE-VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, les prieurés de Barret-le-Bas, de St-Andéol à Upaix, de N.-D. d'Aquilon à Guillestre[4]).

6° L'abbaye de MONTMAJOUR, les prieurés d'Antonaves, du Monêtier-Allemont, de Laup-Jubéo[5]).

7° L'abbaye de ST-VICTOR DE MARSEILLE, les prieurés de St-Victor de Chorges, de St-Denis près de Chorges, de Trescléoux[6]).

8° L'abbaye de l'ILE-BARBE, près de Lyon, N.-D. de Bruis, Pontis, Ubaye, Le Lauzet, Sélonnet. Bayons[7]).

9° L'abbaye de CLUNY, les prieurés de Romette, St-André-lès-Gap, Véras, Serres, Lagrand, St-André-de-Rosans, Rosans, Orpierre, L'Épine, St-Bonnet-en-Champsaur, et les multiples églises de leurs dépendances[8]).

1) Bibl. nat. mss. lat. 13819; Claretta. *Storia diplom. de S. Michele della Chiusa*, Turin, 1870, in-8° de xv-379 p.

2) *Ulciensis eccles. chartarium*. Turin, 1753, in-f° *passim*.

3) Bouange, *Saint-Géraud d'Aurillac et son illustre abbaye*, Aurillac, 1870, in-8° de 518 p., et 1881, 2, vol. in-8°, *passim*. Marcellin Boudet, *Aspres-sur-Buëch*. Grenoble, Allier, 1903, in-8°, p. 122-123.

4) Dom Cantelou, Bibl. nat., ms. l. 13916, f° 126 v°; ms. lat. 11811, f° 1.

5) Abbé Fillet, dans *Bull. Soc, d'étud. des Htes-Alpes*. 1886, p. 361-7.

6) *Chartes de St-Victor de Marseille*, 2 vol. in-4°. Paris, 1857, n°s 931, 932, etc.

7) Arch. du Rhône. Série H. ; Le Laboureur, *Les Mazures de l'Ile-Barbe*, I, 115.

8) Arch. nat., mss. lat. 12659, f°s 353-4 ; Bruel, *Chartes de l'abbaye de Cluny*, n°s 1784, 2529, 2798, 3055, etc.

10° L'abbaye de CHALAIS, près Grenoble, les abbayes de Clairescombes à Ribiers, de Clausone, de Boscodon, de Ste-Croix à Châteauroux [1],

11° L'abbaye de LÉRINS, les prieurés de N.-D. de Font-Vineuse à St-Pierre d'Argençon, de St-Mamet ou St-Meus à Gap [2]).

D'autres établissements relevaient de N.-D. du Puy en Auvergne, des abbayes de St-Chaffre en Velay, de St-Ruf de Valence, de St-Sauveur d'Aniane (dioc. de Montpellier), de St-Marcel de Die, de la prévôté de Chardavon, de l'ordre de St Jérôme [3]).

N'oublions pas de signaler encore les dépendances : du St-Sépulcre de Jérusalem, à Lagrand, Avançon, Espinasses, Chorges, L'Argentière, Seyne [4]) : — des hospitaliers de St-Antoine en Viennois, à Gap, Bannes, Veynes, Déoule (Vitrolles), Esparron [5]) ; — des hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, à Villar-St-Pancrace, L'Argentière, Embrun, Les Crottes, Remolon, Tallard, St-Pierre-Avez [6]) ; — des chevaliers du Temple, à Briançon, Embrun, Montmirail, Tallard, La Roche-des-Arnauds [7]) ; — des frères de la Pénitence ou de La Madeleine, au Lautaret, à St-Chaffrey, au Mont-Genèvre [8]).

A ces fondations on pourrait ajouter les nombreux hôpitaux existant alors au Mont-Genèvre, à Briançon, L'Argentière, St-Crépin, Guillestre, St-Clément, Embrun, Savines, Chorges, Gap, Tallard, Ventavon, Upaix, Orpierre, Aspres-sur-Buëch, etc. [9]).

1) Albanès, dans *Bull. eccl. de Valence*, 1882, n° 1. Bibl. nat. mss. lat. 12663, f° 101 v° et suiv.

2) Henri Moris, *Cartul. de l'abbaye de Lérins*. Paris, H. Champion, 2e partie, 1905, p. 6 ; *Annales des Alpes*, IX (1905-6), p. 191.

3) *Inv. des arch. des Hautes-Alpes*, série G. II, intr. p. IX-X et passim.

4) *Bull. de la Soc. d'ét. des Hautes-Alpes*, 1885, p. 113-113.

5) Arch. nat. S, 5273, f° 4 v° ; Arch. du Rhône, série H, 30, 33, 40.

6) *Rôle des donations*, 1881, in-8°, 29 p.

7) *Chartes de N.-D. de Bertaud, passim*, n°s 61, 110, 127.

8) *Ulc. eccl. Chart.*, n° 47, p. 49.

9) Cf. *Inv. des Arch. dép. des Htes-Alpes*. Série *H. suppl.* passim.

Par ce simple coup d'œil sur les fondations monastiques ou charitables, existant dans les Alpes, aux époques dont nous nous occupons, on peut entrevoir l'intérêt que présenterait une étude approfondie sur chacune d'elles.

Parmi les personnages marquants qui, au XI[e] siècle, ont suivi la route du Mont-Genèvre, citons : Raynaud ou Renaud II, évêque d'Angers (973-1005), qui, se rendant en Terre-Sainte, en compagnie de Foulques Nera, comte d'Angers (997, † 1040), mourut à Embrun, le 11 juin 1003 ou 1005, et fut enseveli dans l'église de St-Marcellin[1]); — Gérard *Caprerius* ou Chevrier, le fondateur de la prévôté d'Oulx (v. 1053), qui, en 1060, devint évêque de Sisteron, sous l'inspiration duquel furent très probablement fondés les prieurés de N.-D. de Calme, près de Guillestre, et de N.-D. des Baumes à Châteauroux, et qui mourut le 25 octobre 1074 ou 1080[2]) : — très probablement le célèbre cardinal Hildebrand (vers 1055), plus tard pape sous le nom de Grégoire VII, qui se serait arrêté assez longuement à Embrun, avant d'aller présider à Lyon, une réunion d'évêques[3]) ; — Gérard, évêque d'Ostie, légat du St-Siège, qui, en 1073, se rendit de Die à Rome[4]).

Il convient de rapporter à cette même époque (XI[e]-XII[e] siècles) la naissance de la puissance temporelle des archevêques d'Embrun. On n'en connait pas exactement l'origine ni les développements, mais il est permis de les entrevoir. On sait qu'à sa mort, Rodolphe le Fainéant (1032) céda ses états à l'empereur d'Allemagne, Conrad *le Salique* (1024, † 4 juin 1039), qui ne s'en occupa guère.

[1]) Célestin Port, *Dict. Hist. du Maine-et-Loire*, t. III, 1878, p. 221 ; Fornier, t. I, p. 624. Foulques Nera ou *Le Noir*, fit, dit-on, trois fois le voyage de Palestine, en 1003 ou 1005, en 1028 et en 1029 (Ul. Chevalier, *Répert. hist.*, col. 761).

[2]) Albanès, *Gallia christ. noviss.* I, 1895, col. 694-6 ; Fornier, I, p. 661-663. C'est à ce saint personnage que le pape Nicolas II recommandait spécialement de se défier de l'hérésie des Africains ou Manichéens (Jaffé, *Regesta Pont. Rom.*, n° 3360).

[3]) Fornier. I, 610 et suiv.

[4]) Jules Chevalier, *Essai hist. sur Die*, t. I, p. 137 et 147.

Les vicomtes de Gap, les comtes de Die et d'Albon, les princes de la maison de Savoie et autres seigneurs moins importants, profitèrent de cette situation pour s'emparer chacun d'une fraction de l'ancien royaume de Bourgogne-Provence. En 1044, l'évêque de Gap, qui, depuis la fin du X[e] siècle, avait reçu en don du comte Guillaume I[er] la moitié de la ville de Gap, partagea avec le comte de Provence tout ce qui était encore indivis[1]).

De leur côté, les archevêques d'Embrun préparaient peu à peu leur souveraineté temporelle. Le 4 févr. 1020, Radon (1015-28) fait don à l'église de Chorges de la moitié d'un domaine[2]). Ismide II, son successeur (1039-44), assiste, en 1040, à la consécration de l'église de St-Victor de Marseille[3]) et est présent à divers actes passés en faveur de cette abbaye par les comtes de Provence[4]). Guinimand (1056-74), le 11 juin 1056, donne à la prévôté d'Oulx, toutes les églises qu'elle pourra acquérir dans son diocèse[5]), et, le 7 juil. 1057, il reçoit du pape Victor II, une bulle d'une importance exceptionnelle[6]). Lantelme (1080-89), le 22 janv. 1084, concède à la prévôté d'Oulx l'église de Notre-Dame de Briançon et autres dépendances dans son diocèse[7]) ; vers le même temps, il confirme à l'abbaye de St-Victor de Marseille les propriétés qu'elle avait à Chorges[8]).

Quelques années après (1095), le pape Urbain II traversait les Alpes Embrunaises, d'abord en se rendant à Clermont, où fut prêchée la première croisade[9]), puis en retournant

[1]) Albanès, *Gallia christ. noviss.*, I, 1895, col. 466, intr. col. 275, n° IX.

[2]) *Cartul. de St-Victor de Marseille*, t. II, p. 529, n° 1057.

[3]) *Ibidem*, t. I, p. 16, n° 15.

[4]) *Ibidem*, t. II, p. 3 et 5, n° 659.

[5]) *Ulc. eccl. chart.*, n° 186.

[6]) Jaffé, *Regesta Pont. Rom.*, n° 8313 ; Mansi, *Conciles*, XIX, 857-8 ; Fornier, I, 665 ; III, 190-195.

[7]) *Ulc. eccl. chart.*, n° 183.

[8]) *Cart. de St-Victor*, n° 1089.

[9]) Urbain II était à Plaisance, le 20 mars 1095, époque où il confirma à la prévôté d'Oulx toutes ses possessions, parmi lesquelles celles de Vallouise. Il se trouvait, le 5 août suivant, à Valence, et les 18-28 nov. 1095, à Clermont (Jaffé, *Regesta*, p. 463-4).

en Italie, en août 1096[1]). Un grand nombre de seigneurs des Alpes partirent alors pour la Terre-Sainte et cette circonstance favorisa l'accroissement du temporel des archevêques d'Embrun. Du reste, l'importance de ces prélats ne fit que grandir sous Benoit (1105-8) et S. Guillaume (1120-35), tous deux personnages de grande valeur. En mars 1120, l'archevêque Guillaume reçut solennellement à Embrun le pape Calixte II, qui se rendait de France à Rome, à petites journées[2]). En 1124, s'il faut en croire une charte suspecte, il confirma à l'abbé de Ste-Croix de Châteauroux la donation que Gui Berton, seigneur de Barben (com^e de Risoul), lui avait faite d'une terre située à St-Clément[3]). En 1127, il obtint diverses faveurs du comte de Forcalquier Guillaume 1er, marquis de Provence, entre autres la moitié de la terre des Orres, près d'Embrun, dont les confronts sont les torrents de Crévoux et de Vachères, la forêt de la Mazelière, les Alpes de *Mutius* ou des Monts, et la Durance[4]).

Sous Guillaume de Champsaur (1135-68), le pouvoir temporel des archevêques d'Embrun est solennellement reconnu et confirmé par l'empereur d'Allemagne et par le Pape. En 1147, l'empereur Conrad III (1138-52) accorde à l'archevêque d'Embrun les droits régaliens (justice, droit de battre monnaie, les péages sur la Durance, etc.), et, le 14 sept. 1151, à Worms, il lui confirme les privilèges susdits[5]). De son côté, le pape Eugène III, suivant les traces de Lucius II, son prédécesseur (1144-45), confirme

[1]) Le pontife, qui était à Avignon, le 22 juil. et, à Cavaillon, le 30, se trouvait le 5 août à Apt, le 7 à Forcalquier, et le 9 sept. à Asti (Jaffé, *ibid.*, p. 469-78).

[2]) Calixte II, était à Crest, le 2 mars 1120; à Veynes, le 4 et le 5; à Gap, le 11; de là il se rendit à Embrun et à Oulx. Il était à Asti, le 28 mars 1120 (Jaffé, *ibid.*, p. 534).

[3]) Ul. Chevalier et A. Lacroix, *Inv. des Arch. dauphinoises de M. Morin-Pons.* Lyon, 1878, n° 787 et fac-simile entre les p. 202 et 203; Fornier, I, p. 683, III, p. 293-204.

[4]) Bibliot. nat. mss. franç. 17558, f°s 34-36 ; Fornier, I, p. 688-689; III, p. 205-207.

[5]) *Gallia christ.*, III, inst. col. 179-180: Fornier, I, p. 697-9; III, p. 207-9.

également les biens et privilèges de l'archevêque et particulièrement toutes les libéralités accordées par l'empereur Conrad[1]). La bulle-privilège d'Eugène III, dont la date précise n'est pas connue, est antérieure au 8 juil. 1153 (époque de la mort du pape). Elle énumère les possessions temporelles de l'archevêque de la manière suivante : « Vars, Risoul, Gramison et tout le fief que possédaient précédemment Allald de Barben et ses pariers, St-Clément, Châteauroux, Crévoux et tout ce que l'archevêque avait à Chorges »[2]). Par une autre bulle, que Fornier date de l'an 1151 et qu'il ne fait pas autrement connaître, Eugène III aurait confirmé au même archevêque ses possessions des Orres et, de plus, la troisième partie de Rame, ou soit-il L'Argentière, Freyssinières et Chancella ; le tiers de St-Crépin, de Châteauroux, de Chadenas, des Crottes et de Montmirail[3]).

D'autre part, le 20 oct. 1155, à Arles, Raymond-Bérenger III, comte de Provence (1144-66), cède à Guil. de Champsaur, moyennant 11.000 sous melgoriens, les châteaux de Bréziers, de Beaufort et du Sauze, naguère propriété d'Arnaud et d'Henri Flotte[4]). Enfin, s'il faut admettre l'affirmation d'un mémoire du XVIII[e] siècle, l'empereur Frédéric-Barberousse, en 1177 ou peut-être en 1178[5]), aurait confirmé et solennellement reconnu le pouvoir temporel de l'archevêque d'Embrun. Quoiqu'il en soit, la puissance temporelle de ce prélat était alors parfaitement

[1]) Fornier I, p. 700-1, III, p. 210-211.

[2]) *Hec propriis duximus exprimenda vocabulis : Varcium, Risolum, Gramisonum, et totum feodum quod tenebat Allaldus de Berbeno et consortes sui, et villam Sancti Clementis, Castrum Rodulphi, Crevolum, quidquid juris Ebredunensis archiepiscopus habet in Caturicis* (Fornier, III, p. 210).

[3]) Fornier, I, p. 702-703.

[4]) Fornier, I, p. 712; III, p. 212-213.

[5]) Cette année (1178), Frédéric-Barberousse traversa les Alpes Embrunaises. Le 14 juil. 1178, il était à Briançon ; le 18 juil., il se trouvait à Gap *(in palatio Vapincensi)*. Le 26 juil., il était couronné à Arles par l'archevêque Raymond de Bolène *(Chartes de Durbon*, n° 135, *Gallia Christ.*, I, instr. 99-100 ; Fornier, I, 728).

constituée et l'on peut ajouter, que, dès le milieu du XIIe siècle, la majeure partie des localités qui s'appelleront, dans la suite, les *Châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais*, est soumise à sa juridiction.

Les châteaux de Vars, Risoul, St-Clément, Châteauroux et Crévoux sont souvent mentionnés dans les documents, et il existe encore des restes considérables de la plupart d'entre eux.

Guillestre, l'un des plus importants de ces châteaux, ne figure pas, il est vrai, dans la bulle d'Eugène III; mais on peut affirmer qu'il s'y trouve implicitement, car c'est dans le territoire actuel de Guillestre qu'était situé le fief de *Gramison*[1]) et très probablement y existait aussi celui que possédaient, avant 1151, Allald de Barben et ses pariers et qui alors appartenait à l'archevêque. Ce dernier fief ne pouvait pas être situé à Risoul, où on serait, d'abord, porté à le rechercher, puisque Risoul, de même que Vars, appartenait certainement alors à l'archevêque[2]). Nous pensons que le fief d'Allald de Barben et de ses pariers devait être, en grande partie au moins, au-dessous de l'ancien château de Barben, dans la plaine de ce nom, aujourd'hui *Plan-de-Fazy*[3]).

Le château de Vars était perché au sommet d'un rocher très abrupt, accessible d'un seul côté. Il était [constitué

[1]) Voy., ci-dessus, p. 6, n° 6, au mot Gramison.

[2]) Voy. la note 2 de la p. 48.

[3]) Le rocher qui domine cette plaine *(in plano de Barbenoc*, 1310), conservait encore, vers 1783, « des ruines d'un beau château... L'on croit, dit le curé Albert, qu'il avoit été bâti par un grand maître de l'Ordre des Hospitaliers, aujourd'hui nommé l'Ordre de Malte, qui s'appelloit Auger de Balben, qui est mort en 1163 » (*Hist. du dioc. d'Embrun*, 1783, t. I, p. 156). Auger de Balben ou Barben, deuxième grand maître des Hospitaliers (1160, † 1163), est un personnage remarquable et dont les historiens font de grands éloges : « C'était, dit Vertot *(Hist. des chevaliers hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem*, 5e édit., Amsterdam, 1761, t. I, p. 118), un gentilhomme français, de la province de Dauphiné, ancien compagnon d'armes de Raimond Dupuy [premier grand maître,] révéré dans l'Ordre par sa piété et par sa prudence, et dont les avis étoient d'un grand poids dans les conseils du Roy » [de Jérusalem], etc.

par une grosse tour centrale et circulaire d'environ 4 mètres de diamètre à l'intérieur, et d'une muraille extérieure, également circulaire. Il barrait complètement la vallée et le col de Vars. Il fut démoli, avec plusieurs autres, au XVIe siècle, par ordre de Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun, afin de l'empêcher de tomber aux mains des Réformés[1]). On aperçoit encore quelques pans de murs de ce château-fort, près du petit village, qui de son voisinage, porte le nom de *Château*. On sait que Berwick, en 1710, établit son camp près du château de Vars, et arrêta ainsi une seconde invasion du duc de Savoie[2]). Un peu plus loin, vers le col de Vars et sur la rive gauche de Chagne, existait anciennement un second château, mais beaucoup plus petit que le précédent. Son emplacement est actuellement marqué par une masure connue sous le nom de *Chasterlet*. Il dominait à la fois la route du col de Vars et le village ou paroisse de Sainte-Marie de Vars.

Le château-fort de Risoul, également bâti au sommet d'une éminence très escarpée, entre deux combes ou torrents, était dominé par une haute tour ronde, très massive, qui n'a été renversée que depuis quelques années par le service des reboisements et dont de grands pans de murs gisent dans le torrent voisin. D'autres murailles formant l'enceinte de ce château-fort *(fortalicium)*, qui servit, à diverses époques, de lieu de refuge aux habitants du voisinage, s'élèvent encore sur les flancs du coteau sablonneux qui supportait la tour ronde dont on vient de parler.

La *villa* ou village de St-Clément est bien connue de tous les voyageurs qui, suivant le chemin de fer ou la route nationale de Briançon à Gap, sont forcés de passer par ce petit bourg, d'aspect si archaïque. Il est encore, en grande partie, entouré des *barris* ou remparts qui l'en-

[1]) Fornier, II, p. 555.
[2]) Voy. *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1883, p. 119 et 203.

serrent depuis le XIII[e] siècle[1]), et dans lesquels des ruelles extrêmement étroites permettent à peine de circuler. Une haute tour carrée, de même époque que les remparts, domine ce curieux village. Elle est encore à peu près intacte et sa toiture à quatre apens, qui tombe en lambeaux, mériterait bien d'être refaite, ce qui serait une très petite dépense. Au Moyen Age, le bourg de St-Clément bouchait, pour ainsi dire, complètement cette cluse des Alpes, au fond de laquelle coule la Durance et que la Moulinière, dite autrefois de *Vautisse* ou *Vultisse* (voy. p. 2 ci-après), rend fréquemment très dangereuse.

Les ruines du château-forteresse de CHATEAUROUX se voient encore au village de St-Marcellin, sur la rive gauche du torrent de Rabioux, un peu au-dessus de la route nationale et le chemin de fer. L'épaisseur des murailles de ce château et leur dureté extrême étonnent tous ceux qui ont la curiosité de les examiner de près. Sa construction doit remonter à une époque reculée, peut-être à la fin du X[e] siècle ou tout au moins au commencement du XI[e] siècle[2]). Les archevêques d'Embrun, durant la première moitié du XIII[e] siècle firent l'acquisition de portions du château de Châteauroux, appartenant à plusieurs familles nobles du pays[3]).

Le château de CRÉVOUX a laissé lui aussi des vestiges considérables et dont la solidité semble défier les siècles. Ce château, très ancien, est célèbre pour avoir servi de séjour à divers archevêques d'Embrun, entre autres à Henri de Suze (1250-63), puis cardinal-évêque d'Ostie, d'où le surnom d'*Ostiensis* sous lequel il est connu dans l'histoire, qui aurait composé dans le château de Crévoux son ouvrage sur le droit canonique ou *Summa Ostiensis*.

[1]) Le 1[er] mars 1256/7, Jacques de Serène, nommé prévôt d'Embrun, jure fidélité à l'archevêque et reconnaît tenir de lui le château de St-Clément, *castrum de Sancto Clemente* (Fornier, III, p. 244).

[2]) Il se pourrait qu'on doive en attribuer la construction au roi Rodolphe ou Raoul, dit le Fainéant, dernier roi d'Arles ou de Provence (993, † 1032), qui lui a probablement donné son nom : *Castrum Rodulphi.*

[3]) Cf. Fornier, t. I, p. 776 et suiv.; t. III, p. 321-369.

CHAPITRE VII.

Le château de Guillestre, du XII[e] au XVIII[e] siècle. — Son rôle militaire. — Fréquent séjour des archevèques d'Embrun à Guillestre.

Le château de Guillestre couronnait le gracieux monticule ou mamelon, qui, vers l'est, domine la petite ville Guillestrine. A ses pieds coule le torrent de Rioubel, et, de droite et de gauche, s'élèvent l'ancienne et la nouvelle route de Vars. Celles-ci vont se rejoindre à quelques centaines de mètres plus loin, et elles entourent complètement les prairies dites de l'Archevèque, qui se déroulent en amont du château. Du sommet de ce mamelon la vue est ravissante ; elle s'étend au loin, dans toute la vallée de la Durance, et jusqu'aux glaciers étincelants du Pelvoux. Le coup d'œil, de ce point, est vraiment beau, saisissant.

L'origine du château de Guillestre n'est pas connue. Il parait avoir été construit après l'an 1150, date des concessions impériales et pontificales déjà signalées[1]). La première mention certaine du château de Guillestre est de 1251[2]).

[1]) Il ne figure pas, du moins, dans la liste des châteaux archiépiscopaux donnée par Eugène III (ci-dessus, p. 48.).

[2]) Dans la bulle-privilège donnée à Lyon, le 2 janv. 1250/1, le pape Innocent IV confirme à l'archevèque Henri de Suze (1250-63) : « ecclesiam ipsam Ebredunensem cum omnibus pertinentiis suis; civitatem Ebredunensem, cum omnibus pertinentiis suis, de Cathuricis, de Monte-Gardino, de Rosseto, de Spinaciis, de Briseriis, de Rochabruna, de Salice, de Castro Rodulpho, de Crevolis, de Sancto Crispino, de Risolis, *de Guillestra*, de Ciliaco, de Varcio, de Sancto Paulo castra, cum omnibus pertinentiis earumdem; redditus et possessiones, quos habere dignoscitur Ebredunensis ecclesia in Valle Montium, [in] castro

Autant qu'on peut s'en rendre compte, d'après les documents postérieurs et les substructions encore existantes, le château de Guillestre était une véritable petite forteresse. Il avait la forme d'un grand carré très allongé, d'un parallélogramme d'environ 80 m. de long sur 38 m. de large, cantonné ou flanqué de cinq ou six grosses tours rondes, très élevées. Vers le nord se dressait une puissante tour carrée, sorte de donjon ou de réduit qui barrait l'entrée du château[1]). Une double porte, avec pont-levis, donnait accès à l'intérieur, et une ou peut-être deux poternes permettaient de se rendre directement du château au bourg de Guillestre, dont les fortifications ou remparts se rattachaient au château par de hautes et puissantes murailles, qui escaladaient le monticule, d'un côté et d'autre, et dont il existe encore des pans considérables, surtout vers le quartier de *Ville-Vieille*, le long de l'ancienne route de Vars[2]).

Comme on pourra le voir ci-après, le 26 janv. 1325/6, un acte fut passé, en présence de l'archevêque Bertrand de Deux ou de Déaux (1323-38), sous la première porte du château, *infra primam januam* (p. 306). Longtemps après cette époque, le 31 août 1641, l'archevêque Guillaume d'Hugues (1612, † 1648) entretenait un « concierge du chasteau de Guillestre » (p. 202').

Le château-fort de Guillestre a joué, dans l'histoire militaire des Alpes, un rôle analogue à celui des châteaux de Briançon, St-Martin-de-Queyrières, L'Argentière, Réotier, Savines, Pontis, Le Sauze; Le Châtellar et Le Castellet, dans la vallée de l'Ubaye; Château-Dauphin,

de Argenteria, in terra de Rama, de Palon, de Cancellata ; cum terris, pratis, vineis, nemoribus, usagiis et pasquis in bosco et plano, in aquis et molendinis, in viis et semitis, *etc.* » (Fornier, III, p. 238).

[1]) La célèbre *Tour Brune* d'Embrun, qui se dressait au centre du palais de l'archevêque et qui subsiste encore, peut donner une idée assez précise de ce donjon, dont elle est contemporaine.

[2]) Cf. dans A. de Rochas, *La campagne de 1692*, Paris, 1874, le « Plan de l'enceinte [et du château] de Guillestre après le siège de 1692 » (entre les p. 76 et 77).

dans les vallées cédées au Piémont en 1713; Château-Queyras, dans la vallée de ce nom, rôle que ce dernier continue à remplir de nos jours. Ces divers châteaux-forts, de même que tous les châteaux archiépiscopaux, étaient ordinairement des lieux de refuge pour les habitants en cas d'invasion, de véritables forteresses, qui arrêtaient ou retardaient les envahisseurs dans leur marche[1]). A la première alerte, les habitants, dispersés dans la campagne ou dans les villages, s'y réunissaient, s'y fortifiaient, aussi solidement que possible, y entassaient des armes et des provisions, leurs effets les plus précieux, afin de les soustraire à la rapacité des pillards, des « gens d'armes » de passage. Et Dieu sait si leur passage se renouvelait souvent! La lecture des documents conservés dans les archives de Guillestre suffira pour établir leur fréquence à ces époques malheureuses.

En mars 1367, en suite des bruits de guerre, Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné (1361-69) et Pierre d'Ameil (1365-78), vont inspecter le château de Guillestre[2]). Ce n'était pas sans raison. Les Provençaux, le 17 sept. 1368, prennent et saccagent Chorges. Le 18 oct. suivant, ils livrent inutilement un assaut à la ville d'Embrun; mais pillent les environs, durant 20 jours, et, entre autres localités, Châteauroux, Guillestre et Vars, « où ils entrèrent plustost en démons qu'en hommes »[3]). A peine la trève conclue (févr. 1369), l'archevêque s'empresse de faire fortifier « les neuf châteaux de son église » et il dépense pour cela « tout son avoir »[4]).

Peu d'années après, le 7 sept. 1372, à la suite de difficultés relatives à la juridiction réciproque de l'Archevêque et du Dauphin, le château de Guillestre est pris par les troupes delphinales et mis à sac; les officiers de l'ar-

[1]) Cf. Jos. Perreau, *L'épopée des Alpes*, Paris, t. I, 1903, p. 154.

[2]) *Note sur les fortifications des Hautes-Alpes, au XIVe siècle*, 1881, in-8° de 24 p., p. 4.

[3]) Fornier, II, 236; Arch. du Vatican, citées dans *Annales des Alpes*, IV (1900-1), p. 176.

[4]) Arch. du Vatican, *loc. cit.*

chevêque sont gravement insultés. L'archevêque lance l'excommunication contre les envahisseurs. En vain, un traité de paix est signé à Paris, le 13 avril 1374, qui promet de rendre le château à l'archevêque. En vain, ce dernier lève l'excommunication. Le château ne lui est pas rendu[1]). Clément VII, par bulle datée d'Avignon, le 6 sept. 1379, intervient à son tour. Il lève toute excommunication, tout interdit. Il reçoit même pour ses bons offices, de la part des Embrunais, une somme de 1.250 florins. En réalité, le château n'était pas restitué le 26 févr. 1380/1 ; mais il l'était en avril 1383[2]).

Le 8 juin 1385, les habitants de Guillestre se réfugient au château. Ils s'y installent, font des revues *(mostros)*, y réunissent des armes *(bassinetos*, etc.), et montent la garde, jour et nuit (p. 309). Très probablement, ils redoutaient alors le retour d'un corps de 6.000 cavaliers bretons (ainsi nommés à cause de la nationalité de leurs chefs), qui avaient été pris au service de Grégoire XI (1370-78), pour mettre à la raison les villes d'Italie révoltées contre lui. Ces cavaliers, dit M. de Coston, en traversant les Alpes, « suivant l'usage de l'époque, traitèrent en pays ennemi le Haut-Dauphiné, dans lequel ils commirent de graves désordres »[3]).

On sait que le duc de Savoie Amédée VII (1383-91), acquit en 1388, la vallée de Barcelonnette[4]). Le voisinage de ce personnage et de ses sujets n'était pas fait pour rassurer les Embrunais[5]) et, en particulier, les habitants de Guillestre, qui n'étaient plus séparés de ces voisins

[1]) Suivant les comptes de la châtellenie de Guillestre par Artaud d'Arces, bailli d'Embrun (1370-76), le château aurait été rendu le 21 oct. 1376 (Bibl. nat. Mss. franç. 8479, f° 258). Mais, comme on va le voir, il n'en fut pas ainsi.

[2]) Fornier, II, p. 247, note 2.

[3]) Baron de Coston, *Hist. de Montélimar*, t. I, p. 267.

[4]) Fornier, II, p. 362-3.

[5]) C'est, croyons-nous, à cause des craintes que ce voisinage inspirait aux populations de l'Embrunais que furent construits les lieux de refuge, *fortalitia*, sorte de petits camps retranchés, de Crévoux, des Orres, de Réalon, et autres.

désagréables que par le col de Vars. De là, de nouvelles alarmes dans la petite ville « desclose », ouverte à tout venant. En 1390 et 1391, elle sollicite de l'archevêque Michel *de Perellos* (1378, † 1427), l'autorisation d'élever des remparts, afin de se mettre à l'abri d'un coup de main. L'archevêque fixe lui-même l'endroit où les nouvelles fortifications seront construites. Les travaux, commencés en 1392, se poursuivent pendant plusieurs années, au moins jusqu'en 1398[1]). Dès 1404, les habitants de Guillestre, craignant les hostilités des gens de guerre qui se dirigent vers l'Italie, veillent sur leurs *barris* ou remparts (p. 310'-11).

A la mort de Jean de Girard (17 janv. 1457), les châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais furent mis sous la main du roi-dauphin. Du 22 au 29 janv. 1458, Raymond Aynard s'empare de ceux de Châteauroux, St-Clément, St-Crépin, Guillestre et autres[2]). Ils ne furent restitués à Jean Baile, successeur de Jean de Girard, que le 26 avril 1458[3]).

A la fin du XV[e] siècle, les incursions des Piémontais sur les terres de l'archevêque d'Embrun furent très fréquentes. Aussi, les habitants de Vars, qui, les années précédentes, avaient eu plus particulièrement à souffrir de leurs déprédations, faisaient-ils appel, le 22 mai 1494, à leurs voisins de Guillestre et de Risoul. Ils devaient, disaient-ils, monter constamment la garde sur les montagnes et au château de Vars[4]).

[1]) Voy. *Note sur les fortifications des Hautes-Alpes aux XIV[e] siècle* (dans *Bull. du Comité des travaux hist., Archéologie*, n° 3, de 1881, et tiré à part, in-8° de 24 p.).

[2]) Arch. de l'Isère, B. 3001.

[3]) *Ibidem*, B. 2999.

[4]) « Sepe et sepissime contingit inter patriam Sabaudie et patriam Delphin. est guerra seu suspicio guerre, taliter quod est necesse ponere custodias in montibus et castro de Varcio, ex eo quia ipse locus de Varcio est in limitrophis et limitibus ipsius patriæ Sabaudie, pro conservatione hujus patrie, et quam custodiam ipsi de Varcio eorum propriis sumptibus faciunt et, temporibus peractis, fecerunt... Licet, olim, gentes patrie Sabaudie more hostili ipsum locum de Varcio depredati fuerint

Durant les guerres d'Italie (1494-1559), le château de Guillestre joua certainement un rôle militaire intéressant, mais ce rôle est peu connu.

En septembre 1587, Lesdiguières, qui venait de s'emparer de Guillestre, assiégea vainement le château, « qui, dit Fornier, se mocqua des attaques de Lesdiguières et qui, seul, a tenu ferme contre les courses de l'infidèle »[1]).

En 1590, le château est fortifié par le capitaine Villeneuve, avec le gazon du pré voisin de l'archevêque (p. 318).

En nov.-déc. 1621, à la suite des soulèvements des Réformés et par crainte des Vaudois des vallées italiennes, le cap^e Antoine d'Hugues reçoit la garde du château ; Jean de L'Épine, son lieutenant, y réside, durant un mois, avec une centaine de soldats (p. 111'-112).

En 1629, lors de l'expédition de Louis XIII en Italie et à cause du passage de l'armée, la détresse des habitants de Guillestre est à son comble et le commis des munitionnaires, *Joannis*, se cache au château (p. 122).

En 1692, le château et la ville de Guillestre résistent vaillamment, pendant trois jours, aux attaques de l'armée du duc de Savoie ; mais, faute de munitions, ils sont obligés de capituler. On sait, qu'en se retirant, le 20 sept., cette armée mina les défenses du château, les fit sauter et incendia le château lui-même[2]).

L'année suivante (1693), le château, miné et incendié, fut, sur l'ordre de Louis XIV, réparé. Le 12 janv. 1693, les entrepreneurs Pierre Chavassine et François Amoudru, de Besançon, s'engagent, par-devant l'intendant du Dauphiné, Bouchu, à faire les travaux de maçonnerie, et, le 19 mars de la même année, Claude Besson, charpentier

et ipsum locum damnifficaverint usque ad valorem duorum millium scutorum, prout est notorium, tamen ipsi de Guilhestra et de Risolis propterea eosdem de Varcio non subvenerunt in aliquo, etc. ». *Nicolas Paris, not.* (G. 3001, f° 158).

[1]) *Hist. gén. des Alpes*, t. I, p. 77. Cf. *Mémoyres pour l'advenir*, n°ˢ 26 et 41 (dans *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1886, pp. 67 et 70).

[2]) A. de Rochas, *op. cit.*, p. 110-111 ; Perreau, p. 306.

de la ville de Salins, Philibert Soyeux, de Besançon, et Claude Paris, de Guillestre, s'obligent à faire « touts les ouvrages de charpente » nécessaires tant aux remparts de Guillestre qu'au château, « savoir: planchers, garde-fous, galeries », etc., conformément au devis et marché, et suivant que messieurs les ingénieurs trouveront à propos de faire pour lad^{e} charpente », moyennant « fournitures, tant d'ardoise, bois que clous, que autres choses à ce nécessaires », et le payement de « 5 livres 10 sols pour chasque toise quarrée »[1]).

Le château, ainsi restauré, perdit cependant, peu à peu, de son importance militaire, eu égard aux fortifications beaucoup plus puissantes de Mont-Dauphin, qui s'élevaient à quelques kilomètres plus loin.

On trouve, cependant encore, de loin en loin, au cours du XVIIIe siècle, la trace de quelques réparations. Ainsi, en 1753, des brèches existant au château furent fermées (p. 72'). Le vieux château des archevêques avait encore un bel aspect, mais son rôle historique était fini. Le curé Albert, qui l'avait vu debout et qu'il qualifie de « beau château », nous apprend dans son *Histoire du diocèse d'Embrun*, imprimée en 1783, qu'il avait été « démoli, depuis quelques années, avec la permission de la Cour »[2]). Quelques substructions du château des archevêques d'Embrun subsistent seules aujourd'hui.

Le château n'était pas seulement une forteresse importante; il était encore, à cause de sa situation pittoresque, un lieu de séjour agréable. Les archevêques s'y rendaient volontiers, surtout en été et en automne, époque de l'année qui, à Guillestre, est ordinairement fort belle et qui permet de faire, dans les environs, des excursions ravissantes, en particulier dans les montagnes de Risoul et de Vars.

A l'appui de cette affirmation, citons quelques exemples.

[1]) Minutes de J.-B. Albert (aux Arch. des Hautes-Alpes, n° 6, f°s 82 r°, 83 v°).

[2]) *Hist. du dioc. d'Embrun*, t. 1. p. 147.

Durant l'été de 1296, l'archevêque Guil. de Mandagot (1295-1311) visita une partie de son diocèse. Il commença sa course par St-Crépin, parcourut les vallées du Briançonnais, du Queyras, s'arrêta à Guillestre, et, par le château de Vars, se rendit dans la vallée de *Mucius* ou de Barcelonnette. A Jausiers, il reçut un message du Pape qui l'invitait à se rendre à Rome et à y porter ses manuscrits, afin d'y travailler à la rédaction du *Sexte* ou 6e livre des Décrétales[1]). C'est probablement à cette époque[2]) que ce prélat célèbre, étant dans l'église de Guillestre, en présence du peuple assemblé, permit que le marché public, qui précédemment se tenait près du château, et dans les prairies voisines, fut transféré à Guillestre même, près du cimetière. Cet archevêque, le 28 août 1301, se trouvant de nouveau dans l'église de Guillestre, confirma la vente de divers prés, sis à Riousec, faite par les habitants de Ceillac à ceux de Molines[3]).

Le 27 avril 1343, Pasteur d'Aubenas ou de Sarras (1339-50), étant à Guillestre, dans la chambre du château dite de la Croisière, *in camera Croserie et hospicio ipsius d. archiepiscopi*, conclut avec les habitants de Guillestre et de Risoul un accord important, au sujet de ses droits seigneuriaux, contestés depuis la perte des reconnaissances qui les établissaient, perte causée par un incendie et le passage des troupes du Dauphin (p. 308).

[1]) « Post hæc anno Domini M.CC.XCVI. de mense septembri, dum D. Guillelmus archiepiscopus visitaret diocesim suam Ebredunensem, quam in æstate illa pro magna parte, incipiendo ab Ebreduno versus partes superiores versus Sanctum Crispinum, et deinde per valles et Briançonesium, et Quadratium, et deinde per Castrum Varcii usque in Vallem Mucii visitaret, et esset apud Jauserium Vallis Mucii pro visitanda pastorali more ecclesia loci ejusdem, ecce quod recepit ibi litteras sanctissimi Patris D. Bonifacii papae octavi, ut infra festum omnium sanctorum proximum, cum libris juris et voluminibus suis, pro sexto libro Decretalium faciendo, se suo conspectui præsentaret. Qui D. archiepiscopus Ebredunum veniens, diebus aliquibus traxit moram ibidem, et disponens domui suæ ac vicariis ordinatis parum ante recessum suum, visitavit », etc. (Valbonnais, *Hist. de Dauphiné*, 1722. t. II, p. 76').

[2]) Et non vers 1299, comme nous l'avons dit, ci-après, p. 4'.

[3]) Inv. des arch. des Hautes-Alpes, série G. 1, p. 2'.

Le 23 sept. 1365, Bertrand de Châteauneuf (1364-65), qui, le 5 sept. précédent, avait été nommé à l'évêché de Viviers, étant à Guillestre, dans son château, rejeta les prétentions nobiliaires de Jean Caffarel, dit *Assoul*, de Vars, et le condamna, comme tous les autres habitants de Guillestre, à contribuer aux charges et impositions locales (p. 12'[1]).

L'archevèque Michel de Perellos (1378-1427) est souvent dans son château à Guillestre, *infra castrum*. Le 5 déc. 1391, il promet aux habitants de s'occuper des fortifications de leur ville (p. 13). Il est encore à Guillestre le 31 mai 1392 (ib.), etc.

Jacques Gelu (1427-32), en attendant « ses provisions de Rome,... alla séjourner quelque temps à Guillestre »[2]) en 1427. Le 12 juil. 1428, afin de terminer un litige relatif à la montagne de Clocher, entre Guillestre et Risoul, d'une part, et St-Clément, de l'autre, il faisait en personne l'ascension de cette haute et belle montagne (p. 341). Le 8 mars 1429, à Guillestre, il s'efforçait de résoudre les différends occasionnés par le chemin de la combe du Queyras (p. 312). C'est à Guillestre encore que cet archevêque parait avoir rédigé des mémoires sur sa vie[3]), sur les prééminences de son église[4]) et en faveur de la mission miraculeuse de Jeanne d'Arc[5]). Il semble que Jacques Gelu était encore à Guillestre le 19 juin 1430 (p. 104').

Jean Baile (1457-94) réside fréquemment en son château de Guillestre. Il y est le 14 sept. 1474, jour où il concède la *fusine*, ou les hauts fournaux de la combe du Queyras, à Chaffrey *Chapelli*, ou Chapeau, de Château-Dauphin[6]).

[1]) Telle était, du reste, la règle à peu près générale dans tout le sud-est de la France (*Annales des Basses-Alpes*, 1905, p. 166-7.

[2]) Fornier, II, p. 306.

[3]) « Dans les pages en blanc d'un exemplaire du décret de Gratien ». Publiés par dom Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*. Paris, 1717, t. III, col. 1947-52, cf. Fornier, II, p. 283.

[4]) Valbonnais, t. II, p. 14-15.

[5]) Fornier, II, p. 283, 306, 320. Le mémoire en faveur de la Pucelle est de mai 1429 (ibid. p. 321, note).

[6]) Arch. des Hautes-Alpes, G. 3003, f°s 45-46 ; *Annales des Alpes*, VII (1903-4), p. 238-42, cf. p. 296-300.

Le 1er sept. 1475, *in castro Guillestre*, il approuve la transaction relative aux foires de Guillestre[1]). Le 23 sept. il y crée la paroisse du Veyer[2]). Le 17 nov., *in cursorio castri Guillestre*, il cède à Marcellin Bertrand une maison de St-Marcellin de Vars, afin d'y établir une forge[3]). Le 20 nov., dans le château, *in aula bassa*, il permet de bâtir l'église du Veyer[4]). Le 31 mai et le 26 août 1476, il habite le château de Guillestre, *in castro*[5]). Il y revient encore, maintes fois, notamment le 27 oct. 1482, à cause de la peste qui sévissait alors à Embrun[6]). Le 30 juil. 1487, il se trouvait *in castro, ante portale Condamine*[7]).

Balthasar de Jarente (sept. 1518, † 27 juin 1555) habita très souvent son château de Guillestre. En juin 1550, il est *infra castrum nostrum de Guilhestra; in castro nostro de Guillestra;* — le 30 juil. 1551, *infra castrum nostrum archiepiscopale;* — le 4 août de cette même année, *in castro nostro de Guilhestra*[8]).

Les archevêques, au XVIIe siècle, sont fréquemment à Guillestre. Ainsi Guillaume d'Hugues (1612-48), le 23 août 1633 (p. 362); — Georges d'Aubusson de La Feuillade (1649-68), les 1er et 9 sept. 1652, tandis qu'il se rendait en Queyras et qu'il en revenait (p. 143-4); — Charles Brulart de Genlis (1668-1714), le 27 août 1672 (p. 362), le 25 août 1684 (ib.). Il réside même au château le 5 août 1687 (p. 160), le 30 avril 1688 et le 8 août 1690, jour où il conclut un accord intéressant avec les consuls de Vars[9]).

Quelques personnages considérables ont également habité par intervalles le château de Guillestre. Antoine Baile, frère de l'archevêque d'Embrun, le 1er sept. 1475, y con-

[1]) Arch. com. d'Embrun, *Livre carré*, fo 240 vo.
[2]) Arch. des Hautes-Alpes, G. 3001, fo 210.
[3]) *Ibidem*, G. 3004.
[4]) *Ibidem*, G. 3001, fo 211 vo.
[5]) *Ibidem*, G. 3001, fo 513.
[6]) Fornier, II, p. 687 et 706.
[7]) Arch. des Hautes-Alpes, série G. 3000, fo 211 vo.
[8]) Arch. des Hautes-Alpes, G. 3010.
[9]) Minutes de J.-B. Albert, not. (aux arch. des Hautes-Alpes).

firma aux habitants de Guillestre la foire dite de St-Luc, que ceux d'Embrun leur disputaient (p. 331). — Les 17-22 oct. 1476, Pierre de Gruel, président du parlement de Grenoble, étant au Château, *infra Castrum*, s'occupe, au nom du Roi-Dauphin, des charges et impositions dont se prétendaient exempts les habitants des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais (p. 7). — Le 26 avril 1692, quelques mois avant l'invasion du duc de Savoie, l'intendant Bouchu va coucher au château de Guillestre (p. 161').

CHAPITRE VIII.

Droits seigneuriaux des Archevêques. — Droits de justice. — Redevances féodales. — Reconnaissances de 1440 et de 1549. — Revenus des archevêques. — Juges des châteaux archiépiscopaux. — Juges majeurs. — Courriers. — Bailes et châtelains de Guillestre.

Dès le XIIe siècle, l'archevêque d'Embrun était seigneur spirituel et temporel de Guillestre.

Au point de vue spirituel, l'archevêque intervient constamment. Cela ressort de tous les actes connus soit des archives de Guillestre même, soit d'ailleurs. On pourra, du reste, facilement s'en rendre compte d'après ce que nous dirons, plus loin, au sujet de l'état religieux de Guillestre. Nous n'insisterons donc pas d'avantage ici sur ce point.

Au point de vue temporel, les droits de l'archevêque sont établis par les diplômes impériaux de 1151 et de 1251, déjà cités ; ils sont reconnus par la charte communale du 12 août 1329, par la décision du 25 août 1355, par les privilèges du 20 janvier 1423/4, et par diverses reconnaissances de 1440 et de 1549, pour ne citer ici que les

principaux documents existant dans les archives de Guillestre.

La charte du 7 nov. 1440, en particulier, fait connaître très exactement et en détail des divers droits seigneuriaux de l'archevêque d'Embrun à Guillestre. Ils sont de nouveau affirmés en 1549.

Parmi ces droits, les uns sont relatifs à la justice ; les autres, aux redevances féodales.

1° Les droits de justice, sont implicitement reconnus dans le curieux règlement du 11 nov. 1295 (AA. 3, cf. Fornier, III, p. 287-90), relatif à la nomination de l'huissier *(mandaterius)*, résidant à Guillestre ; à celle du crieur public *(preco)* et du commissaire priseur *(incantator)*. D'ailleurs, l'archevêque, son vicaire temporel ou le juge de la terre archiépiscopale interviennent continuellement dans les affaires contentieuses de Guillestre. Le 27 avril 1343, l'archevêque Pasteur d'Aubenas (1339-50) revendique le droit de grâce sur les individus qui refusaient de reconnaître ses droits (p. 308). C'est à l'archevêque Michel de Pérellos (1378-1427) que les consuls de Guillestre ont recours le 30 janv. 1384, quand ils se prétendent lésés dans leurs droits sur la forêt de Barben *(de nemore Berbeni)*. Le 7 nov. 1440, les habitants de Guillestre, réunis dans la maison du prieuré, se déclarent les hommes liges et sujets de l'archevêque Jean de Girard (1432-57) et ses justiciables en toutes choses (p. 348).

Ce droit de justice était le plus important de l'archevêque et celui dont il était le plus fier, en tant que 'prince d'Embrun[1]).

La justice était rendue, au nom de l'archevêque, par des magistrats nommés par lui ou son vicaire temporel. Ils prenaient le nom de juges archiépiscopaux de l'Embrunais. On connaît les noms de la plupart de ces magistrats, et ceux de bon nombre de leurs lieutenants. On en

[1]) Ce titre fut accordé ou reconnu par l'empereur Guillaume de Hollande à l'archevêque Henri de Suze, par diplôme donné à Cologne le 15 déc. 1251 (Fornier, II, p. 8 ; III, 239-43).

trouvera la liste ci-après. Les chartes du 12 août 1329, du 16 oct. 1331 et d'autres encore avaient été données en vue de codifier les usages et bonnes coutumes locales; elles réglaient tous les points non prévus par le droit romain ou canonique, qui, on le sait, a eu à Embrun d'illustres représentants, par exemple Henri de Suze, l'auteur de la *Summa Ostiensis* (1250-63), et Guillaume de *Mandagot*, l'un des principaux rédacteurs du 6e livre des Décrétales (1295-1311).

Tous les délits, dans ces chartes coutumières, sont minutieusement énumérés et même tarifés[1]).

Les fourches patibulaires étaient le symbole de la justice criminelle. Les fourches de Ceillac, en particulier, étaient dressées, en 1331, près de la route du Queyras, au lieu dit, à cause de cette circonstance, *Ad Furcas*; elles se trouvaient aux environs du Pont-la-Pierre ou de la *Maison du Roi.*

2° Parmi les redevances féodales proprement dites, il convient de citer :

1. — Les droits domaniaux, tels le droit de fournage, réglé par l'acte important du 17 août 1364, suivant lequel toutes les redevances provenant de ce chef étaient abonnées, moyennant un revenu fixe et annuel de 20 florins d'or (p. 4 ; cf. p. 231 et 234) ; — les droits de coupes de bois, par exemple dans la forêt de Riouset ou Riouvert, sur laquelle l'archevêque Guillaume de Mandagot affirme ses droits le 18 nov. 1299 (p. 297) ; — les droits de chasse, surtout sur le gros gibier, les ours, les chamois, dont un quartier devait être donné à l'archevêque (p. 348) ; — les droits de pêche, que l'archevêque se réservait expressément, le 5 déc. 1715, ainsi que le droit précédent, soit dans la montagne de *Reissas*, soit dans les *isles* de la Durance (p. 353) ; — les droits d'alberger des terres, formellement reconnus en 1444 (p. 101).

2. — Les droits sur le sol, tels les lods en cas de vente ou de mutation, généralement fixés au tiers du prix de

[1]) Cf. série B., Introd. de l'Invent. p. IX ; Fornier, III, p. 264-297.

vente, mais qui, en 1365, pour les biens de mainmorte, étaient réglés au 6e de la valeur et payables de dix en dix ans (p. 293) ; il semble cependant que, dès 1363 au moins, les habitants de Guillestre en étaient exempts (p. 409 ; cf. p. 180) ; — droits de dîmes sur les grains et les agneaux, fixé au 12e en 1440 (p. 348) et en 1763 (p. 241) ; et sur la vendange, au 18e (p. 348) ; — droits de tasques sur les vignes (ib.) et sur les foins en 1415, au 9e (p. 311), mais qui, suivant un acte du 7 nov. 1418, paraissent avoir été convertis en une rente en argent (p. 311).

3. — Les droits sur le commerce : tels la leyde *(lesda)*, que l'archevêque percevait, en 1440, lors des foires, durant 9 jours, mais sur les étrangers seulement : les habitants de Guillestre en étaient exempts (p. 409'). Le 23 sept. 1365, Jean Caffarel, dit *Assoul*, de Vars, qui se prétendait exempt du droit de leyde, en tant que noble *(quia nobilis est)*, y fut soumis, comme on l'a vu déjà, par ordonnance de l'archevêque Bertrand de Châteauneuf (p. 12). On conserve un très curieux document en dialecte vulgaire du 27 févr. 1536, qui fixe les droits « de lesde et de gabelle » dus à l'archevêque lors des foires de Guillestre (p. 349-50). Suivant un tarif imprimé du milieu du XVIIIe siècle le droit de *leide* et de gabelle à Guillestre était alors bien réduit et ne devait pas rapporter grand'chose à l'archevêque (cf. p. 259'). Ajoutons que l'archevêque Antoine de Lévis (1526-48), en 1535 ou 1539, accorda à Guillestre, outre les deux foires de St-Pons et de St-Luc, une 3e foire, de 8 jours, qui était franche et où l'on ne payait aucun droit[1]). Les habitants de St-Paul-sur-Ubaye, en la vallée de Barcelonnette, suivant acte du 30 août 1559, étaient exempts de toute redevance aux foires de Guillestre et réciproquement (p. 317).

[1]) Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, I, p. 149 ; — Fornier, II, p. 516-7, cf. t. I, p. 225). — C'est là probablement l'origine de la foire de la Toussaint. — Durant ces foires, les habitants de Guillestre et de Risoul étaient tenus de faire le guet et de monter la garde. Ils se rédimèrent de cette charge le 14 janv. 1621, moyennant 1.200 livres tournois, à employer à l'achat de terres et autres biens fonds au profit de l'archevêque.

D'autre part, les radeaux qui flottaient sur le Guil ou la Durance étaient également exempts de toute redevance.

Ces divers droits sont, d'ailleurs, très particulièrement énumérés et attestés dans les reconnaissances du 7 nov. 1440 et du 21 déc. 1549. Nous croyons devoir reproduire ici, en entier, la dernière, à cause de l'intérêt tout particulier qu'elle renferme. La 1re est en latin, la 2de en français. Elles sont la reproduction l'une de l'autre, et prouvent la persistance des mêmes droits à plus d'un siècle de distance.

I. — *Reconnaissance générale à Balthasar de Jarente, archevêque d'Embrun (1548-1656) par les consuls de Guillestre et de Risoul.*

Embrun, 21 décembre 1549.

Au nom de Dieu soit-il. Amen. L'an de grâce 1549 et le 21e jour du mois de décembre, à tous présents et futurs soit notoire, qu'à la présence de moy notaire royal delphinal soussigné et des témoins cy-après nommés, les honnettes me Siméon Robert, Honnoré Réch[an], châtelain, consul de Guillestre, Jean Eriey et Barthélemy Caffarel, conseilliers dud. lieu ; Claude Garnier, Honnoré Maurel, consuls de Rizoul, avec l'assistance et consentement de Valier Esmieu, de Vincens Cuchellerie et me Siméon Argence, conseilliers dud. lieu de Rizoul, lesquels, tant à leurs noms propres que des universités, manans et habitants desd. lieux de Guillestre et Rizoul, et de leurs successeurs quelconques, de leur bon gré et certaine science, et franche volonté, comm' ils ont dit et déclaré, et moyénant leur propre serment, à la requette de Mgr Rme Mgr Balthazard Gerente, par la grâce de Dieu, archevêque et prince d'Embrun, moderne seigneur spirituel et temporel desd. lieux, à son nom et de son archevêché, ont confessé et reconnu led. sgr archevêque, présent et au nom de son archevêché et de ses successeurs, et moy notaire soussi-

gné, comme publique et authentique personne stipulant et recevant, être tous et chacuns les hommes desd. lieux de Guillestre et de Rizoul hommes liges et justiciables dud. sgr archevèque et de son églize *immediate et in solidum*, et lesd. lieux de Guillestre et de Rizoul et tout le territoire et district d'iceux, et tous les hommes habitants en iceux, tant en spirituel qu'en temporel, apartenir aud. sgr archevèque et à ses successeurs en lade églize; et led. sgr avoir en eux et à un chacun d'eux, mère et mixte impère et totalle juridiction, haute, moyenne et basse, et les régales aussy ; et les hommes aux précédentes reconnaissances, faites par les particuliers nommés en icelles, tenir et posséder particulièrement, sous la directe seigneurie dud. sgr archevêque et de sade églize, les propriétés particulièrement désignées au présent livre de reconnoissance, avec les censes et servis désignés en icelles.

Et que led. sgr archevêque a et ses antécesseurs ont eu, et les successeurs en lade églize auront *majus et directum dominium et seignoriam* auxd. lieux de Guillestre et Rizoul, *ac jus laudandi et tertium pretii recipiendi pro ipso laudimio*[1]), et aussy retenir lesd. propriétés toutefois que s'alièneront ou vendront, pour et même prix que seront aliénés, vendeues ou transportées, et les achepteurs desd. propriétés ou ceux à qui sont aliénées ou transportées ne doivent icelles posséder, par eux ny par autres, jusqu'à ce que led. sgr archevèque, ou autre ayant de luy puissance, lesd. aliénations, ventes ou transports aye approuvé et les achepteurs, payé les lods aud. sgr, ou autrement convenu avec luy ou autre ayant à ce puissance.

Et, pareillement, ont reconnu et confessé, au nom que dessus, que les tènementaires desd. possessions sont tenus payer les censes et services ausd. reconnoissances désignées et contenues, aux termes en icelles décrits,

[1]) Les autres deux tiers étaient perçus par le prieur de N.-D. d'Aquilon et le chanoine d'Embrun prébendé à Guillestre.

sans aucune interpellation, tellement que, si cessent de payer par l'espace de deux ans, lesd. propriétés *cadunt in commissum et ad ipsum dominium directum dicte proprietates seu utile dominium earumdem revertuntur ipso facto seu jure.*

Item, ont confessé et reconnu lesd. consuls, comme dessus, que les ténementaires et possesseurs desd. propriétés, et un chacun d'eux et leurs successeurs, sont tenus reconnoitre particulièrement les propriétés, et censes et services, et en faire deue reconnoissance aud. sgr et à ses successeurs, touttes et quantes fois qu'ils en seront requis.

Item et semblablement, ont reconnu et confessé lesd. consuls, comme dessus, que led. sgr archevêque et ses prédécesseurs ont accoutumé prendre aux susd. lieux et terroirs de Guillestre et Rizoul *layde* des choses vendues, laquelle est double au temps de foire dud. lieu de Guillestre, par neuf jours durant à une chacune de ses foires.

Item, et aussy ont reconnu lesd. consuls, comme dessus, qu'ils sont tenus faire et payer aud. sgr archevêque et à ses successeurs, tous les ans, pour le fournage, à sçavoir : ceux de Guillestre, vingt florins d'or fin, et ceux de Rizoul, 125 turons d'argent.

Item, ont aussy reconnu lesd. consuls, comme dessus, que sont tenus faire et payer, tous les ans, aud. sgr et à ses successeurs *pro albergiis* 18 l. viennois.

Item, ont reconnu, comme dessus, que sont tenus faire aud. sgr et à ses successeurs *adempre*, à sçavoir : *in tallia adventus cujuslibet novi archiepiscopi in dicta ecclesia intrantis, prout in terra archiepiscopali Ebredunensi assuetum est.*

Item, ont reconnu lesd. consuls, au nom que dessus, *facere tractum chamossorum, videlicet de quolibet chamosso venato in territorio dictorum locorum unum quadrantem.*

Item, ont confessé et reconnu que led. sgr archevêque et ses prédécesseurs ont accoutumé prendre sur certaines vignes desd. terroirs *taisses* et le *cinquiem*, laquelle

taisse est la neufième partie des fruits, et led. cinquiem est aussy la cinquième partie des fruits, comm'aux reconnoissances particulières des possesseurs desd. vignes est contenu.

Item aussy, au nom que dessus, lesd. consuls ont dit et confessé et reconnu que led. sgr archevêque prend, et ses prédécesseurs ont accoutumé prendre, auxd. lieux de Guillestre et Rizoul, et terroir d'iceux, la tierce partie de la décime, tant de bled que de vin, laquelle décime de bled est de douze sestiers de bled un sestier, et de vin de dixhuit charges de raisins une charge, et aussi la disme des agneaux, a sçavoir la tierce partie, comme dessus.

Protestant lesd. consuls, au nom de l'université et particuliers desd. lieux, que, s'ils ont plus reconnu que n'en doivent ou feussent tenus de reconnoitre, que ce soit pour non reconnu, et, sy moins, qu'aussy ne leur puisse porter aucun préjudice des libertés desd. lieux et transaction faitte par leurs prédécesseurs, ausquelles n'entendent aucunement déroger.

Promettent lesd. consuls et conseilliers, au nom des universités, manants et habitants desd. lieux, pour eux et leurs successeurs, avoir et tenir ferme lad[e] reconnoisance, et icelle accomplir, attendre, observer et jamais n'y contrevenir, de droit ny aussy de fait, en tout ny en partie, en tout ce que dessus; respectivement payer aux termes préfis et assignez ; et de tout ce que dessus aussy faire rattiffier et approuver par les particuliers desd. lieux respectivement, à la première et simple réquisition dud. sgr; sous l'obligation de tous et chascuns les biens des communautés desd. lieux de Guillestre et Rizoul, manans et habitans d'iceux ; led. sgr archevêque présent et acceptant, tant à son nom que de ses successeurs en lad[e] églize; rennonçant aussy lesd. consuls, au nom que dessus, à toutte exception contraire, avec jurement. Et de tout ce que dessus led. sgr archevêque, à son nom et de ses successeurs aud. archevêché, et lesd. consuls, respectivement en cas qu'à eux touche, ont requis et demandé leur être fait instrument, un ou plusieurs, par moy notaire royal delphinal soussigné.

Fait et publié à Embrun, au palais dud. sgr, dedans la chambre d'Abraham, en présence de Claude Mottet, feu Micheau, de Châteauroux, d'Esprit Bordon, habitant à Embrun, et Pierre Leyquion, témoins requis et appellés, et moy. LEVÉSIE.

Arch. com. de Guillestre, série FF. 59 (p. 318').

II. — *Revenus des archevêques d'Embrun à Guillestre.*

Les droits énumérés et reconnus ci-dessus sont le fondement des revenus que les archevêques d'Embrun percevaient à Guillestre.

Il n'est pas facile de se faire une idée précise de l'importance de ces revenus.

Suivant un précieux document de 1365, tiré des archives du Vatican et publié par MM. Eugène Martin-Chabot et Georges de Manteyer[1]), les revenus de la mense archiépiscopale d'Embrun étaient, à cette époque, de 2.242 florins 9 gros et 1/4 de gros. Dans ce total Guillestre figure pour 120 florins 2 gros 1/2; il produit, en outre, à l'archevêque, 306 setiers de blé et 245 setiers de vin. Or, en adoptant pour la valeur du florin le chiffre de 52 francs 74, et, pour le gros, celui de 2 fr. 35, que M. Louis Blancard donne comme très approximatif pour le XIII[e] siècle[2]) — mais qui doit être sensiblement trop fort pour la fin du XIV[e] siècle — les 120 florins 2 gros 1/2 que l'archevêque percevait à Guillestre s'élevaient au total de 6.334 fr. 72. A cette somme il faut ajouter le prix du blé et du vin, perçu en nature, soit, encore d'après M. Blancard[3]),

[1]) *Le registre des lettres de Pierre Ameil, archevêque de Naples (1363-65), puis d'Embrun (1365-79).* Rome, Phil. Cuggiani, 1905, in-8° de 21 p. Voy. *Annales des Alpes*, IX, nov.-déc. 1905, p. 143-146.

[2]) *Essai sur les monnaies de Charles I[er].* Paris, 1868-79, in-8°, p. 447-8.

[3]) La valeur relative du setier de blé, suivant M. Blancard, au XIII[e] siècle, était de 10 fr, et celle du setier de vin, de 12 fr. 50 (*Op. cit.*, p. 422-3).

3.060 fr. pour le blé et 3.062 fr. pour le vin. Total général, 12.457 fr. 22. Mais ce total est certainement exagéré. Quoiqu'il en soit, le document de 1365 fournit une base d'appréciations et permet d'établir d'intéressants rapprochements.

Le dénombrement fourni, le 1er oct. 1540, au vibailli d'Embrun par le vicaire général, l'official et le juge des châteaux de l'Embrunais, agissant au nom de l'archevêque Antoine de Lévis (1526-48), nous apprend que les revenus de l'archevêché d'Embrun, pour le Dauphiné seulement, étaient alors de 423 écus au soleil[1]), plus 179 charges de blé, 17 d'avoine, 113 de vin et 4 quintaux 1/2 de fromage (p. 351'). La Provence est exclue de ce dénombrement, dans lequel on a soin de dire qu'il n'apparait d'aucun document que les terres archiépiscopales « soient tenues en fief et homage du Roy-Dauphin », ou encore qu'elles aient « jamais fait homage au Roy-Dauphin » (ib.).

Les guerres d'Italie (1494-1559) et surtout les guerres civiles, dites de religion (1562-98), furent fatales à l'archevèque d'Embrun. D'après l'enquête faite, en juin-juillet 1590, par Hugues de Calignon, commissaire nommé à cet effet par Lesdiguières, les revenus de l'archevêché d'Embrun étaient, à ce moment, diminués des 3/4 (p. 317-318).

Relevons, ci-après, quelques faits précis :

Le 31 oct. 1581, tous les revenus de l'archevèque à Guillestre et à Risoul étaient affermés 300 écus (p. 218').

Le 10 avril 1582, les droits seigneuriaux seuls de l'archevèque étaient affermés 36 écus, chacun de 60 sous (p. 318).

Le 23 juin 1618, l'archevèque Guillaume d'Hugues conclut un abonnement de tous ses droits à Guillestre et à Risoul, sauf les amendes, moyennant 555 écus, chacun de 3 livres, soit 1.665 l. (p. 349').

[1]) La valeur relative de l'écu au soleil, chaque écu compté pour 3 livres ou 60 sous, était de 15 à 18 fr.

Le 29 juin 1649, les droits seigneuriaux de l'archevêque à Guillestre sont affermés 725 l. (p. 349).

Le 5 déc. 1715, M. de Paulmy d'Argençon (1715-19) passe un abonnement de tous ses droits seigneuriaux à Guillestre et à Bramousse moyennant 1.260 l. chaque année, sa vie durant (p. 353, cf. p. 362').

Le 25 nov. 1724, Pierre Guérin de Tencin (1724-40), afferme la dime, les droits seigneuriaux, les terres, prés[1]), etc., de Guillestre et de Risoul, pendant 9 ans, au prix de 2.400 l. par an (p. 353).

Le 11 avril 1742, Bernardin-François Fouquet (1741-67) afferme tous ses revenus de Guillestre pour 1.480 l. (p. 353; cf. p. 218-19, 222).

Le 24 janv. 1768, sous Pierre-Louis de Leyssin, dernier archevêque d'Embrun (1767-91, † 1801), ces mêmes droits sont affermés, pour 9 ans, moyennant 1.200 l. (p. 353').

La dime due à l'archevêque, ainsi qu'au prieur de Guillestre et au chanoine d'Embrun prébendé en ce lieu, s'imposait le 12 juil. 1764, en même temps que la taille royale. Elle consistait au 12e des grains, au 18e du vin et au 12e des agneaux (p. 241).

En 1790, la dime de l'archevêque produisit à Guillestre « 28 charges bled », estimées valoir 22 l. 10 la charge, soit 630 l., et les autres droits seigneuriaux, 53 l. 10. Total, 683 l. 10 (p. 272).

III. — *Juges des Châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais.*

La juridiction des juges des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais s'étendait sur tous les châteaux appartenant à l'archevêque. Ces châteaux, en dernier lieu, étaient : Guillestre, Risoul, Vars, Ceillac, Eygliers, St-

[1]) La contenance des immeubles appartenant à l'archevêque, pré du Château et terres du Villar, est donnée exactement, le 19 nov. 1742, par le châtelain Étienne Albert (G. 8, p. 8).

Crépin, La Roche-de-Rame, Freyssinières, Chancella, St-Clément, Châteauroux, acquis, comme nous l'avons dit, du XII[e] au XIII[e] siècle (auxquels il faut ajouter Mont-Dauphin, dont la construction remonte à 1693), et, de plus, Espinasses, Bréziers, Beaufort, Rochebrune et Le Sauze. Ces derniers s'appelaient les *Bas Châteaux* et les premiers les *Hauts Châteaux*[1]).

Il ne faut pas confondre les juges des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais avec les juges communs de l'Embrunais. Ces derniers exerçaient leur juridiction sur Embrun, St-André et St-Sauveur, soit sur la *Terre commune* d'Embrun (à l'origine, ils ne formaient qu'une même communauté. Cf. *Inv. des Arch. des Hautes-Alpes*, série B. p. 159), ainsi que sur Chorges et autres terres en pariage entre l'archevêque d'Embrun et le roi-dauphin. Leur organisation datait de 1210 (Fornier, I, p. 750-7). L'archevêque et le roi-dauphin avaient chacun leur juge particulier. Au XVIII[e] siècle, le juge royal rendait la justice durant les années paires et le juge de l'archevêque durant les années impaires (Inv. cité, B. Introd. p. 9).

Voici la liste des juges des châteaux archiépiscopaux, du XIII[e] siècle à la Révolution[2]):

Pierre *Amalvino*, 13 juil. 1271 (G. 26, p. 17').
Pierre RADULPHE, vers 1299 ou mieux 1296(ci-après, p. 4').
Pierre DURAND, 15 mars 1297/8 (Valbon., II, p. 80).
Mathieu DE LOUVAIN *(de Lovayno)*, 25 janv. 1301 (p. 11).
Pierre CAYRE, cosgr de St-Crépin, 2 déc. 1331 (p. 306').
Jean *Begonis* vice-juge, id. (ib.).
Sauveur *de Galhaco*, bachelier ès lois, 5 déc. 1391 (p. 13), 31 mai 1392 (ib.).

1) Cf. Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, t. I, p. 118; *Inv. des Hautes-Alpes*, série B, 396, p. 160.

2) Ne doivent pas figurer, à mon sens, dans cette liste : Étienne Lombard, « juge des bourgeois » d'Embrun, en 1210 ; — Pierre *de Raconis*, « juge d'Embrun », le 2 août 1231 (Isère, B. 2961) ; — Monachus de Pignerol, « juge », 29 juil. et 20 août 1258 (Ibid. B. 3001) ; — Guillaume *de Fabrica*, recteur de l'église de Savines le 23 janv. 1326/7 (ci-après, p. 3'), et quelques autres.

Pierre D'ÉTIENNE *(Stephani)*, 18 janv. 1398/9 (Savine, 150), 8 mars 1406/7 (p. 340), 27 nov. 1416 (G. 26, p. 17').

Antoine BOUCHARD *(Bochardi)*, 13 févr. 1422/3 *(Livre Carré d'Embrun*, f° 64), 20 févr. 1423/4, dit par erreur *Bofardi* (p. 6), 12 juil. 1428 (p. 341').

Hugonet D'EYMONET *(de Aymonetis)*, 18 juin 1482 (p. 360').

Michel SAVINE, docteur ès droits, 1501 (p. 315), puis (1536) juge commun (p. 350).

Guillaume ÉME, licencié ès lois, 27 sept. 1507 (G. 3001).

Claude ALBERT, av. 6 avril 1527 (G. 308, p. 212').

Jean DISDIER, licencié ès lois, 12 avril 1529 (p. 313'), 28 déc. 1531/0, 26-37 févr. 1536 (p. 350), 9 oct. 1539 (p. 316').

Guillaume REYMOND, docteur ès lois, 22 févr. 1541 (p. 316'), 14 oct. 1556 (G. 3010, f° 735 v°).

Honoré GONTIER DE L'ANGE, docteur ès droits, 30 avril 1566 (G. 322), 1574 (Forn., II, 561), 12 janv. 1582 (G. 322), 26 févr. 1582 (H suppl., 120), 1585 (Gautier, *Lettre VII*e, p. 18) ; puis (13 mars 1586) procureur de l'archevêque (p. 350) et, le 18 avril 1587, juge d'Embrun (G. 342). Cf. Forn., II, 581 *n*.

Jean GONTIER DE L'ANGE, docteur ès lois (1599), juge ordinaire de Chancella, 16 mai 1601 (G. 347), juge des Châteaux, 28 mars 1615 (G. 434), 23 juin 1618 (p. 349'), 20 mai 1620 (p. 112'), 14 janv. 1621 (p. 349), 18 oct. 1621 (p. 320'), 1er déc. 1622 (p. 115), 16 janv. 1623 (p. 116') ; juge commun le 1er juil. 1625 (G. 434, p. 269').

Honoré GONTIER DE L'ANGE, lieut. du juge commun, 1er juil. 1625 (G. 434) ; idem du juge des Châteaux, 6 oct. 1627 (p. 431'), vivant en 1630 (p. 125').

Jean-Baptiste GONTIER DE L'ANGE, lieut. du juge des Orres, 1640 (G. 442) ; juge des Châteaux, 1642-43 (G. 449), 21 avril 1643 (p. 137), 1649 (p. 139), 1650 (Rivoire) ; juge commun, 1652 (G. 458), 3 juil. 1663 (p. 154).

Jacques DALMAS, docteur ès droits, avocat († 1706), 1er févr. 1666 (p. 30), 3 déc. 1668 (p. 364'), 3 déc. 1671 (p. 22), 27 nov. 1672 (p. 28), 3 juil. 1678 (p. 30'), 2 janv.

1679 (p. 31'), 4 juin 1683 (p. 296), 25 juin 1685 (p. 338'), 22 nov. 1685 (p. 38), 28 févr. 1686 (p. 38').

Jean Gontier de l'Ange, lieut., 1er avril 1685 (H. suppl. 96), 15 juil. 1686 (p. 295).

Jean Vial, 30 oct. 1691 (p. 42), 14 août 1695 (p. 44'), 11 août 1696 (p. 46), 17 août 1697 (p. 170), 5 janv. 1701 (p. 335'), 5 oct. 1701 (p. 237). Il était en même temps juge commun et subdélégué de l'Intendant, oct. 1692 (p. 43). 6 mai 1693 (p. 166), 6 août 1693 (p. 163'), 2 mai 1695 et 31 oct. 1696 (G. 69), 14 juin 1697 (p. 45'), 25 oct. 1697 (p. 170), 2 nov. 1698 (p. 47'), 5 janv. 1701 (p. 335'), 31 mars 1705 (p. 296').

Jean-Baptiste Dalmas, bachelier de l'université d'Aix, seigneur de Réotier (1707, † 3 nov. 1734), juge en 1713 (p. 229' *n*), 30 oct. 1717 (p. 196'), « co-juge des châteaux », 25 janv. 1722 (p. 383'), 10 août 1723 (p. 202'), 1727-31 (G. 70-74), 23 juil. 1731 (H suppl. 178). Il était également lieut. particulier au bailliage d'Embrun, 10 août 1723 (p. 202'), et juge royal, 10 déc. 1727 (Ét. civ. de Réotier), 23.

Barthélemy Garcin, avocat, co-juge, en nov. 1721 (G. 3019), subdélégué en 1707-33.

Jean-Jacq. Salva, lieut. des jurid. archiép., 21 juin 1739 (p. 66').
Franç. Chessy, lieut. en la judicature des Châteaux, 17 janv. 1717.

François-Jacques Silvestre de La Catonne, juge des Châteaux, 17 déc. 1742 (H supp. 179).

Joseph Allard La Coste, de Guillestre, avocat le 8 juil. 1749, 21 juil. 1750 (p. 390), († av. 17 juil. 1768), juge 1er mars 1759 (p. 391'), 19 juin 1762 (p. 395'), 14 févr. 1764 (H suppl. 55).

Antoine Rous La Mazelière, avocat, 23 avril 1730 (H suppl. 59), 16 juin 1758 (ib. 55), 24 nov. 1765 (p. 75'), « juge archiépiscopal », 19 juin 1768 (p. 246).

Pierre Rous La Mazelière, avocat, 24 nov. 1765 (p. 75'), 29 juin 1769 (p. 77), juge des châteaux, 11 janv. 1764 (H suppl. 179), 11 févr. 1774 (H suppl. 260), 11 mai 1777 (p. 396'), 17 mai 1780 (p. 397'), 26 août 1781 (H suppl.

57), 18 févr. 1789 (ib. 70), 15 avril 1789 (ib. 71). De plus, lieut. de police au bailliage d'Embrun, 1er juil. 1769 (p. 338'), en 1777 (p. 254), en 1788 (Rivoire).

IV. — *Juges majeurs archiépiscopaux de l'Embrunais.*

Les sentences rendues par les juges des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais étaient portées en appel devant les juges majeurs de l'archevêque, qui étaient bien distincts des juges majeurs royaux et avec lesquels il faut se garder de les confondre.

Voici les noms de quelques-uns des juges majeurs archiépiscopaux de l'Embrunais :

Claude PEYRONI, bachelier ès lois, après le 12 mars 1425/6 (p. 294').

Jean ÉME, bachelier ès droits, 1er août 1472 (p. 6), 21 oct. 1476 (p. 7').

Michel MAURINE, bachelier ès droits, 1er sept. 1475 (p. 15), 18 sept. 1481 (G. 3005).

Claude ALBERT, licencié ès droits, 31 oct. 1509 et 29 janv. 1510 (G. 3001), 20 mars 1514 (G. 4, p. 6 de l'Inv.).

Jean DISDIER, licencié ès droits, 12 avril 1529 (p. 315'), 28 déc. 1531 (v. st.).

V. — *Courriers archiépiscopaux de l'Embrunais.*

Parmi les officiers de l'archevêque et au premier rang d'entre eux, il faut mentionner le *conrearius*, le courier ou courrier, sorte de surintendant, de vicaire général temporel. Il partageait avec le juge des châteaux de l'archevêque le soin des affaires du domaine temporel, nommait les officiers inférieurs, les huissiers (*mandaterii*), les champiers ou garde-terres, etc. Il rendait des sentences, infligeait des amendes aux délinquants, taxait

les vacations des huissiers, des crieurs publics, etc. C'est, du moins, ce qui ressort de l'examen des documents du 11 nov. 1295 (p. 4), 2 déc. 1331 (p. 306'-7), et autres.

Voici la liste de divers courriers de la terre archiépiscopale d'Embrun, du XIII[e] au XIV[e] siècle :

Guillaume HUGUES *(Hugo)*, 4 déc. 1240 (Fornier III, p. 328).
Hugues d'EMBRUN *(de Ebreduno)*, 5 août 1246 (Fornier, III, p. 338), 5 juin 1247 (id., I, 795, 798).
Raymond SEGUIN *(Seguini)*, mai 1295 (Valbonnais, II, 76).
Pierre DURAND, 15 mars 1297/8 (Valbon., II, 80).
Mathieu DE LOUVAIN *(de Lovegno)*, 25 janv. 1301/2 (p. 11).
Arnoux *Colleti*, chevalier, 21 sept. 1310 (p. 3').
Raymond de ST-MARTIAL, damoiseau, 17 mars 1325/6 (p. 305).
Jean *Begonis*, vice-juge, 2 déc. 1331 (p. 306').
Barthélemy *de Electo*, châtelain de Vars, vice-courrier, 17 févr. 1336, v. st. (p. 307').
Pierre GUILLAUME *(Guillelmi)*, 27 avril 1343 (p. 308).
Pierre DE STE-CÉCILE, 21 mai, 3 juin 1384 (p. 309).
Galcerand D'URGEL *(de Urgeo)*, damoiseau, 31 mai 1392 *(Note sur les fortifications*, p. 9, 18-19, cf. p. 312).
Jean *(de Mercato)*, 8 mars 1406/7 (p. 340).
François MEYFRED, vice-courrier, 12 avril 1529 (p. 315'), 26-27 févr. 1536 (p. 350).

VI. — *Bailes et châtelains de Guillestre.*

Les bailes, dans chaque bailie *(bajulia*[1]), étaient les intendants, les hommes d'affaire de l'archevêque. D'ordinaire les devoirs du baile se confondent avec ceux du châtelain. Celui-ci, dès le XVI[e] siècle, remplace même complètement le baile. L'un et l'autre sont quelquefois assistés ou suppléés par des vice-bailes ou par des vi-

[1]) Les *bailies* de l'Embrunais sont énumérées dans le très intéressant document du 4 sept. 1366, déjà signalé (*Annales des Alpes*, IX, nov.-déc. 1905, p. 145-146). Les bailies correspondaient aux châtellenies.

châtelains. Voici la liste de la plupart de ces officiers de l'archevêque d'Embrun à Guillestre :

Jean OLIVIER, de Ceillac, baile de Guillestre, 11 nov. 1295 (p. 4; Fornier, III, 287).
Bonfils *de Roveria*, 2 déc. 1331 (p. 306').
Étienne *Charboni*, 22 mai 1350 (p. 2'), 25 août 1355 (p. 2).
Rambaud BÉRARD, 12 déc. 1390 (*Note sur les fort.*, p. 8).

N...., lieut. de baile, 25 juin 1430 (p. 318).

Antoine *Clari*, 7 nov. 1440 (p. 348).
Arnoux JACOB, 1469 (p. 445).
Jean ALBERT, notaire, 7 nov. 1512 (p. 337).
Jean MARIE, 28 nov. 1530 (p. 360').
Guigues GARCIN, 26 août 1543 (G. 3010).
Pierre GARCIN, 20 sept. 1546 (Isnel, not. E. 99).
Honoré RICHAN, *châtelain*, 21 déc. 1549 (p. 348').
Guillaume GAUTIER, baile, 25 juil. 1590 (p. 318), 15 déc. 1593 (p. 417'), 23 mars et 15 déc. 1597 (p. 418), 4 janv. 1601 (p. 419').
Antoine DEVILLE, baile, 7 janv. 1598 (p. 419), 5 juil. 1604 (p. 420), 25 janv. 1605 (ib.), 30 oct. 1606 (Simon Roman, not.), 10 avril 1607 (ib.).

Chaffrey ROMAN, lieut. de baile, 13 janv. 1603 (p. 420).

Jacques ROBERT, notaire et *châtelain*, 6 déc. 1614 (p. 421'), 21 janv. 1617 (p. 422), 29 déc. 1619 (p. 422'), 10 fév. 1626 (p. 423'), 26 août 1628 (Espr. Dalmas, not.), † à Bramousse, vers le 13 juil. 1630 (p. 129').

Jacques DALMAS, not. et lieut. de châtelain, 22 mars 1616 (p. 421') 10 janv. 1619 (p. 422'), 25 oct. 1625 (Espr. Dalmas, not.).
Gaspar ROBERT, lieut. de chât., 8 juil. 1629 (Espr. Dalmas, not.).

Esprit DALMAS, not. et châtelain dès 1630 (E. 321), 9 avril 1638 (p. 133'), 1er nov. 1649 (Jacq. Bonardel, not.), 30 juin 1650 (ib.), † le 26 août 1652 à Grenoble (p. 363').

Barthél. BRUN, lieut. de chât., 29 juil. 1640 (Phil. Crévolin, not.).
Jacq. ASSAUD, id., 1er juil. 1663 (p. 148).

Jean-Baptiste ALBERT, not. (1679, † à 70 ans, le 27 nov. 1706) et châtelain, nommé le 3 mars 1670 (p. 25), 5 févr.

1672 (p. 151), 29 juin 1672 (p. 27'), 25 juin 1673 (p. 151'), 28 juin 1675 (p. 151'), 28 août 1797 (p. 198'), 22 mars 1698 (p. 170'), 6 déc. 1700 (p. 179) ; 3 juil, 1703 (p. 379').

Esprit ALBERT, fils d'Esprit, châtelain, 9 mars 1694 (p. 164).

Antoine ALBERT, fils de J.-B., not. et châtelain, 5 janv. 1701 (p. 335'), 14 janv. 1708 (p. 199), 16 avril 1709 (p. 188'), 6 mars 1711 (p. 198') 15 avril 1712 (p. 190').

Joseph ALBERT, commissaire aux revues et châtelain, 24 juil. 1713 (p. 382), 27 févr. 1715 (p. 382'), 24 févr. 1716 (p. 195), 4 juin 1723 (p. 199), 31 déc. 1728 (p. 206), 14 févr. 1732 (p. 209'), 21 janv. 1734 (p. 212), 31 déc. 1738 (p. 215'), 17 janv. 1740 (p. 216), † avant le 1er déc. 1740 (Laurens, not.).

Étienne ALBERT, fils de Joseph, nommé châtelain, à Rome, le 12 août 1740, par le card. de Tencin, installé le 9 déc. suivant (p. 66'), nommé de nouveau le 20 déc. 1741, par M. Fouquet (p. 68' [1]), 4 févr. 1748 (Laurens, not.), 2 janv. 1752 (p. 72), 11 janv. 1756 (p. 73), ancien châtelain le 24 nov. 1767 (p. 87'*n*) et 16 janv. 1786 (Brun, not.), † av. 18 janv. 1789 (p. 87').

Jacques DALMAS, fils de Jean, nommé le 18 janv. 1769 (p. 77), 23 janv. 1774 (p. 78'), 2 janv. 1785 (p. 84'), 28 janv, 1790 (p. 268), ancien châtelain le 1er févr. 1790 (p. 270), puis capitaine de la garde nationale de Guillestre, 13 juin 1790 (p. 90), juge de paix, 10 déc. 1792 (p. 403), et en 1795 (p. 99 et 100).

---

[1]) Le 30 avril 1742, au lieu d'Étienne Albert, le châtelain de Guillestre est Esprit Albert (p. 388).

CHAPITRE IX.

Etat religieux de Guillestre. — I. Prieuré de Guillestre ou de N.-D. d'Aquilon. — II. Prieuré de N.-D. de Calme ou de La chalp. — Chapelle et procession de St-Guillaume. — III. Chapelles ou chapellenies. — IV. Chapelles-Oratoires. — V. Confréries.

Le *Pouillé du diocèse d'Embrun de 1516* fait connaitre la situation exacte des bénéfices ecclésiastiques qui existaient, à cette époque, dans chaque localité du diocèse. Il fournit, de plus, l'indication des décimes ou redevances annuelles payées au Roi par le clergé diocésain. Voici quels étaient, en 1516, les bénéfices existant à Guillestre et la somme à laquelle chacun d'eux était taxé [1]) :

Prioratus Guilhestre.....	40	florins	—	sols	—	deniers[2]).
Curatus [de] Guilhestra...	1	»	9	»	6	»
Prioratus de Calma......	6	»	—	»	—	»
Sacrista de Calma	—	»	1	»	10	»
Cappelle due, una Ste Trinitatis, alias Sti Jacobi.	1	»	9	»	6	»
Cappella Ste-Crucis......	1	»	—	»	—	»
Cappella Sti Petri........	1	»	—	»	—	»
Cappella alia Sti Petri...	1	»	—	»	—	»
Cappella Ste Catherine...	1	»	—	»	—	»
Cappella [alia] Ste Crucis	—	»	3	»	—	»
Cappella Sancti Claudii..	1	»	6	»	—	»

[1]) ***Pouillés de 1516 ou rôles des décimes des diocèses de Gap et d'Embrun publiés d'après le Ms. latin 12730 de la Bibl. nat.***, **par l'abbé P. Guillaume. Gap 1888, in-8° de 84 pages. Voy. p. 55-56, n°° 908-919.**

[2]) **La valeur relative du florin, en 1516, était d'environ 12 fr. Il se divisait en 12 sous (valant chacun 1 fr.) et le sou, en 12 deniers (chacun de 8 cent. 1/2).**

Ainsi, il existait en 1516, à Guillestre, douze bénéfices soumis aux décimes : deux prieurés, une cure, une sacristie et 8 chapelles ou mieux chapellenies.

I. Le prieuré de Guillestre ou de N.-D. d'Aquilon.

Le prieuré de Guillestre, de la dépendance de St-André d'Avignon, existait au moins dès 1118. Il était gouverné par des prieurs, d'abord réguliers, nommés par l'abbé de St-André, et, plus tard (v. 1265), par des prieurs commendataires, vivant ordinairement loin de leur prieuré et dont le passage fut désastreux pour celui-ci.

La confirmation du prieuré de Guillestre à l'abbaye de St-André d'Avignon faite par le pape Gélase II (24 janv. 1118, † 29 janv. 1119) à Avignon, le 20 déc. 1118, prouve que la création du prieuré était antérieure à cette date ; mais elle ne devait pas être très ancienne. L'abbaye de St-André, fondée en 999[1]), ne possédait pas encore le prieuré de Guillestre le 22 juil. 1096, car le pape Urbain II n'eût pas manqué de l'indiquer à cette date dans la bulle qui énumère les dépendances de l'abbaye[2]). Mais les églises de Guillestre, Risoul et Ceillac sont mentionnées dans les bulles de 1118, par Gélase II; de 1143, par Innocent II[3]) ; de 1178, par Alexandre III[4]) ; de 1227, par Grégoire IX[5]), et autres postérieures.

D'ailleurs, le Pouillé ancien des bénéfices de l'abbaye de St-André d'Avignon fait mention expresse du prieuré de Guillestre, de ses dépendances, Risoul et Ceillac, et du vocable sous lequel le prieuré était connu : *In diœcesi Ebredunensi, prioratus Sanctœ Mariœ de Guillestra, ecclesia de castro Risols, ecclesia de valle Ciliaci, cum castro et territorio*[6]).

[1]) *Hist. du Languedoc*, anc. éd. t. II, preuves, col. 156.
[2]) Bibl. nat. Mss. latin 13916, f°s 24 v° et 124.
[3]) *Ibid.*, f° 130 v°.
[4]) *Ibid.*, f° 133 v°.
[5]) *Ibid.*, f° 133 v° 137.
[6]) *Polleare beneficiorum abbatiae Sti Andrae secus Avenionem*, Bibl. nat. mss lat., 11814, f° 1 et suiv.

La fête du prieuré se célébrait le 15 août, ainsi qu'on peut le constater dans la charte communale de 1329, le jour de la fête de l'Assomption ou de N.-D. d'août *(de Augusto)*. Mais le prieuré lui-même portait ordinairement le nom de N.-D. d'Aquilon: *de Guilono, de Aguilo, de Aquilono*, 1414 (p. 359); *de Acquilono*, 1482 (p. 361'); *d'Aquillon*, 1615 (p. 319), et même *d'Aiguillon*, 1726 (p. 332').

L'église prieurale datait certainement du XII[e] siècle. Elle est mentionnée dans divers documents antérieurs à 1299[1]). Elle était entourée d'un cimetière, *cimiterio Beatœ Mariœ*, 1310 (p. 4), sur lequel les habitants tenaient souvent leurs assemblées communales ; ainsi en 1381, 1414, 1455, 1532, *in cimiterio Beate Marie de Guilone*, dit-on en 1414. Mais cette ancienne église fut agrandie et reconstruite en 1507 (p. 361).

A côté de l'église, et sur l'emplacement de la cure actuelle, s'élevait la demeure du prieur ou *maison claustrale*, souvent rappelée dans les documents : *in curte domus claustri*, 1332 (p. 307) ; — *infra claustrum*, 1459 (p. 295) ; — *ante portam domus prioratus*, 1501 (p. 314') ; — *infra domum prioratus Guilhestre*, 1544-45 (G. 3010) ; — *La priora* ou *Prioura*, 1614, 1779 (p. 323 et 255').

A l'origine, les revenus du prieuré étaient assez élevés : outre le tiers des dîmes de Guillestre et de Risoul, le prieur jouissait de la totalité de celles de Ceillac et, de plus, du produit de quelques terres. En 1746, ses revenus étaient de 2.900 l., mais ils étaient grevés de 1.400 de charges ; donc 1.500 l. de revenu net (p. 222'-3).

Parmi les charges que devait supporter le prieur, et qui lui étaient communes avec l'archevêque et le chanoine prébendé à Guillestre, il convient de signaler un usage assez curieux, celui d'un *deffructus* ou repas annuel « à tous ceux du lieu [de Guillestre et de Risoul] qui y veulent aller », 1614 (p. 319).

1) Fornier, I, 701 ; III, p. 260.

On connait les noms d'un certain nombre de prieurs de Guillestre. En voici la liste :

Prieurs de Guillestre ou de N.-D. d'Aquilon :

RAYMOND, prieur de Guillestre, 4 déc. 1240 (Fornier, III, p. 329), 12 févr. 1241, v. st. (ib., p. 330).
B. COMIER *(Comerii)*, doyen de St-André d'Avignon, 27 oct. 1265 (Fornier, II, 62).
Jourdain D'AVIGNON, vers 1299, ou mieux 1296 (ci-après, p. 4'; Forn., III, p. 260), 17 août 1299 (Forn., II, p. 105), 1306 (Forn., II, p. 259).
François RAMBAUD *(Ranbaudi)*, 17 mars 1325/6 (p. 305).
Jean DE BLANSAC *(de Blandiaco)*, parent de Bertrand de Deux, 11 oct. 1340 (Forn., II, p. 163; U. Chevalier, *Inv. des Dauphins*, p. 332), puis évèque de Nimes (1348), cardinal (1361, † 8 juil. 1379). Cf. U. Chevalier, *Répert.* col. 1168.
Jacques *de Caussanicis*, licencié ès droits, 11 mai 1362 (p. 104).
Hugues *de Creycello*, bachelier ès décrets, 30 sept. 1365 (p. 293).
Michel *de Perellos*, archevêque d'Embrun, v. 1378-1427 (Forn., II, p. 258-9).
Antoine *Perti* ou *Pe[re]rii*, 12 juil. 1428 (p. 342).
Maillard *de Theysio* ou *de Theşio*, 27 juin 1431 (Forn., II, p. 328), 1435 (p. 314').
Pierre RICHIER, 22 nov. 1442 *(Livre carré* d'Embrun, f° 280; Forn., II, p. 341 *n*); 10 oct. 1443 (G. 765, p. 483).
Perceval *de Dorgeria*, 14 janv. 1460, à Noël (p. 295').
Jean DE LA MOLÈTE *(de Moleta)*, 18 juin 1482 (p. 360'), 31 mai 1496 (Forn., II, 461 *n*), 20 sept. 1500 (p. 314-5; Forn., II, 468), 9 sept. 1501 (p. 10), 1er déc. 1505 (G. 3001), 29 sept. 1510 (ib.), 4 déc. 1510 (G. 3008), 15 févr. 1515 (ib.).
Pierre D'URRE *(d'Urro)*, 17 mai 1563 (p. 323), 21 oct. 1569 (p. 319').

Louis Moynier, 25 sept. 1579 (p. 317'), 25 mars 1583 (Jean Marcellin, not.).

Louis d'Urre, 5 nov. 1586 (p. 323').

Étienne Gome (?), † av. le 2 août 1593 (G. 3012).

Pierre Gome, nommé le 2 août 1593 (G. 3012).

Antoine Rame, chan. d'Embrun, 9 oct. 1593 (G. 3012).

Louis Disdier, chan. d'Embrun, 12 avril 1600 (G. 152, p. 99).

Claude Émé de St-Julien, fils d'Octavien, président au parlement de Grenoble, 12 nov. 1613 (p. 323', cf. p. 319'), 3 févr. 1620 (p. 112'); puis (1626-27) chan. d'Embrun (G. 213), † av. 1er sept. 1628 (G. 519-20).

N... Massac, 15 mars 1623 (p. 116).

Antoine Gras de St-Julien, 27 juin et 4 juil. 1629, qui afferme les droits du prieuré pour 160 écus ou 480 l. (Espr. Dalmas, not.).

Laurent Rame, 12 nov. 1633 (G. 759), 11 mars 1637 (G. 583).

N..., prieur *de Tourdan* (Dourdan ?), 8 juin 1664 (p. 439).

L'abbé de Lescot, « ancien prieur », 6 mai 1685 (p. 37').

Étienne Le Franc, sr de La Grange, docteur de Sorbonne, vic. g. du card. Pierre de Bonzy, arch. de Narbonne (1673, † 1703), pourvu à Rome le 5 oct. 1679, mis en poss. le 14 oct. suivant (J.-B. Albert, not.), 16 mai 1680 (p. 158), 20 et 23 déc. 1698 (p. 171' cf. p. 47'), 15 déc. 1719 (p. 333).

Louis-Armand de St-Bon, prêtre du dioc. de Grenoble, docteur en droit de la faculté de Paris, clerc de la chapelle et oratoire du Roi, mis en possession par procureur le 9 avril 1720 (Augustin Albert, not.), 25 janv. 1722 (p. 57'), 25 avril 1723 (ib,), 1er juil. 1724 (p. 202').

Philibert Bernard de Baudry de Marigny (p. 214'), abbé de St-Fuscien, dioc. d'Amiens, 1er déc. 1726 (p. 334'), conseiller-clerc au parlement de Paris, 2 avril 1728 (p. 60), prieur de Guillestre, 7 juil. 1727 (p. 211), « depuis un an », 9 juil. 1727 (p. 64'), 1er déc. 1727 (p. 334'), 2 avril 1728 (p. 60), 16 juil. 1730 (p. 61'), 4 avril 1736 (p. 214'), 29 avril 1736 (p. 64'), 16 juil. 1764 (p. 241);

« ci-devant prieur du prieuré simple de N.-D. de Guillestre, Risoul et Ceillac », 7 janv. 1766 (*Inv. des arch. Hautes-Alpes*, série B, 345, p. 141).

Édouard-François-Xavier Berbiguier, prêtre de Carpentras, vic. g. d'Embrun, chan. de la collégiale de Ste-Opportune, de Paris, « prieur de St-André de Camarignan (*sic*[1]) et de Ste-Colombe, son annexe, dioc. de Nimes, prieur commendataire du prieuré simple de St-Césaire de *Rantigny*, ordre de St-Benoit, dioc. de Beauvois, pourvu le 10 des calendes [d'août] de la 7e année du pape Clément XIII [23 juil. 1764], avec *visa* de l'archevêque [d'Embrun] du 1er oct. 1764 », mis en possession du prieuré de Guillestre le lendemain 2 oct. (Brun, not.); 15 mars 1765 (G. 708), 8 juin 1772 et 16 nov. 1773 (Albert, not.); il résigna le 25 janv. 1787 (G. 32, p. 21); dit « ancien prieur » le 7 avril 1788 (série B. 351, p. 144').

Paul Bistos, religieux de St-Benoit, vicaire général d'Embrun, résidant à Paris, dernier prieur de Guillestre, 25 janv. 1787 (G. 32), 13 juin 1787 (B. 351, p. 144'), 1787 (p. 264), 1er juin et 10 août 1788 (p. 86), 6 juin 1788, date où les revenus de son prieuré sont affermés pour 9 ans, moyennant 552 l. par an (p. 270), 25 mai 1789 (p. 268'), 8 août 1790, époque où il paye 215 l. au curé de Guillestre, Bonardel, pour sa portion congrue (p. 271). A cette époque, les revenus des biens-fonds de son prieuré sont de 75 l. (L. 826). Le 10 sept. 1793, il est porté sur la *Liste supplémentaire des émigrés*, avec un grand nombre de prêtres et de laïques du diocèse d'Embrun (L. 130).

II. Prieuré de N.-D. de Calme ou de La Chalp.

Le prieuré de N.-D. de Calme ou de La Chalp, était de la dépendance de la prévôté d'Oulx, dans la vallée de la Doire. Ainsi qu'en fait foi le *Pouillé* de 1516, il était situé

[1]) Aujourd'hui St-Andr comé•, de St-Gilles(Gard) .

sur le territoire de Guillestre et non sur celui d'Eygliers ou de Mont-Dauphin [1]. Son église, construite probablement à la fin du XI[e] siècle et avant le milieu du XII[e], était sous le vocable de Notre-Dame. C'est ce qu'attestent les bulles-privilèges des papes Eugène III, du 14 mai 1148, *ecclesiam Sancte Marie de Calme ;* d'Adrien IV, de 1158, *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Calme ;* d'Alexandre III, de 1172, *ecclesiam Sancte Marie de Calme ;* de Lucius III, de 1183, *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Calme* [2]), et de nombreux documents des archives de Guillestre, signalés ci-après.

La prévôté d'Oulx avait reçu, en 1168, de Charles, évêque de Turin (1165-68), l'église de St-Pons de *Demonte*, située au-delà du col de Larche, dans la vallée de *Stura* [3]). Peu après, le prévôt Nicolas (1164-1175 c.) et le chapitre d'Oulx soumirent cette église au prieuré de N.-D. de Calme [4]), à qui désormais elle dut payer une redevance annuelle de 3 sous, le dimanche de la Septuagésime [5]).

Le 4 déc. 1240, un acte intéressant fut passé, près de la maison de N.-D. de Calme, dans les vignes *(apud domum in Calmis, in vinea prope domum de Calmis)*, entre l'archevêque Aymar de Bernin (1236, † 1245) et noble Guillaume d'Entrevennes, au sujet de la seigneurie de Châteauroux. Étaient présents un grand nombre de seigneurs et de grands personnages des environs : Guillaume Hugues, courrier archiépiscopal, Gui Agnel, de St-Crépin, chevalier, Radulphe, chanoine d'Embrun, Raymond, prieur de Guillestre, Martin, chapelain de l'archevêque, Odon de Rame, Pierre Rodulphe, de Châteauroux, Giraud de St-Crépin, Rostain Raymond, de Savine, et plusieurs autres [6]).

[1]) Cela ressort également des chartes du 30 sept. 1365 « in Calma, in territorio de Guillestra » (p. 293'), du 28 mars 1414 (p. 359), etc.

[2]) *Ulc. eccl. chart.* Turin, 1753, in-f°, pp. 6, 9, 11, 14.

[3]) *Ulc. eccl. chart.* n° 202, p. 168.

[4]) Que la charte appelle N.-D. de Guillestre, « *ecclesiæ sanctæ Mariæ de Guillestra* », expression très caractéristique et digne d'être remarquée.

[5]) *Ibid.*, n° 215, p. 179.

[6]) Fornier III, p. 328-329.

En 1342, il y avait au prieuré de N.-D. de Calme un prieur et trois chanoines [1]).

Le 28 mars 1414, Antoine Borel, hôtelier de Guillestre, dans son testament, entre autres dispositions fort intéressantes, lègue à N.-D. de Calme, *Domine Nostre de Calma*, une livre d'huile (p. 359).

Le 3 juin 1434, Hugues Garnier, le vieux, de Guillestre, dans son testament, fait également à l'église de Calme le legs d'une livre d'huile [2]).

En 1516, le prieuré de Calme était taxé aux décimes 6 florins, tandis que le prieuré de N.-D. d'Aquilon ou de Guillestre était taxé 40 florins. On peut juger par là de l'importance relative des deux prieurés.

D'après ce même document, le sacriste ou sacristain de Calme, était tenu de payer 1 sol 10 deniers de décimes. Son bénéfice était visiblement de minime importance. Le 25 juil. 1329, Guillaume, Guibert *(Guiberti)*, sacriste de N.-D. de Calme *(sacristae Beatae Mariae de Calmis)*, acheta de Hugues de Mandagot, prévôt d'Embrun (1328-55), 13 muids, soit 208 setiers, de seigle ou d'avoine, provenant des dimes de Vallouise *(de Valle Pula)* et du Briançonnais, au prix de 4 tournois d'argent (G. 493, p. 303).

Les propriétés du prieuré de Calme ne sont pas mentionnées aux divers cadastres de Guillestre de 1469, de 1549 et autres documents qui leur servent d'annexes. Il est vrai que les premiers sont incomplets du début et de la fin. Mais cela peut être un indice aussi du peu de valeur des immeubles du prieuré.

Le 10 mars 1569, lors de la répartition de 117 écus d'or au soleil « de rante, à laquelle a esté taxé et cottisé le diocèse d'Ambrun pour sa cotte-part et portion de la vante de 50.000 escus de rante » à payer au Roi, l'archevêque Guillaume d'Avançon fut compris pour 40 écus; le prieur de Guillestre, pour 2; « le prieur de *Calme*

[1]) « Prioratus Sanctæ Mariæ de Calma, in diœcesi Ebredunensi, habens priorem et canonicos tres » (*Ulc. eccl. chart.*, p. XXIX, n° XII).

[2]) Parchemin servant de couverture aux minutes du notaire Isnel, de Guillestre (aux Arch. des Hautes-Alpes, E. 100).

et le *secrestain* », pour 1, et le prévôt d'Oulx, pour 10 (G. 282, p. 201). — Au rôle des décimes de 1570, « le prieur de La Chalp » figure dans la paroisse de *Bochet* ou Eygliers (nous dirons bientôt pourquoi); il est taxé 6 florins (G. 62, p. 45). Dans celui de 1609, « le prioré de La Chalp », mis dans la paroisse de Guillestre, est taxé également 6 florins, et « le secrestaing de La Chalp », 1 sol 10 deniers 1/2 (G. 65, p. 50). En 1736, sur un total de 7.053 livres 1 sol de décimes à payer par le diocèse d'Embrun, « le prioré de Guillestre » figure pour 145 l. et le chanoine Laurent Rame, à cause de son « prioré de La Chalp », pour 20 l. (G. 70, p. 53). Enfin, en 1773, sur un total de 12. 571 l. de décimes dues par le clergé diocésain d'Embrun, le prieuré de Guillestre est taxé 210 l. et celui de La Chalp, 59 (G. 74, p. 56).

L'histoire de ce dernier prieuré sera, du reste, toujours difficile à faire, faute de documents précis. On connait à peine quelques-uns de ses prieurs.

Prieurs de N.-D. de Calme ou de La Chalp.

PONS, *Pontius, prior de La Calm*, qui, en 1168, accompagne Raymond, archevêque d'Embrun (1168-76), à Briançon, où il est présent avec Radulphe de La Salle, archiprêtre, Gui *de Varz*, Aynard de Rame, Jourdain *de Veene*, Pierre Arnaud, de Briançon, et autres, au don fait, à la prévôté d'Oulx, des églises de St-Michel de Cervières et de St-Pancrace [1]).

Hugues DE VARS, qui est prieur de Calme, le 23 oct. 1173, *Ugo de Varz, prior de Calmeia* (sic). Il est témoin dans le différend qui existait alors au sujet des dîmes de Vallouise *(de Valle Puta)* entre le prévôt d'Oulx et l'archevêque d'Embrun [2]).

Guillaume DE CHAMPS *(de Campis)*, prieur de Calme

[1]) *Ulc. eccl. chart.*, p. 7, note 18, et n° 138, p. 159. Cf. Gioffredo, *Storia delle Alpi Marit.*, dans M. P. H., p. 239.

[2]) *Ulc. eccl. chart.*, p. 52.

(prior de Calmis), qui, le 23 mars 1226 (v. st.), à La Bâtie-Neuve, non loin de Gap, de concert avec Jarenton, prieur de St-Pierre du Bourg-lès-Valence, rend une sentence arbitrale, importante au sujet des dîmes du Briançonnais, litigieuses entre la prévôté d'Oulx et Bernard Chabert, archevêque d'Embrun (1212, † 1235[1]).

Marcellin RAYMOND, prieur de Calme, le 28 mai 1400[2]).

Laurent RAME, chanoine d'Embrun (1704, † v. 1750), en 1735 et 1736, était pourvu du « prieuré de *La Chalp* » (G. 70, p. 53).

En 1790, un acte reçu par Me Bonardel-Argenty, notaire d'Eygliers, relate la prise de possession du « prieuré simple et séculier de N.-D. de Calme », par Barthélemy Peyras-Bourcier, prêtre d'Abriès en Queyras, fondé de pouvoirs de Georges Bernard de LA TOURETTE, prévôt d'Oulx, vicaire général de l'évêque de Pignerol[3]).

Gaspar LAUGIER, chanoine d'Embrun (1747-91), percevait, le 11 avril 1791, une pension de 200 l. « sur le prieuré de *La Charpe* » (L. 826).

Suivant le curé Albert, « le prieur de Notre-Dame de La Chalp, dont le prieuré est fondé dans la paroisse de Guillestre », possédait quelques droits sur la paroisse de St-Martin-de-Queyrières[4]).

Comme nous l'avons vu ci-dessus, le prieuré de N.-D. Calme était bâti sur le territoire de Guillestre. Il a donné son nom à la plaine comprise entre le torrent de Chagne, le Guil et la Durance, prolongement de celle de Barben ou du Plan-de-Fazy. Cette plaine était traversée par la route d'Embrun à Briançon, le « grand chemin royal », qui, dit un document du 6 sept. 1428, avait été fait de nouveau récemment, *juxta regale publicum ibidem de novo factum* (p. 342). La route franchissait le Guil non loin du monastère de Calme, sur un pont qui, de cette

[1]) Ibid., no 69, p. 70.

[2]) *Livre carré* d'Embrun, fo 246.

[3]) Notes mss. de M. Gignoux, curé d'Aiguilles, sur N.-D. d'Embrun, fo 7, cf. Mgr Depéry, *Hist. hagiol. du dioc. de Gap*, 1852, p. 516.

[4]) *Hist. du dioc. d'Embrun*, 1783, t. I, p. 279.

circonstance, s'est appelé longtemps le *Pont de Sainte-Marie*, pont souvent emporté par le Guil et souvent aussi reconstruit ou réparé « à commun frais des quatre communautés de Guillestre, Risoul, Eygliers et St-Crépin » (oct. 1658, p. 437). C'est ce qui a lieu le 17 oct. 1630 (p. 131), le 9 juin 1631 (p. 127), le 3 août 1642 (p. 135'), le 5 sept. 1647 (p. 137), le 5 août 1671 (p. 325'), le 14 oct. 1682 (p. 329[1]), le 6 févr. 1692 (p. 161'), le 1er avril 1702 (p. 179'), le 5 nov. 1705 (p. 183'), le 25 mai 1728 (p. 206'), le 19 juin 1746 (p. 222'), le 24 juin 1765 (p. 242), le 1er août 1781 (p. 258), etc.

Après sa reconstruction en marbre rose, le pont de Ste-Marie prit le nom de *Pont Rouge*, 8 juil. 1740 (p. 217), 1748 (p. 227'). Il était protégé par les digues de Ste-Marie ou du pont Rouge (p. 217, et 67). Près de ce pont, existait le « port Ste-Marie », où se formaient les radeaux qui devaient conduire en Provence les bois destinés à la marine (25 nov. 1667, p. 23'). De tous ces documents il ressort jusqu'à l'évidence que le monastère ou prieuré de N.-D. de Calme se trouvait aux environs de ce pont, sans qu'il soit possible d'en indiquer l'emplacement précis.

Chapelle et procession de St-Guillaume.

Suivant une tradition locale, dont Mgr Depéry s'est fait l'écho, le prieuré de N.-D. de Calme aurait été détruit, au XIIe siècle, par une inondation de la Durance[2]), et plus probablement des torrents de Chagne, du Guil et de la Durance réunis. Cette destruction avait été prédite par un pauvre berger, appelé Guillaume, manchot de naissance. Afin de justifier sa prédiction, il se présenta, un jour, devant le prieur incrédule, avec une main reçue

[1]) Le « pont de la rivière du Guil, proche la prioré (*sic*) de Ste-Marie de La Chalp », fait par Pierre Bourg, secrétaire de St-Crépin, coûte, le 22 déc. 1687, la somme de 2.850 l. (p. 160).

[2]) Depéry, *Hist. hagiol. du dioc. de Gap*, 1852, p. 503-528. — Voyez aussi le récit du P. Marcellin Fornier (I, 262-263); il ne fixe aucune date précise sur l'époque de cette inondation.

miraculeusement du Ciel. Le prieur, convaincu par ce prodige, abandonna le prieuré primitif, édifié sur la rive gauche du Guil, et en construisit un nouveau sur la rive droite de la rivière, au pied du rocher de *Bouchet* ou de *Mille Aures*, sur lequel s'est élevé Mont-Dauphin[1]). Si les legs faits en 1414 et en 1434, doivent se rapporter à l'ancienne église de N.-D. de Calme, il semble que l'inondation qui a détruit le prieuré et son église n'a eu lieu que vers le milieu du XV[e] siècle.

Quoiqu'il en soit, le pieux berger, reçu dans le nouveau monastère, en serait devenu « abbé » ou plutôt prieur. Après sa mort, il fut honoré comme un saint, et, de son nom, le prieuré s'est appelé *Saint-Guillaume.* L'église ou chapelle de St-Guillaume fut bientôt le but d'un pèlerinage fréquenté, surtout par les habitants des paroisses voisines.

Dès le XVII[e] siècle, chaque année, le lendemain de Pâques, les habitants de Guillestre se rendaient en procession à St-Guillaume et, à cette occasion, les consuls offraient un repas à « M[rs] les prestres, conseil et autres ». On trouve trace de cet usage, dans les archives communales, dès 1622 (p. 113'). En 1631, la dépense faite à St-Guillaume est de 12 l. 12 s. Alors la livre de pain est de 4 sols et le pot de vin de 6 sols (p. 131'), En 1647, la dépense est encore de 12 l. « Le repast de St-Guilheaume » nécessite l'achat de 30 livres de pain, 26 pots de vin rouge, 40 livres de mouton, un chevreau, etc. (p. 137'). Le retour de la procession, cette année, fut marqué par un triste accident : Honorat Jehan se noya « dans Chagne, et son corps est emporté » 50 pas au-dessous du pont de « l'eau du Queyras » (*Quadriquadrensis*) ou du Guil (p. 366).

Semblables processions, repas et dépenses ont lieu à peu près chaque année : en 1650 (p. 143), en 1675 (p. 153),

[1]) La cure actuelle d'Eygliers, dans le *Pouiller de 1516*, est appelée *de Bocheto* (dans Fornier, III, p. 440). C'est aussi le nom de *Bochet* qu'elle reçoit dans le rôle des décimes de 1570 (G. 62, p. 45). Cf. *Sti Anthoni de Bocheto*, 1529 (p. 315'); Bouchet, 1555 (p. 442); « St-Authoine de Bochet », 1621 (p. 422').

en 1699 (p. 177'), en 1710 (p. 189'), en 1716 (p. 196), en 1722 (p. 201'), en 1737 (p. 215), en 1741 (p. 217), en 1762 (p. 236), etc. En 1668, on ajoute 30 sols, donnés en « aumosne à l'hermitte establi à St-Guilhaume » (p. 149). En 1699, outre les prêtres, le châtelain, les consuls, le conseil et les chantres, au repas figurent les Capucins chargés de faire la prédication d'usage (p. 330). En 1749, M. Fantin honore le repas de sa présence (p. 224' [1]).

La Révolution n'a pas interrompu la fête traditionnelle de St-Guillaume et, de nos jours, elle se célèbre comme aux XVIIe et XVIIIe siècles.

III. Chapelles ou Chapellenies de Guillestre.

Le pouillé de 1516 constate l'existence de huit chapelles ou chapellenies à Guillestre:

1° *Chap*^{e} *de la Ste-Trinité*, taxée, avec la chap^{e} de St-Jacques, 1 flor. 9 sols 6 deniers. D'après les anciens cadastres de Guillestre, elle jouissait de plusieurs terres sises à Gramison: « *terram in Gramissono, juxta viam Cadracii* », à la Chalp-Dessous, au Grillet, « *in Calma Subteriori, in Grilheto* » (f° 78). Ant. *Clari* en était recteur en 1507 et en 1532. Elle existait en 1507 (p. 361') en 1630 (p. 363').

2° *Chap*^{e} *de St-Jacques*, mentionnée au cadastre du XVe siècle (p. 103), époque où Claude Valérian en était recteur; elle possédait, en 1530, une vigne à La Rochette (p. 361) et, le 13 mars 1543, des terres au Champ-du-Pin (G. 3010). Elle existait encore en 1757 (p. 258').

3° *Chap*^{e} *de Ste-Croix*, taxée 1 flor. en 1516. Elle avait été fondée par Ant. Isoard (G. 3008) et possédait une vigne à Gramison (f° 271). On connaît quelques-uns de ses recteurs: Honoré *Helisii*, 28 janv. 1472 (p. 13'), déjà mort 1496 (G. 3001); Jean *Helisii*, son successeur, le 7

[1]) La communauté de St-Clément, lors de « la procession à Ste-Marie ou à St-Guillaume », le 18 avril 1729, dépense 18 l. 5 s. (*Bull, soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1886, p. 513).

mars 1496 (ib.); Sandron ou Alex. Gobaud, remplacé le 17 févr. 1506, par Giraud Gobaud (G. 3001[1]).

4° *Chap^e St-Pierre*, taxée 1 flor. en 1516. Elle avait été fondée par n. Albergat Gobaud, chevalier *(miles)*, de Vars (G. 3010). Recteurs connus: Philippe Maurel, av. 1507, et Pierre Gobaud, nommé le 27 sept. 1507 (G. 3001); Pierre *Salloni* ou Sallon, de Briançon, qui, à sa mort, est remplacé par Pierre Bermond, clerc, également de Briançon, le 11 févr. 1557 (G. 3010, f° 763). En 1620, elle paye 2 écus 58 sols de tailles (p. 112).

5° Une *2e chap^e St-Pierre*, taxée aussi 1 flor. en 1516, est mentionnée au cadastre (f° 270). Elle avait été fondée par Bernard Maurel (G. 3010). Après résignation de Martin Gobaud, elle fut donnée, le 23 juin 1551, à Pierre Bermond (G. 3010).

6° *Chap^e de Ste-Catherine*, fondée en l'église de Guillestre (p. 367) et qu'il ne faut pas confondre avec la chapelle-oratoire existant hors des murs *(extra menia Guilhestre)*, dont on parlera ci-après. Elle existait, dit-on, en 1321, et elle est mentionnée au cadastre (f° 268). Après résignation de Martin Didier, recteur, Pierre *Dagani*, le 18 sept. 1500, lui succède (G. 3001).

7° *Chap^e St-Claude*, fondée par Claude Chabrand (G. 3008), clerc, puis notaire, de Ceillac, 1458 et 1469 (p. 295 et 445'); elle est mentionnée au cadastre du XVe siècle (p. 103). Le 22 août 1514, Philippe *Salvat*, clerc, en fut pourvu, sur présentation de Marcellin Valérian, de Ceillac, qui, alors, en était patron (G. 3008). Elle est mentionnée en 1720 (p. 199).

Postérieurement à 1516, on rencontre d'autres chapelles ou chapellenies fondées en l'église de Guillestre:

8° *Chap^e de St-Honoré* ou *Honorat*, fondée, vers 1507, par Esprit Rambaud, prêtre, de Guillestre (p. 361'). Après

[1]) Une 2e chap^e de Ste-Croix, mentionnée au Poulié de 1516 et taxée 3 sols seulement, est probablement celle qui, fondée en l'église du Château-Queyras, possédait à Guillestre, en 1455 et 1457, un atelier *(operatorium)*; Jn Bonafoux, chanoine et archidiacre d'Embrun (1457-61), en était alors recteur (p. 294'-5).

résignation d'Ambroise Rambaud, frère du fondateur (G. 11), le 29 mai 1544, Franç. *de Oliva*, prêtre et plus tard curé de Gap (1546-79), devint recteur de cette chapelle (G. 3010). Elle est mentionnée au cadastre (p. 103) et en 1620 (p. 112), époque où elle paye 4 écus 2 sols de tailles.

9° *Chap° de la Purification*, fondée par Jean Arlaud, hôtelier de Guillestre (série G. 11, p. 9'), le 10 mars 1520 (p. 410), mort avant le 11 janv. 1548 (G. 3010). Elle est mentionnée au cadastre du XV° siècle (p. 103[1]). André Rambaud en fut nommé recteur le 19 sept. 1552 (G. 3010).

10° *Chap° de Ste-Anne et de Ste-Catherine*, également fondée par ledit Jean Arlaud (G. 11, p. 9), et dont on connait les recteurs suivants: Turin Gontier (ib.); Jean Brémond, prêtre, et, après son décès, Romain Brun, également prêtre, nommé le 16 sept. 1591 (G. 3012); après la mort de ce dernier, André Albrand, pourvu le 9 nov. 1592 (ib.). Celui-ci résigne son bénéfice en faveur d'Esprit Laurent, qui en fut pourvu le 26 janv. 1594 (ib.). Il résigne à son tour en faveur d'André Contier, le 6 juin 1598 (ib.).

11° *Chap° de Ste-Madeleine*, mentionnée au cadastre du XV°-XVI° siècle (p. 103).

12° *Chap° de St-Laurent*, également connue par ce cadastre (p. 103') et dont les fonds furent vendus en 1777 (p. 254').

13° *Chap° de Ste-Marguerite*, 1469 (p. 447).

La plupart des chapelles ou mieux chapellenies énumérées ci-dessus sont mentionnées et taxées aux divers rôles des décimes du diocèse d'Embrun qui sont parvenus jusqu'à nous.

Il peut être intéressant de donner ici quelques extraits de ces documents. Ils nous fixent sur l'importance relative de chaque bénéfice et, approximativement, sur la date de la disparition de plusieurs et de de l'apparition de quelques autres.

[1]) Cette mention prouve que ce cadastre ou mieux *Muancier*, du XV° siècle, a reçu des additions au commencement du siècle suivant.

En 1568, le prieur de « Guilhestre » est taxé 40 florins; le curé, 1 fl. 9 sols; chapellenies : Ste-Trinité et St-Jacques, 2 fl. 9; Ste-Croix, 1 fl.; St-Pierre, 1; SS. Anne et Catherine, 1 fl. 9; N.-D. de la Purification, fondée par Jean Arlaud, 1 fl. 3 (G. 62, p. 45).

En 1609, le prieuré de Guillestre, 40 florins; la cure, 2 sols 6 deniers; « le prioré de La Chalp », 6 fl.; « le secrestaing de La Chalp », 1 s. 10 d. 1/2; chapelles : Ste-Trinité et St-Jacques, 21 s. 6 d.; Ste-Croix, 12 s.; St-Pierre, 12 s.; autre, 12 s.; Ste-Catherine et Ste-Anne, 21 s.; Ste-Croix, 3 s.; N.-D. de la Purification, 15 s.; St-Claude, 18 s. (G. 65, p. 50).

En 1742, chapelles de Guillestre : Ste-Anne, 15 sols; Ste-Catherine, 3 livres; St-Claude, 2 l. 5 s.; Ste-Croix, 5 l. 5 s.; Ste-Marguerite, 12 s.; St-Pierre, 2 l. 5 s.; « des Quatre-Champs », 1 l. 10 s.; Ste-Trinité, 3 l. 19 s.[1]).

En 1773, « *Vicariat de Guillestre :* Les chapelles unies en seconde vicairie de Guillestre : Ste-Trinité, St-Jacques, St-Pierre-Quatre-Champs, Ste-Croix, Raymond, St-Pierre, St-Claude, Ste-Anne », 32 livres; chapelle Ste-Marguerite, 1 l. 10, « et pour St-Lazare », 2 l.; « la confrairie du St-Esprit », 3 l. (G. 74, p. 56).

Pendant le 18e siècle, en effet, afin de créer des ressources suffisantes pour entretenir un second vicaire, la municipalité de Guillestre provoqua la réunion des revenus des chapelles ou chapellenies. Cette union, projetée en 1749 (p. 224'), réclamée en 1756 (p. 229) et en 1762 (p. 236', cf. p. 242'), était un fait accompli en 1770 (p. 77). Un règlement du revenu des chapelles, en 1760, porte le total de ce revenu à 356 l. (p. 232). En 1787, la communauté était en procès à propos de « la réunion des chappellenies » (p. 263).

Lors des déclarations faites au début de la Révolution, le 23 février 1790, Aimé-Xavier Allard dit qu'il existe à Guillestre dix chapellenies, dont il est titulaire, mais qu'elles sont « sans revenu, sauf quelques terres estimées

[1]) Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, t. II, p. 422.

au *Parcellaire* ou cadastre 9 livres 10 sols 6 deniers ». Il n'a « jamais perçu aucun revenu, à cause des difficultés qui m'ont été élevées par les consuls de cette communauté ». Ces chapelles, d'après sa déclaration, sont celles de « Gaspar Rame, Henry Reymond, St-Jacques, N.-D. de la Purification, le Grand et le Petit St-Pierre, Ste-Anne et Ste-Catherine, St-Laurens, St Claude, la Très-Sainte-Trinité » (L. 473').

IV. — Chapelles ou Oratoires.

Divers *Oratoires* ou chapelles-oratoires étaient ou sont encore construits sur le territoire de Guillestre. Ils méritent d'être signalés ici :

1° *Chap*e *de N.-D. et de Ste-Catherine*, hors les murs de Guillestre, *extra menia*. Elle avait été fondée par Crépin Argense (G. 11 èt 3010), professeur en droit et avocat, 1531 (p. 317) et 11 avril 1555 (p. 358). Elle fut donnée, en 1532, à Honoré Argense, de St-Crépin (G. 11), et, à son décès, à Ant. Argense, le 10 avril 1552 (G. 3010, et p. 358). Cette chapelle, le 19 mai 1554, avait un nouveau titulaire, dont le nom n'est pas connu (ib.). Elle existait encore en 1720 (p. 199). Sa toiture fut refaite en ardoises en 1753 (p. 226'), et « l'ancienne chapelle » fut bénite par le curé Bonardel le 6 sept. 1778 (p. 397). Elle a laissé son nom à tout un quartier de Guillestre, celui qui est vers la vallée du Queyras et près de la nouvelle mairie.

2° et 3° *Chap*es *de St-Roch* et *de St-Sébastien*, près la route actuelle de Guillestre à Mont-Dauphin. Elles existaient vers 1542 (p. 103, et G. 11), époque où il fut permis d'y dire la messe. Elles furent alors enrichies de diverses indulgences. Elles existaient le 11 janv. 1548 (G. 3010). La toiture de ces deux chapelles fut réparée en 1702 (p. 49, 179'). En nov. 1753, les peintures de St-Sébastien furent restaurées (p. 72'). En 1774, des portes y furent placées (p. 250'). Les habitants de Guillestre s'y rendent plusieurs fois, chaque année, en procession.

4° *Chap^e de Peyre.* En 1532, puis en 1542, Honoré Gontier est autorisé à célébrer la messe *in oratorio de Petra* (G. 11, p. 9'), et des indulgences sont alors accordées à cette chapelle. Elle se trouvait sur le bord de la route de Guillestre à Vars, au hameau de Peyre-Haute. Elle a été démolie depuis une 30e d'années. On peut voir, encore, près de son emplacement, la large et grande pierre de marbre rose qui formait la table de l'autel.

5° *Chap^e de « St-Laizer »* ou « *St-Lazare*, dans les vignes » (p. 360). Elle est mentionnée au cadastre du XVe siècle (p. 103) et, dans l'Inventaire, sous le nom de *Capellania Sti Leodegarii*, 1530 (p. 361').

6° *Chap^e de St-Martin*, au Martinet, à droite du torrent de Chagne. Elle a été construite par Guil. Bérard, consul de Guillestre, le 18 sept. 1737 (Ant. Brun, not., année citée, f° 121 v°).

7° *Chap^es de « La Frérie »* (p. 79'), *du St-Esprit au Plan-de-Fazy, de Bramousse* et *de St-Ours*, au lieu dit « du Serre », sur lesquelles on n'a pas de détails.

Une *chap^e de St-Antoine* existait à Guillestre, en 1398 (p. 13). J'ignore en quel endroit elle était construite[1]).

V. — Confréries de Guillestre.

On rencontre à Guillestre un assez grand nombre de confréries ou associations pieuses et charitables.

1° *Confrérie du St-Esprit*, déjà existante en 1329, qui, en 1365, possédait une vigne à La Chalp (p. 239'), en 1469, une maison dans Guillestre, et diverses propriétés à Rioubel, à Rabious, vers Combe-Clauve, au Cheynet, à La Chalp-Dessus, aux Croses, à La Lonjagne (p. 439). Plusieurs immeubles lui sont donnés de 1589 à 1637 *(Muancier*, p. 439-40) ; etc. Le siège de la confrérie, en 1669,

[1]) La *chap^e de St-Antoine* dite ordinairement *de Arviolo* ou d'Arvieux, parce que fondée dans cette paroisse, avait diverses propriétés à Guillestre (p. 103', 442').

était dans l'église (p. 148', cf. p. 141'). Ses biens étaient administrés par des prieur ou procureurs (p. 295, 330'). La vigne du St-Esprit jouissait du privilège de pouvoir être vendangée avant les autres, 1778 (p. 80). Le prieur était tenu de faire une *donne* ou distribution annuelle, à la Pentecôte. Cette distribution, *dona* ou *noal,* 1414 (p. 359'), 1454 (p. 357'), 1671 (p. 149'), etc , fut supprimée en 1726 (p. 332'); mais, rétablie peu après, elle existait encore en l'an 9 (p. 285). Les distributions consistaient en pain, en viande, en vin, en soupes ou potages de pois et autres légumes. Pour en faire les apprêts, on se servait d'énormes chaudières, chaudrons ou marmites en cuivre, 1454 (p. 357'), 1743 (p. 219 et 220), qui, sous la Révolution, servirent à fabriquer le salpêtre (cf. p. 281).

2° *Confrérie de Notre-Dame* ou de N.-D. d'Août, *confratraria Beate Marie de Augusto,* 1329. C'est dans la charte communale de Guillestre que se trouve cette mention. Il y est dit que les prieurs de la confrérie de N.-D., de même que ceux de la confrérie du St-Esprit, pourront lever des tailles ou impositions, et même opérer des saisies contre ceux qui refuseraient d'en payer le montant (n° 14). La confrérie de N.-D. possédait quelques immeubles : une vigne aux Auches ; des terres à Chagne, à La Chalp-Dessous (p. 440, cf. p. 360). Elle existait en 1692 (p. 165).

3° *Confrérie de Bramousse.* La *Confratria Bramossie* possédait, en 1469, une vigne à Guillestre, au Collet (p. 447), cf. *Muancier*, 1583 (p. 441').

4° *Confrérie du St-Sacrement*, établie surtout pour favoriser la sanctification des dimanches et jours de fête (J.-B. Albert, not., 22 nov. 1688). Elle existait en 1530 (p. 360'). En 1633, elle possédait une vigne (p. 362'). En 1692, lors de l'occupation de Guillestre par les Allemands et Piémontais, elle fournit, des flambeaux de cire, pour éclairer les rues pendant la nuit (p. 165).

5° *Confrérie de Ste-Barbe.* En 1542, Paulet de Garganique, son procureur, obtient l'autorisation de faire dire la messe dans l'église (G. 11, f° 3').

6° *Confrérie de St-Sébastien.* Elle est mentionnée au XVIe siècle (p. 360), en 1512 (G. 11).

7° *Confrérie de St-Côme et de St-Damien.* Le 23 janv. 1543, elle obtient l'autorisation d'élever un autel dans l'église de Guillestre (G. 3010).

8° *Confrérie de N.-D. de la Purification.* Elle est mentionnée en 1556 et 1562, dans le Répertoire des minutes du notaire de Gulphe (f° 218).

9° *Confrérie de St-Antoine.* Elle existait en même temps que la précédente (De Gulphe, not. f° 239) et possédait une vigne à Gaboyer (Cad. f° 272). Elle est mentionnée en 1629 (p. 120'), 1695 (p. 168', et terrier, p. '440), 1741 (p. 217), 1744 (p. 220), 1759 (p. 74).

10° *Confrérie de St-Laizer,* au XVIe siècle, avec chapelle « dans les vignes » (p. 360).

11° *Confrérie des Pénitents de St-Jean-Baptiste,* probablement la plus récente, mais l'une des plus importantes. Au début du XVIIe siècle, elle possède une maison près du cimetière (p. 440). Le 9 oct. 1641, Jacques Arnaud, fils de feu Pierre, de Guillestre, fait don aux pénitents noirs de la confrérie de St-Jean-Baptiste d'un *chasal* ou masure, afin d'y construire une chapelle pour les réunions et les offices (Philippe Crévolin, not.). La chapelle alors bâtie, semble avoir été reconstruite en 1734 (p. 213). En 1737, elle fut couverte en ardoises de Châteauroux. Elle est souvent mentionnée dès lors (p. 66 et 339'). En 1790, la chapelle des pénitents devient le lieu ordinaire des assemblées de l'époque (p. 270, cf. p. 89-91). Actuellement la confrérie des pénitents de Guillestre continue à y célébrer ses offices.

CHAPITRE X.

Etat religieux de Guillestre *(suite)*. **— L'église. Inventaire de 1649. — Curés, secondaires et vicaires. — Chanoines d'Embrun prébendés à Guillestre. — Prédicateurs de carême.**

Les moines bénédictins de St-André d'Avignon firent, à l'origine, le service de la paroisse de Guillestre (au moins de l'an 1118 à 1265). Vers cette dernière époque, ce service paraît avoir été confié à des prêtres séculiers, à des chapelains, *capellani curati*, auxquels le prieur titulaire et les autres décimateurs, l'archevêque et le chanoine d'Embrun prébendé à Guillestre, abandonnaient une partie de leurs revenus.

Au début du XVIIe siècle, l'archevêque, le prieur et le chanoine prébendé contribuaient, chacun pour un tiers, à la rétribution du curé, de son secondaire ou vicaire, du prédicateur de carême, du clerc et des sonneurs. Ils devaient, de plus, entretenir, seuls, le presbytère ou chœur de l'église, la sacristie, les ornements, livres, calices, ciboires, croix et autres objets du culte, fournir les cordes des cloches, le pain et le vin pour la célébration de la messe, et « le vin nécessaire aux communiants », dit-on le 8 août 1615 (p. 319), ce qui semble prouver qu'existait alors à Guillestre l'usage de donner la communion aux fidèles sous les deux espèces du pain et du vin[1]).

[1]) Le 25 août 1638, Jacq. Derbez, vice-sacristain de N.-D. d'Embrun, achète « deux verres pour servir à la communion des lays » (G. 591, p. 380'), ce qui tend à établir la persistance de cet usage en Embrunais.

I. — L'Église de Guillestre.

Aux paroissiens, à la communauté des habitants incombait la charge de l'entretien des nefs de l'église proprement dite. Le 17 févr. 1336 (v. st.), noble Alexandre de Risoul réclamait à la communauté de Guillestre le payement des réparations qu'il avait faites à l'église (p. 307'). Le 20 juin 1507, lorsqu'on décida de reconstruire et d'agrandir l'église ancienne, alors trop petite, la population traita cette importante question en assemblée générale, sur la place publique, devant le *réal* ou porche de l'église même : *in platea publica ante regale dicte ecclesie* (p. 361-2). Le nouvel édifice fut fait d'après le plan que l'architecte *Galleas* avait dressé, et presque complètement en marbre rose du pays *(de corniolo)*. Les habitants s'engagèrent à amener à pied d'œuvre tous les matériaux, à nourrir les ouvriers et à payer aux entrepreneurs, Jean Gerbon et Pierre Brun, de la ville d'Embrun, la somme de 2.630 florins. Nous ne nous étendrons pas d'avantage ici sur ce très intéressant prix-fait, relatif à la construclion de l'église actuelle de Guillestre. Ajoutons seulement que cette belle église fut solennellement consacrée le 15 nov. 1532, sous le titre ou vocable de N.-D. d'Aquilon, *Beatissime Virginis Marie de Aquilone*[1]), par Antoine Pascal, évèque de *Rosea*, vicaire général de l'archevêque Antoine de Levis (p. 362). L'anniversaire de cette cérémonie devint, à Guillestre, un jour de fète ; elle se célébrait en 1606 (p. 109), en 1659 (p. 437'), etc.

Le jour de la dédicace de la nouvelle église, outre le maître autel, l'évèque de *Rosea* consacra encore, dans l'intérieur de l'édifice, cinq différents autels, en l'honneur de S. Sébastien, de la Ste-Trinité, de Ste-Catherine, des SS. Crépin et Crépinien, et de S. Antoine (p. 362). A une date postérieure (27 août 1672), on trouve encore mention

[1]) Fornier (I, 77) semble vouloir faire dériver ce nom de Guil, *de Guilone, N.-D. du Guil*, mais ce n'est pas démontré.

des autels de la Ste Trinité, de S. Crépin, de Ste Catherine et S. Jácques, et, de plus, de Ste-Barbe. D'ailleurs l'autel de N.-D. de Pitié devra être démoli (p. 333). Ces autels divers, qui portaient souvent les noms des confréries mentionnées plus haut, étaient ordinairement entretenus par chacune d'elles.

Durant les guerres de religion (1562-98), qui furent si funestes au diocèse de Gap[1]), les églises de l'Embrunais n'eurent pas trop à souffrir des dévastations des Réformés. L'archevêque Guillaume d'Avançon (1558-1600) veillait alors sur son diocèse. Après la prise d'Embrun par Lesdiguières (1585), sans doute la vieille église métropolitaine fut pillée et profanée, mais non démolie[2]). Une première tentative, faite par Lesdiguières, en juillet 1586, pour s'emparer de Guillestre, échoua complètement; celle qu'il fit, en sept. 1587, fut en partie couronnée de succès, bien qu'il fût repoussé du château de l'archevêque[3]); mais, nulle part, il n'est dit que l'église de Guillestre ait souffert de dégâts à cette occasion.

Au cours des siècles suivants, les archevêques visitèrent souvent Guillestre et son église. Ils prescrivirent diverses réparations et de nombreux embellissements, dont les documents ont gardé le souvenir. Des travaux, assez fréquents, furent exécutés dans le chœur, et toujours aux frais des décimateurs. En 1724, une nouvelle fenêtre fut ouverte vers le couchant (p. 203'). De 1727 à 1730, François et Claude-Franç. Seautier, de Faucigny en Savoie, firent 173 pieds carrés de pavage dans le sanctuaire, « en carreaux posés en lausange », moyennant 32 sols le pied, ce qui, d'après le rapport d'Antoine Philip, entrepreneur des fortifications d'Embrun, et de Claude *Vuagnat*, architecte à Mont-Dauphin, entraîna une dépense de 1.180 l. (p 333'). A la même époque les frères J.-B. et Castro *(sic)* Contin firent la « grande

[1]) Sur près de 100 églises qui existaient alors dans ce diocèse, c'est à peine s'il en resta debout 3 ou 4 (série G. 779, 916, 1778, etc.).

[2]) Fornier, II, 570 et suiv. Cf. 602-603.

[3]) Cf., ci-dessus, p. 57.

vitre » du fond du chœur (ib.). D'après une ordonnance du 2 juin 1714, le maitre-autel, qui était précédemment au fond du chœur, devait être changé « au milieu du presbitère » (p. 333'); mais il ne fut refait qu'en 1728; la pierre en marbre rose qui y fut placée fut payée, à Seautier, 104 l. (ib.). D'autres restaurations furent faites à cet autel en 1734 (p. 213').

Vers la même époque, la sacristie fut refaite en dehors des anciens remparts, à côté du chœur, et dans le prolongement de la petite nef de l'église, conformément aux plans et devis dressés, en 1719, par le « s^r d'Eyglun, ingénieur » à Mont-Dauphin (p. 333). En 1719, la grande nef de l'église fut entièrement pavée (p. 198). En 1728, diverses constructions ou boutiques qui masquaient le devant de l'église furent démolies (p. 205). En 1750, un arrêt du Conseil impose, sur la communauté, une somme de 2.700 l., pour réparer l'église, et cette imposition est approuvée par l'intendant du Dauphiné, de La Porte (p. 362'). Les réparations sont exécutées en 1753 (p. 226'). En 1759, l'église est entièrement blanchie (p. 74 et 232). Le 17 juin 1788, J.-B. Ricard, m^e serrurier d'Embrun, s'engage à faire « une balustrade en fer pour l'apui de communion », de 4 toises 1/2 de long, au prix de 50 l. la toise (p. 265').

Sous la Révolution, en l'an 2, l'église de Guillestre fut convertie en magasin de liquides, vinaigres et eaux-de-vie, pour l'armée (p. 275'). Elle fut dépouillée de son argenterie, de ses linges et de ses cloches, sauf une, et des « signes extérieurs du fanatisme » existant « sur la tour du ci-devant temple » (p. 276).

Nous déplorons surtout la perte de la « croix en argent doré, que l'ancienne tradition apprend avoir appartenu autrefois aux cy-devant Templiers; elle étoit couverte de 325 fleurs de lis, et, l'ayant fait briser, elle a donné la quantité de dix marcs deux onces » (p. 276[1]). Cette croix ne semble pas mentionnée dans l'inventaire du trésor de

[1]) Environ 2 kilos 600 grammes.

l'église de Guillestre dressé le 1er juil. 1458 (p. 358-9), bien qu'il signale *duas cruces magnas rubras* (p. 359) ; mais elle figure dans l'inventaire des « meubles et joieaux » du 16 avril 1649, qui ajoute quelques traits à la description précédente. Nous croyons devoir reproduire ci-après, en entier, ce document, à cause de son réel intérêt. La « grande crois d'argent fleurdalizée, aïant une grande poume au pié et unze petites poumes d'argent surdaurées », se conservait alors « au-dessoubz l'autel St-Antoine ».

II. — « *Invantaire des meubles et joieaux apartenantz à l'église parrochèle du lieu de Guillestre* », *le 16 avril 1649.*

L'an mil six centz quarante neuf et le sezieme jour du mois d'apvril, advand midy, au lieu de Guilhestre et dans l'église perrochèle, par-devant moy Phelip Crévolin, note roïal et procureur de lade église, et en présence des tesmoings bas només, a compareu messire Pierre Bérard, prebtre et jadis curé dud. lieu, curé à présent du Puy-St-Pierre en Briansonois, lequel, aïant la présance de sieurs Gaspard Robert et Honnoré Martin, conseulz modernes dud. Guilhestre, sr Jean Devilla, me Barthél. Brun et aultres particuliers dud. lieu, leur a remonstré, qu'en calité de curé dud. Guilhe, il a heu et a emcor à son povoir les meubles et joieaulx apartenantz à l'église dud. Guilhe, desquelz il désire s'en descharger et iceulx remettre emtre les mains et au povoir desd. sieurs conseulz, atandu qu'il désire et est pressé de soy retirer aud. lieu de St-Pierre, priant lesd. sieurs conseulz voloir iceulx faire invantorier et en faire charger tèles personnes qu'ilz adviseront. Et, à l'instant, en présance de messire Claude Telmon, prebtre et curé dud. Guilhestre, led. messire Bérard a prodhuit et fait voir le St-Siboire d'argent surdauré, avec sa garniture pour porter le St-Sacrement, et, à l'instant, remis dans le tabernacle ; a fait voir trois napes sur le grand autel, un tapis de cateluce rouge et

blue, quattre chandeliers lotton, un tableau en chasque costé dud. autel avec leur cadre.

De là sommes entrés à la sacrestie ou habilhoir, qu'est au dernier du grand autel, où y avons treuvé un grand coffre de bois blanc fermant à clef, dans lequel y avons treuvé un calice quy a la coupe d'argent et le pié de cuivre surdauré, la patène d'arain surdauré; un aultre calice d'estain, avec sa patène estain; six corporaulx et six patènes toile fine, une patène cateluce rouge et blue; deux corporaliers rouges; sept voiles de diverses coleurs; une chesuble bleue de satin, mi-eusé, une blanche et isabèle mi-eusé de camelot; une blanche satin, mi-eusé; quattre misailz, y en aïent un tout neuf; quattre *Te ygiteurs;* six napes mi-eusés; deux devant d'autel de cuir dauré neufz et un vieux, et un de cateluce rouge, et aultre de camelot vert, aultre de cateluce rouge et blue, presque neufz; un paresol rouge et bleu; un cotilhon de satin bleu ramagé pour faire une chesuble, mi-eusé; trois aubes de toile grossière, mi-eusés; un surpelis de toile fine mi-eusé; deux roquetz mi-eusés. A lad^{e} çacrestie y avoit une crois de lotton servant aux processions.

Dans l'armoire qu'est au-dessoubz l'autel de St-Antoine, y avons treuvé une grande crois d'argent *fleurdalizée*, aïant une grande poume au pié et unze petites poumes d'argent surdaurées; une bancine arain, avec son covert, pour tenir l'eau baptismale; un corporalier et une patène rouge garny de galon d'argent; trois voiles rouges; trois de filet en resoir; un de resoy de soie bleue et vert; un de tafetas bleu ou izabèle; deux escharpes rouge et blue, avec de franges; deux pères burètes; une escharpe blue pour la grande crois; une bandière blue aïant la image de Nostre-Dame, garny de dantèle d'argent; une boite ou masapan. dans laquèle y a deux grands *A[g]nus Dey*, et de bouquetz artificielz, pour garnir l'autel; dans une aultre boite ronde y a un grand *A[g]nus Dey* rond [1]), avec son verre devant; le molle des hosties tout neuf.

[1]) Disque, ordinairement en cire, portant l'image d'un agneau pascal, bénit par le Pape tous les 7 ans (Victor Gay, *Glossaire archeol.*, 1882, p. 11).

De là soumes emtrés à la sacrestie, et y avons treuvé un garde-robe, à deux armoires, dans lequel y avons treuvé: une chape; une chasuble; deux diacres, estole et manipoulz, de satin bleu, à demy usés ; trois am[i]z de satin bleu ramagé, neufz; aultre chesuble satin bleu, amit et estole, neuf; une chape et une chesuble satin rouge ramagé, neufve, son estole et manipoul; un tapis de satin bleu et bandé de noir pour la ch[è]re; deux diacres de satin bleu, demy usés, et un de cateluce vert et blanc; une chape, deux chesubles, estoles et amitz de satin blanc remagés, neufz; une chape, chesuble et diacres noirs, de peu de valeur; un devant d'autel de camelot *ramaja*; deux chesubles verdes de satin ou tafetas, fort uzées; une chesuble de camelot ramaja de rouge et bleu, à demy uzée; huit napes pour l'autel, de toile grosière, demy uzées; une nape pour l'autel de la *Trinita*; deux napes pour le paupitre; ung reliquère fermant à clef, dans lequel y a deux petitz cofres, avec leur clef, où sont les saintes reliques de divers saintz[1]), et son voile de satin vert; un *A[g]nus Dey*, acès grand, d'argent surdauré, dans une bource. Au mesme reliquaire, quattre cuissins rouges et bleus de cateluce; deux cuissins de rasoy; un tableau vieux du grand autel; un devant d'autel de cateluce, blue, vert et rouge, demi uzé; trois aultres napes; deux aubes de toile prime, neufves; un emsensoir neuf et un rompu de letton; un grand verroulh de fer pour fermer les fontz baptismales, avec son tapis de toile, garni de franges; le livre des baptistères, mariages et mortuères, teneu par led. sieur Bérard, curé[2]).

Toutz lesquelz meubles sont esté remis par led. sieur Bérard aux ditz sieurs consulz. Et, à l'instant, en présance dud. sieur Bérard, lesd. sieurs conseulz les ont remis aud. sieur Claude Telmon, curé, quy s'en est chargé et promis en randre compte aux conseulz et communauté dud. Guilhestre, en estant requis de leur part.

[1]) Cf. l'inventaire du 1er juil. 1458 (p. 358').

[2] Voir p. 363 et suiv.

Du despuis, a esté dit emtre les parties qu'il, sieur Bérard, demeure bien deschargé des ditz joieaulx et mubles; lesquelz seront remis ès mains et au povoir de tèles persones qui seront només par lesd. sieurs conseulz et conseilh et led. sieur Telmon deschargé d'iceulx, quoy que soit dit sy dessus d'en estre chargé.

P. BÉRARD; C. TELMON, *prebtre et curé de Guilhestre*; ROUBERT; H. MARTIN; J. DEVILLA; ROMANY, *présent. Et moy not. roïal dud. Guilhestre, requis, soubsigné.*

CRÉVOLIN, *notaire.*

Minutes du not. Philippe Crévolin (aux Arch. dép. des Hautes-Alpes, E. 96, f[os] 207 v°-210 v°).

III. — CIMETIÈRE ET SÉPULTURES DANS L'ÉGLISE.

Le cimetière de Guillestre entourait, en grande partie, l'église, depuis le XII[e] siècle. Il reçut la dépouille mortelle de multiples générations, et cela, jusqu'au XIX[e] siècle, époque où il a été transféré hors du bourg, à *La Lonjagne*, où il se trouve actuellement[1]).

Les réunions communales se tenaient fréquemment sur le cimetière; voir, par exemple, le 21 sept. 1310 (p. 4). En 1607, l'archevêque d'Embrun défendit, expressément de faire, à l'avenir, les élections consulaires dans le cimetière (p. 334).

Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, il était d'usage assez général d'enterrer dans les églises. Le 25 août 1639, Honorat Grossan est enseveli devant l'autel de St-Crépin (p. 365); le 28 déc. même année, Florette Brun, devant l'autel de la Ste-Trinité (p. 366); en 1640, le 18 mars, Honorat Girard, pharmacien, près dudit autel; le 29 juin, Georges Richard, curé de Ceillac, devant l'autel de St-Sébastien (p. 366), etc.

[1]) En suite de l'arrêté du 13 avril 1831, l'inauguration du nouveau cimetière fut fixée au 1[er] mai suivant (*Arch. des Hautes-Alpes*, O3, n° 31).

Les curés et autres ecclésiastiques de la paroisse étaient, d'ordinaire, enterrés dans le chœur, devant le maitre-autel; ainsi, Claude Telmon, le 4 juin 1650; Esprit Albert, le 3 avril 1702; Louis Rostollan, le 14 nov. 1709; Jos. Albert, vicaire, le 7 juil. 1711; Franç. Deville, curé de Risoul, le 25 janv. 1712. Le 27 août 1672, l'archevêque Charles Brulard de Genlis permit de faire des sépultures dans l'église de Guillestre, sous la condition de payer à la fabrique 3 livres pour un chef de famille, 1 l. pour les enfants et 1 l. 10 sols pour les jeunes gens ou jeunes personnes de 10 à 20 ans (p. 333). Le 28 sept. 1697, il éleva le tarif de ces sépultures à 2 écus ou 6 l. pour les chefs de famille et à 3 l. pour les enfants (p. 334). On connait les noms des personnes qui furent ainsi inhumées dans l'église de Guillestre de 1746 à 1770 (p. 403'-4). Mais, peu après, cette pratique, très dangereuse pour la santé publique, fut défendue, et avec raison.

IV. — Curés et Vicaires de Guillestre.

Les religieux chargés de l'administration de la paroisse de Guillestre se font assister, dès le XIIIe siècle, par des prêtres séculiers, des chapelains, auxquels ils confient le soin de la paroisse; on les désigne sous le nom de chapelains ou chapelains curés, *cappellani curati* ou simplement *curati*.

A leur tour, les curés, restés seuls à la tête de la paroisse, sont aidés, dès le XIVe siècle, par des secondaires, vice-curés ou vicaires, dont on donnera, plus loin, la liste.

Chapelains et Curés de Guillestre.

Jean *de Jamento*, chapelain, 11 nov. 1295 (p. 4'; Forn. III, 290).

Jacq. *Berra* et Jacq. Ollivier, prêtres, v. 1206 (p. 4').

Vincent *Gorda*, chapelain, 17 déc. 1332 (p. '307).

Bertrand *Manenti*, chapelain, 22 mai 1356 (p. 2).

Martin *Bocheti*, chapelain, 30 janv. 1384/5 (p. 310).

Gérard *Chabrandi*, chapelain, 30 janv. 1384/5 (p. 310), 12 déc. 1390 (p. 12'), 31 mai 1392 (p. 13).

Jean HUMBERT *(Humberti)*, *capellanus curatus*, au moins 20 ans, de 1388 c. au 6 avril 1408 (p. 311).

Jean PARIS *(Parisi)*, curé, et Guil. *Tornatoris*, chapelain, 7 nov. 1440 (p. 348).

Maurice GARCIN, 26 févr. 1444 (p. 102).

Antoine GOBAUD, *cappellanus et curatus*, † subitement de la peste v. le 1er juil. 1458 (p. 358).

Frère Guil. *Pasqualis*, dit *Galvagni*, cordelier d'Embrun, id. (ib.).

Jean DE FAUCON, économe de l'archevêque, 18 févr. 1464 (G. 3002).

Sadon RAMBAUD, 14 mars 1464 (G. 3002), 1469 (p. 445), 13 sept. 1475 (G. 3006). 14 juin 1482 (p. 360'), 29 oct. 1486 (G. 3004).

Jean DE VARS, † en janv. 1515 (G. 3008).

Étienne *Clamenqui*, prêtre du dioc. d'Uzès, nommé le 31 janv. 1515 (G. 3008).

Chaffrey ARGENCE, présent à la dédicace de l'église, 15 nov. 1532 (p. 362), 18 avril 1540 (p. 316), 8 mars 1542 (G. 3010), 25 avril 1543 (ib.), 31 oct. 1543, et alors âgé de 44 ans (ib.), 17 oct. 1544 et 5 août 1545 (ib.), 1er févr. 1563 (p. 323), 25 janv. 1564 (id.).

André CONTIER, 22 mai 1604 (p. 323), 7 août 1606 (Robert, not.), 7 déc. 1607 et 30 janv. 1609 (p. 323), 1er nov. 1611 (p. 271'), 9 janv. 1620 (p. 112, 113'), cf. p. 440'.

Étienne GRAS, 12 févr. 1629 (p. 121), † probablement de la peste.

Jacques MARTIN, prêtre de Risoul, 23 juin 1618 (p. 349'), secondaire de Guillestre le 31 déc. 1622 (p. 113'), curé, † de la peste, av. 25 sept. 1630 (p. 363).

Pierre BÉRARD, nommé le 25 sept. 1630 (p. 363), 1er mai 1631 (p. 127), démissionnaire le 15 avril 1649 (p. 366').

Claude TELMON, de Briançon, mis en possession le 15 avril 1649 (p. 364); le 9 mai suivant, il sollicite et obtient la dispense du maigre « durant les trois jours de foire qui

sont les trois jours des Rogations » (p. 138'), † 4 juin 1650 et enseveli *ante majus altare* (p. 366').

Georges ARNAUD, prêtre du dioc. de Glandèves, pourvu le 5 juin 1650 (p. 366'), mis en possession le 8 juin (Phil. Crévolin, not.) ; il est dit du comté de Nice (p. 174'-5) ; 30 oct. 1656 (p. 436) ; 13 sept. 1661 (p. 438), 10 janv. 1663 (p. 325), 25 janv. 1667 (p. 326), 24 févr. 1667 (p. 23), probablement jusqu'en 1670 ou 71, et non 1675 (ib. *n.*).

Esprit ALBERT, curé, 31 mai 1671 (p. 26) ; fait « accommoder la grande croix d'argent » et les calices, 7 juil. 1776 (p. 154) ; 4 juin 1678 (p. 154'), 11 juil. 1679 (J.-B. Albert, not.), 2 mai 1683 (p. 36), 1er janv. 1695 (p. 51), 19 sept. 1695 (p. 168'), 26 févr. 1698 (p. 46'), 16 nov. 1699 (p. 330), 1698-1700 (p. 447), 1er avril 1702 (p. 178'), † 2 avril 1702 et, le 3, « enterré dans l'église » (p. 379').

Louis ROSTOLLAN, de Briançon, docteur en théologie, fils de Guil., et frère de Claude, avocat, et de François, cordelier ; fut d'abord curé de Vallouise ; nommé en avril 1702, il va remercier, le 25, l'archevêque à Embrun (p. 179', cf. p. 49') ; la communauté lui offre un repas à son arrivée, cf. 1er mai 1702 (p. 180) ; en 1705-6, il est supérieur de N.-D. du Laus (p. 184') ; † 23 oct. 1709 et enseveli le 24, à Guillestre (p. 381).

Simon BOREL, nommé en 1709 ; le 8 mars 1710, il bénit deux cloches, l'une appelée *St-Jean*, « mise au petit clocher qu'on a bâty sur la voûte de l'église, et l'autre, nommée *St-Barthélemy* » (p. 381') ; 17 févr. 1713 (p. 53'), 15 déc. 1714 (p. 193), 21 mai 1719 (p. 198), 16 mai 1723 (p. 384), 26 avril 1724 (p. 58'), † en avril 1726.

Apollinaire GIRAUD, docteur en théologie, nommé le 15 avril 1726, mis en possession le 2 mai suivant, 24 janv. 1728 (p. 211), vers 1732 (p. 334').

Jean-Baptiste AGNEL, docteur en théologie, curé de Risoul (p. 449'), puis de Guillestre, 29 juin 1732 (H suppl. p. 211) ; le 25 sept. 1735, taxé aux décimes, 17 l. 10 s. (série G. 70, p. 65') ; 7 juil. 1744 (p. 389), 15 juil. 1759 (p. 74) ; ancien curé, 1er nov. 1760, 19 juin 1762 (p. 392),

12 janv. 1768 (p. 393'), 24 nov. 1771 (p. 395), 17 févr. 1773 (p. 395'), † 16 mars 1776, enseveli le 17, alors âgé de 90 ans (p. 396').

Étienne ALPHAND, docteur en théologie, 21 juin 1761 (p. 391'), 1er mars 1762 (série B. 350, p. 144), 16 juin 1762 (p. 392), 28 nov. 1762 (p. 75'), 28 févr. 1764 (p. 392'). 19 oct. 1768 (p. 393'), 6 janv. 1770 (p. 77'), 5 janv. 1771 (p. 394'), 5 févr. 1774 (p. 395'); 7 avril 1774, « ci-devant curé de Guillestre, nommé à la cure de Vallouise » (p. 396).

Jean-Joseph BONARDEL-ARGENTY, né à Eygliers, 26 janv. 1743, ex-curé de Réotier (1770-74), pourvu de la cure de Guillestre, par l'archevêque, le 3 avril 1774, mis en possession le 6 avril (Jos. Laurens, not.), 18 avril 1774 (p. 396), 7 févr. 1778 (p. 339), 11 oct. 1779 (p. 397'), 25 juin 1782 (p. 398'), 6 avril 1783 (p. 82), 19 sept. 1786 (p. 400'). En mars 1790, il contribue au don patriotique pour 150 l. (p. 270'); le 8 août 1790, il reçoit 211 l. du prieur Bistos pour sa portion congrue (p. 271); le 19 nov. 1790, il prête le serment constitutionnel (p. 91'), serment qu'il renouvelle le 20 févr. 1791 (L. 882); le 25 sept. 1792, il fait le serment de liberté et égalité (L. 252), le 11 déc. 1792, il remet à la municipalité les registres de catholicité (p. 403); le 6 germinal an 2 (26 mars 1794), il renonce à la prêtrise (p. 97), mais se rétracte peu après, 1er thermidor an 2 (19 juil. 1794) (ib.). Le 28 pluv. an 4 (17 févr. 1796) il habite Réotier, où il est soumis aux lois (L. 40, nº 187). Le 7 vend. an 6 (1er oct. 1797), il fait à Eygliers le serment « de haine à la royauté » (L. 252). Le 10 therm. an 6 (28 juil. 1798), il déclare, à Montlion (Mont-Dauphin), qu'il a prêté tous les serments et n'en a rétracté aucun (ib.). Il meurt « pensionnaire ecclésiastique », à Eygliers, le 17 août 1801 (V. 48).

Marc ALLÈGRE, né à Sélonnet, cant. de Seyne (Basses-Alpes), le 8 sept. 1737, d'abord 7 ans vicaire et 7 ans curé d'Eyglun, dioc. de Digne, puis, « prêtre missionnaire de la congrégation de Ste-Garde » d'Avignon et

supérieur de N.-D. du Laus, de 1782 à 1792. Il ne prête ni le serment constitutionnel, ni celui de liberté et égalité, n'y étant « pas tenu, parce qu'il n'était pas fonctionnaire public ». Il est arrêté le 5 août 1792, menacé de la déportation le 18 mai 1793 ; mais, à cause de ses infirmités et de son âge, il est mis « en réclusion » à Gap, dans la maison d'Hugues, où il « reste près de quatre ans ». Rendu à la liberté, il est de nouveau arrêté, le 8 vend. an 5 (29 sept. 1796), ainsi que le père Jouvent (L. 161), et encore le 3 brum. an 6 (24 oct. 1797), à Gap, « chez la veuve Magnan », étant « tout seul à lire et méditer dans sa chambre » ; il est enfermé dans les prisons de Gap, où, le 11 nov. 1797, il est « frapé d'un coup de sang » (L. 167). Renvoyé à Sélonnet le 26 brum. an 6 (16 nov. 1797), il se trouve à Gap le 23 vent. an XI (14 mars 1803). Le 27 avril 1803, il est nommé curé de Guillestre (V. 50). Le 16 pluv. an 13 (5 févr. 1805), il fait un service funèbre pour « M. Court, de Turin », bienfaiteur de Guillestre (p. 288'). Le 5 nov. 1805, âgé de 69 ans, il déclare qu'il n'est point sorti de France et que, quoique fort âgé, « il n'est pas encore pensionné » (V. 47). † à Guillestre 24 janv. 1807.

Aimé-Xavier Allard, né le 21 sept. 1749, d'abord bénéficier de N.-D. d'Embrun, 11 juin 1785 (p. 261') et 23 juil. 1786 (p. 84'), recteur de dix chapelles à Guillestre, dont il n'a jamais perçu de revenu (L. 472), curé de Ste-Cécile et de St-Hilaire à Embrun, dès le 5 mai 1787 (H suppl. p. 200'), avec 363 l. de revenu (L. 829), député aux États provinciaux de Romans, le 1er déc. 1788 (G. 61, p. 42') ; il émigre en 1791 (p. 100') ou plutôt au début de 1792. Il est, du moins, porté sur la *Liste des émigrés* le 8 oct. 1792. Il ne rentre en France qu'après dix ans d'exil ou de proscription. Il est à Embrun le 5 frim. an XI (26 nov. 1802). Le 27 avril 1803, il devient curé de Briançon (V. 50), et, le 3 mai 1807, curé de Guillestre. Le 17 juil. 1816, il va à Mont-Dauphin haranguer le duc d'Angoulême, et meurt à Guillestre le 20 déc. 1817.

Pierre-Dominique Garnier, né à St-Clément, le 4 août

1748, ancien vicaire de Guillestre, 1791 (p. 92), curé de Vars (1791-96), de St-Apollinaire (1803) et d'Espinasses (1807-10), nommé curé de Guillestre le 1er août 1818 (V, 32), installé le 22 nov. suivant, † 25 mars 1825.

Antoine VOYRON, né au Villar-St-Pancrace, le 17 janv. 1767, nommé curé de Guillestre le 1er avril 1825, installé le 29 mai 1825, devient curé d'Embrun le 1er févr. 1827, vicaire général le 5 sept. 1833, vicaire capitulaire le 22 avril 1836, chanoine titulaire le 13 janv. 1838, † doyen du chapitre, 16 oct. 1854.

Jean-Joseph ALBERTON, né à Ristolas le 28 avril 1791, prêtre le 18 sept. 1815, curé d'Arvieux (oct. 1815), d'Aiguilles (1er juil. 1820), aumônier de la maison centrale d'Embrun (1827), pro-curé de Guillestre le 4 févr. 1827, curé le 1er janv. 1830, transféré à Briançon le 9 déc. 1847, chan. titulaire en 1866, † à Gap 9 févr. 1872.

Pierre-Joseph GARNIER, né à St-Blaise, près Briançon, le 17 mars 1797, prêtre le 27 mai 1820, curé d'Ancelles (1er juil. 1820), de Mont-Dauphin (1830), d'Aiguilles (1er août 1845), nommé à Guillestre le 15 déc. 1847, chan. titulaire en 1875, † à Gap, 12 juin 1876.

Louis GRIMAUD, né à Charbillac le 2 déc. 1831, prêtre le 8 juin 1856, professeur au petit séminaire, puis curé de St-Nicolas (1864), de La Motte-en-Champsaur (1865-68), d'Aubessagne (1869-75), curé de Guillestre le 1er avril 1875, en retraite à Charbillac depuis le 7 mai 1899.

Jean-Pierre MAUREL, né à Ceillac le 27 oct. 1840, prêtre le 25 juin 1865, vic. de St-Bonnet (1865), curé du Chazelet (1868), vic. de Briançon (1870), curé de St-Crépin (1874), de La Grave (1876-86), du Monêtier-de-Briançon (1886-99) et de Guillestre depuis le 7 mai 1899.

Secondaires et Vicaires de Guillestre.

Esprit RAMBAUD, vic., 31 mars 1527 (p. 316), 1er juin 1545 (De Gulphe, not., f° 184).

Jacq. BRUN, 1555-66 (De Gulphe, not., fos 184', 218, 318).

André CLARY, Jean BRUN, Jean DALMAS, 5 nov. 1586 (p. 319', 323').

André CONTIER, sec^e, puis curé, 1604 (p. 319').

Antoine MORETON, sec^e, 9 juin 1606 (Simon Roman, not., f° 249), 19 févr. 1611 (p. 319').

Jacq. FRÉZET, de St-André, sec^e, 8 nov. 1611 (p. 323').

Jacq. MARTIN, sec^e, 31 déc. 1622 (p. 113'), puis curé.

Marcellin RICHARD, sec^e, 6 oct. 1642 (p. 135), 1643-36 (p. 145), 7 janv. et 1er févr. 1648 (p. 17'), puis (1650-3), curé du Veyer (p. 145).

Jean FAVIER, du Puy-St-André, sec^e, 5 juil. 1648, cf. 5 juil. 1649 (p. 139), 15 nov. 1649, depuis 17 mois (p. 140').

Georges ARNAUD, de Villeneuve d'Entraunes (comté de Nice), sec^e, le 14 nov. 1649 (p. 19).

Claude ESTIENNE, de Vallouise, sec^e, le 10 juil. 1650 (p. 19').

N... MAUREL, sec^e, le 1er mai 1651 (p. 20).

Jacq. REYNAUD, du Châtellar, sec^e, le 28 août 1651 (p. 20).

Jean ALLIEY, de Vallouise, sec^e, le 29 oct. 1654 (p. 21).

Franç. BERMOND, sec^e, 30 oct. 1656 (p. 436).

Jean ANFOUS ou AMPHOUS, sec^e, le 13 sept. 1661 (p. 437'), 12 avril 1662 (p. 146'), 23 oct. 1662 (p. 438), 1663-64 (p. 322'), 16 mai 1669 (p. 367'); ancien secondaire, 12 mai 1675 (p. 154).

Ant. ROLLAND, de Vallouise, sec^e, 21 févr. 1675 (p. 153').

Mathieu QUEYRAS, sec^e, le 7 mai 1675 (p. 153), pour 2 ans; 11 juil. 1679 (J.-B. Albert, not.).

Ant. FAURE, de Vallouise, se prétend sec^e, 12 janv. 1681 (p. 157).

Louis AGNEL, de St-Clément, sec^e, le 31 mai 1681 (p. 328'), 31 mai 1682 (p. 158).

Jean-Pierre JACOB, sec^e, 27 août 1683 (J.-B. Albert, not.).

Mathieu QUEYRAS, de nouveau 16 sept. 1684.

Jos. BÉRARD, vic., nommé le 2 mars 1686 curé du Veyer (J.-B. Albert, not.).

Étienne FAURE-BIEL, vic., 26 juin 1686 (J.-B. Albert, not.).

N... BONTOUX, sec^e, nommé à Espinasses le 4 août 1691 (p. 160').

N. EYMAR, sec^e jusqu'au 18 déc. 1692.
Pierre BLEIN, de L'Argentière, sec^e, 3 juil. 1694 (p. 44), 14 juil. 1695 (p. 378).
Jos. ALBERT, vic., 21 août 1698 (p. 172'), 17 juil. 1699 (p. 330'), 3 avril 1702 (p. 379'), † 6 juil. 1711, sépulture le 7, « dans l'église » (p. 381').
Jean REYNAUD, vic., 1715 (p. 194), 2 mars 1718 (p. 383), 4 sept. 1719 (p. 196).
C. MOLIN, vic., 18 nov. 1723 (p. 384').
N... PHILIP, vic., 1725.
N... SIMON, vic., 27 oct. 1728 (p. 207).
Jacq. DONNEAUD, vic., 1er déc. 1729 (p. 385'), 2 juil. 1730 (p. 333'), 21 mars 1733 (p. 386').
N. CHAPPEN, vic., 1734.
Bernardin ALBERT, trinitaire, vic., 2 mois 1/2, 23 févr. 1745 (p. 221').
Pierre OLLIVIER, vic., 26 oct. 1746 (p. 389).
Ant. HERMITTE, vic., 28 juil. 1749-59, puis curé du Puy-St-André, nov. 1760.
Jean-Henri REYMOND, vic., 21 févr. 1761 (p. 391'), puis curé de La Bâtie-Neuve, 1769-1791 (cf. G. 1940), frère de Louis-Thomas, curé de Tallard, un des héros de la *Tallardiade*, et d'Ignace Reymond du Claux, cosgr de Rame, habitant à Chancella.
Jean BRUN, de Ristolas, vic., 15 mai 1770 (p. 394'), durant 8 ans, retraitant 1771 (G. 148), 29 août 1773 (p. 395'), aumônier des Visitandines d'Embrun, 1780-92, émigré pendant la Révolution, curé de Ristolas, 1803-11.
Jacq. EYMAR, de Réotier, vic., † à 33 ans le 3 mars 1780 (p. 397').
Pierre ROSTOLLAN, de Vars, vic., 1er déc. 1780 (p. 398), † à 38 ans le 25 mars 1786 (p. 400').
Ant. CALLANDRE, né à Guillestre le 27 sept. 1748, vic. dès le 3 mars 1778 (p. 397), 12 juin 1781 (p. 398), 23 août 1787 (p. 401), 29 avril 1788 (p. 401'). Il prête tous les serments : le 20 févr, 1791, le serment constitutionnel (L. 882) ; le 25 sept. 1792, celui de liberté et égalité (L. 252) ; le 24 nov. 1795, celui de soumission aux lois

(L. 161) ; le 29 sept. 1797, celui de haine à la royauté (L. 252), etc. Le 3 août 1798, toujours à Guillestre, il atteste qu'il n'a rétracté aucun de ses serments (ib.). Le 4 mai 1803, réconcilié avec l'Église, il est nommé curé de Vars (V. 50), où, le 1er juil. 1815, il est admis à la retraite, † à Guillestre le 13 déc. 1819.

Pierre-Domin. GARNIER, de St-Clément, vic., 13 févr. 1791 (p. 92), curé de Vars, 12 déc. 1791, † curé de Guillestre, 1818-25 (voy. Curés).

Pierre MARTIN ou MARTIN-ROUX, ancien capucin, vic., 6 nov. 1792 (p. 403), prête le serment constitutionnel le 25 déc. 1791 (voy. 1er févr. 1792, p. 93') ; est dit « ministre catholique », 16 sept. 1795 (p. 100), encore à Guillestre le 22 sept. 1796.

Joseph COLOMBET, né à Ceillac le 17 oct. 1751, curé d'Oze (1788-93) où il prête serment ; retiré à Ceillac (1796-98), vic. ou « succursal à Guillestre » le 27 avril 1803 (V. 50), où il réside jusqu'en 1810. † à Ceillac 15 août 1814.

Étienne GÉRARD, né à Vallouise le 29 mars 1758, curé d'Arvieux (1795-98), où il prête serment, curé des Guibertes le 4 mai 1803 (V. 50), vic. de Guillestre le 1er juil. 1817, de Châteauroux le 1er janv. 1819, encore vivant le 28 mai 1827 (V. 31).

Antoine CALLANDRE, vic. le 1er janv. 1819, † 13 déc. suivt.

Joseph REYNAUD, né le 16 nov. 1759, curé de La Cluse (1803-14), vic. le 1er juil. 1820, curé d'Avançon (1er oct. 1823), de La Rochette (1824), en retraite, 1er oct. 1827.

Pierre-Denis GUIGUES, né à Embrun le 9 oct. 1794, prêtre 20 déc. 1817, curé de St-Crépin (1818), du Puy-St-Eusèbe (1818), vic. le 1er mars 1827, aumônier de la maison centrale d'Embrun (1830), curé de Ventavon (1833-55), † à Embrun 6 août 1859.

Jean-Joseph ALBERTON, né à Ristolas le 28 avril 1791, vic. le 1er juil. 1827, puis (1er janv. 1830) curé.

Jacq. COLOMBET, né à Ceillac le 8 oct. 1800, vic., 1er janv. 1835, curé du Poët, 1er juil. 1837, de Vars, 11 juin 1839, curé de La Rochette (1853), où † 19 nov. 1853.

Eusèbe GARNIER, né le 6 févr. 1806, prêtre, 19 juin 1836,

vic., 1er juil. 1837, curé du Château-d'Ancelle (1er oct. 1840), du Sauze, 1er juil. 1841, de Chérines (1857), du Puy-St-Eusèbe (1861), où † 20 juin 1868.

Pierre-Joseph Palluel, né à St-Crépin le 17 janv. 1814, prêtre 15 nov. 1840, vic. 26 nov. 1840, curé d'Esparron (1841), de Chauvet (1847), de Réalon (1853), où † 12 mai 1866.

Chaffrey Bués, né à Ristolas le 5 oct. 1817, prêtre, 15 juil. 1841, vic., 6 juil. 1841, vic. de Tallard (1842), curé de Chanousse (1843), de La Garde (1868), du Bez (1875), où † 17 janv. 1897.

Mathieu Bourcier, né à Abriès le 20 juil. 1794, prêtre 17 avril 1821, curé de St-Véran 1er mai 1821, vic. 28 sept. 1842, vic. du Monêtier-de-Briançon (1846-65), curé de St-Blaise (1865), † en retraite au Monêtier-de-Briançon le 19 juin 1869.

Franç. Seinturier, né à St-Léger le 25 janv. 1816, prêtre 10 juin 1843, vic. 18 août 1843, curé de St-Nicolas (1844), d'Ancelles (1855), de St-Julien-en-Champsaur (1866), de St-Firmin (1872) ; chan. tit. (1889), † à Gap, 25 juin 1895.

Paulin-Jules André, né à La Plaine le 20 mai 1820, prêtre 1er juin 1844, vic. 2 sept. 1844, curé de St-Michel de Chaillol (1er déc. 1844), des Infournas (1859), de St-Étienne-en-Dévoluy (1880), de Savines (5 nov. 1890) ; en retraite à La Plaine, où † 16 avril 1901.

Jean Melquiond, né à L'Argentière le 30 juil. 1818, prêtre 29 déc. 1844, vic. 1er janv. 1845 ; curé du Freyssinet (1849), vic. du Monêtier-de-Briançon (1851), curé du Bez (1855), de Ceillac (1863), de Réotier (1874), en retraite (1886), † à Chancella, 25 mai 1891.

Franç.-André Rua, né à Châteauroux le 27 janv. 1826, prêtre 24 juin 1849, vic. 1er juil. 1849, vic. de Briançon (1852-64), curé de Val-des-Prés (1864), de St-Chaffrey (1870), d'Aiguilles (1er janv. 1875), où † 16 janv. 1892.

Aimé Doutre, né à Savines le 2 nov. 1827, prêtre 20 juin 1852, vic. 15 juil. 1852, vic. à Chorges (1855), curé de Rochebrune (1856), de St-Jean-des-Crottes (1868), de

St-Clément (1876), de Baratier (1886), en retraite à Savines (1895), où † 20 nov. 1902.

Paul BLANCHARD, né à Chantemerle le 7 mars 1830, prêtre 24 juin 1855, vic. 1er juil. 1855, missionnaire à N.-D. du Laus (1861), où † le 10 janv. 1894.

Étienne-Franç. GILLY, né à Eygliers le 23 août 1825, prêtre, 23 juin 1861, vic. (1862), curé de Pomet (1864), d'Arzeliers (1886), d'Escrens (1901).

Auguste-Jos. GARCIN, né aux Orres le 25 août 1835, prêtre 24 juin 1860, vic. de Ventavon (1er juil. 1860), vic. de Guillestre (1863), curé de La Rochette (1864), missionnaire de N.-D. du Laus, curé de St-André de Gap., chan. tit., † à Gap, 28 avril 1897, enseveli à N. D. du Laus.

Jacq. ABEIL, né à Vallouise le 29 mai 1839, prêtre 23 juin 1869, vic. en 1864, curé de Châteauvieux-sur-Veynes (1871), de La Bâtie-Vieille (1872), où † 11 avril 1877.

Auguste-Barthél. AUDEMAR, né au Chazelet le 15 avril 1841, prêtre 24 juin 1866, vic. en 1867, curé de Sigoyer (1873), de Romette (1879), de Lettret (1897), en retraite à Gap (1899).

Joachim BERNARD, né à Upaix 27 oct. 1846, prêtre 31 oct. 1869, vic. en 1871, curé de Barcillonnette (1871), de La Saulce (1878), de St-Bonnet (1892), de Briançon (1899).

André ROMAN, né à Châteauroux 17 mars 1843, prêtre 24 juin 1866, vic. en 1872, vic. d'Embrun (1875), curé de St-Clément (1886), où † 15 juin 1905.

Georges-Barthél. BERTHELOT, né à Embrun 18 oct. 1848, prêtre 24 juin 1875, vic. en 1877, curé de Châteauroux-St-Marcellin (1878), où † 4 juin 1878.

Jean-Théodore ARMAND, né à St-André de Rosans 27 déc. 1852, prêtre 24 juin 1878, vic. en 1878, curé de Barret-le-Bas (1883), de Châteauroux-St-Irénée (1892).

Hermann-Jean-Henri RICARD, né à Lettret 20 mars 1855, prêtre 26 juin 1881, vic. à Orpierre (1881), curé d'Es parron (1882), vic. de Guillestre, oct. 1883, curé de Théus (janv. 1885), du Monêtier-Allemont (1888), de St-

Pierre-Avez (1892-96), curé de L'Échelle (Seine-et-Marne) en févr. 1906.

Jean-Henri-Michel FAURE, né à Briançon 19 janv. 1854, prêtre 24 juin 1878, curé du Mont-Genèvre (1882), vic. (1885), curé des Praux (1886), des Vignaux (1887), de Réotier (1900), du Puy-St-Pierre (1903), où † 22 juin 1905.

Camille RAMBAUD, né à Gap, 16 juin 1860, prêtre 29 juin 1884, curé de Châteauvieux-sur-Veynes (1884), vic. de Guillestre, 1er juil. 1886-88, † à Hyères (Var), 1898.

Pie PÉRIER, né aux Costes, 29 oct. 1863, prêtre 1er juil. 1888, vic. 1er août 1888, curé du Sauze (1er juil. 1891), de La Motte-en-Champsaur (1er juil. 1899).

Pierre-Damien-Félix MARTIN, né à Laye, 24 juil. 1866, prêtre 29 juin 1891, vic. 1er juil. 1891, curé du Saix (1er juil. 1893), curé de Barret-le-Bas (1er août 1902).

Élie BARTHÉLEMY, né aux Costes 11 mai 1867, prêtre 29 juin 1893, vic. 1er juil. 1893, curé de St-Didier (1er juil. 1899).

Joseph GARNIER, né à St-Julien-en-Champsaur, 16 juin 1876, prêtre 29 juin 1899, vic. 1er juil. 1899, vic. de Gap (1er sept. 1904).

Émile-Ernest-Joseph FINE, né à Abriès 5 nov. 1880, prêtre 29 juin 1904, vic. 1er juil. 1904, curé des Guibertes (1er sept. 1904).

V. — CHANOINES D'EMBRUN PRÉBENDÉS A GUILLESTRE.

Le chanoine d'Embrun prébendé à Guillestre, de même que l'archevêque et le prieur, y percevait le tiers de la dime. Cela résulte de multiples documents, surtout des XVIIe et XVIIIe siècles, déjà signalés, de 1615, par exemple (p. 319), de 1672-1733 (p. 332'-4'), et autres. En 1521, le revenu de la prébende de Guillestre était de 103 florins (G. 2735). Le 19 juin 1786, ce revenu est de 636 l. (p. 262'). En 1787, il n'est plus que de 548 l. (p. 263').

Comme l'archevêque et le prieur, le chanoine prébendé devait contribuer, pour un tiers, aux réparations du

chœur et de la sacristie, à l'entretien des ornements, des vases sacrés, etc. (p. 87'), à la rétribution du curé, du secondaire, du prédicateur[1]), comme eux, il devait donner aux pauvres la 24e partie de la dîme récoltée, 23 sept. 1579 (p. 317').

Il était tenu également de payer sa quote-part des décimes imposées sur le diocèse d'Embrun. En oct. 1735, les décimes dues par le diocèse, pour un semestre étaient de 7.053 l. 1 s. Sur ce total, le chanoine Guillaume d'Hugues, en tant que prévôt du chapitre, est taxé 67 l. 10 s. et, pour sa prébende de Guillestre, 36 l. (G. 70, p. 53), En 1773, le total des décimes du diocèse est de 12.571 l. La prébende de Guillestre y est comprise pour 75 l. (G. 74, p. 55), le prieur de Guillestre, pour 210 l. (ib. p. 56), et « les chapelles unies en seconde vicairie », pour 32 l. (id.).

Faute de documents[2]), nous ne connaissons qu'un petit nombre de chanoines prébendés à Guillestre. Voici les noms de ceux que nous avons rencontrés :

Robert DU SAUZE *(de Salice)*, chan. d'Embrun, prévôt de Gap, 1490, † 6 févr. 1521 (G, I, p. XII ; IV, p. XXV), ayant à Guillestre 103 flor. de revenu annuel (cf. 20 nov. 1523, G. 2735).

Gaspar CHABASSOL, chan. d'Embrun, 1553-93 (G, I, p. VII), 23 sept. 1579 (ci-après, p. 317').

Jacques ARGENCE, chan. d'Embrun, 1568, vic. g. et official, 1600 (G. I, p. VI), † apr. 8 août 1615 (p. 319).

Chaffrey MATHIEU, chan. 1598-1625 (G. I, p. X), 12 juil. 1620 (p. 112'), 21 août 1622 (p. 428').

Gui SAVINE, chan. en 1584, vic. g. en 1596 (G. I, p. XII), prébendé à Guillestre, le 4 oct. 1620 (p. 112'-3).

Bernard D'HUMBERT, chan. décimateur dès 1714 (p. 333),

[1]) Le 22 févr. 1562, l'archevêque Guillaume d'Avançon condamne le prieur de Guillestre à fournir au prédicateur 6 charges de blé, et le chanoine prébendé, à lui en fournir 4 (p. 319').

[2]) Les archives de l'archevêché et du chapitre d'Embrun, qui auraient pu nous renseigner exactement, sont perdues ou peu s'en faut (Voy. *Inv. som. de la série G.* Introd., t. I, 1891, p. XVII et suiv.).

5 sept. 1718 (p. 332'), 7 juil. 1727 (p. 333'), 13 juil. 1729 (ib.), † av. 30 juil. 1732 (p. 334).

Antoine DE MICHEL, abbé de St-Marcel de Die, chan. d'Embrun, 1703-40 (G. I, p. x), 1716 (p. 362'), 5 sept. 1718 (p. 332'-3), 7 juil. 1727 (p. 211), 13 juil. 1729 (p. 333').

Guillaume D'HUGUES, chan. en 1693, vic. g. en 1717, prévôt en 1725, évêque de Nevers en 1740, archevêque de Vienne, 1751, † 1774 (G. I, p. IX), prébendé à Guillestre, le 29 sept. 1735, févr. et oct. 1736 (ib. G. 70, p. 53').

René-Laurent PICARD DU MOUSSEL, chan., 1753-77 (G. I, p. XI), prébendé à Guillestre (cf. 5 juin 1779, ci-après, p. 255').

Jacques-Joseph ROUS LA MAZELIÈRE, chan., 1754, † 1796 (G. I, p. XII), prébendé à Guillestre, 29 mars 1778 (p. 80') 14 avril 1781 (p. 257'), 8 nov. 1782 (p. 258).

Gaspar JOUVE, chan., 1763-91 (G. I, p. IX), ou bien Louis JOUVE, le cadet 1780-1811 (p. 261), prébendé 22 déc. 1784 (ib.).

Antoine MALLET, chan., 1763-95 (G. I, p. IX), 19 juin 1786. Sa prébende est alors affermée 636 l. (p. 262').

Louis THÉUS, chan., 1770-88 (G. I, p. XIII). En 1787, il reçoit de sa prébende 548 l. (p. 263'), cf. 13 juil. 1787 (p. 264).

André DE PLAN DE BEAUMELLE, prévôt, 1740, vic. g. en 1756, † 19 févr. 1789 (G. I, p. VI), 1789 (p. 268').

Jean-Jos. PASCALIS LA CHAUP, chan. 1770-91 (G. I, p. XI), 28 mars 1789 (p. 268').

VI. — PRÉDICATEURS DE CARÊME A GUILLESTRE.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le prédicateur de carême était rétribué par les décimateurs, tantôt en nature comme en 1562 (p. 319'), tantôt en argent, ce qui était le cas ordinaire. Il recevait généralement, pour chaque station quadragésimale, 48 l. de l'archevêque, autant du prieur, et 24 l. du chanoine prébendé. La communauté

de Guillestre, presque toujours fermière des dimes, s'engageait, par contrat, à payer les honoraires du prédicateur, et c'est ce qui explique l'existence, dans les archives de Guillestre, du nombre considérables de quittances données, à peu près chaque année, aux consuls par les prédicateurs [1]).

Ces quittances, jointes en original aux comptes consulaires, font connaître les noms de la plupart des orateurs sacrés qui ont occupé la chaire de Guillestre en temps de carême. La liste de ces orateurs présente un certain intérêt : elle est l'indice des prédicateurs plus ou moins en renom du diocèse d'Embrun pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles. On sait que Guillestre a toujours recherché les meilleurs prédicateurs, et que, de tout temps, les stations de carême y ont été très suivies.

Voici les noms des prédicateurs de carême que nous avons relevés. Probablement, on en rencontrera d'autres dans l'Inventaire [2]).

1620, 26 avril. Pierre LANTELME, chanoine hon., curé de St-Marcellin et de St-Donat à Embrun (p. 112').

1622, 30 mars. Le P. RÉMUSAT (p. 113').

1628, 24 déc. Jacq. VESPIER, *alias Veytier, Vestier*, de la Doctrine Chrétienne (p. 120 [3]).

1648, 22 juin. M. GIGNOUS (p. 322').

1650, 12 mai. Deux Capucins d'Embrun (p. 143).

1662, 15 mars. Raphaël de St-Tropez, capucin (p. 146).

1663, 3 mai. Fr. Maurice, capucin (p. 147').

1664, 18 janv. Fr. Symphorien, récollet de Briançon (p. 325).

[1]) La plupart des quittances sont de 48 l.; quelques-unes de 24 l. (p. 146', 262', 265'); d'autres de 72 l. (p. 251); l'on a soin d'y rappeler que 48 l. sont « pour la part de Mgr l'Archevêque et 24 l. pour la part du chan. prébendé » (cf. p. 251', 257', 260, etc.). En 1790, la rétribution totale est de 120 l. (p. 270, 272').

[2]) La date donnée est celle des quittances, des comptes consulaires, etc.

[3]) Il fut député, deux fois, près de Louis XIII, afin de lui exposer la situation lamentable de Guillestre : d'abord, à Gap, le 24 févr. 1629 ; puis à Suse, le 18 mars, même année (p. 433).

1674, 31 mars. Fr. Sixte, récollet (p. 152).
1676, 18 avril. Le P. PIGNY (p. 153).
1684, 19 mai. Un capucin (p. 158').
1688, 21 avril. Fr. Balthasar de Salon, capucin (p. 160).
1695, 5 avril. Le P. de Castelard, gardien des Cordeliers d'Embrun (p. 168).
1699, 21 avril. J.-B. de Vallouise, gardien des Capucins, id. (p. 330).
1700, 6 déc. Le P. Jean-Franç., gardien des Capucins, id. (p. 179).
1702, 22 mai. TURCON (p. 180).
1703, 13 avril. B. COLOMBAN (p. 180).
1704, 19 mai. Un capucin (180).
1706, 7 avril. M.-A. COTOLENC (p. 184).
1710, 29 avril. Le P. Jean-Franç., capucin (p. 189').
1711, 9 avril. Fr. Chrysostome, trinitaire (p. 189')
1714, 15 déc. Le P. Ildefonse, gardien des Récollets de Briançon (p. 194).
1715, 15 déc. Fr. Antoine de La Roche, capucin (p. 195').
1718, 2 avril. Le P. François de Vallouise, capucin (p. 197').
1719, 11 avril. Le P. Vincent de Vallouise, capucin (p. 197').
1721, 1er mai. Le P. Benoit de La Roche, capucin (p. 199').
1722, 9 avril. Le P. Raphaël d'Embrun, capucin (p 201'-2).
1728, 3 avril. Fr. Chrysostome de Châteauroux, capucin (p. 205 [1]).
1733, 21 mars. Jos. CHAUVET, prêtre (p. 386').
1734, 28 avril. Fr. Charles ASSAUD, de Guillestre, capucin (p. 213').
1736, 3 avril. ALBERTIN, vice-curé de St-Crépin (p. 214').
1737, 3 avril. DUMAS, jésuite (p. 215).
1738, 8 avril. Le P. J.-B. de St-Crépin, capucin (p. 216).
1740, 8 avril. Le P. Ant. de La Roche, capucin (p. 216').
1742, 14 avril. Fr. Charles de Guillestre, gardien des capucins d'Embrun (p 218').

[1]) Il était gardien des capucins d'Embrun, le 2 avril 1739 (p. 387').

1744, 1er avril. Émilien FERRUS, vicaire des Récollets de Briançon (p. 220').
1746, 13 avril. Le P. Jos. de Châteauroux, capucin (p. 222').
1748, 15 avril. J.-J. THOMASSET, curé de La Vachette (p. 224').
1749, 8 avril. Fr. François d'Eygliers, capucin (p. 224').
1751, 16 avril. Ant. HERMITTE, vic. de Guillestre (p. 225').
1752, 4 avril. Le P. FORRAT, dominicain (p. 226).
1753, 23 avril. Fr. Louis de Châteauroux, capucin (p. 227).
1754, 16 avril. Fr. Jean-Antoine, capucin (p. 227').
1756, 21 avril. L. EZÈQUE (p. 229).
1761, 22 mars. Anselme BLANCHARD, « prêcheur » (p. 235).
1762, 22 mars. THOMASSET, chanoine de Briançon (p. 236).
1763, 6 avril. Le même (p. 239).
1764, 6 avril. Le P. Chrysostome, capucin (p. 241).
1766, 6 avril. Abbé TELMON (p. 242').
1767, 22 avril. Abbé BRUN, vic. de St-Crépin (243'-4).
1771, 4 avril. Fr. Agapit CHANCEL, récollet (p. 247').
1772, 22 avril. Fr. BRUN, aug[ustin] (p. 249).
1774, 3 avril. Fr. Augustin de La Roche, capucin (p. 251).
1776, 3 avril. Le P. Stanislas, capucin (p. 252').
1777, 1er avril. Le P. Raoul, dominicain (p. 254').
1778, 20 avril. Le P. Stanislas, capucin (p. 254').
1779, 4 avril. Fr. Joseph, gardien des capucins d'Embrun (p. 255').
1780, 27 mars Fr. Augustin de La Roche, capucin (p. 257').
1782, 1er avril. L. BRUTTIER, aumônier (p. 260).
1785, 30 mars. BONAFOUS, prêtre (p. 261').
1786, 30 mars. Le P. Hilaire, capucin (p. 262').
1788, 25 mars. C. BOURCIER, aumônier (p. 265').
1790, 5 juil. Abbé GARNIER, vicaire (p. 270. 272').

CHAPITRE XI.

Organisation municipale de Guillestre. — Coutumes et libertés. — Curieux mode d'élection des consuls. — Époque des élections. — Élections de 1663. — Comptes des consuls. — Comptabilité des consuls de Guillestre en 1671.

Autant que les documents permettent de l'entrevoir, la vie municipale se manifeste à Guillestre dès le XII[e] siècle. L'association paroissiale semble avoir été le germe, l'origine de l'organisation communale. La communauté est en pleine activité au XIII[e] siècle.

Dans leur différend avec l'archevêque Bertrand de Deux, le 12 août 1329, les consuls des communautés de Guillestre et de Risoul revendiquent énergiquement leurs anciens droits coutumiers. Si, par le passé, ils ont exercé quelque juridiction, disent-ils, « cette juridiction leur appartient en vertu de leurs coutumes anciennes et depuis longtemps reconnues »[1]).

I. — Coutumes et libertés de Guillestre.

En réalité, l'archevêque d'Embrun s'intéresse à la vie communale de ses sujets de Guillestre et de Risoul ; il favorise la rédaction de la grande charte de 1329, qui constate les franchises et privilèges de ces deux commu-

[1]) « Dictis consulibus et universitatibus... asserentibus se jus et jurisdictionem dicti dom[i] archiepiscopi minime usurpasse, sed quid juris et jurisdictionis in dictis locis exercuerant, hec dicebant *ad eos de antiqua et approbata consuetudine pertinere* » (Fornier, III, 265).

nautés[1]); il augmente encore ces privilèges, le 16 oct. 1331, et les étend à toute la principauté de l'Embrunais[2]). Le 30 oct. 1332, dans un but d'utilité et de paix, *pro utilitate el slalu pacifico hominum nobis et nostre ecclesie subdilorum*, il apporte divers adoucissements aux statuts communaux promulgués précédemment[3]). Le 20 févr. 1423/4, l'archevêque Michel de Perellos, améliore encore les statuts qui constatent les vieux usages et les bonnes

[1]) Ci-après, AA 1 ; Fornier, III, 264-275. Voy. aussi la charte communale de Châteauroux, du 20 oct. 1332 (Fornier, III, 291-297).

[2]) Cf. Fornier, III, 275-287. — Il y aura utilité à comparer les chartes de coutumes de l'Embrunais avec celles du Briançonnais (*Transactions d'Humbert, dauphin de Viennois, prince du Briançonnois*, etc. Éditions de 1644, 1780 et 1788. Cf. Fauché-Prunelle, *Essai sur les anciennes institutions autonomes des Alpes Cottiennes*, 1856-57, 2 vol.) et avec celles du Gapençais : charte communale de Veynes, de 1296 (cf. *Bull. soc. d'études des Hautes-Alpes*, 1884, p. 471-476 ; publiée par A. Prudhomme, Paris, 1886); les *Chartes de coutumes d'Aspres-sur-Buëch* (1276-1439), publiées par Marcellin Boudet (dans *Bull. de l'Acad. delphinale*, 1903, et tiré à part. Grenoble, Allier, in-8° de 303 p.) ; la *Grande Charte* de Gap de 1378, encore inédite (Voy. *Inv. somm. des arch. comm. de Gap*, en cours de publication, AA. 1, p. 8' et 22-23).

[3]) *Bertrandus*, Dei gratia archiepiscopus Ebredunensis dilectis nostris .. Consulibus .. Consiliariis et universitati hominum de Guilhestra, salutem in salutis a[u]ctore. Quia cujus est condere, ejus est interpretari, declarare et in modum alium comutare ; et nos dudum quedam statuta ediderimus, pro utilitate et statu pacifico hominum nobis et nostre ecclesie subditorum, que licet pro majori parte grata merito habueritis et accepta, aliqua tamen ex eis ad observandum vobis difficilia reputatis ; propter quod nobis supplicastis ut indempnitati nostre, paterna provisione super certis statutorum capitulis consulamus. Nos igitur nolentes quod predicta, que pro utilitate vestra statuimus, in vestrum redundent incomodum et jacturam, in modum declaramus et ordinamus subsequum ; videlicet : quod illi qui in diebus dominicis et festivis secundum formam statutorum predictorum non venerint ad ecclesiam sive missam, si excusationem justam non veniendi habuerint, super quo conscienciis stetur eorum, nullam penam recurrant. Item, quod consules, bannerii et champerii si in officio suo deliquerint, ipsi tantum pro suis demeritis, non autem eorum liberi et posteri puniantur. Item, illum articulum statutorum, in quo continebatur quod nullus, sub certa pena ibi contenta, partem debiti sui auderet petere, nec petitionem totius debiti dividere, parte alia non petita, suspendimus, et vos ad penam predictam ex hoc virtute ipsius articuli nolumus obligari. Postremo, quia in quodam pre-

coutumes, *boni usus et bone consuetudines*[1]). Ces statuts et « bonnes coutumes » sont désormais la base, le fondement de l'organisation des communautés, des universités, non seulement de Guillestre et de Risoul, mais de toutes les autres comprises dans la principauté de l'Embrunais. A leur avènement sur le trône archiépiscopal d'Embrun, les nouveaux princes et seigneurs ne prennent possession de leur siège qu'après avoir juré solennellement de respecter et d'observer fidèlement ces statuts et les autres privilèges de leurs sujets[2]).

Dès le XIII[e] siècle, pour le moins, les habitants ont toute liberté pour s'assembler et traiter des affaires de la communauté. Ils élisent leurs consuls ; ils nomment des syndics pour traiter certaines questions spéciales ou pour représenter la communauté dans les difficultés litigieuses ; ils s'imposent proportionnellement, selon les facultés de chacun d'eux, et sans distinction de nobles ou non nobles[3]), afin de subvenir aux charges locales.

Les consuls représentent la communauté, en administrent les finances, à charge de rendre compte de leur gestion à la fin de leur année consulaire. Ils veillent sur

dictorum statutorum capitulo scriptum est per errorem quod notarius de hiis que in formam publici instrumenti pro centum quinquaginta dictionibus debeat recipere turonum, declaramus nostre intentionis fuisse et esse, et sic volumus invi[o]labiliter observari, quod pro ducentis quinquaginta dictionibus recipiant notarii tantum unum turonum, et sic pro rata, si plures aut pauciores dictiones fuerint in hujusmodi publico instrumento. In quorum testimonium presentibus nostrum mandavimus apponi sigillum. Datum Ebreduni, die penultima mensis octobris, anno Domini mill° trecentesimo tricesimo secundo.

Orig. parch. de 11 lig. 1/2. Restes de lemnisques auxquels était appendu, sur double queue, le sceau de l'archevêque.

1) AA. 5 ; Fornier, III, 313-321.

2) Serments de Rostain d'Ancesune, du 31 mai 1496 ; de Balthasar de Jarente, du 1er nov. 1548 (AA. 9), etc.

3) Le 17 déc. 1332, à Guillestre, *in curte domus Claustri*, noble Guillaume de Réotier *(Reorterii)*, est condamné par sentence arbitrale à contribuer à toutes les charges municipales de Guillestre en proportion de ses biens (p. 307). De même, le 23 sept. 1365, noble Jean Caffarel, dit *Assoul*, de Vars (p. 12), etc.

les biens communaux, forêts et montagnes pastorales. Ils nomment les officiers communaux, sergents majors, commandants de la « milice bourgeoise » (p. 426-27'), champiers, gardes-terres. Ils rendent des ordonnances ou arrêtés et les font exécuter, sous peine de bans ou amendes. En cas de conflit avec l'archevêque, prince et seigneur de l'Embrunais, ils en appellent au Pape[1]).

Ce que disait naguère du Briançonnais M. le commandant Perreau[2]), s'applique très exactement à Guillestre et, en général à toutes les communautés de la principauté d'Embrun : « Par un constraste piquant, dans le temps mêmes où grandissaient ces puissances féodales, dauphins ou comtes, quelques-unes des vallées les plus reculées des Alpes offraient le spectacle d'une autonomie et d'une liberté presque absolues. Là, s'était conservée et améliorée encore, au profit des communautés, c'est-à-dire des communes, la tradition des municipes romains et des fédérations gauloises. Protégés contre les coups de force par les obstacles de leur sol tourmenté, les habitants réussirent à faire avorter toutes les tentatives de féodalité locale. Quant aux seigneurs de premier rang, ils devaient se résoudre eux-mêmes à composer avec les montagnards. Par des chartes précises et des traités solennels, ils reconnurent leur organisation politique, confirmèrent leur franchises et leur accordèrent même des concessions domaniales. Un détail servira à caractériser le régime particulier de ces hautes vallées. Comme le reste de l'Europe, elles ont été parsemées de châteaux forts par le moyen âge. Mais, ici, le château n'était pas le manoir d'un baron ou de quelque autre membre secondaire de la hiérarchie féodale ; c'était un fort, dans l'acception moderne du mot, avec sa garnison soldée, avec son gouverneur[3])... En règle générale, dans les pays de

[1]) C'est ainsi qu'ils portent appel au pape Clément VII, le 28 août 1380, contre Antoine Cayre, commissaire archiépiscopal (p. 308'-9).

[2]) *Épopée des Alpes.* Paris, Berger-Levreault, 1903, in-8°, p. 153 et suiv.

[3]) Voy. ce que nous avons dit, ci-dessus (p. XXIX-XXXI), des châteaux de l'Embrunais et, en particulier, de celui de Guillestre.

montagnes, le régime féodal n'a jamais atteint un développement aussi complet et aussi oppressif que dans les plaines. L'affranchissement des cantons suisses est la démonstration historique la plus complète de cette vérité. Dans les Alpes Occidentales, des libertés étendues furent obtenues par les habitants du *Comté de Nice*, de la *Vallée de Barcelonnette*, du *Marquisat de Saluces*, du *Briançonnais*, partie intégrante du Dauphiné ». Désormais à cette nomenclature, on pourra ajouter la *Principauté de l'Embrunais*, qui, d'après les archives de Guillestre, ne le cédait à nulle autre région, pour les libertés étendues dont elle jouissait.

Dans la Principauté d'Embrun proprement dite, comme dans le Briançonnais, « les privilèges féodaux étaient inconnus », dit encore M. Perreau. « Les familles nobles elles-mêmes, par extinction ou par émigration, finirent par disparaître presque complètement du pays. Tous les habitants étaient en possession des droits, tels que la chasse et le port d'armes[1]), que la noblesse se réservait ailleurs avec un soin jaloux. Tous jouissaient des droits de réunion et de suffrage sans autres limites que celles qui résultaient de leur propre volonté »[2]).

II. — Curieuse manière de faire l'élection des consuls.

Les consuls de Guillestre étaient au nombre de deux. Ils étaient renouvelés chaque année, en même temps que les deux consuls de Risoul. Le mode et la date d'élection a varié assez fréquemment.

A une époque ancienne, la nomination des consuls avait lieu d'une façon assez compliquée et fort curieuse. Suivant l'art. 1er de la charte du 12 août 1329, l'élection des

[1]) Voir, ci-dessus, ce qui a été dit à propos de la chasse des chamois (p. xxxiii). Cf. aussi 1440 (p. 348), 1641 (p. 203), 1652 (p. 143'), 1674 (p. 155'), 1748 (p. 224).

[2]) Perreau, *op. cit.*, p. 153-154.

consuls devait se faire au *Serre de Risoul*, près de la *Pierre Verte* (p. 148), quartier limitrophe, entre Guillestre et Risoul et à peu près à mi-chemin de ces deux communautés. Dès que le jour de l'élection était arrivé, le crieur public convoquait les habitants des deux communautés[1]) et leur prescrivait de se rendre *au Serre*, sous peine d'une amende de 5 sols. Là, en présence du baile de l'archevêque, s'il lui plaisait de se rendre à la réunion, les anciens consuls désignaient un certain nombre d'habitants et faisaient jurer à chacun d'eux qu'ils ne refuseraient pas le consulat, s'ils étaient élus. Puis, le baile et les nobles des deux communautés se retiraient à part et choisissaient pour consuls deux probes cultivateurs *(duos probos seu gagnatores)*. Ceux-ci, à leur tour, choisissaient deux consuls parmi les nobles, et, de plus, un certain nombre de conseillers (ordinairement au nombre de 12). Les quatre consuls, ainsi désignés (deux pour Guillestre et deux pour Risoul), juraient entre les mains du baile, agissant au nom de l'archevêque et des nobles, ses pariers, de bien remplir les fonctions consulaires ; les conseillers juraient pareillement de bien conseiller les consuls, et, tous ensemble, de ne rien entreprendre, durant le nouveau consulat, au détriment de l'archevêque et de ses pariers[2]).

[1]) Cette convocation des habitants des deux communautés, en une seule assemblée, peut s'expliquer par le fait que, dès une époque reculée, leurs intérêts et leurs biens communaux étaient indivis. Ils le sont même encore en partie aujourd'hui. Au XII[e] siècle, Guillestre, Risoul et Ceillac formaient un mandement unique. (Voir p. 1.)

[2]) In primis, convenerunt et concordaverunt idem dom[s] archiepiscopus et Hugo Polilli, de Guilhestra, et Johannes Rostagni, de Risolis,... quod eligantur consules anno quolibet, per hunc modum. Primo, fiet preconizatio per hec verba : « Mandatum est dominorum consulum quod omnis homo vadat *ad Serre* incontinenti », sub banno quinque solidorum. Et, postquam homines dictarum universitatum ibidem fuerint congregati, in modum qui sequitur procedatur. Consules enim veteres, in presentia bajuli dom[i] archiepiscopi supradicti, si sibi requisito placuerit interesse, exigant a tot hominibus quot eis placuerint, et recipiant juramentum quod, si contigerit ipsos vel ipsorum aliquos in consules dictorum locorum eligi, quod non refutabunt officium consulatus. Deinde, dictus

Plus tard, le mode d'élection des consuls est modifié d'une façon vraiment originale et peut-être unique en France. Comme précédemment, elle a lieu au *Serre de Risoul* et en présence des habitants des deux communautés, le premier dimanche après la fête de St-Jean-Baptiste (24 juin). Les habitants, convoqués par les anciens consuls, assistés de leurs conseillers, commencent, à Guillestre, par voter, entre les mains du baile ou de son lieutenant, et désignent ainsi le premier consul de l'année suivante. Puis, ils se rendent au *Serre*, où se réunissent, de leur côté, les habitants de Risoul, qui, sans doute, ont fait un pareil choix. Là, le premier consul ancien de Risoul nomme les nouveaux consuls de Guillestre, et, *vice versa*, le premier consul ancien de Guillestre nomme les nouveaux consuls de Risoul, « ainsin que, de tout temps, lesd. communautés de Guillestre et de Risoul ont pratiqué ». Cela résulte expressément de divers procès-verbaux d'élections consulaires (cf. 25 juin 1713, p. 53'-54). Voici, à titre de spécimen, celui du 1er juillet 1663.

bajulus, una cum nobilibus dictorum locorum, se ponit ad partem, et eliget cum eisdem duos probos seu *gagnatores* in consules. Et dicti gagnatores eligant duos nobiles in consules, et et[iam] eligant consiliatores pro suo arbitrio voluntatis et prout eis videbitur expedire. Qui quidem consules ibidem electi jurabunt, in manibus dicti bajuli domi archiepiscopi, recipientis juramentum nomine dicti domi archiepiscopi et pareriorum suorum, quatenus eos tangere potest, officium consulatus bene et legaliter exercere. Et dicti consiliarii, per consules, ut prefertur, electi, jurabunt legaliter consulere et illud quod expedire putaverint dictis locis. Jurabunt etiam dicti consules et consiliarii quod omnia que consules ordinabunt et facient, et quocunque nomine et occasione, consulatu durante, auctoritate domi archiepiscopi supradicti et par[er]iorum suorum, in quantum ipsos parerios tangit, facient, et eorum nomine ipso officio quomodolibet exercebunt, nichil sibi jurisdictionis, in dictis locis, propterea usurpando vel acquirere intendendo ; nec aliquid facient per quod juridictio supradicti domi archiepiscopi in predictis locis diminuetur in aliquo, ultra casus infra expressos, vel in aliquo obscuretur », etc. (Fornier, III, p. 265-266, n° 1).

Élections des consuls de Guillestre et de Risoul au Serre de Risoul le 1er juillet 1663.

L'an 1663 et le 1er jour de julhiet, à Guilhestre, et dans la maison comune, ce sont assamblés, par-devant nous, Jacq. Assaud, lieutenant de chastelain au présent lieu, srs Franç. Court et Sperit Gaultier, consulz modernes, srs Jn Devilla, Gaspard Robert, Jean Laurens, François Albert, sr Jean-Baptiste Albert, François Barnéaud, Ant. Pascal, André Richan, Ant. Roubert, leurs conseillers; sr Guil. Court, médecin, Spérit Gaultier, feu Claude, Ant. Romany, Me Noé Gondre, notaire, Spérit Caffarel, François Caffarel, Ant. Brun, feu Thoma, André Court, Pierre Court, feu Luc, Me Jacq. Court, appoticaire, Jean Richan, Jean David, marchand, Jean Barnéaud, François Brun, feu Claude, Jean Argensse, feu Albert, Ant. Berrard, Michel Brun, Pierre Odoul, Michel Maurel, Jean Faure, Pierre David, Jean David d'André, Claude Jeanne, Anibal Pontz, Ant. Brun, feu Jean, Pierre Moretton, faisantz la plus majeur et saine partie des habitantz que sont présentement aud. lieu.

Auxquelz assamblés, leur a esté proposé par l'organe dud. sr Franç. Court, que ce jourd'huy, premier dimanche apprès la feste de St Jean-Baptiste, jour accoustumé de procedder à nouvelle création de consulz pour servir l'année suivante, et, à ces fins, a prié les susnommés de concidérer meurement à lade nomination, et de donner leurs suffrages, un par un, entre les mains de nous dit lieutenant de chastelain. A quoy satisfaisant, et apprès avoir receu leur suffrage, l'un apprès l'autre, par pluralité de voix, ont nommé pour premier consul de la personne du sr Jean Devilla.

Et, apprès avoir proceddé à lade nomination, lesd. consulz Court et Gaultier nous auroi[n]t requis s'acheminer au mas du *Serre-de-Risoul*, lieu limitroffe d'entre Guilhestre et Risoul; à quoy nous serions offert, accompagniés des conseillers sy dessus noumés; où estant arrivés

et assamblés, avec Me Jouvenal Rescutel, chastelain dud. Risoul, probe François Eymar, consul, et autres conseillers dud. Risoul, à la manière accoustumée; et ayant prié lesd. de Risoul de noumer et de donner de consulz auxd. de Guilhiestre, led. François Eymar, consul, auroit nommé pour consulz de l'année prochaine des personnes des srs Jean Devilla et François Callandre.

Et, ensuitte, lesd. de Risoul ayant prié lesd. de Guilhestre de leur nommer de consulz, led. sr François Court auroit nommé pour consulz aud. lieu de Risoul des personnes de probes Honnora Maurel, feu Sébastian, et Jacq. Garnier, feu Jacq., ainsin que de tout temps lesd. communautés de Guilhiestre et de Risoul ont pratiqué.

Desquelles nominations en ont demandé actes à nousd. chastelain et lieut. de chastelain, le chescun respectivement, que leur avons conceddé, pour leur servir et valloir en ce que de raison. Et ensuitte desd. nominations, lesd. srs Court et Gaultier nous auroit requis leur fère prester serment en tel cas requis et nécessère, et, à ces fins, aurions requis led. sr Devilla voulloir prester serment de exercer lade charge. Lequel sr Devilla a respondu qu'il perciste à ses déclarations sy-devant faictes, qu'est que les susnommés assamblés ont contrevenu aux arrètz et règlements de la Cour, attandu qu'il est comtable; d'ailhieurs, qu'il est deschargé par les ordonnances du Roy pour avoir 6 enfantz; en oultre, qu'il est honcle de la femme dud. sr Court; et du tout il en a demandé actes de ces déclarations. De plus, nous serions transportés chés led. sr Callandre, auquel avons faict mesme réquisition et injonction; lequel sr Callandre a aussy refusé, pour les raisons qu'il desduira en temps et lieu, et il en a aussy demandé actes. Et lesd. srs Court et Gaultier ont percisté en la susde nomination, et n'en ont aussy demandé actes, que leur avons respectivement concédés au chascun, pour eur servir et valloir en ce que de raison. Et ce sont, les sçachantz desd. consulz, avec nous, soubzsignés, de ce requis. F. Court, F. Eymar. Et ainsin a esté par nous chastelain et lieutenant de chastelain procédé et nous soubzsignés.

Ansin signiés à l'original: Jouvenal Rescutel, chastelain. Assaud, lieutenant de chastelain.

Extrait par moy, Assaud, lieutenant de chastelain.

Arch. com. de Guillestre, CC. 40, p. 148.

En 1727, se produisent de nouvelles modifications dans la manière d'élire les consuls. Les deux consuls sortants de Guillestre et leurs douze conseillers dressent une liste de huit habitants parmi les plus allivrés au cadastre ou les plus intelligents de la communauté, savoir: quatre pour « le premier chaperon » et quatre pour le second, et c'est dans ces deux groupes que l'assemblée générale des habitans choisit les deux consuls nouveaux; elle en prend un dans chaque groupe. Huit jours après cette élection, les anciens et les nouveaux consuls, dans une nouvelle assemblée générale, présentent une liste de 24 habitants, choisis également par eux parmi les plus allivrés et les plus intelligents. L'assemblée nomme 12 d'entre eux pour conseillers de la future année consulaire (p. 356). Ce nouveau mode de procéder est suivi pendant la fin du XVIII[e] siècle, en 1740 par exemple (p. 216').

III. — Époque des élections consulaires.

L'époque des élections a pareillement subi diverses variations. Ordinairement, les élections ont lieu le jour même de la fête de St Jean-Baptiste (24 juin). C'est ce que l'on atteste le 16 déc. 1381 (p. 104'). Ainsi l'année consulaire s'étendait d'une fête de St Jean-Baptiste à l'autre[1]). — Au XVII[e] siècle, l'élection des consuls, comme on l'a déjà fait observer, a lieu « le dimanche après la St-Jean-Baptiste ». On pourra en trouver maints exemples, en 1631 (p. 148), en 1673 (p. 151'), en 1693 (p. 166). Durant cette période, les électeurs confirment quelquefois les consuls

[1]) En 1472/3, par exception, l'élection consulaire a lieu le 28 janvier (p. 13'-14).

en place ou « modernes » pour une seconde année, ainsi en 1674 (p. 154). — Au XVIII[e] siècle, autre modification dans la date des élections consulaires. Elles n'ont plus lieu le dimanche après le 24 juin ou fête de St Jean-Baptiste, mais le dimanche après la fête de St Jean l'Évangéliste (27 décembre), et cela afin de faire coïncider l'année courante avec l'année consulaire. On hésite bien, quelques années, à adopter cette dernière date, afin de maintenir l'union avec Risoul (p. 53'-54). Mais, dès 1722, la vieille tradition des habitants des deux communautés de se réunir au *Serre des Consuls* est abandonnée (p. 57') et l'élection des consuls se fait ainsi, au commencement de l'année, jusqu'en 1777 au moins (p. 79). Mais le 4 janv. 1778 (p. 80), on propose de faire l'élection consulaire « le dimanche après la Toussaint », et c'est ce qui se pratiquera jusqu'à la Révolution.

Le jour de l'élection des consuls était marqué par un grand repas, auquel prenaient part le châtelain, son lieutenant, les consuls et conseillers, anciens et modernes. Ce repas était payé par la communauté, en 1639 (p. 134). En 1678, le repas donné au « changement des consuls » coûte 24 l. (p. 153'). En 1699, le repas consulaire a lieu « suivant l'ancienne coutume » (p. 330').

Les consuls, dont les fonctions étaient gratuites, étaient honorés de diverses distinctions particulières. Ils avaient à l'église une place priviligiée. Un banc spécial, placé « au-dessous de l'autel du Rosaire », leur était affecté. Il ne pouvait recevoir « tout au plus que 4 ou 5 personnes », dit-on le 13 févr. 1762. Aussi fut-il alors déplacé, agrandi et transporté en face de la chaire du prédicateur. Outre les consuls, il devait recevoir les « officiers de l'archevêque » et « les officiers municipaux » (p. 75). De plus, lors des événements solennels et quand les circonstances le demandaient, les consuls portaient un costume qui leur était spécial : le *chaperon*, dont la couleur était écarlate. Ce signe distinctif des consuls fait son apparition, pour la première fois, à Guillestre en 1729 (p. 211', cf. p. 207).

Quoique gratuites, les fonctions consulaires n'étaient pas une sinécure, et il arriva quelquefois que les habitants ne les acceptèrent que contraints et forcés[1]). Dans d'autres circonstances, afin d'obliger la communauté à remplir les obligations, vraies ou fausses, qu'on prétendait d'elle, les consuls étaient bel et bien emprisonnés. En 1632, le consul Deville est « mis en prison, à Embrun, faute de pouvoir payer les capitennes, de la contribution que nous leur devons » (p. 435). En 1649, les colonels des régiments logés à Guillestre, afin de contraindre les habitants à leur fournir des vivres, conduisent « le consul Bérard prisonier à Ambrun » (p. 140'), et, peu après, Pierre Grossan, son collègue (p. 141).

N'oublions pas de rappeler que, lors de la peste de de 1630, plusieurs consuls de Guillestre périrent victimes de leur dévouement. Citons avec honneur les noms des consuls Esprit Clary, Pierre Callandre, Esprit Dalmas, Jacques Robert (p. 125-6, 321'-2).

IV. — Comptes consulaires.

En sortant de fonctions, les consuls étaient tenus de rendre compte de leur gestion financière[2]). Leur comptabilité est à la fois simple et précise. Après le chapitre des recettes ou de la *charge*, vient celui des dépenses ou de la *décharge*, avec pièces justificatives en original. Ces comptes sont remis aux auditeurs ou vérificateurs, et révisés minutieusement par des *impugnateurs* ou contrôleurs. Ce mode de gérer les finances de la communauté s'est perpétué jusqu'en 1790, et la majeure partie

[1]) Cf., ci-dessus (p. 133), l'élection du 1er juil. 1663.

[2]) Le 16 déc. 1381, *infra cimenterium retro ecclesiam*, les nouveaux consuls, Jean Crévolin et Jean Rostan, assistés de leurs conseillers, donnent quittance finale de leurs comptes à Ant. Robert, notaire, et à Jean Caffarel, anciens consuls, mais après *legale computum et rationem ydoneam de omnibus, universis et singulis actis, gestis, receptis et administratis qualitercumque per eos, nomine dicte universitatis, in dicto anno sui consulatus*, etc. (cf. p. 101').

des archives de Guillestre se compose de la comptabilité de ses consuls, surtout pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.

Mais avant cette dernière époque, le pouvoir royal avait étendu son influence centralisatrice sur le Dauphiné tout entier. Aux charges locales ordinaires s'étaient ajoutées les tailles et autres impositions royales, capitation, dixièmes, dons gratuits, etc. Les intendants du Dauphiné, par eux-mêmes ou par leurs subdélégués, s'arrogèrent le droit d'intervenir dans la gestion des deniers communaux et de contrôler les comptes des consuls. Le document suivant, de l'an 1671, permettra de constater cette intervention, d'entrevoir la nature des charges qui pesaient alors sur la communauté de Guillestre, et la responsabilité qui incombait aux consuls et autres agents comptables.

La comptabilité des consuls de Guillestre en 1671.

L'an 1671 et le 6e jour du mois de septambre, au lieu de Guilhestre, dans la maison commune, se sont assamblez par-devant le sr Jean-Baptiste Albert, chastelain dud. lieu, probes Gaspard David et Me Jean Pons, consuls modernes, François Callandre, François Court, adcistez de sieurs Jean Devilla, Gaspard Roubert, Sprit Caffarel, Jean Clémens, André Court, Claude Janel, Jean Caffarel, François Barneud, Pierre Fabry, Augustin Laurens, André Richan, Anth. Gondre, Jaq. Court, appoticaire, Jaq. Phélip, Jean Barneud, Jean Argense, feu Barthélemy.

Ausquels assamblés leur a esté proposé par led. sr consul, comme le sr Marcellier, commissère subdélégué pour la vérificatien des deptes des communautés [1]), procédant aux comptes qui restent à rendre à la nostre, le sr Noé Gondre, un des comptables, leur auroyct remontré que, de son année consulaire [2]), il auroyct fait plusieurs despances pour les réparations des pons St-Honoré, St-Esprit, Chagne et Ste-Marie, rompus; les canaux communs et

[1]) Voir, sur ce savant subdélégué, ci-après, p. 150.
[2]) En 1658-1659 (p. 325, 537, etc.).

autres despances qu'il[s] ont fait pour réparer lesd. pons, et autres lieux, que les ravines et déborts des eaux avoyent fait en lad[e] année 1658 ; lesquelles despanses il avoit couché en articles dans le caïer de son dit compte, pour luy estre passé en despance ; ce que led. s[r] Marcellier ne luy a vouleu accorder, disant qu'il comtable n'a aucun pouvoir de ce faire par la communauté, ni advoation de semblables.

Comme aussi lesd. comptable leur a encor remontré, qu'ayant mis en article de despances les vacca(ta)tions qu'il a faites, et les autres députtés de la communauté, pandant ses années consulaires, ensemble selles qui se font de coustume, à la création des consuls et conseil, et le jour qu'on va en prossession solannelle au veu de St-Guilheaume[1]), distant d'environ demi-lieu du présent, où ne se treuve aucuns vivres que ceux qu'on y fait porter, à quoy les s[rs] consuls estants nécessitez, pour donner à manger aux s[rs] prestres, prédicateurs, consuls et conseil, conformémant la coustume, de tout temps observée; toutes lesquelles despances led. s[r] Marcellier ne luy en veut rien antrer, disant que semblables despances ne se doivent faire, à ce que dessus n'y estant pourveu, et la communaté n'y ayant esgart ; puisque véritablemant led. comptable a fait icelles despances, suivant l'ordre de la communauté et conformément aux ensiennes coustumes, se seroit sa tottalle ruine, et ne seroit pas juste qu'il souffrit une perte samblable ; ce que led. Gontre *(sic)* et Guilhen Rostan, son collègue, comptables, ont prié les consuls modernes de le faire sçavoir à la communauté.

Comme aussi, que le s[r] Marcellier ne leur veut antrer en despance le droit de recepte, que lesd. comtables ont payé au receveur des tailles de leur année consulaire, conformément à l'acte de baillh en recepte que la communauté leur a passé ; ains, au contrère, ne leur veut antrer que 5 pour 100, ce qui lui causeroit d'autant plus de perte, n'ayant fait que ce que la communauté a vouleu, et dont

[1]) Ce détail mérite d'être noté (cf. p. XLV).

il a produit l'acte de bail en recepte et [f° 205 r°] délibération d'icelle, et par ainsi prient très humblement la communauté y vouloir résoudre et délibérer, et faire sçavoir aud. s^r Marcellier la vérité de tout ce qui s'est passé, afin qu'il lui plaise rendre justice, aux susd. articles, et qu'ils ne soient traittés de pire condition que ceux qui les ont présédez.

Ce que par les susnommez entendu, ont concluds et délibéré de faire sçavoir à M. Marcellier et à son greffier, qui est M. Fauquet, comme la communauté les prie très humblement d'accorder aux comptables les despances et salaires légitimes de ceux qui vacquent pour les affaires de la communauté, qu'est à raison de 20 s., pour leur despance ou de leur monture, et 10 s. de vaccation pour celuy qui vacque à cheval par jour ; et pour ceux qui vont à pied à raison de 20 s. par jour, compris leur vaccation, ne sortant hors du bailliage de l'Embrunois ; et lorsque lesd. députtez vont hors du bailliage, ayant députtation ou advoation d'icelle, leur est accordé 30 s. pour leur despance de bouche et de leur cheval, et 12 s. de vaccation, conformément à l'ansienne coustume, de tout temps observé au présant lieu ; sur la foy de laquelle tous lesd. comptables ont péyé ceux qui ont vacqué. conformément à ce que dessus ; sans quoy la communauté ne pourroit treuver aucun qui vouleut vacquer pour elle, ce qui causeroit l'antière désolation du lieu, faute de treuver des personnes qui vouleussent s'employer pour aucuns affaires d'icelle.

Et quand aux despances qui se font lors de la création des nouveaux consuls, ou celle qui se fait apprez la création des conseilliers, et celle du veu de St-Guilheaume, icelles ont esté observées de tout temps, estant modiques ; d'autant que lesd. consuls et conseilliers n'ont aucun salaire pendant leur année de service.

Et pour les réparations annuelles qui se font aux canaux qui arrosent nostre terroir, chemins, ponts et autres despances qui arrivent journellement, ont esté allouées par les auditeurs des comptes qui ont présédé, lorsqu'elles

ont esté hutilles et nécessaires, et que le conseil ou partie d'iceux l'ont antré. Et lorsque les articles n'ont excédé 3 l., à esté alloués sur la foy du comptable, ou par le rapport des personnes qui ont fait les fournitures et travail desd. réparations.

Et quand aux despances que lesd. Gondre et Rostan ont fait extraordinaires, à l'occasion du débordemant desd. eaux et qui sont énoncées aud. compte, dont lecture d'iceux a esté faite présentement, estant sertiorez et mémoratifs du susd. travail, et n'avoir esté fait que par l'ordre de la communauté, donnent pouvoir auxd. consuls et députtez de prier le s^r Marcellier de leur accorder ce qui sera de justice et de raison, pour lesd. despances.

Et finalemant, quand aux droicts de recepte que la communauté a accordé aux collecteurs, que tous les comptables leur ont payé, suivant les actes de bail en recepte que les consuls et communauté leur ont passé, prient de rechef lesd. s^rs Marcellier et Fauquet, de le passer en décharger aux comptables, puisqu'ils ont véritablement payé, suivant et conformément auxd. actes, d'autant qu'ils ont relevé et garanti la communauté de frès de toutes les sommes qui estoyent imposés auxd. rolles ; car, à moins de ce, la communauté ne treuvera aucun qui vouleussent ce charger de la recepte, ny relever icelle de frès ; ce qui nous causeroit un insigne désordre et de plus grands frès, tant à cause des gens de guerre, que les particuliers souffriroyent en pure perte, pour la levée des deniers royaux, que pour les despans, faute de payement pour l'imposition des deniers deus à Mgr l'archevèque et prince d'Embrun, pour le payement des deniers et droictz seigneuriaux, qu'autres deniers négotiaux, lesquels on a évitté jusqu'à présant, au moyen du bail à ferme qu'on passoit de lad^e recepte à ceux quy en faisoient la condition meilleure, à l'estainct de la chandelle, et qui s'obligeoyent de relever la communauté dès le jour, ce qui estoit moins préjudiciable à la communauté que d'en faire faire l'exaction par autres voyes.

De plus, leur ont propozé les mestres Mathieu Sainct et

Claude Hugues, prétandent leur estre deu 32 l. de restes, pour 8 jours qu'ils ont demeuré en ce lieu pour travailler aux contes consulaire, dont Claude Girioud, qui estoit consul pour lors, leur fit déclaration, dont ils estoient en estat de tirer en instance la communauté par-devant la Cour. Pour mesmes, ont encor le littéré et piesses justificatives du compte de Mes Jean Barret et François Caffarel (de Genbre), se le rettenant, jusqu'à ce qu'ils soyent satisfaicts de lade somme; sur quoy prient lesd. assamblez d'y dellibérer. Ce que par les susnommez ont conclu et délibéré que, attandu que ceux qui ont passés lesd. promesses et déclarations prétandues et qui n'avoyent aucune charge de ce faire, et d'autant plus que du travail qu'ils ont fait au présant lieu, ils en ont esté satisfaicts par les comptables, ainsi qu'il résulte par la clotture desd. comptes par eux clos, ils ont grand tort de faire semblables demandes; et ainsi désavouent la déclaration et promesse que Claude Girioud et Jean Faure leur ont passé, puisqu'il n'appert par aucunes desd. piesses d'avoir faict aucun travail, comme ils supposent; et sepandant donnent pouvoir au consul Pons de retirer, à l'assistance de M. Deville ou le sr Roubert. le littéré et piesses justificatives du conte consulaire desd. Barret et Caffarel, et les remettre incessamment au greffe dud. sr Marcellier.

Comme aussi, leur a esté proposé, que le sr Fauquet désire que la communauté luy paye son droict de rémission, que la communauté à fait rière le greffe de la subdélégation, des comptes consulaires et autres piesses justificatives d'iceux, et conclusion. A laquelle proposition a esté délibéré et donné pouvoir auxd. consuls de prier led. sr Fauquet d'accommoder la communauté le mieux qu'il se pourra, pour raison de ses droicts.

Ainsi que dessus, les susnommés l'ont conclu et délibéré, en suitte du pouvoir à eux donné par l'assamblée généralle de 10e aoust dernier, et requis actes aud. sr chastelain, pour servir et valoir en se que de raison; qu'il leur a consédé. Et se sont les susnommés soubsignez, les sçachant escrire.

Et ont encor advoué les susnommez la cottisation que les s[rs] consuls ont fait de 15 s. pour chacune livre de cadastre, vérifié par Messieurs du Bureau, pour subvenir aux affaires hur[gen]tes de lad[e] communauté, dont est énoncé et destiné au préhambule dud. rolle, leur baillant pouvoir de délivrer le rolle à celuy qui en voudra faire la recepte.

G. DAVID, conseul, J. DE VILLA, ROUBERT, PONS, consul. Je signe, sauf adveu pour le repas de St-Guilleaume, attandu que nous en sommes exemps, suivant la transation passée entre nous. J. CLÉMENS ; CALLANDRE, à la réserve que dessus[1]). J. COURT. COURT. CAFFAREL. FABRY. Augustin LAURENS. RICHAN. BARNÉOUD. PHÉLIP. COURT. F. [B]ARNÉOUD.

BB, 7, f[os] 204 v° à 206 r°.

CHAPITRE XII.

Situation financière de Guillestre avant 1790. — I. Revenus de la communauté. — Propriétés communales. — Forêts. — Montagnes pastorales. — Boucherie. — Vin étranger. — II. Charges locales ou négociales. — III. Impositions royales : tailles, capitation, dixièmes, vingtièmes, dons gratuits, etc.

D'après ce qui précède, les charges imposées sur la communauté de Guillestre en 1671 étaient multiples. On pourrait les grouper sous deux chefs principaux : charges locales et impositions royales. Mais avant d'énumérer ces diverses charges, essayons de déterminer les sources des revenus de la communauté. Elles étaient très variées.

[1]) Ces deux derniers personnages étaient protestants.

I. — Revenus de la communauté de Guillestre.

Les plus importants revenus de Guillestre provenaient des *tailles* communales. Elles étaient réparties sur tous les habitants, nobles ou non-nobles, proportionnellement à leurs facultés cadastrales. De là, l'importance des *Cadastres*, qui servaient de base et de point de départ des impositions, et des *Muanciers*, ou registres de mutations, qui permettaient de tenir à jour les cadastres (p. 445, 103, 439 et suiv.).

D'autres avaient pour origine la location des immeubles appartenant à la communauté ; la vente des bois provenant des forêts communales ; le louage des montagnes pastorales ; la perception des taxes sur la viande de boucherie ou la vente du vin en détail ; les amendes infligées pour infractions aux règlements de police dressés par les consuls, etc.

1° *Propriétés communales.*

Dès une époque inconnue, mais ancienne, la communauté de Guillestre possédait des biens propres ; ils lui sont formellement reconnus par l'archevêque Guillaume de Mandagot (1295-1311), dans l'autorisation qu'il donne, vers 1296, de construire une halle ou marché près de l'église de Guillestre[1]). La transaction conclue, en 1310, entre le Dauphin Jean et la communauté de Réotier, d'une part, l'archevêque et les habitants de Guillestre et de Risoul, d'autre part, au sujet de la plaine de Barben *(in plano de Berbeno, super plano de Berbenoc)*, en fournit une démonstration nouvelle. Toute la région comprise entre le torrent de Palps, la Durance et le Guil, et, en particulier, les terrains vagues, les pâturages *(patega)* qui s'étendent du Guil à la moulinière de Vautisse ou

[1]) « Promiserunt nobis... per stipulationem sollempnem, sub obligatione omnium bonorum suorum *et universitatis ejusdem* », etc. (vers 1296, Fornier, III, p. 258-260).

Vultisse sont formellement attribués aux habitants de Guillestre et de Risoul[1]). Le 27 avril 1372, les consuls de Guillestre, Jean Bec, dit *Faleti*, et Jean Gérard, cèdent en emphytéose à Pierre Murench et Guillaume Pellicier diverses terres situées vers Ceillac, au lieu dit *inter Rupes*, moyennant une redevance annuelle de quelques deniers et sous la réserve du haut domaine de l'archevêque d'Embrun (p. 294). Le 22 avril 1408, Ant. Reyssent *(Risendi)*, d'Escrens (*de Screnis*), est condamné à une amende de 18 florins, pour avoir introduit un troupeau de moutons dans la montagne de *Cugulet*, appartenant à Guillestre et à Risoul (p. 310). Le 3 oct. 1425, les champiers de Guillestre et de Risoul opèrent la saisie d'une paire de bœufs, appartenant à Laurent Bérard, de St-André d'Embrun, qui paissaient dans la montagne de Chérines (p. 311). Le 12 mars 1425/6, les consuls de Guillestre achètent de Pierre *Garelli*, dit *Preyrati*, de Vars, 15 journaux *(seytoyratas)* de pré, sis à Valbelle, au prix de 18 gros d'argent (p. 294). Le 8 juin 1499, les consuls de Guillestre et de Risoul étaient en procès, pardevant le légat d'Avignon, contre l'archevêque Rostain d'Ancesune et Giraud d'Ancesune, son frère, qui prétendaient introduire des troupeaux de moutons dans les

[1]) « Omnia patega data, afitata seu appropiata usque ad presentem diem in plano de Berbeno, a rivo de *Palps* usque in aquam que dicitur *Guillestra* et usque Durentiam inferius descendendo, et a dicto rivo per viam per quam juxta rupem itur de Guillestra versus Ebredunum, quantum durat dictum planum et territorium castrorum de Risolis et Guillestra usque *ad molinieriam de Vultissa*, remaneant infra confines seu terminos supradictos libere et absolute hominibus de Risolis et Guillestre », etc. (AA. 2, p. 2). — Le mot *Vultissa*, qui paraît dans ce document et qui s'applique tout particulièrement à *La Moulinière* de St-Clément, a laissé également son nom à la *Tête de Vautisse*, montagne très élevée (3162 m.), point de séparation des communes de St-Clément, Réotier, Chancella et Freyssinières (Carte d'État-Major, n° 200). — Le torrent de *Palps*, mentionné plus haut, sépare la comᵉ de St-André-d'Embrun de celles de Risoul et de St-Clément. Ne pas le confondre avec le *rif de Pals*, qui descend de Risoul et détériore souvent la route des Alpes, en amont du Plan-de-Fazy (voir, ci-après, p. LXXI).

montagnes des deux communautés (p. 313'-4). Le 23 sept. 1519, les consuls de Guillestre achètent de Laurent Pascal, un cellier *(penus sive cellarium)*, au prix de 120 florins (p. 105') etc. Ces quelques faits établissent l'existence ou l'origine de diverses propriétés communales de Guillestre, du XIII[e] au XVI[e] siècle.

2° *Forêts indivises, etc.*

Mais les plus considérables de ces propriétés étaient et sont encore les vastes forêts indivises entre les communautés du mandement de Guillestre, si fréquemment mentionnées dans l'Inventaire, et si souvent mises à contribution pour la construction des ponts sur le Guil, sur la Durance, sur Chagne et sur Rifbel ; pour alimenter les hauts fournaux de la *Fusine*, et les fours à chaux établis un peu partout, surtout lors de la construction des fortifications de Guillestre et de Mont-Dauphin ; pour construire des navires dans les ports de Marseille ou de Toulon ; pour le chauffage de la garnison de Mont-Dauphin et même pour les forts de Briançon ; pour la réédification des maisons, souvent incendiées, de Guillestre ou de ses hameaux, etc.

Les archevêques d'Embrun exerçaient une surveillance assez active sur les forêts, dont ils possédaient une portion. En 1299, l'archevêque Guillaume de Mandagot revendiquait partie des forêts de sa principauté et il assurait que, dans l'intérêt public, il avait défendu naguère d'extraire des bois de ces forêts. Il permet, toutefois, aux habitants de Guillestre, Risoul et Ceillac, de couper des arbres dans la forêt de Riousec, dans la partie tournée vers le Queyras [1]).

Le 15 sept 1474, l'archevêque Jean Baile donne à

1) « Licot olim, utilitate publica suadente, per nos... ordinatum fuit ne de quibuscumque nemoribus terre archiepiscopatus *maeria* extraheretur... absque nostra licencia speciali, [concedimus,] salva tamen debita nobis parte » etc. (p. 410', cf. p. 297).

Chaffrey Chapeau l'autorisation de construire un haut-fourneau *(fornellum)*, dans la combe du Queyras, afin de fondre et d'ouvrer les minerais extraits de la terre archiépiscopale, et il lui permet l'usage modéré des bois voisins[1]).

Peu à peu, cependant, les communautés Embrunaises deviennent, seules, propriétaires des forêts, et c'est bien inutilement qu'au XVIIIe siècle, les archevêques Fouquet et de Leyssin tentent d'en revendiquer une partie[2]). Le 12 août 1763, un arrêt et rendu contre les prétentions de l'archevêque (p. 85').

Comme nous l'avons noté déjà, la plupart des forêts du mandement de Guillestre étaient indivises entre les trois communautés qui formaient ce mandement. Guillestre possédait la moitié des revenus des forêts; Risoul et Ceillac se partageaient l'autre moitié. Telle est, du moins, la proportion adoptée lors de la vente des bois de ces forêts, au cours des derniers siècles (p. 82).

Les bois fournis par le mandement pour la Marine, au moins dès 1642 (p. 135') et pour la construction des casernes ou le chauffage des troupes de Mont-Dauphin, dès 1694, furent considérables. En 1709, plus de 1.500 pieds de mélèze étaient abattus dans le bois d'Assan (p. 189). En 1724, on estimait les bois de chauffage à 12.000 cercles par an (p. 202'). Ces fournitures furent continuées durant tout le XVIIIe siècle et même pendant la Révolution. Leur produit, pourtant, n'était pas considérable. En 1782, il donnait à peine, en moyenne, 20 sols par toise (p. 82). Cela provenait surtout des difficultés de l'exploitation des bois, qu'il fallait extraire de régions très accidentées, situées en partie dans les rochers de la combe du Queyras, et entièrement dépourvues de chemins d'accès. On débitait, d'abord, les bois en *billons* ou en billots, que l'on

[1]) *Annales des Alpes*, VII (1903 4), p. 238-242, cf. p. 296-300. — Antérieurement, en 1311 et 1313, le dauphin Jean II (1307-19) avait autorisé la construction, dans la combe du Queyras, d'une *Fusine* ou fabrique de fer (voir *Bull. soc. d'étud.* 1886, p. 489-91 et 498-505).

[2]) Voir, ci-après, p. 347 et suiv. Cf. p. 330.

faisait rouler dans le Guil. L'eau de la rivière se chargeait de les transporter jusques près de Mont-Dauphin, au lieu dit *Le Simoust*[1]), où un *râtelier* ou *grille*, établie en travers du lit du Guil, les arrêtait[2]) et où on les débitait en bûches. De là, il était facile de conduire les bois, ainsi préparés, à Mont-Dauphin, en passant par le *Quartier du Roi*, écart de la commune d'Eygliers.

On trouve trace de ce moyen économique de transport dès 1299 (p. 297).

Les forêts qui fournissaient les bois de chauffage à la garnison de Mont-Dauphin étaient celles de *La Rortie*[3]), de *Feuille-Voyrant*[4]), d'*Assan*[5]). Les bois destinés à la Marine provenaient de *Combe Chauve*, 1673 (p. 151'), du *Mélezet*, surtout du *Sapet* et de *la Sambue*. Les bois de la *Jauniere* et du *Jas des Bœufs*, sis sur le territoire de Risoul, appartenaient en propre à cette dernière commune (p. 205'). La plupart de ces quartiers furent mesurés en 1728, par l'ingénieur Colisieux (p. 207'), et, en 1746, par l'arpenteur Michel (p. 222). Vers cette époque, 5.796 arpents[6]) de bois indivis furent ainsi mis en défens (p. 335-356').

En général, on peut affirmer que les habitants de Guillestre eurent toujours le plus grand soin de leurs forêts et qu'ils s'imposèrent de réels sacrifices pour en assurer

[1]) Ce quartier est mentionné en 1610 (p. 441), en 1698 (p. 447'), etc. Le pont du *Simoust*, sur le Guil, était très fréquenté. Cf. 1721 (p. 200), 1728 (p. 207), 1758 (p. 231), 1765 (p. 242), 1776 (p. 253), etc. En 1784, l'intendant Caze de La Bove fut contraint d'y passer, tous les autres ponts ayant été emportés (p. 261). Il fut réparé en l'an 12 (p. 288').

[2]) Ainsi, en 1698 (p. 172), en 1701 (p. 177'), en 1759 (p. 232), en 1782 (p. 81-2), en 1785 (p. 262), en l'an 4 (p. 279), etc. En 1788, la *grille* fut emportée par le Guil (p. 264').

[3]) *La Rorthée*, 1622 (p. 428'), *La Rotieo sive Cugullet*, 1624 (p. 295'), *La Rortee*, 1647 (p. 137'), *Rortie*, 1669 (p. 148'), *La Réote*, 1702 (p. 178').

[4]) *Fuelhe Voyrant*, 1627 (p. 431'), *Feuillie Voirant*, 1671 (p. 150).

[5]) *Assan*, 1668 (p. 148'), *Assant*, 1692 (p. 330'), *Assam*, 1699 (p. 174'), *Assain*, 1742 (p. 218'), *Azant*, 1785 (p. 261'), *Assans*, an 5 (p. 302-3).

[6]) L'arpent d'ordonnance ou des eaux et forêts, dit *arpent royal*, *arpent légal*, de 100 perches carrées de 22 pieds de côté, équivalait à 51 ares 07 centiares.

la conservation. Ils considéraient, non sans raison, la forêt de Combe-Chauvo[1]), qui domine le territoire cultivable et le bourg de Guillestre, comme leur unique garantie contre les avalanches et les inondations (p. 152).

Pour ce même motif, à la fin du règne de Louis XIV, de 1690 à 1713, afin d'empêcher l'incendie de leurs forêts, dont les Vaudois des vallées italiennes les menaçaient continuellement (p. 181), ils n'hésitèrent pas à payer, pendant plusieurs années, et chaque année, une forte contribution de guerre au duc de Savoie et à ses représentants[2]).

Dans la suite, divers règlements furent pris par Guillestre, « pour la conservation des forêts ». Celui du 14 déc. 1727, fut homologué par le Parlement, le 9 janv. 1728 (p. 355-366) ; celui du 9 août 1772, en 8 articles, le fut pareillement le 1er oct. 1772 (p. 249').

Souvent le feu faisait des ravages dans ces forêts, 1668 (p. 149), 1675 (p. 153), 1695 (p. 169') ; de même que dans les forêts voisines. Pour combattre le fléau dévastateur, on faisait appel au dévouement de la population et à celui des troupes de Mont-Dauphin.

3° *Montagnes pastorales.*

Les montagnes pastorales de Guillestre et de Risoul sont surtout celles de *Cugulet* et de *Valbelle.*

La délimination de Valbelle donna lieu à une transaction, le 20 juin 1234, entre les communautés du mandement de Guillestre, et celles de la *Terre commune* d'Embrun. Des limites furent fixées au torrent de *Palenc* ou de *Palps*[3]). Cette montagne fait encore, au XIVe et au XVe siècles, l'objet de longs procès, dans lesquels intervien-

[1]) *Combe Chave* 1558 (p. 441) ; *Combo Chave*, 1616 (p. 424'), *Conbo Chovo*, 1629 (p. 124'), *Conbe Chalva*, 1692 (p. 163).

[2]) Pages 180-182, cf. *Annales des Alpes*, III (1899-1909, p. 57-77).

[3]) Page 316, cf. Dongois, *Mémoire pour Embrun*, Marseille, Roux-Rambert, 1821, p. 68 et 112.

nent les chanoines du prieuré de N.-D. des Baumes (com^e de Châteauroux) et l'archevêque d'Embrun, Bertrand de Deux. Ce dernier se rendit de sa personne, le 7 juillet 1338, sur la montage en litige (p. 340). Son intervention arrêta pendant un siècle les procédures, mais elles recommencèrent en 1428 (p. 341-3), puis en 1458 (p. 340'). Elles se renouvelèrent au XVIIIe siècle (ib.). Les difficultés surgissaient d'ordinaire à l'occasion des empiétements commis par les habitants de St-André, accusés, tantôt (1624) d'avoir fauché le pré de Valbelle (p. 429'), tantôt (1718) de contester les limites anciennement établies (p. 197). De là des procès sans nombre (p. 215', 218').

Guillestre et Risoul envoyaient, chaque année, leurs bœufs dans la montagne de Valbelle. La garde des bœufs ou de la *bouvaïre* donnait lieu à des délibérations, à des contrats notariés, dont il reste de nombreux exemples : 1622 (p. 114), 1663 (p. 22 et 438'), 1669 (p. 149'), 1742 (p. 218'), 1761 (p. 235), cf. 1765 (p. 241'), an 4 (p. 279). Le 22 juin 1663, les consuls des deux communautés promettent aux gardiens des « bœufz et *rosses* », à partir de ce jour jusqu'à St-Luc (18 octobre), 12 livres de pain et 4 sols 6 deniers en argent par paire de bœufs ou pour chaque *rosse* (p. 22).

La montagne de Cugulet[1]), située au versant de Combe-Chauve tourné vers Escrens et Ceillac, était habitée en 1295 (p. 4) et en 1444 (p. 102). Elle est fréquemment mentionnée dans l'Inventaire, surtout à raison de ses pâturages, en 1408 (p. 310'), 1469 (p. 445'). Tantôt elle est affermée aux bergers de Provence, en 1674 (p. 152'), en 1723, pour 295 l. (p. 202), en 1729 (p. 208 et 332), en 1743 (p. 219'), en 1788 (p. 87'), etc. Guillestre percevait la moitié du produit de la ferme ; Risoul et Ceillac se partageaient l'autre moitié, 1749 (p. 224'). Tantôt elle était exploitée directement par les communautés de Guillestre et de Risoul. Elles avaient eu soin, en 1674, d'y faire

[1]) *La Colle de Cugullet*, 1619 (p. 426), *Cuculet*, 1658 (p. 146), *Cugulet*, 1707 (p. 186'), *Quigoulet*, 1729 (p. 208), *Teste de Quigoulet*, 1754 (p. 227),

aménager des bassins pour abreuver les animaux (p. 153') ; en 1700, ces bassins servaient à l'usage des bœufs (p. 179) ; de même en l'an 10 (p. 286) ; preuve qu'on conduisait à ces époques, sur cette montagne, les troupeaux de bœufs ou la *bouvaïre* [1]).

4° Les droits sur la boucherie étaient ordinairement affermés, 30 mars 1657 (p. 436'), en 1663 (p. 438), en 1743 (p. 219'). On pourra voir les conditions imposées aux fermiers de la boucherie, le 1er avril 1663 (p. 22), le 8 mai 1673 (p. 28), le 29 juin 1706 (p. 51'), etc. En l'an 13, le prix de ferme est de 800 francs (p. 289').

5° Plusieurs fois, il fut question de défendre l'entrée du « vin étranger » dans Guillestre, 21 déc. 1595 (p. 418'), 10 nov. 1616 (p. 424), 27 déc. 1622 (p. 429), 22 oct. 1656 (p. 436), 28 oct. 1657 (p. 436'), 2 nov. 1659 (p. 437), et cela sous peine d'amende (p. 418, 437').

6° Les amendes, perçues en suite d'infractions aux ordonnances de police, sur le vin, la boucherie, aux règlements des canaux d'arrosage ou de voirie, des pâturages et des forêts, etc., étaient presque toujours attribuées à des œuvres de charité ou à l'hôpital du St-Esprit. Leur produit, d'ailleurs, était minime ; il ne figure presque jamais dans les comptes-rendus annuels des consuls.

[1]) Le 1er août 1729, par-devant Ant. Robert, notaire d'Embrun, une transaction relative à la délimitation de la montagne de Cugulet, du « pré d'Agnès », etc., intervint entre les communautés indivises de Guillestre, Risoul et Ceillac, d'une part, et la communauté de Vars, d'autre part (Voy. ci-après, p. 331-332, et les minutes du not. Ant. Robert, aux Arch. des Hautes-Alpes, série E.). — Le partage des biens communaux indivis entre Guillestre, Ceillac et Risoul, provoqué par Guillestre le 7 mai 1829, fut fait, en 1833, par Cezanne, notaire de St-André, et Bernard, géomètre, d'après le nombre de feux de chaque commune, savoir : Guillestre, 284 feux ; Ceillac, 194, et Risoul, 170 ; total, 648 feux. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 5 nov. 1836 (*Arch. des Htes-Alpes*, série K, 28, fol. 42 et suiv.).

II. — Charges locales ou négociales.

Les charges locales sont en partie énumérées dans la charte, par laquelle, le 25 sept. 1365, l'archevêque Bertrand de Châteauneuf condamne noble Jean Caffarel, dit *Assoul*, de Vars, à payer les tailles, pour les biens qu'il possède à Guillestre, et à contribuer à la réparation des chemins, des ponts, des églises, etc. Il n'est exempt que du droit de *leyde* (due à l'archevêque) et de pâturage[1]). Une transaction de 1386, qui ne nous est pas parvenue, fixait le payement des charges communales au *prorata* des biens de chaque habitant, ce qui est confirmé et accepté en 1594-99 (p. 318'). C'est d'après cette proportion que se fait la levée des impositions suivantes : de 500 florins, le 17 janv. 1392 (v. st.), probablement pour la construction des remparts de Guillestre (p. 410'); de 78 florins, le 5 mars 1431/2, pour le prix d'une cloche (p. 37); de 37 fl., le 19 déc. 1460, pour réparer le chemin du Queyras, au lieu dit de *Malefosse* (p. 104') ; de 200 fl., le 29 août 1467, pour les frais des gens de guerre (p. 105); de 779 écus, le 15 nov. 1605, pour rétribuer le maître d'école, le secondaire du curé, le conducteur de l'horloge, l'entretien des chemins, etc. (p. 109); de 653 écus 4 sols 5 deniers, le 8 janv. 1622, pour payer les dimes (p. 113), etc. Le 10 oct. 1790, les charges locales, minutieusement énumérées, s'élèvent au total de 1.265 l. 18 s. (p. 91'). Nous en reparlerons, du reste, à l'article suivant.

III. — Tailles et impositions royales.

Les tailles et autres impositions royales, capitation, dixièmes, vingtièmes, dons gratuits, achat d'offices, etc., étaient levées d'après la même méthode[2]).

[1]) « Teneatur in reparatione viarum, poncium, ecclesiarum, et solvere in omnibus tailhis, sicuti ceteri homines *gagnatores* de Guilhestra », etc. (p. 12').

[2]) Au sujet de ces lourdes charges et des souffrances qui en étaient la conséquence, on lira avec profit le mémoire de François Vallon-

1° La taille royale ne fait son apparition à Guillestre et en Embrunais que vers la fin du XVI[e] siècle, et le principe de son payement n'est admis par les populations que sous Henri IV, en 1594-99 (p. 318'-19). Dès le 5 juil. 1604, le procureur du Roi réclame le payement des « tailles et deniers » levés pour S. M. (p. 420). Le 27 juil. 1624, l'office de receveur des tailles est estimé 50.000 l., et la communauté de Guillestre projette de l'acheter (p. 429'). Le 30 janv. 1643, la « taille royalle cottizé à Guillestre » est de 1.903 l. 3 s., et elle est levée, le 25 juin suivant, à raison de 6 l. 1 s. par livre de cadastre (p. 136'). Le 1[er] août 1652, sur un total de de 136.908 l. 5 s. imposés sur l'élection de Gap, la part de Guillestre est de 2.038 l. 10 (p. 143'). Le 17 oct. 1674, le *lançon* de l'élection est de 164.089 l. 1 s. et la *taille* de Guillestre, de 2.937 l. 16 (p. 152'). Le 12 avril 1701, elle est de 2.850 l. (p. 178'). En 1715, sur un total de 178.046 l., elle est de 3.031 l. 8 s., à raison de 501 l. 15 s. par feu [1]). En 1731, sur un total de 160.901 l. 1 s., elle est de 2.619 l. 7, et sur la même base qu'en 1715 (p. 210), En 1745, la taille de Guillestre est de 3.165 l. (p. 221); en 1748, de 3.790 l.; en 1780, de 4.318 l. [2]); en 1787, de 4.156 l. 11 s. 6 deniers [3]); en 1789, de 4.979 l. 19 s. (p. 268').

2° La *capitation*, taxe par tête, représentée aujourd'hui par la contribution personnelle, fait son apparition le 10 mars 1695 (p. 167'). Le 15 juil. 1701, le rôle de « répartition de la capitation » des habitants de Guillestre, en 181 articles, donne un total de 942 l. 10 s. (p. 179-80). Le 25 janv. 1721, le total est de 1.080 l. (p. 200');

Corse, de Gap (1715, † 1791): *La question des impôts au XVIII[e] siècle* (dans les *Bull. de la Soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1885, p. 408-41; 1886, p. 90 et 93).

[1]) Guillestre est imposé alors pour 6 feux et 1/24[e] de feu (p. 194').

[2]) Les charges locales ou « négociales » s'élèvent alors à 3.716 l. 13 s. (p. 257).

[3]) Ils sont répartis sur 510 livres de cadastre, à raison de 8 l. 3 s. par livre cadastrale (p. 85; cf. p. 263').

en 1759, de 1.146 l. (p. 232); en 1778, de 1.249 l. (p. 254), etc.

3° Les *dixièmes*, ou « imposition du dixième des revenus des biens » (p. 213), arrivent au début du XVIII[e] siècle. En 1713, ils sont à Guillestre de 383 l. (p. 192') et ainsi de suite. Le 29 août 1735, le subdélégué Vial réclamait la levée « du dixième de 1734 » (p. 214[1]).

4° Bientôt après, a lieu le doublement des dixièmes ; ils se transforment en *vingtièmes*. En 1755, le 2[d] consul Jean Callàndre se rend à Embrun « pour prendre un modèle du *vingtième* » (p. 228). En 1759, les vingtièmes sont de 1.380 l. (p. 232) ; en 1778, de 1 183 (p. 254), etc.

5° En 1761, ou mieux en 1758 (p. 200'), un nouvel impôt, plus ou moins volontaire, reçoit le nom trompeur de « *don gratuit* » (p. 75 et 233'). Pour commencer, il est seulement de 375 l. (p. 235'). En 1778, il est de 412 l. 10 s. (p. 254). Le « don gratuit », se transforme bientôt (1771) ; il s'appelle « dons gratuits » en 1774 (p. 250'), en 1781 (p. 258), etc.

Le « don gratuit » est le prélude du « don patriotique » de 1790, qui, à Guillestre, produit 1.400 l. 19 s. (p. 270').

En résumé, les charges de Guillestre, en 1789, à la veille de la Révolution, tailles et autres impositions royales, affaires négociales, etc., formaient un total de 9.795 l. 5 s. (p. 268[2]).

---

[1]) Il ne faut pas confondre les dixièmes avec les *décimes* payées au Roi par le clergé (cf. p. XLI).

[2]) D'après *La situation financière des communes en 1905. Dép. des Hautes-Alpes*, les recettes ordinaires de Guillestre sont de 15.912 fr. D'ailleurs, le montant de la dette de la commune, en capital, au 31 déc. 1904, est de 56.777 fr.

CHAPITRE XIII.

Viabilité communale. — I. Route des Alpes ou chemin royal de Gap à Briançon. — II. Route du Plan-de-Fazy. — III. Chemin du Queyras. — IV. Chemin de Vars.

L'obligation d'entretenir, de réparer les chemins et les ponts existant sur le territoire de Guillestre, fut toujours une des grandes préoccupations des consuls et l'une des sources principales des dépenses de la communauté.

Nous connaissons déjà la plupart de ces chemins, très fréquentés dès les âges les plus reculés, à l'époque gallo-romaine et au moyen-âge (voir p. 10 et 12). Donnons ici quelques notes sur leur entretien et leur importance, surtout au point de vue stratégique, sous l'ancien régime et à l'époque moderne ; elles sont en partie tirées des archives de Guillestre. Ces notes pourront aider à faire l'histoire de la viabilité dans les Alpes, question d'un réel intérêt et qui n'a jamais été abordée, du moins à ma connaissance.

I. — Route des Alpes ou chemin de Gap a Briançon.

La route des Alpes, au commencement du XVe siècle [1], fut refaite à travers la plaine de Barben ou Plan-de-Fazy : *in medio plani de Barbeno, juxta regale publicum ibidem de novo factum*, dit-on le 6 sept. 1428 (p. 343). Cette réfection eut probablement lieu à la suite des grandes inondations arrivées en Queyras, en Briançonnais et dans tout le Dauphiné, en sept. 1409, en 1411, 1412 et 1419 [2].

[1] Elle est alors parcourue plusieurs fois par S. Vincent Ferrier, l'apôtre des Vaudois, en 1401, par exemple (Fornier, II, p. 270).

[2] *Arch. de l'Isère*, B. 3729. Cf. Fornier, II, p. 279 n. 2.

Par cette route, passent et repassent Louis XI et ses gens d'armes[1]; les malheureux vaudois de Freyssinières, de L'Argentière et de Vallouise, cités à comparaître à Embrun, et les troupes des gentilshommes employées à les combattre en 1488-89[2]; puis, en 1494, l'armée de Charles VIII, à la veille de traverser les Alpes[3]) et, lors de son retour, après la bataille de Fornoue (5 juil. 1495); bientôt après, en 1499, Louis XII, se rendant en Milanais, à la tête d'une brillante suite de chevaliers[4]; François Ier, avant et après la victoire de Marignan (1515); les bandes du marquis de Saluces, en 1524 et 1525; Henri II, revenant de prendre possession du marquisat de Saluces, en 1548; les innombrables compagnies ou bandes françaises, suisses et italiennes, qui vont et viennent, de 1556 à 1562 (p. 106-108); Lesdiguières et ses gens de pied et à cheval[5]), etc.

A dater du règne de Henri IV, les archives de Guillestre fournissent divers renseignements relatifs aux travaux exécutés sur le « grand chemin royal » de Gap à Briançon, grâce surtout à l'inspiration des « trésoriers généraux de France grandz voyeurs en Daulphiné ».

1604. La communauté fait une dépense de 50 l. pour « réparation des pontz et chemins royaulx » (p. 109).

1620, 9 juin. Notification aux consuls d'une ordonnance du Parlement, prescrivant de « réparer les chemins

[1]) Pilot de Thorey, *Catalogue des actes... de Louis XI*. Grenoble, 1899, t. II, p. 454.

[2] Fornier, *op. cit.*, II, p. 429 et suiv.

[3] Le dimanche 31 août 1494. Charles VIII, dîne à Chorges et va coucher à Embrun; le lundi 1er sept., il dîne à St-Crépin et va coucher à Briançon; le mardi 2 sept., il traverse le Mont-Genèvre (cf. Fornier, II, p. 451)

[4] *Annales des Alpes*, VII (1903 I), p. 151-5.

[5]) D'après le *Journal des opérations militaires de Lesdiguières de 1586 à 1597*, publié par Ad. Rochas (*Biogr. du Dauphiné*, t. II, 1860, p. 66-76; cf. *Actes et corresp. du Connétable*, t. III, p. 38 et suiv.), le célèbre capitaine traverse alors le bassin de Guillestre, *plus de vingt fois*, se rendant d'Embrun à Briançon, en Queyras, dans la Haute-Ubaye, en Piémont, ou *vice versa*.

royaux et autres, dégradés par les eaulx, ruysseaux, aigues desbordées », de façon à pouvoir y passer à pied et à cheval (p. 112').

1630, 25 juin. Le commissaire *Thiophille* préside à « la réparation des chemins » (p. 124).

1635, 9 juil. Lombard, officier royal, commis par les trésoriers généraux grands voyers en Dauphiné « à la réparation des rivières, pons et planches aux ruyssaux » prescrit aux consuls de lui fournir des hommes, afin de « réparer chemins royaux et publics » (p. 132').

1656, 20 juin. « Le grand chemin royal pour aller d'Ambrun à Briançon » est coupé par la faute d'Ant. et Denis Mayol, qui, en conduisant des radeaux sur le Guil, ont renversé le pont de Ste-Marie, fait seulement depuis 15 jours (p. 145').

1681, févr. Le chemin royal est obstrué par les neiges et les glaces ; les accidents funestes s'y produisent journellement, chutes mortelles de chevaux et de voyageurs. Ordre à la communauté de faire « vuider et oster entièrement dud. chemin royal et ordinaire les neiges et glaces qui empeschent et bouchent le passage » (p. 328').

1724, 7 sept. L'intendant Fontanieu, étant à Embrun, ordonne aux communautés de l'Embrunais de planter des peupliers le long du grand chemin, suivant les alliguements qui seront fournis (p. 203').

1728, 8 juil. L'intendant Fontanieu et le marquis d'Asfeld, qui suivent le grand chemin, constatent qu'il est fort négligé et ordonnent de le réparer (p. 205).

1729, 4 mars. Le trésorier de France, Dalmas de Réotier, « prescrit la manière » de réparer les chemins (p. 207').

1733, 19 oct. Les subdélégués Garcin et Vial ordonnent de réparer les chemins par corvées (p. 301).

1735, 6 janv. Le subdélégué de Mont-Dauphin, Fantin des Odoards, enjoint aux communautés de fournir le nombre d'hommes suffisant pour « frayer les chemins et brizer les glasses » (p. 214).

1736, 14 juil. Le même prescrit de réparer les chemins

par corvées, « afin de faciliter les transports et de favoriser le commerce » (p. 214').

1748, 29 avril. Fantin ordonne encore de réparer les chemins par corvées avant le 7 mai (p. 224').

1755, août et sept. M. de Bédanne, ingénieur des ponts et chaussées, envoie à la communauté de Guillestre « la brigade », pour la contraindre à continuer de réparer le chemin royal du côté de St-Crépin. L'intendant de La Porte vient en personne se rendre compte de l'état des travaux (p. 228).

1756, 3 juin. Les habitants adressent une requête à l'ingénieur Bouchet, à Gap, afin de modérer les charges qui les écrasent (p. 229). Les années suivantes, on travaille « sans interruption » à la réparation des chemins, sous la direction de l'ingénieur Jocteau.

1763, 11 juin. De St-Clément à La Bessée, les travaux sont vivement poursuivis. Cinq commis, à 45 l. par mois, surveillent leur exécution. On attend le passage de Bourcet et du marquis de Marcieu (p. 239').

1776, sept. Nouvelles réparations à l'époque de la venue du comte de Clermont-Tonnerre (p. 253').

1785, 2 janv. La quantité de neige tombée est tellement considérable que Guérin, faisant fonctions de subdélégué de l'Intendant, prescrit d'ouvrir une tranchée de 8 pieds de large (p. 261').

Durant la Révolution et sous le Premier Empire (1790-1815), la route des Alpes ou « route d'Espagne en Italie » est l'objet de nombreux rapports et travaux : rectifications à la traversée du *Serre du Buis* à Châteauroux, réfection du pont de St-Clément (1810), reconstruction du pont sur le Guil ou de St-Guillaume (1810-17). Les années suivantes sont marquées par la construction de digues contre la Durance au Plan-de-Fazy (1820), par des élargissements et des améliorations multiples, en 1835, 1861, 1867-73, etc.[1]).

[1]) Différents documents, des XVII[e] et XVIII[e] siècles, mentionnent un second chemin existant au Plan-de-Fazy, près de La Moulinière de St-Clément, et qui passait au *Pas de Maron*. Ce chemin, construit au-

Nous ne croyons pas utile de relever ici plus longuement ces divers travaux exécutés sur la route des Alpes, au cours du XIXe siècle, à travers le territoire de Guillestre [1]).

Cette route, du reste, a beaucoup perdu de son importance depuis la construction du chemin de fer des Alpes. La ligne de Gap à Briançon a été officiellement ouverte au commerce et au public, le 10 juil. 1883 [2]).

II. — Route du Plan-de-Fazy a Guillestre.

Cette route se détachait de la grande voie des Alpes vers la partie de la plaine de Barben ou du Plan-de-Fazy qui se rapproche du Guil et du torrent de Chagne. Elle longeait la rive gauche de Chagne, franchissant deux torrents descendus de Risoul, le *rif de Pal* ou *Pals* [3]) et le *rif Monarès*, et se prolongeait jusques près de Guillestre, à la jonction du chemin de Risoul. Là, elle enjambait le torrent de Chagne, sur un pont, dit *de Chagne*, souvent emporté, pour prendre la rive gauche du torrent de Rioubel, qu'elle traversait, à son tour, sur le *pont du St-Esprit*, de *l'Hôpital* ou de *Ville-Vieille* [4]).

dessus de la grande route, « tout contre le rocher », suivant ce qu'on affirme le 19 mars 1690 (p. 40'), était soutenu par des murailles, que les habitants de Guillestre et de Risoul devaient entretenir, 26 mai 1713 (p. 296). Il était surtout utilisé lors des inondations de la Durance, quand la route était submergée ou emportée par les eaux de la rivière (ib.). On fit à ce chemin diverses réparations vers 1729 (p. 258'), le 19 sept. 1732 (p. 210'), etc. Il est encore question du *Pas de Maron*, le 8 sept. 1754 (p. 227), le 20 mai 1787 (p. 265), etc. Ce chemin se prolongeait par *les Traverses* de St-Clément, le petit lac de *Siguret* et St-André, jusqu'à Embrun, qu'il atteignait en franchissant la Durance au pont de St-Privat. Il fut suivi, en 1692, par le prince Eugène.

[1]) On trouvera, dans les dossiers des archives départementales (série S 1, 55 à 92), un grand nombres de documents concernant les divers travaux exécutés, au cours du XIXe siècle, sur la route nationale n° 94, ou route des Alpes.

[2]) *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1886, p. 169-170, note.

[3]) Voir, sur ce torrent, la note de la p. LXV, ci-dessus.

[4]) De ce point partait l'ancien chemin de Vars, qui contournait le château de l'archevêque.

Anciennement, la route pénétrait dans Guillestre par la porte du St-Esprit. Au cours du XVII[e] siècle, on la prolongea, en longeant le *barri* ou rempart, jusqu'à la porte de la Condamine, afin de permettre aux charrettes et aux voitures d'entrer dans le bourg de Guillestre par la Grande-Rue.

L'entretien de la *route du Plan-de-Fazy* et des ponts, fort nombreux, qu'on y rencontrait, quoique sur une étendue peu considérable, était, à cause du voisinage dangereux de *Rifbel*, de *Chagne*, du *Rif Monarès* et du *Rif de Pals*, une source perpétuelle de soucis et de dépenses pour les communautés de Guillestre et de Risoul.

Le 7 janv. 1486, l'archevêque Jean Baile, afin de terminer les dificultés qui existaient entre Guillestre et Risoul, au sujet des chemins que les deux communautés devaient entretenir, ordonne de suivre exactement la transaction de 1329 (art. 7) ; puis, interprétant une autre transaction du 4 août 1387, « qui manque », dit-on en 1698, il veut que les ponts de la Combe du Queyras et de *Chagne* soient faits par les habitants de Guillestre et Risoul « par moitié ;... le pont du *rif Monarès* sera entretenu uniquement par ceux de Rizoul » (p. 409').

1630, 13 sept. Il est question d'un « pont de *Chagne de Gaboïer* », près duquel étaient relégués de pauvres pestiférés, à qui les consuls envoyèrent du pain et des vivres (p. 133'). Très probablement, la route du Plan-de-Fazy, à cette époque, était établie sur la rive droite de Chagne[1]).

1647, 14 oct. On travaille « aux pontz de *Chagne*, *St-Spirit* » et autres (p. 137').

1649, 30 mai. Sommation, de la part des consuls de Guillestre, à ceux de Risoul d'avoir à rétablir le pont de Chagne. Précédemment, par crainte que le torrent, grossi par la fonte des neiges, ne l'emportât, 25 ou 30 hommes de Risoul l'avaient démoli, afin d'en conserver les bois (p. 138').

1652, 25 août. Ce pont est en si mauvais état que le

[1]) Cf., ci-dessus, p. 91.

cheval d'Ant. Thier tombe dans le torrent et s'y noie (p. 143').

1686, 17 juin. Les consuls font « faire le pont de *Ville-Vieille* » (p. 159').

1688, 27 avril. Les consuls font traîner des pièces de bois au pont de *Chaigne*, pour « deffandre que l'eau ne l'emportât » et, peu après, ils y envoyent « 8 hommes, qui nous ont aydé à tirer les pièces du pont » (p. 160').

En 1740, les consuls adressent au Parlement une requête pour obliger ceux qui se sont emparé des terrains communaux, situés « au quartier du *Plan-de-Fazy*, le long de la rivière du Guil et du ruisseau de *Pal* », *alias Pals*, à les abandonner (p. 217).

En 1769, « les ouvriers qui ont fait le pont de *Chaigne* » reçoivent 2 l. 9 s. (p. 246).

1771, 18 mai. Sur requête des « marchands de beurre de la vallée de Queyras », le subdélégue Fantin, père, ordonne de réparer le pont de Chagne (p. 247').

1795, 17 mai. Le torrent de *Pals* ou *Palx* cause, le 3 mai, au *Plan-de-Fazy*, des dégâts considérables aux propriétés voisines ; pour garantir la grande route d'Embrun à Briançon, les ingénieurs sont obligés de détourner le cours du *rif de Pals* (p. 99).

Notons, à titre de curiosité, que, le 1er prairial an XIII (21 mai 1805), bien que les corvées soient abolies,... Louis Deville, maire de Guillestre, paye 15 fr. 25 à « trois militaires de Montlyon (Mont-Dauphin) qui ont resté icy deux jours en contrainete, pour faire exécuter la corvée pour les réparations du pont de *Chaigne* » (p. 289).

La route du Plan-de-Fazy à Guillestre, souvent emportée ou détériorée, au cours du XIXe siècle, par les torrents voisins, celui de Chagne surtout, a été transférée, depuis la construction du chemin de fer des Alpes, sur la rive droite du Guil et de Chagne. Elle se détache de la route nationale au pont du Guil (ancien pont Ste-Marie ou pont Rouge), contourne le roc sur lequel Mont-Dauphin est perché, traverse le Guil sur un beau pont en marbre rose, s'élève à travers les vignes de Gaboyer et de La

Rochette, suit les jardins de la Condamine et atteint Guillestre à la petite place qui a succédé à l'ancienne porte de la Condamine.

III. — Chemin de la combe du Queyras.

La route du Queyras se détachait, comme la précédente, de la grande voie des Alpes au Plan-de-Fazy; elle en empruntait, tout d'abord, le tracé jusqu'à Guillestre. Aujourd'hui, elle part du pont du Guil, et suit la nouvelle route, sur la rive droite du Guil et du torrent de Chagne. A partir de Guillestre, elle se dirige, par *Gramison, la Viste, Feuille-Voyrant, le Tourniquet*, vers *le Pont-La-Pierre* ou *Maison du Roi*, où elle atteint de nouveau le Guil, qu'elle franchit, maintes fois, avant de parvenir au Château-Queyras.

Jacques Signot, qui, en 1494, avait accompagné en Italie l'armée de Charles VIII, et qui connaissait bien les divers passages des Alpes, qu'il décrit assez exactement, parle de la façon suivante de la route du Queyras : « Il y a encoires, au delà de Embrun environ trois lieues, une petite ville, qui est à Monsieur de Embrun, qu'on appelle Guillestre, [et] ung autre passaige [que celui du mont Genèvre], car il y a deux chemins pour aller en Italie. L'un se prent sur gauche, qui va par le val du Queyras et au long de la combe du Voyer [Veyer], où il faut passer quinze ponts en moins de cinq lieues. Et trouvent-on, premièrement, le Chasteau de Queyras. Et, à ung quart de lieue par delà, il y a encoires deux aultres chemins : l'un va sur dextre au lieu d'Aguilles et à St-Véran, et puis on passe par le col de Laignel et on va au Chasteau Darlesin [Dauphin,] qui est la dernière place de Dauphiné ; et de là on entre au marquisat de Saluces par le val de Varaïte ou par la val de Mayre, qui est une aultre entrée au païs de Italie... Encores il y a ung aultre chemin qui se prent sur main gauche par delà ledit Chasteau de Queyras, qui va au lieu de Abriès, en Aristolas [Ristolas]. Après, on monte incontinent au col de La Croix, et, à la descente,

on entre en val Luserne audit païs de Piémont... Entre lesdits deux derniers passaiges, il y a ung nouveau passaige, bien merveilleux, pour entrer au païs d'Ytalie; c'est assavoir, par ung *pertuis* qu'on a faict à costé et joignant le mont Vissol, par une montaigne qu'on a percé tout oultre, puis XIIII ans en çà[1]). Et dure environ un traict d'arbalestres ledit pertuis. Et, après, on descend par le val de Pau au marquisat de Saluces et en Piémont », etc.[2]).

Avant 1727, suivant les *Mémoires* de Catinat, le chemin du Queyras « traversait 22 fois le Guil »[3]). Dans la suite, le nombre des ponts sur le Guil fut réduit à neuf. Les communes de Guillestre, Risoul, Eygliers et St-Crépin, devaient en entretenir au moins quatre: le pont La Pierre, le pont Neuf, le pont Soteyran et le pont de La Fusine. C'est ce qui explique la présence dans les archives de Guillestre des nombreux documents relatifs à la route du Queyras.

L'ouverture du *pertuis* ou tunnel de La Traversette, en 1480, augmenta grandement l'importance de cette route. Par là arrivait en Italie le sel tiré de la Provence; par là on importait, d'Italie en Dauphiné et en Provence, quantité de produits italiens.

La création, le 1er février 1487, par le gouverneur du Dauphiné, d'un service postal entre Grenoble et l'Italie, par St-Bonnet-en-Champsaur, Chorges, Embrun, Guillestre et le Queyras[4]), accrut encore l'importance de ce passage, qui atteignit son maximum au XVIIe siècle, épo-

[1]) Le *pertuis* ou tunnel du mont Viso ou de la Traversette, commencé en 1475, fut livré à la circulation vers la fin de 1480. Voy. Arist. Albert, *Le Mont-Viso* (dans *Bull. acad. Delph.*, 1865/6, p. 118-140). — Louis Blancard, *Document relatif au tunnel du Mont-Viso*. Marseille, 1869, in-8° de 14 p. — Louis Vaccarone, *Le Pertuis du Viso*. Turin, F. Casanova, 1881, in-8° de 127 p. et fac-simile.

[2]) *Description des passages des Alpes en 1515*, par Jacq. Signot (dans *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1887, p. 231-232).

[3]) Dr Chabrand, *De Guillestre au Château-Queyras par la Combe du Guil*, Grenoble, 1878, in-8° de 21 p.

[4]) Bibl. nat. Ms. latin 10963.

que où les régiments passent souvent par le Queyras pour aller en Italie et réciproquement.

Voici, chronologiquement, l'indication rapide de divers documents relatifs à la route du Queyras.

1331, 2 déc., à Guillestre, *in capitulo curie*. Sentence par le juge archiépiscopal, entre Guillestre et St-Crépin, au sujet du pont emporté par le Guil et sis près du rocher où sont les fourches patibulaires de Ceillac (p. 306-7).

1427-1431. Procédure, par-devant Jacques Gélu, archidiacre de Metz, et Jean Baile, plus tard président du Parlement, au sujet du déplacement de la route, interceptée et coupée au Pas de l'Aulagnière ; elle devra être déplacée et reconstruite sur le territoire de Guillestre ; deux nouveaux ponts seront construits (p. 311-13).

1486, 7 févr. (v. st). L'archevêque Jean Baile décide que divers ponts de la combe du Queyras seront faits par Guillestre et Risoul « par moitié » (p. 409').

1529, 12 avril, à Guillestre. Transaction entre les consuls du mandement de St-Crépin et ceux de Guillestre, relativement à l'entretien des ponts sur le Guil et en particulier celui du « pont de *la Peyro* » (p. 315').

1587, oct. Transport par Lesdiguières de son artillerie devant Château-Queyras, dont il s'empare par composition le 10 oct.[1]).

1620, 18 avril. Divers travaux sont faits au chemin de *Mallefosse* (p. 218').

1630, 7 janv. Reconstruction du Pont de La Pierre par Jean Martin, de Bramousse (p. 124).

— 11 mai. Signification aux consuls de Guillestre, Ceillac et Vars, d'un ordre donné, à Pignerol, le 3, par le card. Richelieu, de transporter d'Embrun à Ristolas 8.000 charges de blé pour l'armée d'Italie (p. 125 ; *Annales des Alpes*, VII, 1903, p. 65-67).

— 23 sept. Du Belloy, « général des vivres et voitures de l'armée d'Italie », alors à Ristolas, ordonne « d'enterrer

[1]) *Mémoyres pour l'advenir*, n° 43 (dans *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1886, p. 71).

tous les corps qui sont ou pourront estre » le long des chemins et, en particulier, celui du Queyras, à *Malle-fosse*, à *Serre Farar*, etc. (p. 128'). Cf. 20 nov. 1630 (p. 131').

1652, 27 mai. « 22 compagnies du rég[t] de Dauphiné, allant en Queyras et Chasteau-Dauphin », font à Guillestre des dépenses que le duc de Lesdiguières, le 11 août, ordonne de rembourser (p. 143').

— 21 sept. Sommation par les consuls du Queyras à ceux de Guillestre, Eygliers et St-Crépin, de réparer les ponts et chemin de « la combe allant de Guillestre en Queyras », où les gens, mullets de voiture et aultre bestailh » ne peuvent passer, « sans grand danger de s'y précipiter » (p. 143'). — Fin sept. Visite pastorale de l'archevêque d'Embrun en Queyras, et grande réception à Guillestre, lors de son retour (p. 143'-4).

1692, 2 août. Schomberg, à la tête de 2.000 réfugiés, de 1.500 vaudois et du rég[t] de Montbrun, attaque inutilement le Château-Queyras, défendu par M. de Lesches, qui lui tue 6 officiers et 60 soldats (plus qu'il n'en avait lui même). Après son échec, Schomberg, par le col du Fromage et Ceillac, se rend, le 8 août, à Guillestre et va s'établir à Réotier[1]).

— 4 déc. Description, par Vauban, du Château-Queyras, « l'une des places du Roy la plus avancée vers le Piémont, laquelle serait capable de bien incommoder les Barbets[2]), s'il y avait dedans un commandant fixe qui fût un homme de guerre, connaissant bien le pays et qui eût une garnison de 200 bons hommes bien aguerris »[3]).

1693, 5 juil. Ordre par Larray « de mettre en prison Joseph, du *Ponct de La Pierre*, pour avoir quitté un

[1]) Perreau, *L'épopée des Alpes*, 1903, p. 266 et suiv.

[2]) Nom ordinaire des Vaudois, à cause de leurs pasteurs qui portaient le nom de *barbes* (*barba*, en patois, signifiait « oncle »).

[3]) Ad. de Rochas, *Campagne de 1692*, Paris, 1874, p. 107-8. — Voir un 2[d] mémoire de Vauban, du 23 sept. 1700, sur la grande importance du Château-Queyras (*ibid.* p. 139-144).

officier », auquel il avait été « donné pour guide, la veille »(p. 163').

1695, 26 avril. « Le Pont de Pierre » est menacé par les eaux (p. 168'). Le 25 juin, Larray prescrit de le refaire « le 26 » (p. 169).

1697, 16 juil. et 23 août. Le juge Vial se rend dans la forêt de *La Rortie*, pour faire choix de pièces de bois ; Jean Martin, de Bramousse, reconstruit un des ponts qui sont sur le Guil (p. 170).

1700, 6 sept. Vauban, « lieut. général des armées du Roy et ingénieur général des ingénieurs du Royaume, venant de Queiras, pour aller faire sa visite à Mont-Dauphin », est reçu par les maire, châtelain, consuls et partie du conseil de Guillestre, « à l'endroit appelé *A la Fusine* »[1]). On le prie d'avoir égard aux réparations dispendieuses à faire « aux endrois du *Pont de la Pierre*, que les ennemis ont détruit entièrement, le long du *Tourniquet*, de la *Malefosse*, chemin de *Feuille Voiran* et de *La Viste* » (p. 177).

1701, 26 juil. Commandement aux consuls de St-Crépin et d'Eygliers de se joindre à ceux de Guillestre pour la réparer les ponts qui sont sur la rivière du Guil, dans la combe allant à la vallée du Queyras » (p. 177').

1708, 2 févr. M. de Cadrieu, colonel du rég[t] de Penthièvre, enjoint de refaire un pont « qui est rompu », sur le Guil, ce qui rend ce chemin impraticable (p. 188').

1719, 1[er] oct. M. *de Queyrals*, lieutenant du Roi à Mont-Dauphin, ordonne « de réparer les chemins et ponts de la combe de Guillestre allant en Queyras, et les rendre praticables... en manière qu'ils soient bien *espierrés* et d'une largeur convenable [pour] que deux bestes chargées, venant à se rencontrer, puissent passer librement » (p. 198').

1722, 16 mars. Défense, de la part des consuls du Queyras à ceux de Guillestre, d'Eygliers et de St-Crépin, de « couper à l'advenir aucun pied d'arbre, buisson ny brous-

[1]) Cf. *Annales des Alpes*, VII, 1903-4, p. 238-42, 296-300.

saille dans les lieux de la Combe... depuis le Pont de Pierre jusques aux limites de Queyras », à cause des ravins qui menacent la route (p. 201').

1725, janv. Le passage du « Ponct de Pierre ou *Malfosse* » est interrompu (Ét. civil d'Eygliers).

1725, 5 janv. et 28 févr. Ordre par le subdélégué Garcin, à Guillestre et St-Crépin, de faire ouvrir le chemin de la *Combe de Quéras*, le long de leur terroir, à peine de garnison » (p. 204).

1729. État de 150 jeunes hommes, fournis par Guillestre, pour réparer le chemin de la combe du Queyras, « emporté dès qu'il pleut » (p. 208').

1728, 25 avril. Ordres divers aux consuls de Guillestre, par le major de Mont-Dauphin, Poincy, commandant dud. Mont-Dauphin, La Villardière et autres, de faire réparer le chemin de « la combe de Guillestre » (p. 206'-7).

— 27 août. Injonction, par les mêmes, à la communauté de Ceillac de fournir, pour les travaux exécutés « près du Pont de Pierre », chaque jour, huit hommes, qui seront remplacés, de trois en trois jours, par huit autres, sous peine de « prizon dans le Mont-Dauphin ». Ordre semblable à Guillestre de fournir 10 hommes, chaque jour, sous pareille peine, et les frais de « la brigade, qui sont 24 s. au sergent et 15 s. à chaque soldat » (p. 205).

— 30 août. Transport des consuls de Guillestre « à La Combe, pour voir où le Pont de Pierre se pourroit rétablir et visitter touts les autres ponts le long de lad^{e} combe » (p. 206').

— Oct. En suite des ordres de « M. Viance[1]) », Guillestre fait couper six pièces de bois... de 8 à 10 toises de longueur, pour le Pont de Pierre » (p. 207').

1730, 20 juil. Sépulture de Pons Ausau, maitre archi-

[1]) *Sic.* Probablement il faut lire *Uriance*, ou mieux *Heuriance*, inspecteur des ponts et chaussées du Haut-Dauphiné en 1732 (p. 210), en 1733 (p. 296 et 301), ingénieur à Mont-Dauphin en 1749 (p. 224).

tecte de Bourgogne, employé à la réfection de la route du Queyras, mort subitement (p. 385').

1732, 15 mars. Lettre par Fantin La Tour, d'Arvieux, afin de faire « réparer les chemins... de la Combe », avant la foire du 20 et 21 mars (p. 210).

— 5 déc. Ordre à Guillestre, par le subdélégué Garcin, de faire élargir de 2 pieds le pont de la Combe, dit anciennement *Pont-Neuf* » (p. 211).

1734, 16 janv. La somme de 300 l. accordée aux habitants de Guillestre « en desgravement », pour leurs corvées au chemin de la Combe, sont employées à la bâtisse de la nouvelle chapelle des Pénitents (p. 213).

1747, 12-13 juil. La moitié de l'armée du chev[r] de Belle Isle, sous la conduite de Villemur et Larnage, se rend par la combe du Queyras, le col Izoard, le col de Bousson, au plateau de L'Assiette[1]).

1752, 19 juil. Reconstruction du Pont la Pierre, « suivant les ordres de M. Aubry, ingénieur, chargé de ceux de Mgr l'Intendant, à l'occazion du passage de M. Paulmy », ministre de la guerre (p. 226). Celui-ci était à Guillestre le 25 juil. suivant (ib.).

1755, 14 août. L'intendant de La Porte doit venir visiter les chemins (p. 228'). M. de Bédanne, fait travailler aux lieux de *Feuille-Vouyran*, du *Tourniquet* (ib.).

1756, 3 juin. Guillestre est obligé d'envoyer au chemin de la Combe « une corvée considérable », tous les huit jours, « et quelquefois même plus souvent », afin de l'entretenir praticable et sans danger... Les ravins y sont si nombreux et sy endommagés *(sic)* que touttes les pluyes font couler la terre, hors d'état de pouvoir y passer aucune bette ». Supplique à l'Intendant et à l'ingénieur Bouchet, par les consuls, afin de n'être pas surchargés (p. 229).

1760, 23 juil. Le pont de Ceillac, sur le Cristillan, au Pont la Pierre, dit aujourd'hui *Pont du Roi*, ayant été emporté, le subdélégué Fantin des Odoards, recommande

[1]) *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1890, p. 3.

vivement aux consuls de Guillestre de venir en aide aux « pauvres habitants » de Ceillac « entièrement écrasés : ils ont besoin de votre secours pour réparer incessamment leur *Pont de La Pierre*... J'espère que ma prière vaudra un ordre auprès de vos habitants » (p. 233).

1762, 13 juil. Réparations au Pont de La Pierre, lors du passage de l'intendant Pajot de Marcheval, venant du Queyras (p. 236-7).

1764, mai. Nouvelles réparations au même pont (p. 240').

1765, 27 juin. Le pont de Pierre, celui de Ste-Marie et nombre d'autres ont été emportés « par la crue des eaux, en sorte qu'il n'y a plus d'autre communication, d'Embrun à Briançon, qu'en passant par Guillestre et le pont du *Simoust* » (p. 242).

1767, 3 nov. L'intendant Pajot enjoint à Guillestre de reconstruire, sans délai, le pont de la Pierre qui est « détruit » (p. 244).

1768, 11 mars. Le subdélégué Fantin ordonne à St-Crépin et à Eygliers de contribuer à la réfection de ce pont (p. 245).

— 8 juin. M. de Burnay, ingénieur du Haut-Dauphiné, croit qu'il y a lieu de construire le nouveau pont « en pierre ». La dépense du pont en bois était estimée 2.019 l. 17 s. Celle du pont en pierre ne s'élèvera qu'à 457 l. 12 de plus (ib.).

— 17 juin. Le nom nouveau de « *Maison du Roi* » fait alors son apparition dans les documents, avec celui de Guillaume Gérard, « de la *Maison du Roi*, vulgairement appellé maison du Pont de Pierre » (p. 297).

— 27 août. M. de Burnay engage les consuls à confier les travaux de ce pont à Godard, entrepreneur de la route de Gap à Briançon (p. 245).

— 10 sept. Fantin des Odoards a envoyé aux consuls de Guillestre les plans et devis dudit pont (p. 245').

1769, juil. M. Lançade ou Lansade, inspecteur des ponts et chaussées, visite les réparations faites « au chemin du *Tourniquet* et *Feuille Vouirand* ». En avril, ce chemin avait été fermé par une coulée de neige et ouvert par

corvée, commandée par Jos. Bérard. Peu après, « mansuration du roquetage du Pont de Pierre » (p. 245'-6).

1772, 10 juin. Ordre de réparer le chemin « depuis le pont de *Chaigne* jusques à celuy de *Pierre*, dans la combe du Queyras » (p. 249).

1776, 14-15 sept. Le comte de Tonnerre, venant du Queyras par le col du Fromage, le chemin de Ceillac et celui du Pont la Pierre, à Guillestre et à Mont-Dauphin, se rend par Vars dans la vallée de Barcelonnette (p. 253').

1777, 7 août. Le maire Guérin, « faisant fonctions de subdélégué, en l'absence de M. Fantin », ordonne de faire réparer le chemin de la combe du Queyras (p. 254).

1779, 26 févr. Le subdélégué Fantin prescrit de réparer « le pont dit *de Pierre*, à l'entrée de la vallée de Queyras » (p. 255').

1780, 31 mai. La famille Gérard habite alors le *Pont de la Pierre* (p. 397') ou *Pont de Peyre*, 29 déc. 1784 (p. 400).

1789. Les consuls de Guillestre, Eygliers et St-Crépin, sollicitent, de la Commission intermédiaire des États de Dauphiné, le classement, parmi « les grandes routes » de la Province, du chemin du Queyras, « vallée qui comprend 12.000 âmes, où [est] la garnison qui occupe le fort du Château » (p. 269').

— 1er avril. Parmi les hameaux de Guillestre figure « le Pont-de-Pierre ou la Maison du Roy » (p. 270).

1790, 7-9 août. Un contrebandier est tué par les employés des Fermes, au moment où il traversait le Guil, à la nage, près du *Pont la Pierre* (p. 273).

Ajoutons que la route actuelle du Queyras a été construite et rendue accessible aux charrettes et aux voitures par de grands travaux de voirie, exécutés de 1837 à 1843, grâce aux démarches constantes de MM. Berthelot, conseiller général de Guillestre, et Œuf, conseiller général du Queyras. L'ordonnance qui classe définitivement cette

route parmi les routes départementales des Hautes-Alpes, sous le n° 4, est du 24 août 1843[1]).

Présentement, une nouvelle et très importante rectification de la route du Queyras est en cours d'exécution. Elle est surtout due aux efforts persévérants de feu le Dr Guillaume, maire et conseiller général de Guillestre, et de M. Gorlier, conseiller général d'Aiguilles. Cette rectification, supprime les rampes de *La Viste,* le passage dangereux de *Feuille-Voyrant* et les lacets, plus dangereux encore, du *Tourniquet.* Des environs de Mondone, la nouvelle route suit de près la rive gauche du Guil, sur un parcours de 4 kilom., mais à travers des gorges et des rochers abrupts et très pittoresques, qu'elle franchit au moyen de nombreux travaux d'art et de divers tunnels. Elle arrive ainsi, par une pente très douce, à la *Maison du Roi*, où elle retrouve la route ordinaire. Cette rectification exigera une dépense de plus de 200 mille francs. Elle permettra aux automobiles d'aborder facilement la magnifique vallée du Queyras et provoquera probablement l'établissement d'un tramway ou d'un chemin de fer à voie étroite, qui, partant de la gare de Mont-Dauphin-Guillestre, atteindrait facilement l'extrémité la plus reculée du Queyras, Abriès, Ristolas, et même les abords du mont Viso[2]).

IV. — Chemin de Vars.

Le chemin ou route de Vars a eu, dès les temps les plus reculés, une réelle importance. C'est ce que prouvent les multiples trouvailles d'objets archéologiques faites à Peyre-Haute, à Panacelle, à Maureisse, à St-Marcellin, au col même de Vars. Ces précieux documents sont du premier âge du fer et de l'époque gallo-romaine. Comme on l'a dit, cette route mettait en communication le bassin de Guillestre avec celui de la Haute-Ubaye, et, de là,

[1]) Arch. des Htes-Alpes, série S 1, n° 16. Cf. O 8, n° 8 *a* et *b*.

[2]) Cf. Mathieu Bourcier et Robert Villan, *Guide illustré du Briançonnais*, 1906, in-12, p. 119.

s'ouvrait sur l'Italie, par les multiples cols de Longet, de Mary, du Sautron, de Larche ou de L'Argentière.

Un indice de l'importance de cette route au Moyen-Age nous est fourni par le château de Vars, qui datait du XIe siècle et qui barrait complètement ce passage historique. Les relations intimes qui existaient, dès 1168, entre le prieuré de N.-D. de Calme ou de La Chalp et l'église italienne de *Demonte* sont encore une preuve de l'importance de la route de Vars. Le voyage de l'archevêque Guillaume de Mandagot, de la vallée du Queyras dans celle de *Muscius* ou Val de Monts, par le château de Vars, *per castrum Varcii*[1]), en est une nouvelle. Le passage désastreux des Provençaux par Vars, en 1368, en est une autre.

De 1388, date de la réunion de la vallée de Barcelonnette à la Savoie, jusqu'à la fin du XVe siècle, les incursions des Savoyards en Dauphiné, par le col de Vars, sont fréquentes (cf. p. 55-56).

En août 1515, a lieu, par le col de Vars, l'entrée de François Ier en Italie. La marche de l'armée française avait été admirablement préparée par Jean-Jacques Trivulce. « Ce viel capitaine », dit Fornier[2]), « le plus industrieux et le plus adroit de son temps, ayant fait séjour plusieurs moys dans Ambrun, despuis la déroute de Novare [6 juin 1513], s'estant joint des personnes fort entendues et praticques en ces montagnes, avoit tant roulé et contourné ces lieux, en dessain de descouvrir quelque endroit pour pouvoir faire couler l'armée dans l'Italie, qu'il recognût que le chemin qui, de Guillestre, s'escarte en Val de Monts, à St-Paul, par le lieu de Vars, et de St-Paul au col de L'Argentière, quoyque fort aspre et malaisé,

[1]) M. François Arnaud, notaire à Barcelonnette, dans une savante étude topographique sur la vallée de l'Ubaye, croit que *Vars* signifie *col des tombeaux*. Au XVIe siècle, en effet, on appelait souvent un tombeau *vas* et même *vars*. Mais le nom de *Vars*, *Varcium*, beaucoup plus ancien, doit être rapproché du latin *varcum* et de l'italien *varco*, ayant le sens de *col* ou passage.

[2]) *Hist. génér. des Alpes*, II, p. 490-1.

pouvoit estre surmonté par le courage, et par le travail et par l'industrie de l'art ».

Le roi adjoignit à Trivulce le navarrois Odet de Foix, sgr de Lautrec, qui s'était couvert de gloire à Ravenne (1512) et qui mourut maréchal de France à Naples en 1528. Convaincu par les arguments de Trivulce, Lautrec approuva complètement les projets du « grand mareschal milanois ». Tandis que Bayard, par Guillestre, la Combe du Guil, le col Agnel et Château-Dauphin, avec son infanterie et 500 gendarmes d'ordonnance, pénétrait en Italie et allait surprendre Prosper *Colonna* à Villafranca, l'ingénieur espagnol *Pedro Navarro*, « l'inventeur de l'emploi de la poudre dans les mines »[1]), faisait exécuter, à Vars et dans la Haute-Ubaye, de grands travaux pour la conduite de l'artillerie[2]).

La route de Vars présentait surtout de très grosses difficultés à la montée qui existe entre Peyre-Haute et Maureisse. Navarro fit miner le rocher connu sous le nom de *Peyro Escricho* (Pierre écrite), un peu avant d'arriver à Maureisse, et élargir le sentier afin de faciliter le passage des canons traînés par des attelages de 23 chevaux. A partir de Peyre-Haute, la route s'élevait en ligne droite sur la croupe qui sépare les abîmes au fond desquels coulent, à droite et à gauche, les torrents de Chagne et de Rioubel ou d'Escrens, à une profondeur de plusieurs centaines de mètres.

J'ai parcouru et suivi, maintes fois, dans ma jeunesse, cette route très raide, très ardue, par laquelle passa la grosse artillerie de François Ier et, plus tard, celle du duc de Savoie et de ses alliés, ainsi que celle des armées de la Révolution... J'ai examiné, maintes fois, avec curiosité, à *Peyro Escricho*, les traces, très remarquables, de ces gros trous de mines, qui ont parfois 1m10 de long et qui sont encore parfaitement visibles aujourd'hui; mais sans me douter qu'elles sont peut-être

[1]) Perreau, *L'épopée des Alpes*, p. 185.
[2]) Fornier, II, 492.

les premiers vestiges authentiques de l'emploi de la poudre dans les mines, et que ces vestiges datent de 1515...

D'après les documents les plus véridiques, François Ier franchit le col de Vars le 12 ou le 13 août 1515.

Les archives de Guillestre contiennent peu de documents, surtout anciens, relatifs à la route de Vars. Voici l'indication de ceux, de provenances diverses, qui concernent cette importante voie de communication avec la vallée de l'Ubaye et l'Italie.

1525, 14 déc. Les consuls d'Embrun adressent au parlement de Grenoble et au gouverneur du Dauphiné des plaintes très vives au sujet des charges, des *foules* écrasantes qui, par ordre du marquis de Saluces, ont été imposées en 1524 et en 1525 aux communautés de St-Paul, de Vars, de Guillestre et de la Terre commune d'Embrun (G. 3011).

1532. Antoine Pascal, évèque de Roséa, visite les églises de St-Marcellin et de Ste-Marie de Vars. Il accorde des indulgences à la confrérie du Rosaire de l'église de St-Marcellin, à Jacques Belluègne *(Bellueni)* pour la chapelle de Ste-Croix, et autorise les procureurs du luminaire de l'église de Ste-Marie à faire divers échanges de terres (G. 11, p. 10).

1537, 11 nov. Blaise de Montluc et ses Gascons envahissent, par le col de Vars, la vallée de Barcelonnette, qui est réunie momentanément au Dauphiné (Fornier, II, 518).

1560. L'archevêque d'Embrun, accompagné de Guillaume d'Avançon, visite les église de Vars. Il prescrit de faire un tabernacle neuf *(responsionem)* à l'église de St-Marcellin, une clef au cimetière de Ste-Marie, et de peindre l'armoire de la custode en dehors et en dedans (G. 11, p. 10).

1564, 7 et 8 sept. Guillaume d'Avançon empêche Mouvans et Senas de franchir le col de Vars (Arnaud, *Hist. des protestants de Dauphiné*, I, p. 144; Fornier, II, p. 150).

1590, 3 sept. Dans le « récit de ce qui s'est passé en Dauphiné depuis le mois de mai dernier [1589] par le s[r] des Diguières contre le duc de Savoie », on rappelle[1]) que « le duc de Savoye, accompagné d'environ trois mille hommes de pied et trois cens chevaux, vint assiéger et battre de trois canons une église nommée St-Paul, que le s[r] des Diguières avait légèrement fortifiée sur les terres du Duc... Ce même jour aussi, le s[r] des Diguières, ayant avis du siège de St-Paul, partit en diligence pour le secourir et en intention de combattre le Duc, usant, à ces fins, de telle célérité que, le 3[e] septembre, il se trouva logé à Vars, à trois lieues de l'armée de Son Altesse, qui prit la peine, sur le soir, de retirer sa personne de la montagne de Larche et s'en alla toute la nuit, aux flambeaux, étant suivi, le lendemain, de son armée, dont quelques-uns furent pris sur la queue et entre autres *Pietro de Verges*, espagnol, alfier (lieutenant) des gardes de l'Infante. Le jour suivant, qui fut le 5 septembre, le s[r] des Diguières se résolut de forcer St-Paul, et encore qu'il n'eût son canon, il ne laissa de l'investir, força le ravelin à coups de mains et, à l'aide de quelques grenades et pétards, enfonça la porte en plein jour, et fit tailler en pièces deux cens hommes de guerre qui étoient dedans, ne demeurant prisonniers que le capitaine *Strata*, gouverneur du lieu, et son alfier nommé *Hercole Cauta*, milanois. Cette place ne demeura que quatre jours entre les mains de l'ennemi et fut reprise par un combat de main, qui dura trois heures, sans qu'il y ait été perdu, du côté du Roy, qu'un capitaine nommé Bellevue et quelques soldats blessez, encore que le lieu fut flanqué et fossoyé ».

Dans sa lettre au roi Henri IV, datée d'Oulx, 14 sept. 1590, Lesdiguières rappelle lui-même cette affaire, la première qu'il eut avec le duc de Savoie. Il raconte, d'abord, la soumission du Briançonnais, des vallées de « Sézane, Oulx, Chaumont et Bardonnesche, qui avoient toujours

[1]) *Actes et correspondance du Connétable*, t. III, p. 213-14.

esté de la Ligue » ; puis, la mort de La Cazette, « *lequel,* dit-il, *je fiz forcer en sa maison* »[1]). Il ajoute : « Pendant que ces choses se passoient, Sire, le Duc faisoit fortifier Saint-Pol, qui est en ses frontières de *Terre-Neuve*, tirant vers Ambrun. Mais, peu après, je prins son fort et taillay en pièces cent soldats conduitz par Pallines, collonel espaignol, qui se sauva à faveur de la montaigne et mauvais pays, lui sixiesme »[2]).

Lesdiguières dut repasser le col de Vars, peu après la prise de St-Paul, pour se rendre à Oulx, où il se trouvait le 14 sept. (Actes. I, p. 141). Peut-être le franchit-il a nouveau, la même année, car il se trouvait à Barcelonnette le 29 oct. suivant (ib. p. 143).

1600-1614. Les Protestants de la vallée de Barcelonnette, surtout ceux de Jausiers, d'Allos, de Larche, auxquels s'étaient ajoutés les réformés d'Asseil, obligés d'abandonner les états du duc de Savoie, se réfugièrent, au début du XVII[e] siècle, à Vars et à Guillestre, où ils se fixèrent en assez grand nombre[3]). On trouvera les noms de plusieurs d'entre eux, ci-après (p. 404'-5 et p. 174-6). D'après une tradition, encore très vivante de nos jours, ces étrangers s'établirent surtout aux *Plans*, quartier de Vars, aujourd'hui déshabité, situé aux abords du col, d'où ils partirent, lors de la révocation de l'Édit de Nantes, pour se réfugier en Suisse et en Allemagne.

1675, 8 oct. Il se pourrait que le voyage fait à Vars, à cette date, par le s[r] de Rivolle, conseiller au parlement de Grenoble, Étienne de Roux d'Arbaud, prévôt d'Embrun, les sieurs de Lévésie et Berger (p. 153), se réfère aux difficultés de la communauté de Vars avec les Protestants[4]).

1677, 28 oct. L'archevêque d'Embrun, Charles Brulard

[1]) Georges de Ferrus, dit *La Casette*, originaire d'Oulx, « l'un des plus énergiques et des plus fidèles défenseurs du parti catholique dans le Briançonnais », périt victime « d'un lâche assassinat » (Ad. Rochas, Biogr. de Dauphiné, I, p. 882.

[2]) *Actes*, t. I, p. 139.

Cf. Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, I, p. 362-3.

[4]) Au sujet de l'élection des consuls.

de Genlis, partant de Guillestre et passant par Vars, va faire sa visite pastorale « en la vallée de Barcelonnette » (p. 153').

1682-88. Les archives de l'hôpital d'Embrun conservent divers documents intéressants sur les protestants de Vars qui émigrèrent en 1685-88, et sur les biens qu'ils possédaient à Vars. Il sera facile de les consulter, grâce à l'inventaire qui a été dressé de ces divers documents [1]).

1692, 27 juil. L'armée du duc de Savoie et de ses alliés, Allemands et Espagnols, pénètre en Dauphiné par le col de Vars. L'avant-garde, conduite par le marquis *de Parella*, lieutenant-général piémontais [2]), se composait de 500 dragons et de 4.000 hommes d'infanterie, parmi lesquels se trouvait le régiment Corneau, composé de réfugiés réformés. Venait ensuite l'armée proprement dite, sous les ordres de Victor-Amédée II, généralissime des alliés, âgé de 25 ans († 30 oct. 1732), du prince Eugène de Savoie-Carignan, commandant des Allemands. Elle comprenait plus de 25.000 hommes, 26 petits canons et 150 voitures de munitions. La petite garnison de Guillestre, formée seulement de milices dauphinoises (600 hommes) et de deux compagnies du régiment irlandais de Clan-Carthy (150 hommes), sous les ordres de M. de Chalandière, se défendit vaillamment pendant trois jours, et, après avoir brûlé sa dernière cartouche, fut obligée de capituler le 30 juillet. Elle fut emmenée prisonnière de guerre, avec 50 hommes de milice de Guillestre, à *Veillane* en Piémont [3]). On sait que les « ennemis de l'État », allèrent ensuite assiéger Embrun (4-15 août 1692), prendre et incendier Gap (12 sept.). Peu après, toute l'armée ennemie rebroussait chemin, repassait par Guillestre et par Vars (20 sept.), après avoir dévasté le Haut-Dauphiné. En se retirant, les ennemis incendièrent complètement tous les villages de Vars, à l'exception d'une seule mai-

[1]) *Inv. des arch. des Hautes-Alpes*, H suppl., p. 67, 69, 78 à 81.

[2]) Ce général, blessé le 27 août 1692, à l'attaque du pont d'Ubaye, mourut peu après.

[3]) Perreau, *Épopée des Alpes*, p. 252 et suiv.

son, qui avoisine le hameau de *La Fortune* ou de Ste-Catherine, et qui s'appelle *le Preït*, respectée uniquement parce que, à ce moment, un officier supérieur de l'armée piémontaise y était gravement malade de la petite vérole[1]). Ils ruinèrent les églises de St-Marcellin et de Ste-Marie de Vars, minèrent les clochers de ces deux églises, brisèrent les cloches et en emportèrent les morceaux à Turin, où ils servirent, de même que les cloches du Gapençais et de l'Embrunais, à la fabrication des *deux liards*, qui ont eu cours jusqu'à nos jours.

1695, 11 mai. Le consul de Guillestre, Court, fait réparer le chemin de Vars, afin de permettre à Larray et à ses régiments de passer facilement pour se rendre dans la vallée de l'Ubaye (p. 168'). Le 41 août, M. d'Usson était établi à Tournoux (p. 169').

1694, 19 août. En suite des ordres de Catinat, deux bataillons irlandais vont camper à Vars (p. 44').

1696, 29 août. Après le traité de Turin, qui mettait fin à la guerre avec le duc de Savoie, Vars, Guillestre et autres communautés de l'Embrunais, furent obligées de fournir d'énormes quantités de bois pour les travaux qui s'exécutaient à Mont-Dauphin et pour le chauffage des troupes (Voir p. 45-48). La misère des habitants était extrême et plusieurs d'entre eux moururent alors de faim (p. 51).

1705, 21 juil. Courses des Vaudois jusqu'aux portes de Guillestre, d'où ils emmènent des ôtages (p. 49').

1707, sept. Pendant la durée de la guerre de la succession d'Espagne (1700-13), la route de Vars est continuellement parcourue par les régiments qui se rendent à Tournoux et dans la vallée de la Haute-Ubaye, ou qui en reviennent. C'est par le col de Vars, en particulier, que Berwick fit exécuter, le long de la frontière des Alpes, ses célèbres « navettes » qui assurèrent la tranquillité intérieure de la province et de la France.

1710, juil. A ce moment, une armée de 40.000 piémon-

[1]) Cf. le préambule des cadastres de Vars de 1700.

tais menaçait la France. Berwick va s'établir au Château de Vars et charge Chamarande de défendre le camp de Tournoux et le lieutenant-colonel Gabriel de Rochon La Motte de Lapeyrouse (né à Gap en 1667, † en 1738), alors commandant du rég[t] de *La Couronne*, de garder les cols voisins de *Crachet* et de *Crévoux* ou de *Chafueil*, d'où l'on pouvait apercevoir « les mouvements des ennemis »[1]). Peu après, le 10 août, quand des hauteurs du col de Vars, plongeant son regard au fond de *la Vallée*, La Motte de Lapeyrouse voyait les ennemis campés à Fouillouse, au-delà de l'Ubaye, Berwick lui écrivait encore : « Prenez la peine, s'il vous plait, de redoubler vos lorgneries, car ils doivent marcher incontinent, au dire des déserteurs ».

A ce moment, l'intendant du Dauphiné, D'Angervillers, était également « au camp du Château de Vars »[2]). Il veillait aux besoins de l'armée française et faisait envoyer de Guillestre quelques charges d'eau-de-vie aux bataillons postés sur les cols de Crévoux et de Crachet. Le 10 août, Berwick écrivait à La Motte-Lapeyrouse, « puisque les ennemis ont fait sauter le Castelet[3]), il n'y a quasy pas lieu de douter qu'ils ne décampent demain ou après [demain]. Je compte que vous m'en donnerez le premier la nouvelle[4]). Les piémontais, en effet, ne tardaient pas à décamper. Berwick avait sauvé le Dauphiné d'une nouvelle invasion.

1711-1712. Ces deux années sont marquées par le passage continuel des troupes allant de Mont-Dauphin au camp de Tournoux ou *vice versa*. Souvent elles campent sur le col même de Vars et y font une grande consommation de bois, ce qui est une des causes de l'appauvrisse-

[1]) Lettre de Berwick, datée du « Camp du château de Vars », 28 juil. 1710 (Dans *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1883, p. 121, cf. p. 199-207).

[2]) Lettre du 1[er] août 1710 (*Bull. soc. d'étud.*, p. 203-4).

[3]) Château-fort situé sur un rocher en amont de La Grande-Sérenne, com[e] de St-Paul-sur-Ubaye.

[4]) *Bull. soc. d'étud.*, p. 204-5.

ment des forêts[1]) et peut être la cause principale qui a dépeuplé les hauteurs du col de Vars et les abords des cols de Crachet, de Chafueil, de Saluces, du Vallon, où les peuplements ne se produisent plus, ou du moins bien lentement.

1714, 15 sept. L'Intendant, qui était à Briançon « pour le plantement des limites », en suite du traité d'Utrecht, se rend, à Guillestre, vers le 17, en compagnie des commissaires de « S. M. Cecillienne », et de là, par le col de Vars, dans la vallée de Barcelonnette, d'où ils repart pour Grenoble vers le commencement d'oct. (p. 55).

1725-1728. Durant ces années, d'énormes quantités de bois sont prises dans les forêts de Vars, de Guillestre et autres, pour les besoins de Mont-Dauphin et de Briançon, pour les ponts de St-Clément, de Ste-Marie sur le Guil et autres[2]).

1729, 17 juin. M. de Marcieu, inspecteur des troupes, doit aller dans la vallée de Barcelonnette par le col de Vars. Ordre de réparer les chemins. Ce personnage étant incommodé, voyage en litière, tant à l'aller qu'au retour. Il est accompagné par huit hommes (p. 208).

1742-1744. Passages au col de Vars de l'armée espagnole de Don Philippe. Celui-ci voulait se créer un apanage en Italie. Son armée suit exactement la route que François 1er avait déjà parcourue en 1515. Après avoir campé aux environs de Guillestre, où elle fait de grands dommages (p. 68), elle franchit péniblement le col de Vars. Elle fut obligée de le repasser, peu après (cf. 27 avril 1744). Les souffrances des habitants de Guillestre et de Vars, lors de ce double passage de l'armée espagnole, « tant à la montée qu'à la descente », restèrent profondément gravées dans leur mémoire et l'on en conserva longtemps le souvenir (cf. p. 69 et suiv.). Certains jours, on pouvait voir, sur le chemin de Vars, des convois « de onze cents mulets chargés de munitions de

[1]) *Bull. soc. d'étud.*, 1887, p. 108, cf. série C. 12.
[2]) *Bull. soc. d'étud.*, 1887, p. 107 ; série C. 109, p. 107.

guerre » (p. 219'). De là des fournitures énormes en vivres, en fourrages, en linge pour les blessés (p. 221) ; des corvées sans fin pour entretenir les chemins (p. 221').

1744 et 1745, mai-sept. C'est le passage de l'armée du prince de Conty (p. 220'). Durant l'été de ces deux années, les corvées ne cessent pas un seul jour, soit pour réparer les chemins dégradés, soit « pour le transport de l'artillerie », des fourrages, des farines, des vivres de toute sorte à St-Paul, à Larche, à Jausiers (p. 221-2, 227). Les ordres se succèdent, infinis, dans les archives de Guillestre, ordres par les intendants Bertier de Sauvigny et de La Porte, par le lieutenant général de Lautrec, par le subdélégué Vial, par M. d'Argouges, commandant dans le Haut-Dauphiné, etc. (ib.).

1746, 7 sept. Nouvelles réparations au chemin de Vars, suivant les indications du « s^r Rivier, commis à la garde du chemin par M. l'Intendant », afin de pouvoir transporter six pièces de canon de Jausiers à Mont-Dauphin (p. 222').

1747, 12 juil. Le chev^r de Belle-Isle, frère du maréchal, à la tête de ses troupes, venant de Barcelonnette, passe le col de Vars et par la combe du Queyras, le col Izoard, se dirige vers le col de L'Assiette, où il devait bientôt trouver la mort [1].

1752, 25 août. Le marquis de Paulmy, fils du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, accompagné des consuls et de tout le conseil de Guillestre, se rend « à la montagne du Mélezet,... pour la vérification des limittes entre les communautés de Rizoul et de Vars ». Au retour, à Peyre, on lui offrit une collation (p. 72).

1766, 3 sept. Le comte de Clermont-Tonnerre, commandant de la Province, se rend par Vars, dans la vallée de Barcelonnette (p. 76, cf. *Annales des Alpes*, VII, p. 104).

1770, 31 juil. Le même devant se rendre à St-Paul et à

[1]) *Bull. soc. d'Étud.*, 1887, p. 218-20 ; 1890, p. 3 et suiv. Fornier, III, 132-3.

Barcelonnette, ordre par le subdélégué Fantin de réparer le chemin de Vars (p. '247).

1776, 17 sept. Le même doit aller coucher à Vars, le 19, et, de là, se rendre dans la vallée de l'Ubaye ; il reviendra à Embrun par le col des Orres (p. 253).

1780, 12 mai. L'Intendant accorde 500 l. à Guillestre pour réparer le chemin de Vars (p. 257').

1785, 26 juin. Ordre par le subdélégué Guérin de réparer la route de Vars et les ponts emportés par le torrent de *Rifbel*, les 16 et 17 juin ; ils « interceptent le commerce » sur « la grande route d'Embrun et Vars » (p. 261').

1793, 21 avril. Crainte d'une invasion. La route de Vars sera réparée, afin de pouvoir transporter à Tournoux, l'artillerie, par un « chemin roulier » (p. 95').

1795, mars-avril. Les sapeurs ouvrent la route sur la montagne de Vars, en coupant la glace, afin de permettre le passage d'une colonne de l'armée (p. 279').

1795, sept. En suite des réquisitions faites par Réal, représentant du peuple en mission, la route de Vars est réparée. Les transports de Guillestre à Tournoux ont lieu journellement. Les mulets ne suffisent plus « pour approvisionner Tournoux ».

1799, 8 juil. En suite des ordres du général Moreau, commandant en chef de l'armée d'Italie, le général du génie Vallier de Lapeyrouse fait exécuter des réparations multiples à la route de Vars (p. 100, *n*). Le général Carpantier, commandant à Mont-Dauphin, envoie « en cantonnement à Vars 200 conscrits, avec des pelles et des pioches, pour travailler sur les points défectueux. Il est nécessaire de réparer plusieurs ponts », etc. (*Annales des Alpes*, IX, 1905-6, p. 131).

Diverses rectifications eurent lieu sur la route de Vars, en particulier en 1853-59, entre Peyre-Basse et *Peyre Escriche*.

La route actuelle de Vars part de Guillestre, non plus, comme autrefois, du pont St-Esprit, mais de l'ancienne

porte de Coni, de Barcelonnette ou de Fontloube, à quelques pas en amont de l'église de Guillestre. Elle traverse le faubourg de Fontloube et franchit le torrent de Rioubel sur un pont qui portait autrefois le nom de pont St-Honoré.

Ce pont, qui conduisait directement au château de l'archevèque d'Embrun, était très ancien.

Le 10 janv. 1622, en suite des bruits de guerre, les consuls font procéder à « l'accommodage du pont de St-Honnora », afin de pouvoir procéder au « montage de la pièce de campagne » au château (p. 113).

Le 14 oct. 1647, ils font travailler à divers ponts, parmi lesquels le pont de « St-Honnoré » (p. 137').

Le 8 oct. 1674, le pont de St-Honoré étant tombé par suite du « desbort des eaux », les consuls concluent, avec André et Pierre Fabre, un prix fait pour le raccomoder (p. 153').

Toutefois ce n'est que depuis 1853, que la route de Vars par Fontloube a été construite [1]). Elle va se réunir à l'ancienne route de Vars, un peu au-dessus de l'ancien château de l'archevêque. Postérieurement d'autres améliorations ont été faites à cette route [2]).

Depuis quelques années, la route de Vars, à partir de Guillestre jusqu'à Maureisse, au lieu de suivre la croupe des montagnes qui séparent les torrents de Chagne et de Rifbel, par suite des nombreux travaux exécutés par la main d'œuvre militaire et, en particulier, par les chasseurs alpins, sous l'inspiration du général baron

[1]) A la même époque fut exécutée une importante rectification au lieu dit la *Combe du Pegier*. Les deux projets avaient été dressés par Célestin Roche, agent-voyer d'arrondissement, à Embrun, le 16 déc. 1852 (Arch. des Htes-Alpes, O 8, n° 8, *c*).

[2]) Après les grandes inondations de 1856, qui causèrent tant de ravages dans les Hautes-Alpes et, en particulier, à Vars, la route fut peu à peu améliorée : en 1857, édification, non loin du col de Vars, du refuge Napoléon ; en 1869, construction de ponts et ponceaux au village de Ste-Marie et à La Rochette ; en 1871, construction du pont du *Says*, par Laurent Gallo.

Berge et de ses collaborateurs, se déroule, par de nombreux lacets, sur la rive droite de Chagne, un peu au-dessous du vieux chemin historique de François Ier et au-dessus de la nécropole de Panacelle. Le vieux chemin ne sert plus guère que de *racourci* aux piétons pressés d'arriver. En revanche, la nouvelle route militaire est devenue *carrossable* et permet de faire en voiture, assez facilement et en quelques heures, le trajet de Guillestre à St-Paul-sur-Ubaye.

Je ne doute pas que, dans un avenir prochain, cette route si intéressante ne s'améliore beaucoup encore, surtout si l'on exécutait le projet de rectification proposé, en 1851, par l'ingénieur en chef des Hautes-Alpes[1]), afin d'adoucir les rampes qui existent entre Guillestre et St-Marcellin de Vars. Le projet de doter la France d'une route nationale, longeant la frontière depuis Nice jusqu'à Genève, route qui passerait nécessairement par le col de Vars, la Combe du Queyras et le col Izoard, hâtera encore la réalisation de ce projet. Il est même très probable, qu'après la construction prochaine du chemin de fer de Chorges à Barcelonnette et à Tournoux, avec prolongement vers les carrières de marbre vert de Maurin[2]), on songera à relier cette ligne nouvelle avec le chemin de fer de la Durance par un tramway ou un chemin de fer à voie étroite, partant de Saint-Paul-sur-Ubaye, passant par Vars et Guillestre, et aboutissant à la gare de Mont-Dauphin.

Pendant l'été, la course du col de Vars est assurément une des plus agréables qu'il soit possible d'exécuter dans les Alpes du Dauphiné : « Les montagnes de Vars, dit le baron de Ladoucette[3]), sont peut-être, avec celles du Lautaret, les plus belles des Hautes-Alpes. Quel

[1]) *Arch. des Hautes-Alpes*, O 8.

[2]) On assure que ces carrières si intéressantes ont été acquises récemment par M. Noblemaire, directeur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M.

[3]) *Histoire... des Hautes-Alpes*, 3e édit. Paris, 1848, p. 202-203 ; cf. 2e édit. Paris, 1834, p. 67.

tapis de fleurs et de verdure! Les côteaux et leurs sommités sont couverts de mélèzes. Par un grand chemin qu'à fait arranger le maréchal Kellermann, on se rend au camp de Tournoux, renommé dans les Alpes », etc.

CHAPITRE XIV.

Le pouvoir royal à Guillestre. — Prétentions du prieur Jean de La Molète. — Sauvegarde de 1505, par Louis XII. — Impositions royales.

Antérieurement au XVIe siècle, Guillestre et tous les autres châteaux de la principauté de l'Embrunais étaient exempts des charges delphinales ou royales [1]).

Le dauphin Louis, plus tard Louis XI, confirmant à Valence, le 17 juillet 1447, les privilèges de l'archevêque et de l'église d'Embrun, prescrit au gouverneur et aux officiers delphinaux de leur en maintenir l'entière et parfaite jouissance [2]).

Par ordonnance du 8 août 1466, Sofrey Alleman, seigneur de Châteaunenf et d'Uriage, lieutenant général en Dauphiné (1462, † 1472), et Jean Herbert, président général de la justice de Toulouse, commissaires spéciaux de Louis XI en Dauphiné, déchargent « les gens de l'archevêque d'Embrun de leur part des aides imposées par les États » de Dauphiné [3]).

[1]) Les habitants de Bréziers sont restés exempts de la taille et de la milice jusqu'en 1790 (cf. Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, I, p. 505)

[2]) Fornier, II, p 347 ; Pilot de Thorey, *Catalogue des Actes... de Louis XI*, t. I, 1899, p. 165.

[3]) Voyez p. 7. Cf. Pilot de Thorey, *op. cit.*, t. II, p. 131, note 3.

Les États, réunis à Grenoble en février 1467, ayant octroyé à Louis XI, une aide de 81.000 florins sur tous ses sujets du Dauphiné, ce prince donna à Montils-lès-Tours, le 13 avril suivant, des lettres prescrivant le payement de cette somme. Mais, à la suite des protestations des sujets de l'archevêque d'Embrun et eu égard à l'ordonnance rendue par ses commissaires le 8 août 1466, le Roi décida, peu après, « que les habitants de la ville [et de la principauté] d'Embrun continueront à être considérés comme dépendants des possessions de l'église archiépiscopale de cette ville[1] », et exempts du payement de tous subsides delphinaux.

Quelques années après, en 1476, Louis XI demandait aux Dauphinois une aide nouvelle. Le procureur fiscal général du Dauphiné voulait contraindre les sujets de l'archevêque d'Embrun à y contribuer. Le Parlement refuse d'enregistrer les lettres du Roi. De leur côté, les habitants de Guillestre et des châteaux archiépiscopaux protestent vivement. Ils n'ont jamais, disent-ils, contribué aux charges delphinales (p. 7). Pierre de Gruel, président du Parlement (1461-81), se rend de sa personne à Guillestre, pour examiner les réclamations que lui adresse Mondon David, chanoine d'Embrun, procureur des consuls et des habitants des châteaux de l'Embrunais, assisté de Claude Barthélemy, licencié ès lois, Jean d'Eymonet, bachelier en droit, Sébastien Marcellin, clerc de Vars, notaire delphinal d'Embrun, et autres. Il les reçoit, le 17 oct. 1476, à Guillestre, dans le château de l'archevêque, et promet de leur faire connaître sa réponse le 21 oct. suivant. Le 22, elle n'était pas donnée encore, et nous ignorons qu'elle en fut la teneur[2]; mais tout nous porte à croire qu'elle fut conforme aux ordonnances rendues précédemment, et que les habitants de Guillestre et de la principauté d'Embrun continuèrent à être exempts de toutes

[1]) Pilot de Thorey, II, p. 121, n° 1483 *bis*, cf. n° 1499.

[2]) Rien, du moins, dans les archives de Guillestre ou dans Pilot de Thorey, ne nous fixe sur ce point.

charges delphinales ou royales. Nous ne voyons pas, d'ailleurs, qu'ils aient été soumis à ces charges sous Charles VIII (1483, † 1498).

Le pouvoir royal n'intervient dans les affaires de Guillestre qu'au début du XVIe siècle. Les agents du roi-dauphin saisirent une occasion favorable et surent habilement en profiter. En 1501, Jean de La Molète, prieur de Guillestre (1482-1515), tant en son nom qu'en celui de l'archevêque Rostain d'Ancesune (1494-1510), prétendait soumettre les habitants de Guillestre à lui passer de nouvelles reconnaissances, et leur réclamait divers « cens et devoirs ». Les habitants refusèrent de reconnaître les droits que leur demandait le prieur ; plusieurs d'entre eux, poursuivis, molestés, et même emprisonnés par les officiers de l'archevêque, implorèrent l'intervention d'Antoine de Mévouillon, seigneur de Bressieux et de Ribiers, lieutenant général du Dauphiné. Celui-ci, le 4 sept. 1501, s'empressa de les prendre sous la sauvegarde delphinale (p. 7'-8, cf. p. 314-15).

Peu après, à Blois, le 3 avril 1505, Louis XII confirmait solennellement la sauvegarde accordée aux habitants de Guillestre. Non seulement il déclare, en suite de l'affirmation du procureur fiscal delphinal, que les habitants ne sont tenus à aucuns « cens et devoirs » envers le prieur de Guillestre, mais il conteste la souveraineté même de l'archevêque d'Embrun.

D'autre part, le Grand Conseil ayant affirmé que Guillestre est « enclos ès fins et limites du Dauphiné » — ce qui ne saurait être contesté, — et que les habitants de Guillestre sont « totalement exemptz » de la juridiction de l'archevêque, « *ainsi que droit et raison le veullent et ordonnent* » (?), le Roi, qui ne veut souffrir ni permettre « noz droiz de souveraineté nous estre distraiz » et « nos subgetz estre ainsi molestez et travaillez », déclare ces derniers « estre totalement exemptez desdits droiz de juredicțion prétendue sur eulx par ledit archevesque »... En conséquence, il les prend sous sa « protection et sauvegarde espéciale », et veut que les « panon-

ceaulx et bastons royaulx et delphinaulx » soient mis sur leurs immeubles et « biens quelzconques ».

Voici, du reste, en entier les lettres de Louis XII qui placent désormais Guillestre sous la sauvegarde royale.

Lettres patentes de Louis XII en faveur des habitants de Guillestre contre l'archevèque d'Embrun.

Blois, 3 avril 1505.

LOYS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE, DAULPHIN DE VIENNOYS, *à noz amez et féaulx les gouverneur ou son lieutenant et gens tenans notre court de parlement de Daulphiné, séant à Grenoble, salut et dilection.*

Receue avons humble supplicacion de nos bien amez les manans et habitans du lieu et mandement de Guilhestre, notre procureur fiscal delphinal joinct avec eulx, contenant que le dit lieu et mandement de Guilhestre est situé et assis en notre païs, fins et limites d'icelluy, subjectz en juridiction, souveraineté et ressort en notre court de parlement de Daulphiné, à laquelle appartient de congnoistre des tors et griefz qui leur sont faiz.

Et pour ce que, puis aucun temps en çà, Jehan de la Molecte, prieur du prieuré de Guilhestre, s'esforce, par vertu de certaine commission par luy obtenue de notre amé et féal conseiller l'archevesque d'Ambrun et par ung nommé maistre Jehan Albert, commissaire par icelluj nommé et pris a sa poste, contraindre lesdits exposans par multation de peines et aultrement indeuement, à lui faire recongnoissance de certains cens et devoirs, en quoy lesdits n'estoient en rien tenuz: lesdits supplient desdits torts et griefs à eux faiz, tant par le dit maistre Jehan Albert, que par ledit archevesque d'Ambrun et certains ses déléguez, qui s'estoient et se sont efforcez entreprendre droit de souveraineté et supériorité, à l'encontre desdits habitans supplians, et leur faire plusieurs molestes, tors et griefz, s'en portèrent pour appellans à nous et à notre court de parlement de Daulphiné, et se

tirèrent par devers nous et obtindrent, noz lettres patentes, dès le quart de septembre, l'an mil cinq cens et unz.

Et en notre dite court fut procès introduict entre lesdits habitans supplians, notre procureur joinct avec euex, d'une part, et lesdits archevesque d'Ambrun et lesdits frère Jehan de Molecte, prieur dudit prieuré de Guilhestre, dautre part. En laquelle court fut tant proceddé que par ycelle fut ordonné que lesdits habitans déclarèrent leurs griefs. Et pour les violances, oppressions, molestations qui par les archevesques d'Ambrun, ses gens et officiers avoient esté faiz ausdits supplians, furent par ladite court lesdits manans et habitans mis en la protectection, seureté et sauvegarde d'icelle. Voyans lesdits archevesque d'Ambrun, ses gens et officiers que lesdits supplians avoient recours à justice, pour cuyder esloingner que justice ne leur fust administrée, et touziours les mastiner, molester et contraindre de euex condescendre à leur vouloir, se tirèrent par devers nous, et nous présentèrent, et à nos amez et féaulx conseillers les gens de notre Grant Conseil, certaine requeste nàrrative de plusieurs choses controvées, mesmement que ledit archevesque estoit souverain sur lesdits supplians et qu'ilz ne pouoient avoir recours que à l'Église Rommaine, et qu'il ne advenoit autre en souveraineté que ladite église Rommaine et les Légatz d'Avignon. Et que néantmoins notre dit procureur et lesdits habitans supplians s'esforçoient les tirer en notre dite court de parlement de Daulphiné, laquelle en avoit entrepris congnoissance, jaçoit ce que ledit archevesque eust rendu à fin déclinatoire et de non procedder.

Sur laquelle requeste fut ordonné par nous et nostre dit Conseil, notre dit procureur fiscal delphinal estre adjourné par-devant nous et yceulx gens de notre dit Grant Conseil, pour respondre et desfendre sur ladite requeste. Par-devant lesquels gens de notre dit Grant Conseil, notre dit procureur et ledit archevesque d'Ambrun comparessans, après ce que par ledit archevesque voulant soustenir avoir droy de souveraineté sur lesdits

habitans, et notre dit procureur au contraire, et yceuex supplians estre encloz ès fins et limites de notre dit pays, et devoir ressortir en notre dite court de parlement delphinalle. Par iceulx gens de notre dit Grant Conseil fut dit, quil n'entreprendroient aucune cognoissance dudit declinatoire. Ains, fut renvoyée par ordonnance de notre dit Grant Conseil en notre dite court de parlement de Daulphiné pour y estre jugée, décиddée et déterminée ainsi que de raison, présent au jugement et décision du dit procès le présidant de la dite court, et ycelle bien assemblée des conseillers d'icelle en nombre suffisant, les suspectz regectez, ensemble trois acsesseurs qui par yceulx gens de notre dit conseil seroient nommez si ledit archevesque les vouloit avoir. Et fut inhibé *au* nostre dit court que, pendant ledit procès sur ledit déclinatoire, elle n'eust à entreprendre congnoissance, sy non que ledit archevesque ou ses officiers commissent sur lesdits suppliants violence, ou abusassent envers et contre eulx.

Pour avoir la fin et décision duquel procès, lesdits suppliants ont fait plusieurs graves poursuites en notre dite court; mais, au moien de ce que notre amé et féal conseiller maistre... (en blanc) de Sainct-Pierre, présidant de notre dite court, est à présent abscent et hors icelle et en notre sénat de Millan, et qui par ladite ordonnance de notre dit conseil est dit ledit présidant présent, lesdits supplians ne pevent avoir fin ni expédicion. Et qui plus est, ledit archevesque d'Ambrun, ses gens et officiers qui sont de ce advertyz, ont fait et font, par ces mèmes jours, plusieurs voyes de fait, insolances et abbus magnifestes à l'encontre desdits suppliants; mesmement au moïen de ce que Claude Arnault et Pierre Caffarel, consulz dudit lieu de Guilhestre, avoient obtenu certaines lettres citatoires et inhibitoires sur certaine appellacion par euex intergectée, touchant certains abus et violances à euex faictes, le vicaire et officiers dudit archevesque ont fait constituer prisonnier Estienne Martin, de Guilhestre, qui poursuivait pour lesdits habitans l'exécucion desdites lettres, et icelluy ont fait détenir, par longtemps, en

grand povreté et misère ; et, qui pis est, les gens et officiers dudit archevesque prindrent l'uissier ou sergent exéculeur desdites lettres, le lièrent inhumainement, ainsi que s'il eust esté crimineult, tellement que lesdits supplians ne peuvent avoir relation de ses exploiz.

Qui pis est, ung nommé Ponts Garcin, soy disant clavayre dudit archevesque d'Ambrun, parce que lesdits supplians s'estoient portez pour appellans de certaine ordonnance abusive et entreprise faicte sur lesdits supplians, contre et au préjudice dudit arrest, et qu'ilz avoient recouru en notre court, ainsi qu'il leur estoit permis par ladite ordonnance ou arrest de notre dit Conseil, icelluy Garcin, clavaire, leur fest deffense, de par nous, qu'ilz n'eussent plus à recourir en notre dite court, disant qu'il avoit lettres, de par nous, de ce fère, combien que le contraire fust vérité. Auquel Garcin, Pierre *Carrassol* [Caffarel], consul dudit lieu de Guilhestre, requiert le double desdites lettres qu'il disoit avoir de nous ; lequel Garcin, clavayre, luy respondit quil vienoist les quérir au chasteau dudit lieu de Guilhestre. Lequel Carassol [Caffarel] se transporta audit chasteau, procédant de bonne foy. Luy estant ouquel, l'official et aultres officiers dudit archevesque d'Ambrun prindrent et destindrent prisonnier le dit Carrassel, qui est sexagénaire et plus, en faisant prison privée, et le traictèrent en grant povreté et misère, par cinq ou six jours, en commectant obus et violance magnifecte, parce quilz n'avoient aucunes lettres de nous, et en enfraingnant notre protection et sauvegarde, en laquelle lesdits habitans ont esté mis par notre dite court.

Et leur ont fait et font, par certain jour, lesdits archevesque, ses vicaires et officiers, plusieurs violances et inhumanités ; et les menassent lesdits archevesque et ses officiers, et mectent leurs menasses à exécution, tellement quilz sont envoyé deslà, contrains par force et violance de délaisser le pays, le tout soubz ombre de ce que lesdits supplians ne se veullent distraire de notre juridicion.

Lequel archevesque, aucunes fois, mect en avant qu'il

ne tient que de l'Empire et que lesdits supplians ne pevent resortir que à l'Empereur; autresfois, maintient qu'il ne tient et ne peut ressortir que à l'Église Romaine.

Pour lesquels abbus, violances et inhumanitez, en poursuivant par les dits supplians ledit procès, ainsi par notre dit Conseil renvoyé en notre dite Court, ils requerroient volontiers réparation desdits forfais, prisons-privée, abbus et délitz, ainsi commis contre eulx et notre auctorité par lesdits archevesque, ses gens et officiers; et, actendu iceulx, estre totalement exemptez de sa juridiction, ainsi que droit et raison le veullent et ordonnent, s'il nous plaisait sur ce leur pourveoir de notre provision et remedde de justice convenable, humblement requier icelle.

Pourquoy, nous, ces choses considérées, *qui ne voulons sousfrir ne permettre noz droiz de souveraineté nous estre distraiz*, ne lesdits suppliants, nos subgectz, estre ainsi molestez et travaillez, mais leur subvenir en leurs affaires, selon droit et raison, vous mandons, commandons et enjoingnons que, appellez ceulx qui pour ce seront à appeler, s'il vous appert sommairement et de plain dudit arrest et ordonnance de notre dit Grand Conseil, et desdits abbus, violances, oppressions, tors et griefs, ainsi faiz par ledit archevesque, ses gens et officiers ausdits habitants, ou les uns d'eulx; vous, audit cas, recevez lesdits supplians et notre dit procureur, et lesquels voulons par vous estre receuz par ces présentes à prendre et requérir à l'encontre dudit archevesque, ses gens et officiers, telles demandes, requestes et conclusions touchant lesdits abbus, violances, oppressions et moleste que bon leur semblera.

Et aussi à estre totalement exemptez desdits droiz de juridiction prétendue sur eulx par ledit archevesque et ses dits officiers. Et sur le tout faictes et administrez ausdites parties oyes raison et justice, le tout en ensuivant la forme et teneur dudit arrest.

Et d'abondant et en confortant icelle sauvegarde de notre dite Court, prenez et mectez de rechef lesdits suppliants, et lesquels nous avons pris et nous prenons

et mectons par ces présentes en notre protection et sauvegarde espéciale. Et icelles signifiez et faictes signifiez, publier et assavoir partout où il appartiendra. Et en signe d'icelle mectez et asséeiz ou faictes mectre et asseoir nos panonceaulx et bastons royaulx et delphinaulx, en et sur les lieux, maisons, manoirs, granges, terres, prez, vignes, possessions et biens quelzconques desdits supplants; car ainsi nous plaist-il estre fait.

Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers, et subjectz que à l'exécution de ces présentes soit obéy.

Donné à Bloys, le tiers jour d'avril, l'an de grâce mil cinq cens et cinq, et de notre règne le septième.

A la relacion du Conseil,
Par le Roy Daulphin,
DESLANDES.

R(egistrata) in Camera Computorum Dalph.

Sur une lanière du parchemin même, restes d'un grand sceau équestre de majesté en cire rouge. Autour : ... OVICI.DVODECIMI.D... (*Ludovici duodecimi dalphini).* Au dos du parchemin : *Hominum Guilhestre contra Rum dominum Archiepiscopum Ebredunensem. — Sauvegarde du Roy. Liace des Foires. — Sauvegarde du Roy. Lettres patentes du Roy, quy citent les lettres obtenües, en 1501, le 4 septembre, concernant l'affranchissement des cences, 3 avril 1505.*

Pour reconnaître la protection que le Roi venait de leur accorder, les habitants de Guillestre s'obligèrent à lui payer annuellement un florin d'or[1]). Ce payement a été exactement effectué jusqu'à la Révolution; il figure fréquemment dans les comptes annuels des consuls.

La « sauvegarde royale », toutefois, n'a pas empêché Guillestre d'être soumis, plus tard, à la taille royale et aux autres impositions énumérées plus haut[2]), bien au contraire: car, suivant la formule consacrée, « ainsi nous plaist-il estre faict »...

[1]) Ou bien un *écu sans sol* (sans soleil), 1686 (p. 333), *écu sans solz*, 1701 (p. 179), 1711 (p. 189'), 1722 (p. 201'), etc. Cet écu, en 1732, est évalué à 2 l. 4 s., et engagé à La Coste de Maucune (p. 210). Cf. 1758 (p. 231'), 1767 (p. 243'), 1774 (p. 251'-2), etc.

[2]) Voir, ci-dessus. p. 151.

CHAPITRE XV.

Affaires militaires. — Fortifications de Guillestre. — « Foules » et souffrances de la population. — Présents et dons intéressés. — Armées et régiments de passage.

Les questions militaires occupent dans la vie municipale de Guillestre une grande place. La situation géographique de Guillestre explique parfaitement la fréquence de ces préoccupations, car cette localité est au carrefour des grandes voies stratégiques des Alpes, et tous les problèmes agités entre la France et l'Italie, et que les armées sont appelées à résoudre, ont une répercussion dans la région dont Guillestre est le centre.

Les questions militaires relatives à Guillestre peuvent se grouper sous divers chefs : fortifications de Guillestre ; logement des troupes de passage ; « foules » et souffrances des habitants ; dons et présents à cette occasion.

I. — Fortifications de Guillestre.

Au XIVe siècle, Guillestre était une ville ouverte, protégée seulement par le château de l'archevêque. Aussi la petite ville était-elle exposée aux insultes et aux déprédations des bandes armées, allant en Italie ou en revenant. Peu avant 1343, les troupes delphinales avaient occasionné à Guillestre un incendie dans lequel des documents importants avaient péri (p. 308). En 1368, les Provençaux avaient pris, pillé, saccagé Guillestre et les environs[1]).

En 1372, sous prétexte que l'archevêque avait lancé contre eux les censures ecclésiastiques, Artaud d'Arces,

[1]) *Annales des Alpes*, t. IV (1900-1901), p. 176 et suiv.

bailli de l'Embrunais et du Gapençais, Pierre Galon, châtelain du Queyras et de Château-Dauphin, et Pierre Robin, châtelain du palais delphinal d'Embrun, à la tête d'une troupe d'hommes armés; n'ayant pas pu escalader Châteauroux, s'emparent de Guillestre et font captifs de nombreux citoyens, tant clercs que laïques, parmi lesquels noble Jean Ameil[1]).

Peu après, passent un grand nombre de puissants personnages et de gens de guerre. Vers 1382, les troupes conduites par Louis Ier d'Anjou, fils de Jean II, roi de France, que la reine Jeanne avait adopté en 1380, qui avait été couronné roi de Sicile à Avignon le 30 mai 1382, et qui allait prendre possession du royaume de Naples (1382-84) ; — vers 1390, Philippe le Hardi, frère du précédent, duc de Bourgogne († 1404), et Louis Ier, duc d'Orléans (1391, † 1407), fils de Charles Ier, qui se rendaient près du duc de Milan; — à la même époque (1390), Louis II, dit *Le Bon,* duc de Bourbon († 1410), neveu de Philippe VI de Valois, qui, à la tête d'une armée de Français et d'Anglais, se rendait au secours des Gênois, contre les Maures d'Afrique qui troublaient le commerce de la République par leurs pirateries[2]).

Ajoutons à ces passages continuels, le voisinage des Piémontais, maîtres de la vallée de l'Ubaye depuis 1388, et qui, par le col de Vars, menaçaient continuellement les terres de leurs voisins ; la nouvelle que des bandes de routiers, venant de France, ont traversé le Rhône et

[1]) « Clericos plurimos et laycos captivando, quos adhuc detinent captivos, et, inter ceteros, nobilem virum Johannem Amelii, clericali privilegio insignitum » (*Inv. des arch. de l'Isère*, B. 3725, p. 155').

[2]) Tous ces personnages et leur suite avaient été reçus, d'abord, et hébergés à Embrun, ainsi que le rappelaient, peu après (vers 1402), les Embrunais : « In transitu recolende memorie illustris regis Ludovici, dum transiret in Appuliam. civitas et cives Ebreduni receperunt eum cum comitiva sua... Idem fecerunt illustribus dominis ducibus Burgundie et Aureliacensis, dum transiverunt in Ytaliam ad ducem Mediolani; item et idem fecerunt illustri duci Borbonis, dum transivit in Ytaliam, per hanc civitatem, eundo Affricam » (*sic*), etc. (*Inv. des arch. de l'Isère*, B. 3729, p. 157').

envahissent le Dauphiné[1]), et nous comprendrons les alarmes des habitants de Guillestre.

Le 11 décembre 1390, ils envoient à l'archevêque d'Embrun, Michel de Perellos, une députation de quatre personnes, afin de lui exposer la terreur de la population, toute dispersée et sans défense, la nécessité d'élever des remparts ou *barris* soit autour du bourg même de Guillestre, soit ailleurs, dans un endroit convenable. Le jour même, l'archevêque se rend à Guillestre et, dès son arrivée, dans une assemblée générale, s'occupe des fortifications demandées. Le lendemain (12 déc. 1390), nouvelle assemblée générale, à laquelle assiste le bailli du Briançonnais, qui réclame, de son côté, que Guillestre soit fortifié, afin que les gens de guerre logés à l'avenir dans cette localité ne causent pas de dommages en Dauphiné. Mais les habitants, tout en reconnaissant la nécessité de fortifier Guillestre, ne s'entendaient pas sur le choix de l'emplacement. Après bien des discussions, ils décident de s'en rapporter à l'archevêque. Ils s'engagent par serment et sous peine de 50 marcs d'argent, à élever les barris à l'endroit qui sera choisi par l'archevêque, que ce soit à Guillestre même, dans une partie du bourg, au-dessus ou au-dessous du château archiépiscopal, ou partout ailleurs. Ils lui donnent plein pouvoir de fixer cet emplacement, d'ordonner à son gré la construction des fortifications, d'en déterminer la forme et l'étendue, de choisir les maisons qu'il conviendrait d'abattre, etc.

L'archevêque, pour des motifs qui ne sont pas connus, fit attendre sa réponse. Le 5 déc. 1391, tandis qu'il se trouvait dans son château de Guillestre, les consuls, au nom de toute la population, vont le prier de se prononcer enfin : « Les habitants, disent-ils, attendent ses ordres; le temps presse, car la guerre est imminente et les routiers s'approchent. Le besoin de se fortifier est urgent. Il y va de l'intérêt de l'archevêque, de l'église d'Embrun et

[1]) « Territus societatum gentium armorum que nuper a regno Francie citra Rhodanum accesserunt » (p. 12').

de tout le monde ». Le prélat reconnait le bien fondé de la requête, la nécessité des fortifications sollicitées, et promet de faire connaitre sa réponse le 9 janv. 1392, puis le 31 mai suivant. D'autre part, les habitants s'engagent par-devant notaire à exécuter les travaux de fortification, chacun en proportion de son avoir (31 mai 1392). Nous ne connaissons pas la décision à laquelle s'arrêta l'archevêque d'Embrun le 1er juin suivant; mais elle fut certainement prise. Les *barris* ou remparts de Guillestre, qui existent encore en partie, nous disent assez que Michel de Perellos, dans sa détermination, s'arrêtant au parti le plus sage, décida que Guillestre ne serait pas déplacé, et que la « villa » ancienne — la *Ville-Vieille* actuelle, la *Vuilla Vitole* du testament du patrice Abbon de l'an 739 — serait entourée de fortes murailles, et qu'on lui adjoindrait la *Ville-Neuve*, c'est-à-dire tout le quartier qui entoure actuellement *la Place* et celui qui porte le nom de *Ste-Catherine*[1]).

Les travaux commencés cette même année (1392), étaient en pleine activité en 1397-98, époque où une action en responsabilité fut intentée par les consuls de Guillestre à deux habitants de cette ville, à cause de la chute de la tour dite d'Eygliers, qu'ils avaient été chargés de construire[2]).

Le 6 avril 1408, Guillestre était entouré de murailles flanquées de tours, carrées ou rondes, ou de simples demi-tours, dont plusieurs existent encore. Les habitants, redoutant le passage des gens de guerre *(propter transitus gensium armorum)*, montent la garde, jour et nuit, sur leurs remparts (p. 310'-311).

[1]) Voir, pour plus de détails, *Note sur les fortifications des Hautes-Alpes au XIVe siècle* (dans *Bull. du Comité des travaux historiq. Archéologie*, n° 3 de 1884, et tiré à part, Paris, impr. nat., 1884, in-8° de 24 p.).

[2]) Les documents du 12 déc. 1390, 5 déc. 1391, 31 mai 1392, et du 7 nov. 1397-9 janv. 1398, ont été publiés parmi les pièces justificatives de la *Note* citée ci-dessus.

II. — Armées de passage a Guillestre.

Nous ne voulons pas répéter ici ce que déjà nous avons dit ailleurs. Qu'il suffise de rappeler que ces vieux *barris* de Guillestre, depuis leur construction à la fin du XIV[e] siècle, ont vu passer nombre de bandes guerrières ou de corps d'armées, et, en particulier, les gens d'armes du dauphin Louis (depuis Louis XI) en 1449, les armées de Charles VIII (1494-95), de Louis XII (1499 et 1502), de François I[er] (1515, 1524-25, 1537), de Henri II (1548), de Lesdiguières (1586-1626), du marquis d'Uxelles (1628-29), de Louis XIII (1629-30), de Louis XIV (1643-1714), du duc de Savoie et de ses alliés (1692), de Don Philippe (1742-7); du prince de Conty et du chev[r] de Belle-Isle (1747-49), de la Révolution (1792-96), du Directoire (1799), du Consulat (1800), de l'Empire (1804-15), et d'autres encore.

Sans doute, après la construction de Mont-Dauphin par Vauban (1693), les fortifications de Guillestre ont perdu de leur importance. Cependant, « le Roi les fait réparer à son compte », encore assez longtemps, ainsi qu'on l'affirme en 1761 (p. 234'). Ainsi, le 31 juil. 1707, des réparations aux remparts sont faites sur l'ordre de M. de Praille, lieutenant du Roi à Mont-Dauphin (p. 187). Le 24 sept. 1745, « les bastions du bourg » sont également réparés par crainte des Vaudois (p. 222). Le 29 juin 1774, autres réparations (p. 251'). Toutefois, les vieux remparts sont peu à peu abandonnés[1]) et même en partie démolis[2]); es anciens fossés sont comblés et convertis en jardins ou en places publiques[3]).

Mais Guillestre, comme précédemment, dut continuer à recevoir et à loger les troupes de passage. Avant comme après l'édification de Mont-Dauphin, tous les régi-

[1]) Surtout à la suite des décisions prises par Bourcet en 1779 (p. 256'-257).

[2]) Particulièrement en l'an 9 et en l'an 10 (p. 285).

[3]) En l'an 9, M. Deville achète un jardin pour « embellir » la place du « portail de Fontloube ».

ments envoyés dans les Alpes, tant à l'aller qu'au retour, font étape à Guillestre, et ils sont pour les habitants une source continuelle de souffrances et de misères, dont on trouve l'écho dans les délibérations de la communauté et dans les comptes des consuls de la petite ville. A l'occasion de ces passages perpétuels, et suivant une expression énergique, les habitants sont fréquemment *foulés*, pressurés, d'une manière incroyable[1]). Non seulement ils sont tenus de loger les troupes et de les nourrir, mais ils doivent se pourvoir, d'avance, de tout ce qui est nécessaire à l'armée, infanterie et cavalerie, en un mot « fornir » l'étape (p. 437), et cela, afin de n'être pas exposés, à l'arrivée des corps de troupes, à toute sorte de vexations, au pillage de leurs habitations, à l'emprisonnement de leurs consuls, et même à la mort.

D'ordinaire, les vivres demandés pour l'armée dépassent de beaucoup les facultés disponibles des habitants, incapables de supporter de pareilles charges. De là des doléances, des sollicitations, des prières, des requêtes aux « puissances », aux gouverneurs, au Parlement, à tous ceux qu'on croit capables d'obtenir ou d'accorder quelque soulagement.

III. — Présents et dons intéressés.

Afin d'intéresser leurs protecteurs à leur sort, les habitants, les consuls ont recours à tous les moyens de persuasion. Les cadeaux, les petits présents jouent, dans ces circonstances, un grand rôle, à Guillestre, comme ailleurs.

On pourrait écrire plusieurs pages fort curieuses, si l'on prenait la peine de relever, d'après les archives communales de Guillestre, la liste des dons ou présents,

[1]) Le 17 juin 1596, nomination de deux députés pour s'occuper des « *foulles* que led. pays a souffert au moyen des passages des gentz de guerre, tant allant et retournant de Piémont » (p. 418'). Cf. p. 428' et p. 132'.

si variés, que les consuls, au nom de la communauté, offrirent, en divers temps, aux archevêques ou aux gouverneurs d'Embrun, aux colonels, commandants et officiers supérieurs des troupes de passage, aux lieutenants du Roi à Mont-Dauphin, aux intendants ou à leurs subdélégués, et autres, afin de se les rendre favorables, et, par leur intermédiaire, d'obtenir quelque adoucissement, quelque soulagement en faveur de la population guillestrine, accablée par le poids des charges militaires sous lesquelles elle succombe.

1617, 28 déc. Présent de « trois doubles d'or d'Espagne », au s[r] Mauchat, de Dieulefit, qui accompagne Lesdiguières, et de « deux *mottons* honestes », à M. de Bonne, gouverneur d'Embrun, pour avoir fait obtenir à Guillestre, lors de la foire de la St-Luc (18 oct.), de ne point loger plusieurs régiments qui arrivaient du Piémont (p. 425).

1622, 2 déc. Don à l'archevêque d'Embrun « d'une tapisserie de Bergame, pour tapisser une chambre à l'archevêché », attendu « qu'à sa requeste et prière le balhage » a été exempté des « *foulles* de guerres, et affin de nous continuer à son amitié et nous estre bon *proctétur*, que nous n'aïons isy en ce lieu de *jehans* de guerre », et ce, à l'exemple de « l'estape de la ville d'Embrun et celle de Chorges » (p. 428', cf. p. 114').

1627, 4 nov. Payement de toute la dépense faite à Guillestre par le conseiller de La Rochette et son *trainqt*, en allant en Queyras et en revenant, « pour ce qu'il nous peut beaucoup eyder, en plusieurs affaires, pour le proffit de la communauté » (p. 431').

1629, 7 juil. Dépensé 28 s. à Bramousse, « pour treuver de *chaso* pour fère le prézant de M. d'Anbrun », et 10 s. ou 2 pots de vin « pour fère fère colation aux *gans* de Mme *de Bono* » (p. 124).

1630, 6 avril. 8 écus, pour trois mouttons donnés à l'archevêque d'Embrun, à M. de Bonne et au s[r] de Savoie (p. 124).

— 8 nov., à Boscodon. Présent à l'archevêque « de 40

pistoles *Hespagnie*[1]) et de deux faisans, lequel présant il a fort agréé, et nous [a] promis estre amy et bon seigneur », soit 106 écus 40 s., etc. (p. 131).

1642, 20 nov. Au même, un veau, 5 l. 8 (p. 271').

1648, 30 oct. Au même, un mouton et 8 poulets, 3 écus (p. 322').

1649, 15 févr., à Gap. A M. de Lionne, nommé archevèque d'Embrun (mais sans effet), un mouton et deux paires de perdrix, 1 écu 30 s. (p. 138).

— 11 juin. A M. de Rochefort, revenant du Piémont, afin qu'il empêchât les désordres du rég[t] de Sault (p. 300).

— 7 déc., à Gap. A M. de Sustel, lieut.-colonel de Vieux-Navailles, 20 pistoles, « oultre un petit présent »; à M. du Saix, gouverneur de Gap, et aux consuls de cette ville, 4 perdrix et 2 bécasses, afin d'obtenir l'élargissement de Grossan, consul de Guillestre, emmené prisonnier (p. 140).

1660, 15 févr. Payement de « la dépense faicte à la venue de Mgr l'archevesque, venant de Venize, de son ambassade » (p. 437').

1673, 4 [juil.], à Embrun. Présent à l'archevêque, par les nouveaux consuls, « d'un veau, 4 chappons et 10 pouletz », et à Fauquier, greffier de la subdélégation, de 2 chapons (p. 153).

1674, 20 juil. Au même, un mouton, 9 l.; un veau, 4; 2 chapons et 6 poulets, 3 l. 6 (p. 153').

1675, 26 sept. Au même, un veau gras, 5 l., et 3 chapons, 45 s. (ib.).

1678, 26 juil. Collation offerte au « marquis *d'Herville*, gouverneur de Pignerol, passant en ce païs pour aller aux bains au Plan-de-Fazy », à la marquise et à leur suite, 5 l. 12 (p. 157). — 10 sept. « Le marquis *d'Herville*, gouverneur de Pignerol, estant de rettour des bains, sommes rettournés... lui faire la révérance et lui réitérer de se souvenir de nous et de nous recommander aux troupes qui descendront de Pignerol, logeant en ce lieu, et lui avons présenté la collation, à Madame et à tout son

[1] La pistole d'Espagne valait alors 8 livres tournois.

monde, où nous avons fourni, pour les confitures, dragées, fruictz, pain et vin », 6 l. 2 s. (ib.).

1678, 31 août. « Donné un payre de perdrix, demy-douzaine de grives, aveq un chapon, quatre polletz, de vin blanq, à M. de St-André, le commandant [du régt de St-André,] et un chapon, et demy-douzaine de grives à M. le major dud. régt,... pour le bien vivre des soldatz,... pour ne foller pas nos habitantz et pour nous causer pas du désordre », 39 l. 4 (p. 157').

— 11 nov. A 12 compes venant de Pignerol, 20 pistoles, « pour esviter le désordre duquel ilz nous menassoient, et pour les obliger à bien vivre » (p. 157').

1679, 1er juin. Présent « de une *feisane* » au sr de Blanchefort, commandant d'un baton du régt de Piémont (ib.).

1682, 27 juin. « Une fourme de fromage de Cervière, achepté 'Ambrun, pesant 11 livres [et] demy, à raison de 4 s. 6 deniers la livre,... lequel fromage a esté porté à Grenoble et donné à M. Marcellier, pour les bons services qu'i[l] nous a rendu et rand journellement » (p. 158).

1692, 1er mars. Deux bouteilles de vin et un lièvre aux commandants de la Marine, « pour les prier de faire observer aux soldats la bonne discipline » ; — 4 mars. Semblable présent, aux officiers d'Hessy « aux mesmes fins » ; — 6 mars. « 7 bouteilles de vin vieux de St-Clément au commandant du régt de Fuquières » (p. 161'), etc.

— 29 mars. Visite à l'archevêque, à Embrun, pour le remercier « de ce qu'à sa considération nos sgrs de Catinat et de Larrey nous avoint accordé » de ne plus loger de troupes (p. 161).

— 4 juil. Deux bouteilles de vin au colonel de *Clanquartier Illandois*, cantonné à Guillestre (p. 164'), etc.

1699, 8 août. A l'archevêque, « un motton, 3 paires poulez et un chapon », 11 l. 7 s. (p. 176'). — Cf. 19 juil. 1700 (p. 179) et 1706 (p. 184').

1717, 5 janv. Au même, un mouton et une paire de perdrix, 11 l. 16 s. (p. 196).

1722. A M. *de Quéras*, lieutenant du Roi à Mont-Dauphin, « deux chapons », 50 s. ; à « M. *de Belrieu*, com-

mandant en chef » de la Province, 5 livres de truites, « à raison de 9 sols la livre », 45 s. (p. 201').

1729, déc. A l'archevêque, un mouton, « deux paires perdrix *bartavelles* » et deux dindes (p. 207').

1748. A M. de Crussol, maréchal de camp, un chamois (p. 224), etc., etc.

IV. — Régiments de passage a Guillestre.

La liste des régiments de passage à Guillestre, durant 200 ans (de 1590 à 1790), dressée uniquement d'après les archives de cette localité, comprend un très grand nombre de régiments français ou étrangers. Non seulement cette liste éclaire d'un jour tout particulier l'histoire militaire des Alpes, mais souvent elle permet de contrôler le récit des historiens de nos régiments et de préciser les mouvements des corps de troupe. Elle aidera, surtout, pensons-nous, à faire l'histoire des places fortes où ces régiments ont été cantonnés, et, en particulier, celles de Briançon, Mont-Dauphin, Queyras, Tournoux, Pignerol, Embrun, et autres.

Au lieu d'une liste chronologique des régiments, — liste qu'il sera facile, au besoin, de dresser au moyen de l'Inventaire, — il nous semble préférable, afin de faciliter les recherches, de donner ici la liste alphabétique de ces mêmes régiments, avec renvoi aux pages de l'Inventaire, où ils sont plus particulièrement mentionnés, soit dans le texte, soit en note.

CHAPITRE XVI.

Les escartons de l'Embrunais. — Escarton ou étape de Guillestre. — Communautés données en aide.

La nécessité pour les communautés de se défendre contre les multiples ennemis qui les attaquaient et surtout celle de s'entr'aider lors du passage des gens de guerre, est, croyons-nous, la cause première de cette curieuse fédération des *escartons*, dont on trouve les traces écrites en Briançonnais dès le XIVe siècle [1]).

Avant le traité d'Utrecht (1713), il y avait en Briançonnais cinq *escartons*, composés chacun d'un certain nombre de communautés : l'escarton de Briançon, ayant 12 communautés; celui du Queyras, 7 : celui de Pragela ou Val-Cluson, également 7 ; celui de Château-Dauphin, 4, et celui d'Oulx, 21. En tout, 51 communautés. La réunion de ces cinq petites fédérations formait le *grand escarton*, dont Briançon était le centre ou le chef-lieu Après le traité d'Utrecht, qui céda au Piémont les vallées situées sur le versant italien des Alpes, il n'y eut plus en

[1]) Ladoucette, *Hist. des Hautes-Alpes*, 1848, p. 67. — Gaillaud, *Ephémerides*, 1874, p. 112 ; — Dr Chabrand, *Vaudois et Protestants des Alpes*, 1886, p. 105-106.

Briançonnais que deux *escartons*, ceux de Briançon et du Queyras [1]).

Or, « *de tout temps immémoré* », existait en Embrunais, une organisation fédérative des communautés, exactement semblable à celle du Briançonnais. Les communautés embrunaises formaient trois fédérations, trois *escartons*, savoir : Guillestre, Embrun et Chorges. La réunion de ces trois groupes, de ces trois petits états ou conseils, composait le *grand escarton*, dont Embrun était le chef-lieu et le centre.

Ce fait, inconnu des historiens, est attesté par divers documents des archives de Guillestre et, en particulier par la requête suivante :

Requête au parlement de Grenoble par les consuls de Guillestre pour faire assembler les députés de l'escarton, etc.

Grenoble, 16 sept. 1628.

MESSEIGNEURS DE PARLEMENT,

Supplient humblement les consuls et communautez de l'estappe et *escarton* de Guillestre, composé des communautez dud. Guillestre, comme chefs dud. escarton, Chasteauroux, Freicinières, L'Argentière, St-Crespin, Vars, Réotier, Chancela, St-Clément, Crévoux, La Roche, Risoul et Seilhac, en l'Embrunois ;

Et vous remonstrent que le bailliage est composé de trois *escartons*, qu'on nomme autrement *estappes*, qui sont les lieux d'Ambrun, Guilhestre et Chorges ; lesquels *escartons* s'assemblent ordinairement à Ambrun, au seul envoy ou missive de convocation par les sieurs consuls dud. lieu, pour résoudre et dellibérer aux affaires dud. bailliage, selon les occurrances.

[1]) Dr A. Chabrand, *La guerre dans les Alpes*, Grenoble, X. Drevet, s. d., in-12, p. 7-9.

Mais, avant que venir, les consuls, chefz desd. *escartons* ou estapes, chascun en droict soy, font signiffier la lettre d'envoy à toutes les communautez qui en dépendent, lesquelles sont convoquées à jour et heure préfise, et là leur est proposé le subject de lad^{e} convoquation, où ils concluent ou députent aud. Ambrun, en l'assemblée du bailliage, ou disent les causes pourquoy n'y veullent ou peuvent députer; s'égallisent des despanses que sont à esgaller entr'eux; résolvent et dellibèrent sur ce que est à résoudre ou à dellibérer, pour le bien et avantage de leurs communautez et estappes, les présans faisant pour les absans; et ainsy, de tout temps immémoré, a tousjours esté usé et pratiqué, notament aud. Guillestre, ainsy qu'il plaira à la Cour voir par les livres des conclusions qu'ils produisent humblement originellement.

Et quoyque, par divers actes d'assemblées dud. *escarton* ou estape, soit esté résolu et conclud que les communautez présentes pourront résoudre, deslibérer et esgaller ou ordonner et faire pour les absens, estant fort souvent difficille que toutes lesd. communautez se treuvent ausd. convocations et assemblées, le plus souvent infructueuses, pour ne voulloir quelques unes résoudre ny dellibérer que tout n'y soit; disans qu'ils ne sont pas plus obligez les uns que les autres à s'y treuver, et tousjours prolongent lesd. assemblées, sans rien résoudre, comme appert des trois ou quatre dernières assemblées: ce qui est la totalle ruyne dud. escarton, particulièrement dud. lieu de Guilhestre, comme chef d'icelluy ou estappe; à quoy ceux qui ont à demander quelque chose demandent et contraignent au payement, sauf leur recours contre leur dicte estappe.

Ce considéré, Nosseigneurs, sera le bon plaisir de la Cour maintenir les suplians en leur aucienne coustume, et ce faisant, leur permettre de s'assembler dans la maison commune dud. lieu de Guillestre, par-devant le chastelain du lieu ou premier notaire royal, pour illec, en leur présence, résoudre, dellibérer, conclure et esgaller les despances nécessaires, les présens faisant pour les

absens ; et, pour les sommes qu'y seront esgallés et liquidées, que chacune desd. communautez seront contraintes au paiement des sommes qu'ils se treuveront debvoir, par saisie de leurs biens, vente et dellivrance d'iceux, et autres voyes de justice dubes et raisonnables. Et ferez bien.

GALLAND, J. GOURSSAN, IMBERT, commis.

Soit monstré au Procureur général du Roy.

Faict en Parlement le XVJ septembre 1628. — ROLLAN.

Quand lesd. supplians auront baillé estat des choses qu'ilz veulent esgaller, nous conclurrons.

MUSY[1]).

Orig., papier *(Arch. com. de Guillestre*, CC. 18, p. 119).

Comme on vient de le voir, les *escartons* en Embrunais s'appellent souvent aussi *étapes*, et cela, parce que les chefs-lieux des *escartons*, Guillestre, Embrun et Chorges, étaient également le lieu de l'étape où logeaient ordinairement les troupes de passage.

D'après M. l'abbé Gaillaud, « on trouve dans les archives briançonnaises un acte du 13 février 1344 », dans lequel la répartition des contributions entre les communautés « est désignée par le mot *excartonamentum* ou *exquartonamentum*, *escartonament*. On appelait *escart* la quote part de chaque communauté. Plus tard, on entendit par *escarton*, non seulement l'union des communautés, mais encore les circonscriptions territoriales de ces unions[2]) ».

On trouve pareillement trace de cette organisation en Embrunais dès l'année 1390. En vertu d'une concession pontificale, l'archevêque d'Embrun demandait alors aux communautés embrunaises un secours, un don gratuit *(subsidium caritativum)*. Les consuls et les syndics des

[1]) Georges *Musy*, fils de Simon, maître des Comptes en Dauphiné l'an 1580. Il était, en 1628, procureur général au parlement de Grenoble et devint ensuite Premier Président à la Cour des Aides de Vienne (Gui Allard, *Dict. hist. du Dauphiné*, 1864, t. II, col. 210).

[2]) *Ephémérides*, 1874, p. 112.

communautés, réunis à Embrun le 22 oct. 1390, forment opposition à cette demande, nomment un procureur pour s'occuper spécialement de l'affaire, et décident « *que ung chastel secourrés à l'aultre* » (p. 310).

Le 8 févr. 1468 (n. st.), les syndics des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais avaient emprunté, « pour les affaires des communautés », une somme de 130 florins, de Jean Albert, notaire de Vars. Le 28 oct. suivant, les consuls de Guillestre, au nom des communautés, s'obligent à rembourser cette dette (p. 105), et la répartition a lieu, d'après l'usage, proportionnellement aux facultés de chaque communauté. La quote-part de chaque communauté forme son *escart*.

C'est encore dans ce sens que, le 8 déc. 1660, on déclare, à Guillestre, qu'il est nécessaire de travailler aux comptes consulaires, « sans quoy il est impossible de fère l'*escart* général » (p. 437'), et, le 13 janv. 1664, que le cadastre sera mis au net, « affin de plus aisément procéder à l'*escart* des debtes de la communauté » (p. 438').

La transaction du 22 févr. 1541 (p. 316-317) est intéressante pour l'histoire des *escartons*. Les hauts-châteaux de l'Embrunais, « Chasteauroulx, St-Clément, Chancella, La Roche, St-Crespin, Vars, Guillestre, Risoul, Ceillac et Crévoulx », qui formaient, en ce moment, l'un des trois *escartons* de l'Embrunais, procèdent à la répartition de leurs *feux* respectifs, suivant lesquels seront imposées leurs charges communes, et cela, disent les consuls et syndics des communautés, sans vouloir porter atteinte à « leurs anciens *exquartons*, auxquels aussi ilz ne entendent préjudiquer ». Les feux de chaque communauté, en 1539, avaient été fixés d'une certaine façon ; mais on reconnut bientôt qu'il s'était produit des erreurs et qu'il y avait lieu d'opérer plusieurs modifications, afin de répartir plus équitablement les charges de chaque localité. Voici, en regard, les feux de chaque communauté, avant et après les modifications du 22 févr. 1541.

	Feux en 1539	En 1541
Châteauroux	11 feux 1/2	11 feux
St-Clément..............	2 — »	2 —
Risoul	2 — 1/2	2 — 1/2
Guillestre...............	7 — »	6 — 1/3
Vars.....................	4 — »	4 —
Ceillac..................	3 — »	2 — 1/2
St-Crépin (et Eygliers)....	4 — »	4 — »
La Roche.	1 — »	1 — »
Chancella................	1 — 1/2	1 — 1/2
Crévoux..................	2 — 1/2	2 — 1/2
TOTAUX....	39 feux.	37 feux 1/3

En 1557, les communautés qui contribuent à l'*étape* de Guillestre et forment son *escarton* sont à peu près les mêmes que celles que nous venons d'énumérer (p. 107'). En 1562, Maugiron, lieutenant général en Dauphiné, de l'avis des consuls *(cosses)*, qui ont assisté aux comptes des *folles* du pays, règle minutieusement les fournitures que chaque étape devra livrer aux troupes de passage (p. 107-8).

En 1566, la *perquéation* ou répartition des dépenses fournies par les communautés de l'*escarton* de Guillestre, lors du passage de la compagnie des gens de guerre du capitaine de Bassac, est faite « à raison de l'*escarton* », et celui-ci, outre les communautés énumérées plus haut, comprend celles de Freyssinières, de Réotier et de l'Argentière (p. 108'). Cette circonstance mérite d'être remarquée, car elle prouve que les *escartons* ou étapes de l'Embrunais étaient différents de ce que l'on appelait « les châteaux archiépiscopaux », et s'étendaient à la fois sur les communautés qui dépendaient de la principauté de l'archevêque et sur celles qui relevaient du Roi-Dauphin, comme Réotier.

Nous avons retrouvé naguère, parmi les minutes des anciens notaires de Guillestre, le registre des délibérations de « *l'estappe de Guillestre* », de 1591 à 1626, visé

très probablement dans la requête adressée au Parlement par les consuls, le 16 sept. 1628. Ce registre est précieux à plus d'un point de vue ; il permet de saisir sur le vif le fonctionnement de l'un des trois *escartons* de l'Embrunais. On le trouvera analysé aux *Additions* (p. 417-424). D'autres délibérations concernant l'*étape* ou *escarton* de Guillestre, existent également dans le registre des délibérations communales de 1616 à 1633 (p. 424-436).

Dès le 13 août 1628, la communauté de Châteauroux avait été détachée de l'étape de Guillestre. Le député de cette dernière communauté se rend à Grenoble, auprès du maréchal de Créquy, pour protester et obtenir « que nous eussions les *aydes* de nostre estape ancienne » (p. 119'). Cette protestation paraît avoir été couronnée de succès, car le 25 nov. 1645, dans une ordonnance rendue par l'Intendant, Châteauroux figure parmi les communautés des Hauts-Châteaux, en procès contre le receveur des tailles de l'élection de Gap (p. 137).

L'union des « communautés du Haut-Embrunais » se maintient, ainsi, durant tout le cours du 17e et 18e siècle. Cette union se manifeste en maintes circonstances. Citons seulement les exemples suivants. Le 26 juillet 1772, les communautés de l'écarton de Guillestre, qui « avoisinnent le Briançonnais et les vallées de Barcelonnette et Queyras », réclament une diminution de l'impôt sur le sel, diminution dont jouissaient les vallées susdites, et cela, disent-elles, parce que elles ont été, « dans tous les temps, très prétieuses à l'État, tant par leur situation que par le zèle constant et efficace de leurs habitants, pour leurs bons services, en temps de guerre » (p. 78).

Peu après, le 29 oct. 1775, ces mêmes communautés s'unirent pour répartir entre elles les fournitures de bois qui leur étaient réclamées pour le chauffage de la garnison de Mont-Dauphin (p. 79).

Comme on le voit, les communautés qui formaient l'*écarton* ou *étape* de Guillestre se réunissaient pour traiter les questions qui les intéressaient toutes d'une façon spéciale ; le plus souvent, il est vrai, à l'occasion

du passage des troupes ; d'autrefois, pour des raisons particulières, par exemple, pour obtenir une diminution sur le prix du sel, question capitale pour ces communautés, où l'élevage des bestiaux nécessite une grande consommation de sel ; pour la répartition des bois nécessaires aux troupes, etc.

Dans certaines circonstances, dit le Dr Chabrand[1]), « les lieux d'étape ne pouvant suffire à tout, obtenaient des *aides*, c'est-à-dire que d'autres communautés, d'autres villages étaient désignés par l'autorité, pour contribuer, à proportion de leurs feux, à la fourniture des subsistances, soit en nature, soit en argent. Ordinairement les communautés étaient obligées d'emprunter pour faire ces avances, et ne pouvaient rentrer dans leurs fonds qu'au bout de plusieurs années, avec des difficultés sans nombre. C'était pour ces communautés une véritable cause de ruine ».

Voici, entre cent autres, un cas où Guillestre reçut le secours d'un grand nombre de communautés de l'Embrunais.

Le 12 mai 1649 dans l'*Estat des communautez données en ayde à l'estape de Guillestre pour le passage de 2.000 chevaux et 4.000 hommes de pied,*

Guillestre...............	figure pour.	6 feux	1/2
Réotier	— .	3 —	»
Freyssinières............	— .	4 —	»
La Roche-[de-Rame].....	— .	2 —	1/4
« *Hommes du sr de Freissinières à Chancela* »..	— .	2 —	»
L'Argentière	— .	4 —	1/2
St-Crépin................	— .	4 —	2/9
Châteauroux	— .	11 —	1/2
St-Clément	— .	2 —	1/9e
Risoul	— .	2 —	1/2
Vars.....................	— .	4 —	2/9e

[1]) *La guerre dans les Alpes*, p. 5-6.

« *Chancela et Freissinières*	—	.	1	— 1/2, 1/18e
La Roche	—	.	1	— 1/18e
Ceillac	—	.	2	— 1/2, 1/9e
St-Apollinaire	—	.	1	— »
Réalon	—	.	5	— »
Puy-Sanière	—	.	2	— »
Espinasses	—	.	»	— 1/2
Rousset	—	.	1	— 1/6
Théus et Remollon	—	.	4	— »
Valserres	—	.	1	— 1/4, etc.

En cette circonstance, chaque feu dut fournir : en pain, 93 livres 6 onces; en vin, 24 pots, mesure de Grenoble ; en chair ou viande, 80 livres ; en foin, 5 quintaux 66 livres, et en argent, pour l'utancile, 5 l. 6 s. 8 d. (p. 139').

CHAPITRE XVII.

Mesures, poids et monnaies en usage dans l'Embrunais, du XIIIe au XIXe siècle.

Les fournitures énumérées ci-dessus, nous engagent à ajouter ici une note sur les mesures, poids et monnaies anciennement en usage à Guillestre et dans les environs, et sur leur rapport avec le système métrique actuel.

Cette note, croyons-nous, rendra plus facile et plus profitable la lecture de l'Inventaire. Pour la rédiger, outre les divers renseignements fournis par l'Inventaire, nous avons utilisé un intéressant mémoire manuscrit, intitulé : *Instructions sur l'arpentage ou mensuration des terres suivant les cadastres d'Embrun et de Guillestre* (in-4° de 33 feuillets, papier), composé en 1737 par

l'abbé Dalmas[1]). Feu M. l'intendant militaire A. de La Valette voulut bien me le communiquer en 1882; j'ignore quel est son sort actuel[2]).

1° Mesures de longueur.

Les mesures usitées à Guillestre étaient la toise, la canne, le pas, le pied, le pouce, la ligne et le point.

La *toise de roi* ou *de Paris* (1 m. 9484) se divisait en 6 pieds; le pied, en 12 pouces; le pouce, en 12 lignes, et la ligne, en 12 points. Par conséquent :

La *toise de roi* étant de....................	19m489
Le *pied*, ou 1/6e de la toise, équivalait à.....	0m3247
Le *pouce*, ou 1/12e du pied, — à.....	0m0270
La *ligne*, ou 1/12e du pouce, — à.....	0m0022

La *canne delphinale*, exactement de même longueur que la *toise de roi* ou *de Paris*, au lieu de se diviser en pieds, se partageait en 8 pans; le pan, en 9 pouces et le pouce en 8 primes. Ainsi, la *canne delphinale*, étant de 1 m. 9489, le *pan*, ou 1/8e de la canne, était de 0 m. 2435,

[1]) Étienne Dalmas, docteur en théologie, curé de Ste-Cécile d'Embrun, du 21 nov. 1711 au 21 avril 1734, chanoine honoraire de N.-D. d'Embrun en 1731 (p. 62), 7 juin 1741 et 22 oct. 1743 (p. 388) et en 1750 (G. 695). Il était fils de Jacques Dalmas, avocat, et d'Ennemonde Comier, et frère de J.-B. Dalmas, sgr de Réotier, juge des châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais, 1713, † 3 nov. 1734 (p. XXXIX).

[2]) J'ai également tenu grand compte des *Tableaux des anciennes mesures des principales communes du département*, publié par Farnaud, dans l'*Almanach du dépt des Hautes-Alpes pour l'an 8e* (1799-1800). Gap, J. Allier, in-32 de 191-4 p. (pages 137-144, et réédition dans *Bull. Soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1886, p. 234-239); — des *Tables de comparaison entre les mesures anciennes du dépt des Hautes-Alpes et celles qui le remplacent dans le nouveau système métrique* [par Martin, professeur de mathématiques à l'École centrale de Gap]. Gap, J. Allier [an 10, 1802-3], in-12 de 134 p. — Cf. *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, par Louis Blancard, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône. Paris, J.-B. Dumoulin, 1868-79, in-8e, de 556 p. et V planches; — *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1903, nos 1 et 2, p. 293-406.

le *pouce*, ou 1/9 du pan, soit 1/12e du pied, de 0 m. 0270, et la *prime*, ou 1/8e du pouce, de 0 m. 0033.

La *canne de Guillestre*, anciennement appelée *pas*, était un peu plus courte que la canne delphinale. Elle avait une longueur de 5 pieds 9 pouces 1 ligne 6 points, soit 1 m. 8687 seulement, « en sorte que l'ancien *pas* de Guillestre devait être à la toise de roi comme 576 est à 553, c'est-à-dire que 576 *pas* de Guillestre et 553 toises de roi étaient égales en longueur »[1]).

La *canne d'Eygliers*, au contraire, était un peu plus longue que la canne delphinale. Elle avait une longueur de 6 pieds 2 pouces[2]), soit 2 m. 0024.

La *canne d'Embrun*, légèrement plus courte que celle d'Eygliers, était plus grande que la canne delphinale. Elle avait 6 pieds 1 pouce 4 lignes, soit 1 m. 9842.

2° Mesures itinéraires.

Le mille romain *(millia passuum)* avait une longueur de 1.481 m. 50.

Le *pas* romain (double pas ordinaire), divisé en 5 pieds, équivalait à 1 m. 4815.

Le *pied* romain, à 0 m. 2963.

La *lieue* ordinaire, de 1.700 toises, valait 3.312 m. 28.

La *lieue gauloise*, de 7.500 pieds gaulois, 2.436 m.

Le *pied gaulois*, 0 m. 3248[3]).

3° Mesures de capacité.

A Guillestre, ainsi qu'à Embrun, la mesure des grains se subdivisait de 8 en 8 parties. La plus grande de ces mesures, appelée *charge* (195 litres 20), contenait 8

[1]) *Instructions*, fol. 6.

[2]) Elle avait exactement la longueur fournie par la distance des « deux piliers qui forment la largeur extérieure de la porte » de l'église d'Eygliers *(Instruction*, fol. 23).

[3]) Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 13. Cf. Aurès, dans *Revue d'Alais*, 1873, p. 101.

émines, dont 2 faisaient le *setier* ou 1/4 de charge. L'émine contenait 8 *civayers*, dont 4 faisaient la *quartière* ou 1/4 de setier[1]). Le civayer contenait 8 *cosses ;* le cosse, 8 *cossons*, et le cosson, 8 *poignées*.

Par conséquent, la *charge* étant de 195 litres 20, l'*émine*, en 1/8e de la charge, valait 24 litres 40 ; le *setier*, ou 2 émines, ou 1/4 de charge, 48 l. 80 ; le *civayer*, ou 1/8e de l'émine, 3 l. 05 ; la *quartière*, ou 4 civayers, ou 1/4 du setier, 12 l. 20 ; le *cosse*, ou 1/8e du civayer, 0 l. 38 ; le *cosson*, ou 1/8e du cosse, 0 l. 0476 ; la *poignée*, ou 1/8e du cosson, 0 l. 008.

4° Mesures agraires.

Les mesures agraires étaient surtout la charge, la setérée, l'éminée, la quarterée ou quartière et le civayer (voy. p. 101-2, 106). Ces noms marquaient la contenance du terrain dans lequel on semait ordinairement les mesures correspondantes de blé.

En Dauphiné, la *setérée de terre* équivalait à l'*arpent de Paris*, ou à la quantité de terre que deux bœufs pouvaient labourer en un jour (soit 34 ares 15). L'arpent de Paris ou de France était divisé en 900 cannes carrées.

Par suite, la *charge* de 8 éminées ou 3.600 cannes, valait 2 h. 73 a. 20 c. ; la *setérée*, de 2 éminées ou 900 cannes, 34 a. 15 ; l'*éminée*, de 8 civayers ou 450 cannes, 17 a. 07 ; la *quarterée*, ou 1/8e de l'émine, ou 56 cannes 2 pans, 2 a. 13.

Il importe de ne pas perdre de vue que « l'ancien *pas* de Guillestre était plus court que la toise de roi et n'avait en longueur que 5 pieds 9 pouces 1 ligne 6 points », soit

[1]) Jusqu'à ces dernières années, on a pu voir sur la place principale de Guillestre, un bloc énorme en marbre rose, percé de trous de diverses dimensions et connu sous le nom de *Pierre de mesure*. Ce monument historique local paraissait remonter à une époque reculée ; il aurait mérité d'être conservé avec soin. Il est mentionné plusieurs fois dans les documents, par exemple, le 29 juil. 1625 (p. 430), le 3 juin 1633 (p. 435) et en 1619. Il a été brisé depuis quelques années (p. 138).

1 m. 8687. Par suite, la setérée de terre à Guillestre, ne « contenant que 312 *pas* 4 pans », réduite en cannes delphinales, donnait les mesures suivantes.

La *charge* de 2.500 *pas* ou 2.400 cannes, 45 ares 56 ; la *setérée* de 312 *pas* 4 pans, 300 cannes, 11 a. 39; l'*éminée* de 156 *pas* 2 pans, 150 cannes, 5 a. 68; la *quarterée* de 78 *pas* 1 pan, 75 cannes, 2 a. 84; le *civayer* de 19 *pas* 4 pans 2', 18 cannes 6 pans 0,71.

Pour mesurer les vignes et les prés, on se servait surtout de la *fosserée* et du *journal* ou *faucheur*, dont la valeur était très variable.

A Guillestre, la fosserée de vigne était de 4 civayers, ancienne mesure, soit de 78 pas 1/8e, ou bien de 75 toises carrées de roi, soit de 2 ares 84. Elle équivalait à la quarterée de terre.

A Eygliers, la fosserée, également de 4 civayers, était de 100 cannes ou toises de roi, soit de 3 ares 78.

A Réotier et à St-Clément, la fosserée de 4 civayers n'était que de 80 cannes, soit de 3 ares 03[1]).

A Embrun, la fosserée était de 6 civayers 1/4 de terre, c'est-à-dire de 100 cannes d'Embrun ou de 103 toises 4 pieds 5 pouces 1 ligne 7 points 6 primes, équivalant à 4 ares 42.

Le *faucheur de pré*, ou l'étendue de pré qu'un homme peut ordinairement faucher dans un jour, était, à Embrun, de 6 éminées ou 3 setérées de terre, soit de 768 cannes d'Embrun (l'éminée y étant de 128 cannes, égalant 132 cannes delphinales).

A Vars, la journée ou journal de faucheur, de 900 toises, est évaluée à 36 ares.

[1]) Actuellement, à St-Clément, la fosserée est de 4 ares (l'are étant de 25 toises carrées).

5° Mesures de capacité pour les liquides.

A Guillestre, de même qu'à Chorges, à Savines et à Briançon, les mesures pour le vin étaient la charge, le le sétier, l'émine et le pot.

La *charge*, ou *saumée*, de 8 émines,	valait	184	litres	32
Le *sétier*, ou 2 émines, de 32 pots,	—	46	—	08
L'*émine*, ou 16 pots,	—	23	—	04
Le *pot*,	—	1	—	44

A Mont-Dauphin et à Embrun, l'émine était divisée également en 16 pots, mais chaque pot ne valait que 1 litre 33 ; l'émine, 21 litres 28, et la charge, 170 litres 26.

En quelques endroits, le setier de vin se divisait en 24 *pintes ;* 12 setiers ou 228 pintes formaient le *muid de vin* (5 hectol. 5296). Le muid de Paris équivalait à 2 hectol. 68.

Pour l'huile, la mesure en usage à Embrun et à Guillestre était la livre, qui correspondait à 0 *centilitre* 66.

6° Poids.

Les poids en usage, à Guillestre, étaient la livre et l'once ; 16 onces formaient la livre et 100 livres, le quintal. La livre de Guillestre était un peu plus faible que la livre poids de marc.

Le *quintal*, de 100 livres	valait	40 kilogr. 750 gr.
La *livre*, de 16 onces,	—	407 gr. 500
L'*once*, 1/16e de la livre,	—	25 gr. 460

Le *marc*, de 8 onces, servait surtout à peser les matières d'or et d'argent. L'once se divisait en 20 gros ou deniers, et le denier, en 24 grains.

Le *marc*, de 8 onces, valait............	244 gr. 75
La *livre*, poids de marc, de 16 onces.....	489 gr. 50
L'*once*, poids de marc, de 20 deniers ou gros.....	30 gr. 4937

Le *denier*, ou le *gros*, de 24 grains......	1 gr. 5295
Le *grain*, 1/24e du gros.................	0 gr. 0637

En 1737, la valeur intrinsèque du marc d'argent était, à l'étranger, de 45 l.; en France, par édit royal, elle était de 48 l., et, chez les orfèvres, soit à cause du déchet, soit pour le contrôle et la façon, de 52 l.[1]). Actuellement, la valeur du marc d'argent est de 55 francs, et celle du marc d'or, de 860 fr. En 1701, le marc d'or valait 474 l. 10 s. seulement.

7° Monnaies.

Les monnaies ayant cours dans l'Embrunais, pendant le moyen âge et jusqu'au moment de l'adoption du système métrique, étaient surtout la livre, le florin, et leurs multiples ou leurs subdivisions.

On trouve, dans les documents, mention d'une grande variété de monnaies, et cela, parce qu'on suivait, en Embrunais, tantôt le système viennois ou delphinal, tantôt le système provençal et tantôt le système français ou de la livre tournois, et d'autres encore.

D'ordinaire, la *livre d'argent* se partageait en 20 *sols* ou *sous;* le sol, en 12 *deniers;* le denier, en 2 *oboles*, et l'obole en 2 *pites*. D'ailleurs, 2 deniers formaient 1 *patac;* 3 deniers, 1 *liard*, et 10 deniers un blanc *(albus)* ou *parpaillole*.

Le *florin d'or* était de 12 gros ou de 12 sous tournois, et celui-ci, de 12 deniers tournois.

Nous donnons, ci-après, la valeur en *francs* de la plupart de ces monnaies, d'après les travaux de Natalis de Wailly, de Leber, de Louis Blancard et autres savants qui se sont plus spécialement occupés de cette matière. Dans une 1re colonne, on trouvera, du moins approximativement, la valeur intrinsèque ou métallique de chaque monnaie et, dans une 2e colonne, la valeur relative de

Observations, f° 23.

cette monnaie, aux diverses époques où elle eut cours dans nos pays. Suivant les économistes cités, la valeur relative des monnaies était, au XIIIe et au XIVe siècle, environ 6 ou 5 fois plus grande que sa valeur intrinsèque ou métallique; au XVe siècle, elle était 5 fois ou 4 fois 1/2 plus grande; au XVIe, 4 fois 1/2; au XVIIe, 3 fois; au XVIIIe, 2 fois 1/2 ou 2. En multipliant par ces nombres fixes la valeur métallique de chaque monnaie, on aura, très approximativement, sa valeur relative. C'est là ce qu'on nomme le *pouvoir* de l'argent.

D'ailleurs, les monnaies, tout en conservant le même nom, vont en perdant, à chaque siècle, de leur valeur intrinsèque, soit à cause de la grande quantité de métaux précieux importés en Europe depuis la découverte de l'Amérique, soit par suite de la diminution des métaux employés à la fabrication d'une même monnaie, ou pour d'autres motifs qui ne peuvent être énumérés ici.

Aux XIIIe-XIVe siècles. — Pouvoir de l'argent, 6 ou 5.

Livre tournois [1]),		de 20 sols.......	23f75	142f50
Sol	id.,	de 12 deniers....	1.1875	7.125
Denier	id.,	de 2 oboles......	0.10	0.60
Obole	id.,	de 2 pites.......	0.05	0.30
Pite	id.,	ou 1/2 obole....	0.025	0.15
Livre viennoise,		de 20 sols......	19.00	114.00
Sol	id.,	de 12 deniers...	0.95	5.70
Denier	id.,	de 2 oboles. ...	0.08	0.42
Obole	id.,	de 2 pites.......	0.04	0.24
Pite	id.,	ou 1/2 obole....	0.02	0.105
Livre provençale ou *Franc d'or*, de 15 gros ou 20 sols prov........			14.25	84.61
Gros provençal ou *Sol tournois*.			0.95	5.70
Sol	id.,	de 12 deniers....	0.7125	4.273
Denier	id.,	de 2 oboles.....	0.059	0.354
Parpaillole ou *Blanc*, de 10 deniers.			0.590	3.540
Liard	id.,	de 3 deniers....	0.167	1.122
Patac	id.,	de 2 deniers....	0.118	0.708

[1]) Originairement frappée à Tours, d'où son nom.

Au XVe siècle. — Pouvoir de l'argent, 5 ou mieux 4 1/2.

Florin d'or, de 12 gros ou 16 sous provençaux..................	10f00	45.00
Gros ou *Sol tournois*, de 4 liards ou 12 deniers.	0.8333	3.75
Sol provençal, de 12 deniers	0.6262	3.8176
Denier id., ...	0.0522	0.2349
Liard id., de 3 deniers......	0.1066	0.7047
Livre provençale ou *Franc d'or*, de 20 sols ou 15 gros.............	12.50	56.25
Ecu d'or provençal, de 17 gros provençaux......................	14.166	63.7474
Livre coronat, de 25 sous provenç.	15.655	70.4475

Au XVIe siècle. — Pouvoir de l'argent, 3 ou 2 1/2.

Ecu, de 3 livres ou 60 sols........	16f20	40f00
Livre, de 20 sols.................	5.40	13.50
Florin (1/5e de l'écu), de 12 sols...	3.24	9.72
Sol, de 12 deniers................	0.27	0.81
Denier	0.0225	0.0675

Au XVIIe siècle. — Pouvoir, 2 1/2 ou 2.

Ecu, de 3 livres t. ou 60 sols t.....	9.00	22.50
Livre t., de 20 sols t..............	2.00	7.50
Florin ou *Ducat*, de 12 sous tournois ou 14 sous provençaux.........	1.80	4.50
Sol provneçal	0.2825	0.35125
Sol t., de 4 liards ou 12 deniers....	0.15	0.375
Liard, de 3 deniers...............	0.0375	0.09375
Denier, de 2 oboles...............	0.0125	0.020
Obole, de 2 pites.................	0.00625	0.010
Pite, 1/2 obole...................	0.00312	0.005

Au XVIIIe siècle. — Pouvoir, 2.

Ecu, de 3 livres..................	4.20	8.40
Livre, de 20 sols..................	1.40	2.80
Sol, de 12 deniers, etc............	0.116	0.232

CHAPITRE XVIII.

I. Agriculture. — Canaux d'arrosage, digues. — Intempéries. — II. Commerce. — Foires et marché. — III. Industrie. — Moulins, Fours. — La Fusine. — Le marbre de Guillestre.

L'agriculture, de tout temps, a été l'occupation principale des habitants de Guillestre. Ce fait explique l'origine des nombreux groupements de maisons agricoles, que l'on rencontre sur le territoire de Guillestre et dont l'existence date probablement de l'époque gallo-romaine. Ils sont historiquement connus sous les noms de : *Villa, Villa Veteri ; Villare* ou *Villarium ; Villaretum*, etc ; VILLE-VIEILLE, *Viula Vitole* du testament d'Abbon (739), *in Villa-Veteri*, 1469 (p. 445) ; — VILLE-NEUVE, 1392 (p. 13), 1630 (p. 130) ; — BASSE et HAUTE-VILLE, 1698 (p. 151', 172) ; — VILLAR-ROBERT, 1365 (p. 293') ; *in Villario Roberto*, 1469 (p. 445') ; — LE VILLAR, *in Villario*, idem ; — LE VILLARET, *in Villareto*, 1630 (p. 133), 1671 (p. 149'), etc. Toutes ces dénominations se rapportent à des centres d'exploitation agricoles plus ou moins prospères.

Dès l'époque romaine, dans le territoire de Guillestre, on cultivait le froment, le seigle (*annona*), l'orge, l'avoine, les haricots, les pois, les lentilles, les raves, les navets, les ognons, les choux. La vigne y prospérait sur tous les coteaux ensoleillés de *Gaboyer*, de *La Rochette*, de *La Lonjagne*, de *Chagne*, du *riou Monarès* et jusque dans la plaine de *Barben* ou du *Plan-de-Fazy*. Une multitude d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, pruniers, abricotiers, sorbiers,... produisaient des fruits exquis. De très beaux noyers fournissaient en abondance une huile recherchée pour l'alimentation et pour l'éclairage.

Le chanvre était cultivé sur d'assez grandes étendues de terrain, surtout le long de Rioubel, au-dessous du château de l'archevêque, qui, de cette circonstance, a gardé le nom de *Chenebier* ou *Chenevier*. Cette culture a presque complètement disparu de nos jours.

De belles prairies naturelles ou artificielles couvraient les plateaux de *La Chalp* et de *Gramison*, les rives de *Rioubel* et de *Chagne*, les pentes du *Mélezet*, etc , et, chaque année, fournissaient un fourrage excellent, qui servait à la nourriture de toute sorte de bétail : chevaux, mulets, ânes ; bœufs, vaches, veaux ; moutons, brebis, agneaux ; chèvres et *menons* (boucs châtrés), dont la viande alimentait les boucheries de Guillestre et servait à la nourriture des habitants.

Canaux d'arrosage.

La nécessité de combattre la nature légère et sèche du sol amena de bonne heure les habitants à creuser des canaux d'arrosage. Il est question de ces canaux dans la charte communale de 1329, dans le cadastre de 1469 et dans nombre d'autres documents. Les plus anciens canaux paraissent être ceux de *La Chalp: in Lonjagnia, de super et subtus bedale Calme*, 1469 (cadastre, f° 307 v°), ceux de *Rabious*, 1622, de *La Lauze*, 1629 (p. 121), des *Chanals*, 1671 (p. 78), des *Crozes*, 1672 (p. 151). La plupart d'entre eux existent encore et sont largement utilisés de nos jours.

On dériva, d'abord, l'eau de ces divers canaux du torrent de *Rioubel;* plus tard, on essaya d'utiliser les eaux du torrent de *Chagne* et l'on creusa, à grands frais, au-dessus du pont de *Panacelle,* dans le roc, le lit de ce nouveau canal, en 1774 (p. 79). De nombreux travaux furent exécutés dans ce but au canal de Chagne, en 1840-49 et 1854-62[1]). Ils ne produisirent pas de résultats bien

[1]) *Arch. des Hautes-Alpes*, série S 5. — C'est même à la suite de ces travaux que la *Nécropole de Panacelle* fut découverte et bouleversée

appréciables. Et c'est ce qui, postérieurement, a déterminé la commune de Guillestre à aller chercher, à une grande distance, les eaux du torrent de Ceillac et à construire le canal actuel ou *Canal Salva*, qui parait donner satisfaction aux besoins agricoles des habitants.

Fréquemment, surtout au printemps, lors de la fonte des neiges, les anciens canaux d'arrosage étaient plus ou moins détérioriés; souvent, aussi, ils étaient remplis de graviers par les pluies torrentielles, en 1772, par exemple (p. 248'). De là des dépenses d'entretien, dont on rencontre fréquemment des traces, en 1740 (p. 216'), en 1746 (p. 222'), en 1755 (p. 228'), etc. Le devis dressé, le 25 oct. 1757, par l'ingénieur Bédanne pour un aqueduc à élever sur deux voûtes, « pour le canal qui arrose la majeure partie du territoire » de Guillestre, est de 1.979 l. (p. 258'). En 1771, deux arcades en maçonnerie au mas des *Crozes* s'écroulent en partie. L'année suivante (1772), un « atelier de charité » est installé sur le parcours du canal de *La Chalp-Dessus*. Il utilise 423 journées d'homme, à 10 sols par jour; 194 journées de femme ou d'enfant, à 6 s., et 98 journées de maçon, à 35 s. Total, 588 l. 16 s. (p. 249'). En 1774, un nouvel atelier de charité est établi pour réparer les canaux (p. 251). D'autres réparations ont lieu le 26 juin 1782 (p. 260).

La surveillance et la bonne répartition des eaux des canaux d'arrosage était confiées à un ou plusieurs gardiens, appelés *préiers* en 1630 (p. 112'), *priers* en 1687 (p. 160) et *prayers* en 1728 (p. 60).

Construction de digues.

Les travaux accomplis contre les torrents de Rioubel, de Chagne, du Monarès, de Pals ne semblent pas avoir jamais été bien considérables, et ils n'ont pas laissé de

par les terrassements entrepris pour établir le canal de Chagne. Peu après, ce torrent emporta la plupart des matériaux extraits de la Nécropole, et aujourd'hui, il est assez difficile de se rendre compte exactement de son étendue.

traces dans les archives de Guillestre. Il n'en est pas de même des digues entreprises le long du Guil, en 1712 (p. 190'), en 1740 (p. 217), en 1755 (p. 228'), et surtout contre la Durance, ainsi qu'on pourra en juger d'après les documents de 1724 (p. 411'), 1734 (p. 213'), 1772 (p. 249), 1787 (p. 265), 1794 (p. 283), etc. Il est vrai que la plupart de ces digues étaient destinées, à l'origine, à protéger les routes voisines ; mais elles servaient également de défense aux vastes étendues de terres cultivées qui bordaient ces routes.

Intempéries.

D'après ce que nous avons dit au sujet des routes et de leur entretien (p. 154), il sera facile d'entrevoir quels dégâts les inondations causaient trop souvent à l'agriculture. D'autres fléaux la frappaient encore.

Fréquemment les froids excessifs de l'hiver ou les gelées du printemps emportaient les récoltes, par exemple, en 1749 (p. 71), en 1777 (p. 253'), en 1789 et en 1791 (p. 271'), en l'an 10 (p. 286).

D'autres fois, la grêle ou des plues torrentielles ravageaient les champs, les prés et les vignes et en détruisaient presque tous les fruits. C'est ce qui arriva notamment le 19 août 1671 (p. 26), le 8 août 1680 (p. 156'), les 12 et 13 juin 1708 (p. 187'), en 1758 (p. 230'), en 1779 (p.81), en l'an 9 (p. 285), etc.

Foires et marché de Guillestre.

A cause de sa situation géographique, Guillestre fut, de tout temps, un centre commercial très important : « Il y a, dit Albert, quatre foires à Guillestre : les deux principales sont celles de S. Pons au printemps, celle de S. Luc en automne, où se rendent plusieurs marchands du Piémont, de la république de Gênes, du Contat Venessin, de

Provence, de Languedoc et des autres provinces du Royaume »[1]).

De plus, le lundi de chaque semaine, il y a à Guillestre un gros marché, très fréquenté par les populations de toutes les vallées du Briançonnais, du Queyras, de la vallée de Barcellonnette, de l'Embrunais, du Gapençais, du Champsaur. Ce marché se tenait anciennement, près du château de l'archevêque. Guillaume de Mandagot, vers 1299 ou mieux en 1296, en autorisa le transfert dans l'intérieur de Guillestre, où il permit de construire une halle de 18 cannes de long sur 7 cannes de large (p. 4'). C'est dans la maison du marché que, dès 1329, l'on conservait les étalons des mesures et des poids qui servaient à la vente en détail des denrées et autres marchandises. Après avoir été vérifiées avec soin, toutes les mesures en usage devaient être marquées aux armes de l'archevêque d'Embrun et des consuls de Guillestre, les étalons étaient eux-mêmes enfermés dans un grand coffre fermé à deux clefs, dont une déposée entre les mains du baile archiépiscopal et l'autre, entre celles des consuls de Guillestre[2]).

Les foires de Guillestre, *nundinas de Guillestra*, ainsi qu'on les appelle le 17 févr. 1336 (p. 307'-8), duraient ordinairement trois jours, et même plus, jusqu'à 8 jours. Il s'y faisait un commerce très considérable de bestiaux : chevaux et mulets, bœufs et vaches, moutons et brebis, etc. Le tarif des droits de leyde et de gabelle de 1536, à percevoir lors de ces foires, est particulièrement instructif et permet de se rendre compte de la nature des marchandises exposées en vente : grains, fers, sel, toiles, draps, cordes, quincaillerie de toute sorte (p. 349'-350).

Pour le bétail, les foires se tenaient plus spécialement sur les prés et dans les champs du quartier de Ste-Catherine et autour des remparts ou *barris* de Guillestre. Pour

[1]) Abbé Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, t. I. 1783, p. 148-149.

[2]) Charte communale de Guillestre de 1329, n° 25. La pierre de mesure en marbre rose, mentionnée précédemment (p. XCII), datait très probablement de cette époque.

les grains, les articles de mercerie et de quincaillerie, la vente se faisait sur la place du *consolat* (place principale de Guillestre).

Les officiers de l'archevêque se rendaient exactement aux foires de Guillestre, afin de juger sommairement et séance tenante toutes les difficultés qui surgissaient entre les acheteurs et les vendeurs. La communauté était tenue d'héberger les officiers de justice et leur suite. Elle se rédima, de cette obligation assez onéreuse, le 14 janv. 1614, moyennant 1.200 l. (p. 320).

Au XVe siècle, un conflit très grave éclata entre Embrun et Guillestre à propos de la foire de la S. Luc (p. 14). Une ordonnance du gouverneur du Dauphiné, rendue à Lyon le 5 sept. 1473, avait créé une foire de la S. Luc à Embrun, au détriment de Guillestre, qui, « de temps immémorial », tenait une des foires les plus importantes de la région précisément à cette date. Les communautés du Briançonnais, du Queyras, et autres prirent fait et cause pour Guillestre (p. 410). Finalenement, par transaction du 1er sept. 1475, Guillestre fut maintenu dans la jouissance de son antique foire de la S. Luc.

L'archevêque Antoin de Levis, accorda à Guillestre une nouvelle foire (probablement celle de la Toussaint) qui était franche et où l'on ne payait aucun droit de leyde ou de gabelle. Elle durait 8 jours. La création d'une foire à Guillestre, par l'archevêque d'Embrun est l'un des derniers actes de souveraineté que les archevêques, princes d'Embrun, aient accomplis dans la principauté d'Embrun. Suivant le curé Albert [1]), cette création daterait de 1535 ; d'après le père Fornier [2]), mieux renseigné sans doute, elle serait de 1539.

D'après l'enquête faite, le 25 juil. 1590, par Hugues de Callignon au sujet des revenus des archevêques d'Embrun, on peut juger de l'importance des anciennes foires de S. Pons et de S. Luc : ces foires, dit-on, « auparavant

[1]) *Hist. du dioc. d'Embrun*, I. 149, note.
[2]) *Hist. génér. des Alpes*, I. p. 225 ; II, 516-7.

la dernière reprinse des armes en France, en ce pays, estoient belles, grosses et grandes, et de grand' desduite de toutes sortes de marchandises, où il y abordoit grand' quantité de marchants de Daulphiné, Provance, Piedmont et Terre-Neuve », etc. (p. 318).

Fréquemment, à cause des foires de Guillestre et afin d'éviter des désordres, les troupes de passage, au lieu de faire étape à Guillestre, allaient loger ailleurs, ordinairement à St-Crépin. Ainsi, le 20 avril 1638 (p. 134), le 7 mai 1649 (p. 138'), etc.

Lorsque la foire de S. Pons coïncidait avec les trois jours des Rogations, l'administration diocésaine accordait la « dispense de la chair » ou de la viande ; c'est ce qui eut lieu en 1649 (p. 138) et en 1680 (p. 158).

Il arrivait quelquefois que des maladies épidémiques ou contagieuses décimaient les bestiaux de diverses régions. On ne manquait pas, dans ces circonstances, de prendre à Guillestre des précautions. Le 2 févr. 1736, le subdélégué Fantin des Odoards défend d'amener, à la foire de Guillestre, des bètes à corne de Piémont, où sévit l'épidémie (p. 105-6). Le 3 mai 1758, on place des gardes aux ponts de Ste-Marie ou *Pont Rouge* sous Mont-Dauphin, au *Simoust* et à *Chagne*, afin d'empècher l'arrivée des bestiaux du Briançonnais, où une maladie contagieuse régnait parmi les bètes à corne (p. 231 [1]).

Les mesures de précaution ou de surveillance contre les voleurs n'étaient pas négligées. Le 12 juil. 1732, le vibailli Silvestre signale la présence de deux voleurs à la dernière foire de Guillestre (p. 210'). Le 3 juil. 1764, le subdélégué Fantin invite les habitants à se précautionner

[1]) Les bestiaux, à Guillestre, étaient parfois atteints de maladies dangereuses. En 1732, le consul Laurans demande à l'archevêque d'autoriser le curé de Guillestre à « donner la bénédiction aux bestiaux au subjet de la malladie qu'ils avoient à la langue » (p. 209'). Même requête en en 1758, « attendu la maladie des bettes à corne » (p. 231), etc. Une violente épizootie fit périr, en l'an 8, quantité de bœufs et de vaches (p. 286, *Arch. des Hautes-Alpes*, M 13, nº 18).

contre la bande de malfaiteurs qui a commis des vols considérables à Césanne le 30 juin précédent (p. 241).

En 1778, les foires de S. Pons et de S. Luc ne se tenaient pas à jour fixe. Les marchands intéressés « de l'Embrunois, Briançonnois, Gapençois, vallée de Barcelonnette, Provence, Languedoc, Piémont, Italie, Gènes, Juifs et autres étrangers », réclament que ces foires soient tenues à l'avenir le 2[d] *lundi de mai*, et le 3[e] *lundi d'octobre* (p. 80). Cette réclamation fut adoptée.

En 1804, outre les foires anciennes de S. Pons, de S. Luc, de La Toussaint et du 1[er] *lundi de juillet* (déjà existante en 1649 (Voy. 7 mai, p. 138), on mentionne pour la première fois la foire dite de *Carême* (p. 288). J'ignore à quelle date cette foire a été créée.

Les revenus de la leyde et de la gabelle, perçus anciennement à Guillestre au profit de l'archevêque d'Embrun, produisent, en 1662, à la S. Luc, 38 écus. Antoine Deville offrit, pour la foire de S. Pons, de l'année suivante, 65 écus (p. 438). En 1736, les droits perçus à la foire de S. Pons furent de 106 l. 13 et à celle de S. Luc, de 160 l. (p. 214').

Moulins, fours, etc.

L'industrie n'a jamais été très prospère à Guillestre. Comme en beaucoup d'autres localités de l'Embrunais, on trouvait à Guillestre, le long de Rioubel ou de Chagne, de nombreux moulins à farine, dont un appartenant à l'archevêque d'Embrun[1]).

Ce moulin était situé au faubourg de Fontloube, non loin du château archiépiscopal. D'autres moulins existaient le long de Rioubel, au quartier de Ville-Vieille. Il y en avait également sur la rive gauche de Chagne, près du chemin de Risoul, et, un peu au-dessous du confluent du Rioubel et de Chagne, au lieu dit actuellement *Le Marti-*

[1]) Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, III, p. 272.

net, à cause de la construction, à une date postérieure, de diverses fabriques de fer et de drap. Déjà nous avons dit (p. XLVII, nº 6) que Guillaume Bérard, le 18 sept. 1737, fit bâtir au *Martinet* une petite chapelle en l'honneur de St Martin, qui existe encore.

L'archevêque possédait également à Guillestre des fours, auxquels les habitants étaient tenus de faire cuire leur pain. Ces derniers, suivant acte du 24 oct. 1332, payaient aux fourniers un pain sur 30 (p. 4'). Mais, le 17 août 1364, l'archevêque Bertrand de Châteauneuf abandonna aux habitants ses droits de fournage, moyennant une pension annuelle et perpétuelle de 20 florins d'or fin (p. 5). Dès lors, cette pension fut exactement payée à l'archevêque jusqu'à la Révolution, ainsi que le constatent de nombreux documents. Le « Grand fourt » fut construit en juin 1675 (p. 154). Son toit fut refait en nov. 1698 (p. 173'). En 1766, les frères Bérard s'engagent à construire deux nouveaux fours, à condition qu'on leur donnera le vieux, situé à « la Ville-Vieille », où on ne peut accéder l'hiver « sans risquer de faire chutte et perdre les pattes » (p. 76). On décide alors de « placer le four banal de la communauté à l'emplacement qui se trouve dans le *valla* (fossé) de la ville, auprès du mur du rampart tenant au cimetière, près la porte de Barcelonnette », etc. (ib.).

Un *martinet* ou fabrique de faux existait le 23 juil. 1685 sur la rive droite de Rioubel, non loin de l'église de Guillestre. Cette usine, avec « canaux et bélière », quatre grosses mailles, enclumes, « trois dames où sont attachées lesd. enclumes », « 6 paires de tenailles, 2 marteaux de main et 1 masse », fut alors affermée par mᵉ Pierre Jacques, fils de feu Pierre, de Guillestre, agissant à son nom et à celui de ses beaux-frères Charles et André Vinay, à « mᵉ Nicolas Demontans, du lieu de *Taringe* (Taninge) en Faussiny en Savoye, maistre faiseur de *dailles* », pour six ans, au prix de 33 l. par an[1]).

[1]) Minutes de J.-B. Albert, not. de Guillestre, nº 4, fº 121-2 (aux arch. des Htes-Alpes).

La fusine de la Combe du Queyras.

Plus anciennement, des fusines ou hauts fournaux, pour l'exploitation du fer, avaient été installés dans la Combe du Queyras. On les y trouve en 1311-20[1]). Emportées en 1408[2]), elles furent réorganisées en 1440; mais probablement sans grand succès. Le 14 sept. 1474, Jean Baile accorda la fusine de la Combe à Chaffrey Chapeau, de Château-Dauphin (voir ci-dessus, p. 60). Le 10 oct. 1645, des offres sont faites à la communauté de Guillestre « touchant la fabrique du fer dans la *Combo* du Queyras » (p. 16'). Le nom de la *Fusine* est rappelé par celui du pont de *La Fuzino*, le 22 février 1619 (p. 426). Il reparait encore le 6 sept. 1700 (p. 177).

Le marbre de Guillestre.

Une industrie très ancienne est celle du marbre rose ou marbre de Guillestre, dont les principaux édifices du pays ont été ornés, en particulier les églises et les chapelles. On sait que l'église de Guillestre, en 1507, a été en grande partie construite avec ce beau marbre. De cette carrière ont été tirés les matériaux qui ont servi à construire les ponts de Ste-Marie sur le Guil ou le Pont Rouge, l'ancien pont de St-Clément, les remparts et les casernes de Mont-Dauphin, etc., et, de nos jours, partie de ceux qui ont servi à édifier la splendide cathédrale de Gap et les soubassements du Musée de cette ville.

Rappelons encore que les bois de Guillestre, transportés par radeaux sur la Durance à Marseille et à Toulon, ont été employés dans la marine au XVIIe et au XVIIIe siècle (p. 135' et suiv.).

[1]) Voy. *Bull. soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1881, p. 488-491.
[2]) *Inv. des Arch. de l'Isère*, B. 3718, note 2 de la page 152.

Les eaux thermales du Plan-de-Fazy.

Une autre source de profits, mais peu productive jusqu'ici, pourra provenir de l'exploitation des eaux thermales du Plan-de-Fazy. Ces eaux, utilisées dans la région, jouissaient déjà d'une certaine vogue au XVII[e] siècle. Qu'il suffise, pour le démontrer, de rappeler la cure faite aux bains du Plan-de-Fazy par le marquis d'Herville, gouverneur de Pignerol, la marquise sa femme et leur suite. Au XVIII[e] siècle, les militaires des garnisons de Mont-Dauphin, d'Embrun, de Briançon et de Tournoux, fréquentaient également les bains du Plan-de-Fazy (H.suppl. 210). Charmeil, chirurgien-major de l'hôpital de Mont-Dauphin, fit l'analyse des eaux du Plan-de-Fazy et son travail fut inséré dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie militaire* de 1783-84. Les médecins Nicolas et Fodéré en firent d'autres. En 1806, le D[r] Farnaud, médecin de la maison centrale d'Embrun, composa, à la demande du préfet Ladoucette, un long *Mémoire* qui a été cité dans l'*Histoire des Hautes-Alpes* (éd. de 1848, p. 175 et 710). L'établissement actuel, construit en 1824, aux frais du département des Hautes-Alpes, a coûté de 18 à 20.000 fr. Cet établissement a été cédé gratuitement par le département à la commune de Guillestre le 28 août 1845, mais à charge d'entretien[1]).

---

[1]) *Arch. des Htes-Alpes*, K, 35; M 6, 39 et 50.

CHAPITRE XIX.

Assistance publique. — L'hôpital de Guillestre. — Révocation de l'Édit de Nantes. — Le grenier d'abondance. — Le bureau de bienfaisance. — Médecins, chirurgiens et apothicaires.

Dès le XIVe siècle, il y avait à Guillestre un hôpital sous le vocable du St-Esprit. La charte du 30 sept. 1365 rappelle qu'il était administré par un procureur et un hospitalier (p. 293). Il était établi au bas du quartier de Ville-Vieille, et il a donné son nom à la porte qui avoisine le pont de Rioubel : *in porta Hospitalis juxta viam publicam*, 1469 (fo 301'). La fontaine qui est près de cette porte s'appelle toujours la fontaine de l'Hôpital. En 1532, Antoine Pascal, évêque de Rosea, vicaire général de l'archevêque d'Embrun, accorda diverses indulgences en faveur de l'hôpital du St-Esprit de Guillestre, *ad opus hospitalis Sti Spiritus* (G. 11, p. 9).

Au XVe siècle, l'hôpital de Guillestre, outre la maison dans laquelle il était installé, près du *barri* et du *portal de l'Hôpital*, possédait des propriétés nombreuses à Champ-Fillol, à Gaboyer et ailleurs (p. 103). Le 21 juil. 1563, il avait des terres à Gramison et au Claus *(de Clausa)* (p. 440). Diverses rentes lui étaient dues en 1661 (p. 437'). Elles étaient perçues par des procureurs, par exemple en 1699 (p. 330) et en 1703 (p. 179).

L'hôpital avait d'étroites relations avec la Confrérie du St-Esprit, dont nous avons parlé déjà (p. 97). En 1726, les revenus de cette confrérie furent attribués à l'hôpital (p. 332').

L'hôpital de Guillestre, appelé souvent « hôpital-Dieu » XVIe siècle (p. 360), « authel-Dieu ». 28 janv. 1685 (J.-B. Albert, not.); *Xenodochium*, 1641 (p. 366), « maison de l'aumône », 1744 (p. 220) et 1771 (p. 242), ou simplement « l'Aumône », 1789 (p. 87), an 2, an 5 et an 7 (p. 276' et 281'), était administré par le curé, le châtelain, les consuls et trois autres notables habitants[1]). On peut voir, dans l'*Inventaire des archives hospitalières des Hautes-Alpes* (Série H suppl. 241 et 242), l'analyse de deux petits volumes consacrés à l'administration de cette maison, de 1680 à 1768, et de quelque façon les revenus de l'hôpital étaient employés au soulagement des pauvres du lieu et à celui des pèlerins et des passants indigents. Disons seulement que, dès 1752, les bâtiments étaient en fort mauvais état et tombaient en ruines (H suppl. 242), et que les aumônes distribuées aux pauvres annuellement étaient de 7 charges 1/2 de seigle, soit de 30 setiers, qui, à 25 l. la charge, représentaient une somme de 187 l. 10 s. (ibid.).

D'ordinaire les secours étaient distribués par un hospitalier attaché à l'établissement. Pierre Albrand, hospitalier en 1649 (p. 140) et 1667 (p. 363'), recevait un petit traitement annuel de 9 ou 10 l. (p. 148). Il remplissait, en même temps, les offices divers de fossoyeur (p. 322') et, en 1675, de crieur public (p. 153'). Il eut pour successeur, en 1675, Claude Philip (p. 154), et, en 1707, Sauveur Pascal (p. 381).

Lors de la révocation de l'Édit de Nantes, la déclaration royale du 21 août 1684, interdisant l'exercice de la R. P. R. « aux lieux de Guilhestre, Molines et St-Véran », prescrivit la démolition des temples desd. lieux et en attribua les débris à l'hopital de Guillestre. C'est à cette triste affaire que se rapporte le document suivant :

[1]) *Invent. des Arch. Hospit. des Hautes-Alpes*, H suppl. 242.

Transaction entre les sieurs prévost et scindiq du clergé d'Ambrun, et les Consuls et procureurs de l'hospital de Guilhestre.

L'an 1585 et le 28 jour du mois de janvier, apprès midy. Comme seroit ainsy que, par divers arretz du Conseil d'Estat de Sa Majesté, rendus au mois de décembre dernier, à la pourssuite et dilligence de m^r le scindiq du clergé du diocèse d'Ambrun, S. M. aye interdit l'exercice de la R. P. R. aux lieux de Guilhestre, Molines et St-Véran et la desmolition des temples desd. de lad^e R. P. R. desd. lieux, à la dilligence dud. s^r scindiq, à la descharge de la préférence des fraix des desmolitions, sur les desbris et matériaux, et que pour l'exécution desd. arrêtz messire Estienne Roux d'Arbaud, prévost et vicaire général dud. diocèze, et messire Estienne Donnadieu, chanoine et député dud. clergé, soint partis expressement de lad^e ville d'Ambrun, accompagnez de plusieurs personnes et de Caffe, sergent royal.

Estant arrivés au présent lieu, ils ont esté priés par le procureur et directeur de l'authel-Dieu dud. Guilhestre, comme ayant-droict, par la déclaration de S. M. du 21 aoust 1684, de toutz les biens appartenantz auxd. consistoires desd. lieux, et de leur laisser le soin de la desmolition desd. temples, pour esviter de plus grands fraix, et dans le dessein de profiter desd. matériaux et desbris qui proviendront de la desmolition desd. temples, et des cloches dont les consistoires estoint actuellement en possession au temps desd. arrêtz, à charge que lesd. s^rs le vicaire général et député dud. clergé les adsisteront à faire faire lad^e desmolition et à leur faire remètre lesd. cloches.

A quoy ayant consanty, ils ont vacqué, à cest effect, pendant plusieurs jours, avec leur suitte et led. sergent et ses thémoins à ce que dessus, soit au présent lieu,

à celluy de Molines et St-Véran[1]), pour raison de quoy lesd. srs vicaire général et député dud. clergé ont soufert des grandes dépenses, estre remboureées avec leur vacquations, pendant vingt jours entiers qu'ilz ont vacqués pour cest effect, en suite desd. arrestz et en exécution de lade déclaration.

A ceste cause, par-devant moy, notaire, et thémoins bas nommez, ont esté présens en leurs personnes lesd. messires Estienne Roux d'Arbaud, vicaire général, et Estienne Donnadieu, chanoine et député dud. clergé, d'une part, et srs Esprit Albert et François Devilla, consuls du lieu de Guilhestre, et en ceste qualité directeurs dud. hospital adsistés de moy, Jean-Baptiste Albert, notaire, et Jacques Court, procureurs d'icelluy, adsistés de sr Jacques Court, François Barnéoud, André Court, Jean Bonnardel, Jean Argence, feu Albert, Jean Faure, feu Arnoux, et Jean Faure, feu Esperit, la plus part des conseilliers dud. Guilhestre, de leur advis, et se sont soubzsignés, d'autre; lesquelz, de gré, pour eux et leurs successeurs auxd. charges, ont convenu et accordé que pour les fraix, dépens et vacations faictz et souffertz par lesd. srs d'Arbaud et Donnadieu pendant led. tempz et, pour ce que desrier, ilz retiennent et prènent la cloche qui estoit au temple de Fontgillarde, remise par le consistoire dud. Molines, de laquelle ils pourront disposer, ainsy qu'ilz verront à faire. Attendu que les desbris et matériaux provenus des démolitions des temples desd. lieux, n'ont pas esté sufisantz pour payer les fraix desd. desmolitions, au moyen de quoy et de ce que desrier lesd. directeurs et consuls et procureurs dud. hospital qui, prenant du surplus des autres biens desd. consistoires, demeurent chargés de payer la dépence de bouche desd. srs vicaire général et Donnadieu, pendant leur séjour au présent lieu, dans la maison des hoirs de me Barthélemy Brun, leur première vacquation et lesd. srs prévost et scindiq restent chargés des droictz

[1]) Cf. E. Arnaud, *Hist. des Protestants du Dauphiné*, t. II, 1876, p. 357 et suiv.

et vacquations dud. Caffe, sergent et ses témoins, à l'entière descharge dud. hospital, et se sont entièrement entrequittés. Et ainsy lesd. parties l'ont convenu et accordé sous obligation de tous leurs biens, aux qualités qu'ilz agissent, et requis actes.

Faict et publié aud. Guilhestre, dans la maison curialle, aux présences de mr me François Prat, advocat en parlement, et de Antoine Albert, mon filz, thémoins requis et parties soubzsignés.

(*Signé :*) Roux d'Arbaud, vicaire général; Donadieu; E. Albert, consul; Devilla, consul; J. Court; A. Court; Jean Faure; F. Barnéoud; Albert; Jean Argence; Prat; J. Faure; J. Bonnardel.

J.-B. ALBERT, notaire.

Minutes de J.-B. Albert, no 4, fos 16-17 (Aux *Arch. des Hautes-Alpes*, série E.).

L'hôpital de Guillestre reçut également les débris du temple de *La Chanal*, en la vallée de Château-Dauphin, et, le 20 oct. 1685, il vendit le tout à Sébastien Arnaud, fils de Chaffrey, de La Chanal, moyennant la somme de 120 l., dont led. Arnaud promit de payer l'intérêt annuel de 6 l. à la foire de S. Luc, à Guillestre même[1]).

Peu après, l'arrêt du Conseil d'État du 29 août 1693, attribuait les biens des anciens consistoires du Dauphiné aux hôpitaux d'Embrun, de Gap et de Grenoble. L'hôpital de Guillestre ne recueillit absolument rien des biens des consistoires mentionnés ci-dessus, et ceux-ci furent définitivement attribués à l'hôpital d'Embrun[2]).

LE GRENIER D'ABONDANCE DE GUILLESTRE.

Vers la fin du XVIIIe siècle, à l'exemple de la ville d'Embrun[3]) et sous l'inspiration de l'archevêque Pierre-

[1]) Minutes de J.-B. Albert, 4, fol. 160 vo 162.

[2]) Inv. de la série H suppl. 77-104.

[3]) Qui, le 17 mars 1774, avait établi un mont-de-piété (Voir *Règlement*

Louis de Leyssin, un grenier d'abondance ou Mont-de-Piété fut établi à Guillestre. Le but de cette institution charitable était de prêter aux habitants nécessiteux du blé, qu'ils devaient rendre lors de la récolte, en y ajou-2 civayers par charge, pour l'intérêt, ce qui, avec le temps, devait produire une augmentation du capital. L'archevêque accorda une première mise de fonds de 25 charges de seigle. François Court, originaire de Guillestre, négociant à Turin, en donna 10, et divers particuliers, 1 ou 2. Dès le 24 août 1777, le mont-de-piété était créé. Un règlement fut aussitôt rédigé et homologué par le parlement de Grenoble le 20 mai 1778.

Comme l'hôpital, le grenier d'abondance était administré par un bureau composé du curé, du châtelain, des deux consuls et de quatre membres électifs (p. 79'-80). Avant 1790, le mont-de-piété de Guillestre possédait un fonds de 60 charges de blé. Mais, pendant la révolution, cette réserve disparut rapidement. Louis Deville, maire de Guillestre, en 1808, essaya de la reconstituer et réussit en partie.

Legs de François Court. Le Bureau de Bienfaisance.

Déjà en ventôse an 9 [févr.-mars 1801], L. Deville s'était rendu à Turin pour liquider les legs faits aux pauvres de Guillestre, par François Court, mort le 30 mai 1777 (p. 337'). Il réussit alors à encaisser une somme de 33.672 l. 17 s., qui fut placée à 4 °/₀ sur un honorable négociant de Turin. Les revenus de cette somme, s'élevant à 1.347 l. 14 s., étaient régulièrement envoyés, en mars de chaque année, de Turin à Guillestre, où ils étaient distribués aux pauvres, selon les intentions du bienfaiteur. Par autorisation royale, datée de Neuilly 31 mai 1840, le legs de François Court, représentant alors un capital de 42.000

du Mont-de-Piété établi dans la ville d'Embrun, en XXI articles; homologue en Parlement le 5 mai 1774. Grenoble, veuve Faure, 1774, in-4° de 8 p. aux arch. des Hautes-Alpes, X¹, 43).

francs, fut retiré d'entre les mains du gouvernement Sarde et placé en rentes sur l'État français ; il produisait un revenu de 2.100 fr. Telle est l'origine du Bureau de Bienfaisance de Guillestre, qui actuellement jouit d'une modeste aisance et qui, récemment, à pu organiser un petit hôpital, sur la rive droite de Rioubel. Ce nouvel établissement, confié aux soins de quelques religieuses hospitalières de la congrégation de St-Joseph de Gap, est appelé à rendre de réels services.

Au cours de la rédaction de l'Inventaire des archives de Guillestre, nous avons rencontré la mention d'un certain nombre de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires. Il nous semble utile d'en donner ici liste.

MÉDECINS.

Maître PONS (*Poncius*), médecin d'Embrun, 19 mai 1221 (Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, III, 327).

Noble *Sadelicus de Burgomalo*, médecin de Guillestre, 5 déc. 1391 (p. 13).

Noble Raymond *Macellari*, licencié en médecine, 28 mars 1414 (p. 359').

Michel FINÉ ou FINE, médecin, de Briançon, 1483 (Fornier, II, 720).

Jean DE GARGANIQUE ou GARGANIC, Dr m., 1er août 1621 (p. 422'-3), 7 oct. 1628 (p. 119'), 20 juin 1629 (p. 121'), 16 juin et 8 juil. 1630 (p. 127'), époux de Marie Gautier (ib.), déjà † le 18 mars 1648 (p. 365').

N... LAUGER, 20 août 1630 (p. 128').

Noble Antoine VERNIN, médecin et consul d'Embrun, 7 oct. 1628 (p. 119'), 20 juin 1629 (p. 121), † de la peste en 1631.

Claude GIRAUD, Dr m. d'Embrun, 7 sept. 1640 (p. 140').

Jean CHORIER, médecin, 19 oct. 1652 (p. 144).

Guillaume COURT, Dr m. de la faculté de Montpellier, fils de Luc, de Guillestre, 26 déc. 1646 (p. 17), 1649 (p. 140'), 1657 (p. 436'), 1661 (p. 364'), 18 mars 1677 et 2 janv.

1679 (p. 17), 1685 (p. 368'), 1686 (ib.), 17 nov. 1689 (p. 40), 28 avril 1699 (p. 174'), † le 9 oct. 1708, à 96 ans (p. 381). Sa femme, Françoise Richaud, † le 11 août 1686.

François COURT, Dr m., fils d'autre François et de Cathe Deville. Il était majeur le 9 juin 1679, jour du testament de son père, et vivait le 25 nov. 1694 (p. 170), 29 févr. 1695 (p. 377'), 28 avril 1699 (p. 174'), 30 juin 1702 (p. 379'), 20 févr. 1703 (p. 179'), † av. le 4 oct. 1704 (Brun, not.). Le 17 févr. 1690, il avait épousé Margte Albert, fille d'Esprit, de qui il eut de nombreux enfants, entre autres François, négociant à Turin († 30 mai 1777), le bienfaiteur des pauvres de Guillestre. Louis Court, peintre de l'académie de Rome (voir p. VIII), était son frère aîné (né v. 1675, † v. 1729).

François ARGENCE, Dr m., fils de Joseph, d'Eygliers, 31 mars et 15 juin 1706 (p. 380').

Augustin BIANQUI, *alias* BIANQUIS, Dr m., 25 nov. 1724 (p. 334'), 30 avril 1742 (p. 388), fixé quelques temps à Briançon, 14 févr. 1743 (p. 219'); puis à Guillestre, 22 oct. 1742 (p. 388'), 13 juil. 1755 (p. 390').

Antoine BIANQUIS, fils du précédent et d'Anne Miollis. Le 24 nov. 1767, il épousa Auréane Albert, fille d'Étienne (p. 393). Il résidait à Guillestre le 20 avril 1770 (p. 394) et le 5 juin 1776 (Albert, not.).

Paul-André REYNAUD, Dr m., fils d'André et de Margte Imbert, de La Grande-Serène, come de St-Paul-sur-Ubaye (Basses-Alpes). Le 20 nov. 1762, il épousa Marie Albert, fille d'Augustin, not. de Guillestre, et de dame Faure (p. 78). Il résidait à Guillestre, en 1762 (p. 392), 1770 (p. 247), 1773 (p. 250), 1784 (p. 299'), et y † le 5 nov. 1790, âgé de 65 ans (p. 402).

CHIRURGIENS.

François BRUN, ch., f. de Jean, 14 janv. 1621 (p. 349), 3 nov. 1621 (p. 320), consul de Guillestre, 25 août 1609 (p. 421), 29 août 1621 (p. 423), 8 févr. 1625 (p. 423'), 1er mai 1626 (p. 424).

Pierre BOUCHET, ch. et apoth^{e}, 10 juil. 1630, soigne les pestiférés (p. 127'), 7 sept. 1640 (p. 134'), 1634-47 (p. 444), consul, 29 juil. 1643 (p. 15'), 1644 (p. 137).

Jean CAFFAREL, ch., 31 mai 1671 (p. 26), 11 oct. 1674 (p. 155').

Honoré ESPOULET, ch., † 30 déc. 1693 (p. 377').

Charles GUITARD ou GUITTARD, ch., d'Embrun, 6 sept. 1694 (p. 377'), consul de Guillestre, 8 juil. 1697 (p. 45'), 15 juil. 1701 (p. 180), 17 févr. 1713 (p. 53'), 3 janv. et 3 avril 1715 (p. 382'), 25 janv. 1721 (p. 200').

Esprit GRIMAUD, ch. à Mont-Dauphin, 12 févr. 1702 (p. 379), originaire d'Embrun, mais résidant à Guillestre, où † 20 sept. 1709, à 60 ans ; il était le beau-père du consul Jean Deville (p. 381).

Antoine DAVID, ch., fils de Gaspar et de Marg^{te} Baptiste ; il épouse, le 5 oct. 1718, Marg^{te} Pascal (p. 383').

Barthélemy COLAUD, ch., époux de Cath^{e} Garcin, 23 mars 1716 (p. 383), 24 août 1718 (ib.), 24 avril 1721 (p. 383').

Claude ROMAN, ch., de La Bâtie-Neuve, fils de Pierre, époux d'Anne Albert, fille de J.-B., de Guillestre, 14 févr. 1741 (p. 388).

André GIRAUD, m^{e} ch. à Guillestre, † 26 avril 1762, à 51 ans (p. 392). Cf. Jean-André GIRAUD, ap^{e}.

M. DE LA MARTINIÈRE, premier chirurgien du Roi à Briançon, 24 nov. 1767 (p. 393).

Jean-Louis ALBERT, ch. et ap^{e}, 1755, † 23 nov. 1793. Voir apothicaires.

Jean DALMAS, m^{e} ch., fils de Jean et frère de Jacques, châtelain. Il épouse, le 12 sept. 1769, François Robert, fille de Guillaume, de Peyre (p. 394) ; 1er avril 1789 (p. 270), 5 mai 1789 (p. 402).

Jean-Baptiste FARRAUD, m^{e} ch., natif de Cluny, 26 oct. 1781 (p. 398').

Jacques AUDOUY, ch. à G., 12 sept. 1786 (Bruno, not.), f. de Jn-Roch, dit de *St-Roch*, et de Marg^{te} Garnier, baptisé le 31 août 1762 (p. 392) ; cf. 23 janv. 1774 (p. 395').

APOTHICAIRES.

Pierre Disdier, ap^e, consul 30 mars 1599 (p. 319), janv. 1908 (p. 421), 1621 (p. 218').

Jean Chevrier, ap^e, 8 juin 1638 (p. 126).

Honoré Gérard ou Girard, ap^e, août 1630 (p. 129), 19 mars et 21 avril 1631 (p. 127'), † 18 mars 1640 (p. 366).

Antoine Bouchet, ap^e, 10 nov. 1630 (p. 129), 7 sept. 1640 (p. 134'), 4 nov. 1663, époux de Cath^e Deville (p. 363').

Jacques Court, ap^e, fils d'Ant., 31 mai 1671 (p. 26), 10 août 1681 (p. 34'), 9 févr. 1686 (p. 368'), 28 févr. 1692 (p. 161'), 1693 (p. 167), 20 févr. 1703 (p. 180), † 13 mars 1706, à 82 ans (p. 380').

Antoine Court, ap^e, fils dud. Jacques, 14 mars 1706 (p. 380'), consul, 4 nov. 1716, 25 janv. 1721 (p. 200'), † 3 sept. 1721, à 58 ans (p. 383').

N... Rousset, ap^e, 24 avril 1721 (p. 383').

Esprit Albert, ap^e et secrétaire de Guillestre, fils d'autre Esprit, 16 mai 1723 (p. 384). Il avait épousé Anne Court, de qui il eut Françoise Albert, 27 mars 1721 (p. 383') et Louis Albert, 16 mai 1723 (p. 384).

Jean-André Giraud, ap^e, fils de Jean, des Vignaux, qui épousa (contrat du 24 janv. 1736) Anne Albert, fille dud. Esprit, ap^e, 7 févr. 1736 (p. 387); 31 déc. 1738 (p. 215'), 24 nov. 1740 (p. 387'), 2 janv. 1746 (p. 222), 3 oct. 1747 (p. 389'), 17 janv. 1748 (p. 223'), 27 nov. 1748 (p. 224'), 19 janv. 1759 (p. 391). Le 1er oct. 1745, il avait épousé, en 2es noces, Anne Gautier, fille de feu Jean (p. 389).

Jean-Baptiste Giraud, ap^e, fils de Joseph, bourgeois des Vignaux, et de Cath^e Court, de Guillestre, baptisé le 14 janv. 1731 (p. 385'), marié le 7 janv. 1755, à Françoise Faure, fille d'Ant. (Brun, not.); tous deux déjà morts le 25 juin 1782 (p. 398'), cf. 10 févr. 1784 (p. 399').

Jean-Louis Albert, ap^e et chirurgien dès 1755 (p. 391), fils de Jos., châtelain de Guillestre, et d'Auréane Rame, baptisé le 18 mai 1731 (p. 386), père d'Étienne Albert, 5 août 1761 (p. 238), reçu « maitre » en 1762 (p. 85'),

8 mars 1763 (p. 238'), consul en 1764 (p. 240'), collecteur des tailles en 1770 (p. 338); 17 mai 1780 (p. 397'); syndic des chirurgiens de l'Embrunais, en 1767 (p. 85'), 24 févr. 1785 (p. 84), dont le fils aîné servait alors en qualité de chirurgien « sur un vaisseau » (ib.); « assujéti au service de la corvée et logement des gens de guerre », 30 nov. 1787 (p. 85'); chargé d'accélérer la levée des défenseurs de la Patrie, 12 août 1792 (p. 94). Il avait épousé Marie-Victoire Dioque, cf. 4 févr. 1790 (p. 402); il vivait le 2 juil. 1792 (p. 403) et † vers le 2 vend. an 2 (23 nov. 1793).

CHAPITRE XX.

Grandes épidémies à Guillestre. — La peste de 1629 et 1630. — Maladies contagieuses.

Guillestre et ses environs n'ont pas été exempts des grandes épidémies qui, à diverses époques, ont désolé d'autres régions des Alpes.

Nous n'avons pas de renseignements sur la terrible *peste noire* qui, en 1348, exerça ses ravages en Dauphiné et « fit mourir les trois quarts du peuple ». Cette année avait été précédée d'une famine qui « avait réduit les habitants à brouter l'herbe », les récoltes ayant été détruites par la gelée [1]).

L'année 1456 fut marquée par une « mortalité et pestilence » qui causa la désolation de Réotier. Le 22 avril de cette année, par lettre datée de Romans, Louis XI commit André Émé, licencié ès lois, et Jean Donzel, notaire delphinal, pour faire une enquête sur le nombre des personnes décédées à Réotier, des maisons fermées et des

[1]) Cf. Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, I, 1783, p. 230.

habitants qui avaient abandonné le pays. Les résultats de cette information se conservent aux Archives de l'Isère[1]).

En 1458, la peste fit également des ravages à Guillestre et y causa la mort du curé Antoine Gobaud (p. 358).

Durant les années 1478-1482, la peste fit son apparition à Embrun[2]) et c'est précisément afin d'éviter la contagion, le *coléra morbus*, comme l'appelle le père Fornier, que l'archevêque Jean Baile, le 27 oct. 1482, se retira dans son château de Guillestre[3]).

Le 20 mai 1502, la peste étant à Embrun, les sentences de justice sont rendues à Guillestre, *ante fores castri, in prato nundinarum*, etc. (G. 3001).

Au XVI[e] siècle, la peste fit souvent des ravages dans les Alpes. On la signale maintes fois à Gap, en 1563, 1565, 1588, 1598[4]). A Guillestre, en 1589, les foires de la S. Pons et de la S. Luc, furent à peu près nulles, à cause du passage des gens de guerre et des « contagions et pestes » (p. 318), lesquelles, dit Fornier (II, 722-3), s'étaient étendues « comme un incendie ».

En janv. 1622, la peste causa à Grenoble une grande mortalité, et on en redoutait les atteintes à Guillestre (p. 114'). Des précautions furent prises à cette occasion.

La peste de 1629 et 1630.

La peste exerça surtout ses ravages à Guillestre, en 1629 et 1630. Dès le 15 juin 1629, « attendu les dangers des malladyes », les consuls font « nétoyer et monder les maisons et rues » (p. 434'). Le 18 juil. suivant, on organise un « conseil de santé » composé de 8 personnes, ayant pouvoir de vérifier les *bilhettes* de toutes les « personnes quy voudront entrer au présent lieu, tant des

[1]) *Inv. des Arch. départ. de l'Isère*, B. 3780.

[2]) *Inv. des Arch. des Hautes-Alpes*, G. 195.

[3]) Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, t. II, 687 et 700.

[4]) *Mémoyres pour l'advenir*, dans *Bull. Soc. d'étud. des Htes-Alpes*, 1886, p. 58 et suiv., n[os] 4, 5, 62, etc.

estrangers que de ceulx de ce lieu quy auront couché une nuyt dehors leur maison » (ib.). Deux hommes feront continuellement la garde à chaque porte de la ville, etc. Malgré ces précautions, la peste éclata à Guillestre au moins dès le mois de juin 1630, et y fit, en peu de temps de nombreuses victimes, parmi lesquelles on peut citer les consuls Esprit Clary, Pierre Callandre, Jacques Robert et Ant. Martin, fils de feu François (p. 129', 133, 149, 327), ainsi que le curé Jacques Martin (p. 363), le notaire de Gulphe (p. 368). La municipalité fit appel au dévouement du médecin Garganic (p.127'), des chirurgiens et des apothicaires, d'un père Cordelier, dont le nom n'est pas connu, et qui donna ses secours aux pestiférés durant 34 jours au moins (p. 127' et 129'). Barthélemy Brun, « garde de santé », prêta son concours, durant 3 mois 13 jours, moyennant 5 écus par mois (p. 126'), et Jean Argence, de Risoul, fut au service des malades, pendant sept semaines (p. 127'-8). Jean Bourjat ou Bourgeat, du Châtellar, sous le nom de *galopin*, et Jean Navet, sous celui de *courbeau*, furent chargés du soin d'ensevelir les morts (p. 127-8, 321). Les pestiférés étaient logés dans des cabannes ou *hutes*, soit dans le pré du consul Esprit Dalmas, « au mas de *Chaignie* » (p. 129), soit à *Gaboyer* (p. 133'), et c'est là qu'on leur envoyait du pain et des vivres.

Pendant que la peste exerçait ses ravages, la saison des moissons survenait et il n'y avait pas à Guillestre de personnes valides pour couper les blés. Les consuls firent appel au concours des habitants de la vallée du Queyras, de Ceillac, de Risoul, de Vars, afin de les aider à moissonner leurs blés (p. 129 et 321). L'archevêque d'Embrun invita même les habitants du Monêtier-de-Briançon à venir en aide à ceux de Guillestre, 21 juil. 1630 (p. 321).

Lorsque la contagion eut un peu diminué, on se préoccupa de purifier les maisons contaminées. Au début du mois d'août 1630, le consul Esprit Dalmas, Honoré Gérard et Jean Martin furent délégués pour aller à Lyon « avec quattre muletz... quérir de parfums et drogues pour la

purification de Guillestre » (p. 128). La liste des drogues employées pour les fumigations et lavages nécessaires à la désinfection des maisons et des linges est très curieuse à connaître. On la trouvera dans l'inventaire (ib.). A ces drogues il convient d'ajouter quantité de genièvre et de *garne* (branches de pin), que l'on fit brûler (p. 130'). Gaspar Dambruc, apothicaire de Sisteron, et Jean Salvaguy, parfumeur de la même ville, dès la fin du mois d'août 1630, s'occupèrent de la purification générale de Guillestre. A cet effet, on obligea tous les habitants à sortir du bourg (p. 128). L'opération de désinfection dura 44 jours (p. 131'). Elle était terminée en déc. 1630 (ib.). Le bureau de santé avait tenu, parait-il, un registre de ses délibérations (p. 411'). Ce document, qui aurait pu fournir des renseignements fort intéressants, n'est pas arrivé jusqu'à nous. Pour satisfaire aux dépenses occasionnées par la peste, Guillestre dut emprunter diverses sommes, entre autres 2.000 l. de s[r] Augustin Droume. Cette dernière somme ne lui était pas rendue encore en 1650 (p. 19 et 158).

Maladies contagieuses.

Depuis la peste de 1630, Guillestre fut encore, diverses fois, menacé de maladies contagieuses, surtout à l'occasion du passage des soldats malades revenant d'Italie, par exemple, en sept. 1640 (p. 134') ; en 1692, et en 1721, lors de la grande peste de Marseille. Dans cette dernière circonstance, les communautés du Queyras firent construire, sur le territoire de Guillestre, dans la Combe du Guil, au lieu de *La Chanalette*, une barraque, afin de s'opposer à l'arrivée des malades qui fuyaient de la Provence (p. 199). A Guillestre, on prit également des mesures de précaution (p. 201). Mais, on n'eut pas, ce semble, de décès à déplorer.

De temps à autre, Guillestre a eu à redouter encore d'autres maladies contagieuses : en 1743 et 1744, lors du passage de l'armée de Don Philippe ; en 1762 (p. 238) et en

1768 (p. 245); en 1811-14, lors de l'internement à Mont-Dauphin d'un grand nombre de prisonniers anglais, et surtout en 1854, époque ou le coléra asiatique, importé par des fugitifs de Toulon et de Marseille, fit d'assez nombreuses victimes à Guillestre. Mais, grâce aux progrès de l'hygiène privée et publique, on peut espérer que les épidémies seront désormais « moins fréquentes et surtout moins funestes[1]) ».

CHAPITRE XXI.

Instruction publique. — Local des écoles. — Personnel enseignant. — Ecoles de filles. — Amusements des Écoliers. — Projet d'établir à Guillestre un séminaire.

Déjà nous avons dit quelques mots au sujet de l'importance que, de tout temps, on a attaché à Guillestre à l'instruction publique (voir p. VIII). Complétons ces renseignements par divers détails, relatifs au local des écoles, au personnel enseignant, à ses obligations et à son traitement ; aux écoles de filles; aux amusements des écoliers, etc.

I. — Local des écoles.

Le 27 sept. 1610, « suivant l'ancienne coutume », l'école se tenait dans une « chambre », non autrement désignée (Robert, not.). De même le 3 nov. 1662 (p. 147), le 21 déc. 1671 (p. 149'), le 22 juin 1702 (p. 180), le 4 sept. 1719 (p. 196), le 2 mai 1730 (p. 207'), le 8 févr. 1738 (p. 215), le

[1]) Cf. Dr Chabrand, *Les grandes épidémies dans le Briançonnais.* Grenoble, J. Allier, 1886, in-8o de 25 p.

2 janv. 1746 (p. 222), en 1793 (p. 275'). etc. Cette chambre était ordinairement louée de 7 à 40 l. (p. 147', 330', 275'). En 1684, l'école était installée au-dessus de la grande chapelle du St-Sacrement (p. 333'). En 1798, elle se tient dans « la salle de la maison commune » (p. 281'). En 1806, elle était au-dessus de la Sacristie (p. 290). Elle n'a pas cessé d'être tenue dans ce dernier local, jusqu'à la construction récente du groupe scolaire, près de la route du Queyras, au-dessus du quartier de Ste-Catherine.

II. — Personnel enseignant.

D'ordinaire, il y avait à Guillestre deux régents ou maitres d'école, dont l'un était « recteur des escolles ». Ils enseignaient à la fois le latin et le français ; au XVIIIe siècle, l'enseignement du latin était rétribué à part et facultatif pour les élèves.

Le 30 oct. 1656, Noël Rous, de Névache, s'engage à instruire tous les enfants de Guillestre « à lire, escripre ou à dire par cur et à leur enseigner leur créance, de quelle condition ou relligion que soyent, sans exception aulcune » (p. 436).

Le 4 janv. 1664, Claude Martin, promet d' « enseignier de toute sa science tous les enfants et filhes dud. Guilhestre, que plairra y aller, soit de l'une et l'autre religion » (p. 438').

Le 8 nov. 1720, Jean-François Roulx, de Vallouise, s'engage à « enseigner aux enfants à lire, écrire, et aprendre le latin et l'arithmétique à ceux qui le souhaiteront », moyennant 150 l. par an (p. 199).

Le 19 oct. 1739, Louis Bœuf, de Vallouise, s'oblige à tenir l'école « et enseigner le latin et français, et à escrire et chiffrer, pendant toute l'année, à commencer le 4 nov. prochain », moyennant 188 l. et à charge de rétribuer un second maitre pendant 6 mois d'hiver, et sans pouvoir prendre aucun pensionnaire (p. 216).

Voici, à titre d'exemple, les conventions passées, en 1776 et 1778, entre les consuls de Guillestre et deux maîtres d'école.

Conventions entre les consuls de Guillestre et Antoine Disdier, régent d'école, du même lieu.

Guillestre, 1er octobre 1776.

Entre nous soussignés consuls de la communauté de Guillestre, agissant en suite du pouvoir verbal à nous donné par la dite communauté, d'une part, et Antoine Disdier, du même lieu, d'autre, avons fait les conventions suivantes, sçavoir : que moy dit Disdier m'oblige de tenir la régence de l'école et d'enseigner à la jeunesse de ce lieu à lire, écrire et l'arithmétique, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué, d'enseigner le latin à ceux qui le voudront, et contenir ladte jeunesse dans le bon ordre, et ce, pendant une année, qui commence ce jourd'hui, et finit à pareil jour de l'année prochaine ; de fournir une chambre pour l'école à mes frais, moyennant la somme de 186 livres et 6 livres pour chaque étudiant du latin pour tout le courant de l'année, qu'il me sera payé en total, quand même yls n'étudieroient le latin sous moy que deux mois, par les pères ou mères des dits étudiants. Et pour les dittes 186 l., nous dits consuls et communauté promettons payer au dit sieur Disdier en quatre payements égaux, de trois mois à trois mois.

Ainsi convenu à Guillestre le 1er octobre 1776.

A. Disdier.

Pour acquit de la somme de cent soixante neuf livres du sr Berthelot, collecteur. A. Disdier.

J'ay reçu du sr Berthelot, collecteur, et compagnie, la somme de dix sept livres, pour avoir tenu l'école le reste de l'année du sr Disdier, à Guillestre le vingt sept nov. 1777. G. Robert.

Arch. com. de Guillestre, CC. 149, p. 254.

Conventions entre les consuls de Guillestre et Donat d'Hérin, de Fenestrelles en Val Cluson.

Guillestre, 1er octobre 1778.

Entre nous soussignés Antoine Berthelot et Sébastien Chastan, consuls modernes de la communauté de Guillestre, en suite du pouvoir et délibération verbale de la dite communauté, d'une part, et Donat D'Hérin, natif de Fenestrelles en Val Cluzon, vallées cedées, présentement résidant à Suze en Piémont, d'autre, a été convenu que moid. D'Hérin m'oblige de tenir la régeance de l'école en français, enseigner la jeunesse du dit Guillestre, du mieus qu'il me sera possible, pendant un année, qui commence aujourd'huy et finit en pareil jour de l'année prochaine inclusivement, me soumettant de tenir l'école pendant l'hyver, depuis le matin jusques à dix heures, de rentrer à midy pour n'en sortir qu'au soir ; et, en été, depuis le matin jusqu'à dix heures, rentrer à midy jusqu'à deux heures du soir, rentrer à trois jusqu'au soir, de ne donner vacance que le jeudy, et de n'en donner aucune les semaines pendant lesquelles il y aura une fête ; et c'est pendant toute l'année ; de ne donner aucune leçon hors d'école, à l'ecseption des jours et heures de vacances, de ne recevoir aucun enfant au-dessous de l'âge de cinq ans.

Les conditions cy-devant ramplies, nous dits consuls, en vertu du pouvoir susdit, et au nom de la ditte communauté, promettons payer aud. sr D'Hérin la somme de cent cinquante livres pour lade régeance et vingt quatre livres pour son logement, qu'il prendra où bon lui semblera ; de luy fournir la chambre pour tenir l'école au frais de la communauté ; d'obliger les enfants écolliers de luy porter une buche de bois le chacun journellement pendant l'hyver, et une buche de bois tous les samedy, seulement pendant l'été. La dite somme de 150 l., payable en quatre quartiers, c'est-à-dire chaque trois mois, par le trésorier collecteur de cette communauté, et les

24 l. pour le logement, à la fin de l'année ; promettant moi dit D'Hérin de veiller sur la conduite des écoliers autant qu'il me serra possible, pendant les vacances et jours de fête, afin que leur conduite soit régulière. Ainsy convenu an double, au dit Guillestre, le 1er octobre 1778.

Ant. BERTHELOT, consul ; Sébastien CHASTAN, consul ; Donat D'HÉRIN.

Arch. com. de Guillestre CC, 149, p. 254'.

Notons encore comme particulièrement curieux les accords suivants :

Le 22 oct. 1793, Jacq. GRILLET, du Monêtier, promet de « régenter l'école » pendant un an, de « faire apprendre aux enfants... le cathéchisme catholique et apostolique, de leur enseigner à écrire, lire et chiffrer, de veiller à ce qu'ils se comportent décemment, soit dans les rues, soit dans l'église ; qu'il faira tous les dimanches et fêtes, la prière du soir à l'église, et, enfin, qu'il se conformera, relativement à la conduite des enfants qui luy seront confiés, à tout ce qui lui sera prescrit par la municipalité », moyennant 400 l., « une chambre pour l'école et une pour son logement, et de faire fournir le bois, selon l'usage » (p. 275').

Le 1er prairial an 7 [20 mai 1798], Véran ROMANET, de Guillestre, promet aux administrateurs municipaux, et « après avoir subi l'examen », d' « instruire et enseigner la jeunesse », dans « la sale de la maison commune », durant un an, et de donner ses soins aux enfants de tout sexe, depuis l'âge de 5 ans et au-dessus, sauf les jours de vacance ordonnez par les loix, moyennant 25 centimes par mois ceux qui commancent par l'alphabet ; 50 cent. ceux qui ont passé l'alphabet et ceux qui disent correctement ; 75 cent. ceux qui écrivent et commancent l'arithmétique, aussi par mois, dont il tiendra registre et en fera la recette. Outre ce, il lui sera payé par la commune la somme de 50 fr. à la fin du terme » (p. 281').

Voici la liste des instituteurs de Guillestre dont nous

avons rencontré les noms. Ainsi qu'il sera facile de le constater, ils étaient, le plus souvent, originaires de Vallouise, du Briançonnais, du Queyras, des Vallées cédées ou de Guillestre même [1]).

III. — Recteurs, maitres d'école et instituteurs de Guillestre.

André Jouve, dit *Albert,* fils de feu Jean, d'Aiguilles, « recteur des escolles », 5 mai 1550 (Isnel, not.).

Sébastien Arnaud, « recteur d'escolles », 25 déc. 1560 (Isnel, not.).

Antoine Bergoin, « recteur des escolles », 1573 (Répert. de De Gulphe, not.).

Spédit Raye ?, régent des écoles, 1580 *(ibid.)*.

Philippe Vasserot, id., moyennant 18 écus par an, 1581 *(ibid.)*.

X. et Z, « maitres d'escolle », 1598 (p. 319).

Jean Bourlat; *alias* Bourrelat, prêtre et secondaire, fils de Jean, de Guillestre, promet, le 27 sept. 1610, de tenir l'école durant 9 mois et jusqu'à la St-Jean-Baptiste (24 juin 1611), moyennant 75 l. et « la chambre, suivant l'ancienne coutume » (Robert, not.). Encore en fonctions le 14 avril 1622 (p. 113').

Barthélemy Charéung, maitre d'école d'Oulx, fils de feu Barthélemy, 13 nov. 1629 (p. 121') et 22 févr. 1630, aux gages de 18 écus (p. 124).

Pierre Estienne, prêtre, secondaire et m^e d'école, accords dès 27 janv. 1639 (p. 324) et 8 sept. 1642 (p. 136).

[1]) Nous n'avons pas trouvé, dans les archives de Guillestre, les éléments suffisants pour dresser la liste des livres scolaires en usage dans les écoles de cette petite ville ; mais, par analogie avec ce qui se pratiquait ailleurs, en Briançonnais et dans la vallée de Barcelonnette, on pourra s'en faire une idée approximative. Cf. Arist. Albert, *Le maître d'école briançonnais*. Grenoble, 1874, in-8° de 24 p.; — Franç. Arnaud, *L'instruction publique à Barcelonnette*, etc. Digne, 1894, in-8° de 158 p., etc.

Étienne POMÉNY, me d'école, accord du 31 oct. 1642 (p. 15').

Antoine GAY, me écrivain, de Ristolas, accord du 23 oct. 1648, moyennant 45 écus par an (Phil. Crévolin, not.), 21 juin 1650 (p. 143), 3 oct. 1651 (p. 143').

Antoine ROSSIGNOL, accord du 6 nov. 1651 (p. 324).

Jean ou Jeannin GAULTIER, me d'école, de Vallouise, 15 mai 1653 (p. 322').

Étienne ROUX, de Vallouise, accord du 14 nov. 1654, moyennant 78 l. jusqu'au 11 mai 1655 (p. 21).

Noël ROUS, de Névache, accord du 30 oct. 1656, pour 7 mois, jusqu'à la fin mai 1657, moyennant 66 l. (p. 436).

Antoine ALBERTONY ou ALBERTON, de Ristolas, me d'école, 21 mai 1658 (p. 145'), 12 avril 1661 (p. 146'); accords du 2 oct. 1661, moyennant 30 écus et une chambre (p. 438), du 27 août 1662, pour un an, moyennant 40 écus (p. 438), du 24 nov. 1664 (p. 439') et jusqu'à la St-Pons (11 mai 1665), moyennant 50 l. (ib.).

Claude MARTIN, me d'école, accord du 4 janv. 1664, pour un an, moyennant 108 l.; il enseignera garçons et filles (p. 438'); ancien me d'école, 14 janv. 1667 (p. 22'), 31 mai 1668 (p. 24').

Étienne ESTIENNE, me d'école, 6 juin 1675 (p. 154), 10 juin 1683 (p. 158').

N. BRUNET, prêtre, 18 janv. 1686 (p. 159).

Honoré MENSE, de Risoul, 2 juin 1688 (p. 160), 31 mai 1689, avec 150 l. par an (ib.).

Joseph AUDIBERT, de Vallouise, accord du 19 déc. 1697, moyennant 135 l. par an (p. 46).

Antoine BÉRARD, régent des écoles, 8 févr. 1699 (p. 329'), fait exécuter sur le théâtre une représentation (p. 330).

N. ALBERT, me d'école, absent, 31 oct. 1699 (p. 330').

N. FRANÇOIS, 12 août et 31 oct. 1699, remplace led. Albert (p. 330').

Claude LÉGIER, ou mieux LAGIER, 1703 (p. 179').

N. ROUX, de Vallouise, 26 mai 1713, se retire « pour affaires domestiques » (p. 53').

Honoré MENSE, de Risoul, de nouveau, accords du 26 mai

1713, moyennant 180 l. par an (p. 53'), du 29 déc. 1713, moyennant 200 l. (p. 193).

Pierre Moysset, accord du 15 déc. 1714, moyennant 105 l. (p. 193), 30 sept. 1715 (ib.).

Claude Légier ou Lagier, en suite d'un message qui lui est envoyé en Vallouise, s'engage le 6 oct. 1715 (p. 194') et fait l'école, deux ans, moyennant 150 l. par an, 12 oct, 1716 (p. 195) ; 4 sept. 1719 (p. 196).

Honoré Mense, de Risoul, accord du 27 nov. 1719, moyennant 150 l. (p. 198').

Jean-François Roulx, de Vallouise, accord du 8 nov. 1720, moyennant 150 l. (p. 199').

Claude Daurelle et Joseph Giraud, de Vallouise, accord du 3 oct. 1721, avec obligation de tenir une école de filles (p. 200) ; 12 sept. 1724 (p. 202'), 31 oct. 1733 (p. 212').

Louis Bœuf, de Vallouise, m[e] de latin et de français, 18 oct. 1739 (p. 66-67') ; avec Claude Daurelle, 2 nov. 1740 (p. 217') ; 1744-46 (p. 220) ; 17 janv. 1748 (p. 223'). Claude Daurelle, † 22 sept. 1751, à 70 ans (p. 390').

Alexandre Léotaud, 2 oct. 1746 (p. 222'), 2 juil. 1747 (ib.).

N. Melquiond, régent d'école, 17 janv. 1748 (p. 223').

François Daurelle, m[e] d'école, 25 oct. 1748 (p. 224'), 15 oct. 1750 (p. 225), 4 janv. 1759 (p. 231'). En 1763, il reçoit 6 l. pour fermer la porte de l'église (p. 239).

Pierre Berthelot, d'Abriès, quittance du 2 nov. 1758[1]).

N. Celse, régent en 1764, 19 janv. 1765 (p. 240').

Jean-Guillaume Navet, de Guillestre, accord du 4 déc. 1766, régent de français, moyennant 72 l. (p. 76').

Antoine Disdier, de Guillestre, régent en 1764, 19 janv.

1) « Je soubsigné Pierre Berthelot, de la communauté d'Abriès en Queyras, confesse et certifie d'avoir reçu de s[r] Jean-François Moynier, collecteur de la communauté de Guillestre, la somme de cent cinquante livres, et c'est pour mon gage et salaire de maître d'école de l'année mil sept cents cinquante huit ; laquelle somme j'en quitte la dite communauté et led. s[r] Meynier, collecteur. Fait à Guillestre le second novembre 1758. P. Berthelot ». Orig. papier. Arch. com de Guillestre, CC, 128. Cf. p. 231'.

1765 (p. 240') ; accord du 1er oct. 1776, moyennant 186 l., non compris 6 l. pour chaque élève étudiant le latin (p. 254'-5).

François DUFFOURT, régent, fils d'Antoine, de Guillestre, 20 oct. 1773 (p. 250), 20 oct. 1776 (p. 253').

Guillaume ROBERT, fils de feu Guillaume, régent, 20 oct. 1773 (p. 250), 1er nov. 1777 (p. 251').

Donat D'HÉRIN, de Fenestrelles en Val-Cluson, accord du 1er oct. 1778, moyennant 150 l. et 24 l. pour son logement (p. 254-5),

Joseph LAURANS, régent, 21 oct. 1781 (p. 258), 20 nov. 1782 (p. 260).

Claude MORAND, de Vallouise, fils de feu Jacques, accord du 18 sept. 1783, 176 l. par an (p. 260').

Antoine MOREL ou MAUREL, de Château-Dauphin, accord du 21 oct. 1789, 250 l. par an (p. 269), 7 nov. 1791 (p. 270').

Jacques GRILLET, du Monêtier-de-Briançon, accord du 22 oct. 1793 (p. 275').

Jean PELLISSIER, « instituteur pour l'enseignement public », accord du 6 oct. 1794 (p. 98').

Véran ROMANET, de Guillestre, instituteur, accord du 1er prair. an 7 [20 mai 1798] (p. 281'), 21 frim. an 13 [12 déc. 1804] (p. 289).

N. DISDIER, 21 frim. an 13 [12 déc. 1804] (p. 289).

Jean DALMAS, né à St-Véran le 19 mai 1795, et Chaffrey ROULPH, né à Molines-en-Queyras, le 4 sept. 1786, autorisés à enseigner à Guillestre le 3 mars 1823 (*Arch. des Htes-Alpes*, T 1, 3[1]).

IV. — ÉCOLE DE FILLES.

Ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, au XVIIe siècle, les maîtres d'école recevaient dans leurs classes les garçons et les

[1]) Au cours du XIXe siècle, plusieurs établissements d'instruction furent créés à Guillestre par MM. Michel et Jean Guillaume, Signoret, père et fils, les frères de St-Gabriel. Ils ont rendu, chacun, en leur temps, de réels services.

filles. Le 5 sept. 1718, Sauveur-Estienne de Roux d'Arbaud, vicaire général et official de l'archevèque d'Embrun, faisant la visite pastorale, au nom de ce dernier, défendit « aux maitres d'école de recevoir des filles dans leur école » (p. 332'). Dans l'accord conclu, le 3 oct. 1721, par les consuls avec Claude Daurelle et Joseph Giraud, de Vallouise, ces derniers s'obligent à enseigner aux « enfans l'écriture, chiffre, lecture et le lattin, et toutes les autres chauses quy sont nécessaires pour l'éduqation et bonnes mœurs des enfans, mesme de faire apprendre la lecture et écriture aux filles, et la chiffre à celles quy voudront l'aprendre, *sepparément des garçons, par une mètresse*, telle qu'il nous plerra et de science suffisante et spécialemant par Marie DAURELLE », sœur dud. Claude Daurelle, moyennant 190 l. par an et « une chambre pour l'écolle des garçons et une autre pour celle des filles », etc. (p. 200).

Le 26 avril 1724, « sur les instantes sollicitations de M. le curé pour avoir une maitresse pour la régence des filles », les consuls, « conjointement avec M. le curé, vicaire et le s^r *Dorelle*, prirent, pour la régence, la nommée AGNEZ, de Queyras, et luy promirent 30 l., lesquelles il feut réglé de péyer, sçavoir: 6 l. M. le curé, 3 l. M. le vicaire, 6 l. le s^r Dorelle et 15 l. la communauté » (p. 58').

Le 11 nov. 1733, Jeanne MARTIN, reçoit 24 l. « pour avoir teneu la régence de l'écolle des filles pendant huit mois, à raison de 36 l. par année » (p. 242').

Sous la Révolution, garçons et filles étaient de nouveau réunis dans une même classe (p. 281').

Au XIXe siècle, les écoles et le pensionnat de jeunes filles dirigés successivement par les dames de Ste-Marthe, de Romans, et de St-Joseph, de Gap, ont été prospères, ainsi qu'en témoignent divers rapports élogieux des recteurs d'académie et des inspecteurs, conservés aux Archives des Hautes-Alpes (série T, 1, 71 et suiv.).

V. — Amusements des écoliers.

En temps de carnaval, la municipalité favorisait les divertissements des écoliers et leur accordait pour cela une petite somme comme encouragement. Le 24 févr. 1682, elle alloue 3 l. « pour faire courir les escolliers, le Jeudi-Gras, ainsi que de coustume » (p. 158). Le 1er mars 1699, les écoliers reçoivent encore de la municipalité une gratification de 3 l. pour « la déclamation » qu'ils font sur le « théâtre », sous la direction d'Antoine Bérard, régent des écoles (p. 330). En 1700, il est accordé 9 l. « aux escoliers le jour du Jeudy-Gras » (p. 179). Le 7 févr. 1701, les « enfans de *la Jeunesse* » reçoivent 5 l. pour les « frais qu'ilz ont faict à la représentation du *Jeu* » (p. 179). Le 15 févr. 1703, ils reçoivent la somme de 3 l. (p. 180). De même en 1710, « suivant la coutume » (p. 189), et 6 l. en 1715 (p. 194). Le 4 mars 1730, Antoine Rostan et autres jeunes gens de Guillestre reçoivent un mandat de 21 l. 4 s. pour avoir « représenté la commédie du *Festin de Pierre* » de Molière (p. 209).

Cette coutume d'accorder à « la jeunesse » des écoles une petite somme, « le Jeudy-Gras », se continue à Guillestre durant tout le XVIIIe siècle. Le 4 févr. 1731, elle leur est payée par les « sous-rentiers des droiz deus à Mgr l'Archevêque » (p. 211'). En 1762, il est spécifié que 3 l. 9 s. sont donnés « à la jeunesse pour le *gallon* ou pour le ruban que les consuls leur ont fait tirer, suivant l'uzage » (p. 236). On peut, par ces quelques détails, entrevoir de quelle nature étaient à Guillestre les jeux et les divertissements des écoliers et de « la jeunesse », en temps de carnaval.

VI. — Projet d'établir a Guillestre un séminaire.

N'oublions pas de rappeler ici, comme indice caractéristique de l'importance de Guillestre et de sa situation exceptionnelle au centre de l'ancien archidiocèse

d'Embrun, le projet formé par M. Brulard de Genlis, en février 1701, d'établir à Guillestre son séminaire diocésain (p. 177). Ce projet ne se réalisa pas et Embrun, en 1703, bénéficia du bon vouloir et des libéralités de l'archevêque.

CHAPITRE XXII.

Anciens notaires de Guillestre et des environs. — Minutes notariales déposées aux archives des Hautes-Alpes.

Les archives communales de Guillestre nous ont conservé les noms et les actes d'un grand nombre de notaires, soit de Guillestre même, soit des localités voisines.

Les documents émanés de ces divers notaires ne sont point des minutes proprement dites, mais des expéditions ou *grosses*, d'ailleurs parfaitement authentiques. Elles vont de la fin du XIIIe siècle au début du XVIIe. Les actes originaux *(primum sumptum, extenta)* sont perdus depuis longtemps.

Les minutes notariales de Guillestre conservées en original ne remontent pas au-delà du milieu du XVIe siècle. Elles forment, depuis lors, une belle série de près de 300 volumes, malheureusement avec des lacunes, ainsi qu'on pourra en juger par la liste très sommaire que nous en donnons plus loin.

Les archevêques d'Embrun, seigneurs de Guillestre, et princes d'Embrun, jouissaient du privilège, assez rare, de pouvoir créer des notaires, dont les actes faisaient autorité dans tout l'Empire. Ce privilège leur avait été octroyé par l'empereur Guillaume de Hollande le 15 déc. 1251[1])

[1]) « Concedimus etiam eidem archiepiscopo et successoribus, quod possint facere et constituere tabelliones publicos et solemnes, quorum instrumentis, per totum imperium, fides plenissima exhibeatur » (Fornier, *Hist. génér. des Alpes*, III, 1892, p. 242, cf. t. II, p. 68).

et, depuis lors, ils en usèrent fréquemment, ainsi que l'attestent les archives de Guillestre.

Les notaires nommés par l'archevêque d'Embrun se disaient volontiers, dans leurs actes, notaires publics archiépiscopaux ou impériaux[1]). A partir du XV[e] siècle, outre leur titre de notaires archiépiscopaux ou impériaux, ces honorables praticiens ajoutent fréquemment celui de notaires apostoliques ou bien notaires delphinaux, et, enfin, ils adoptent, à peu près exclusivement, celui de notaires royaux ou de notaires royaux-delphinaux.

La langue employée par les notaires dans leurs actes est uniquement la langue latine, et cela jusqu'aux environs de l'an 1540[2]). Depuis cette époque, presque tous les actes sont rédigés en français. Ils ne tardent guère à être signés par les témoins eux-mêmes, conformément aux prescriptions de l'autorité royale. Anciennement les actes notariaux recevaient leur authenticité, soit par l'apposition seule, au bas de l'acte, de la bulle de l'archevêque d'Embrun ou du chapitre, etc.[3]), soit par le simple seing manuel ou *signum* du notaire, soit par les deux réunis.

1) Le 25 févr. 1301/2, Guil. Baudoin se déclare *notarius publicus imperiali auctoritate a Reverendo in Christo patre domino Ebredunensi archiepiscopo creatus* (p. 12); le 12 avril 1529, Jean Jehan se dit notaire apostolique, impérial et archiépiscopal, *tricameraria auctoritate* (p. 315'), etc.

2) Les documents rédigés en langue vulgaire sont, dans les archives de Guillestre, extrêmement rares. Signalons ici : la liste des « droits de leyde et gabelle » du 27 févr. 1536 (p. 349-50) ; le monitoire du 16 mai 1539 (p. 316 ; publié dans les *Annales des Alpes*, VII, 1903-4, p. 199-20) ; un curieux spécimen de 1568 et 1569 (*Bull. soc. d'étud.*, 1886, p. 250-3).

3) « Instrumenta etiam, bulla seu sigillo ejusdem archiepiscopi vel successorum suorum, vel curiæ suæ, vel capituli sui, sede vacante, vel etiam instituta in contractibus vel negotiis dictos archiepiscopos et ecclesiam et successores suos tangentibus, munita, fidem plenissimam ac probationem faciant, ac si confecta essent per manum publicam » (Diplôme cité de Guillaume de Hollande, du 15 déc. 1251, dans Fornier, III, p. 242). — Plusieurs parchemins de Guillestre sont encore munis du sceau en cire ou en plomb des archevêques d'Embrun (1296 ou 1299, 24 oct. 1332) ou de la cour archiépiscopale (acte du 21 sept. 1310).

La plupart des documents provenant des anciens notaíres sont sur parchemin; du XVe ou XVIe siècle seulement ils sont écrits sur papier.

En général la très grande importance des actes notariaux n'a pas besoin d'être démontrée. En ce qui concerne ceux que les archives de Guillestre ont conservés, il suffira de rappeler que c'est à peu près uniquement à ces documents qu'il faut s'adresser si l'on veut connaitre l'histoire de Guillestre au moyen âge, et les coutumes et usages de l'Embrunais, à la même époque.

L'histoire des familles est largement écrite aussi dans ces actes anciens, d'aspect si rebutant, à première vue, et cependant si attrayants, dès qu'on a pris la peine de les épousseter, de les lire et de leur demander ce qu'ils recèlent.

Au moyen de la table alphabétique des matières qui termine l'Inventaire, il sera du reste assez facile de retrouver les renseignements que les archives de Guillestre peuvent fournir.

Nous avons jugé utile de dresser la liste des anciens notaires mentionnés dans les archives de Guillestre. On pourra souvent, avec leur écriture et leur *signum*, y trouver la preuve de leur savoir et de l'étendue de leurs connaissances pratiques.

Nous ajouterons, à cette première liste, celle des notaires, plus récents, du XVIe au XIXe siècle, dont les minutes ont été conservées en original. On trouvera toutes ces vieilles minutes réunies aux archives des Hautes-Alpes, grâce à la générosité de ceux qui les détenaient récemment encore.

Anciens notaires de Guillestre ou des environs, du XIIIe au XVIIe siècle, mentionnés dans l'Inventaire.

Jean ANTHOUARD, de Vallouise *(de Valle)*, 11 nov. 1295 (p. 4').

Étienne *de Devesa*, 1299 ou mieux 1296 (p. 4').

Jacques REYNAUD, de Calvisson *(de Calvessanicis)*, dioc. de Nimes, à Embrun, 18 nov. 1299 (p. 297).

Jean BAUDOIN, Jean FERRAND et Pierre SIGNORET *(Sennoreti)*, 25 févr. 1301, v. st. (p. 11-12).

Guil. BAUDOIN, 25 févr. 1301 (p. 12), 21 janv. 1310, v. st. (p. 3'), 24 nov. 1332 (p. 5).

Jacq. BARBIER, de St-Crépin, Maurel DE CORPS *(de Corvo)* et Pierre HUMBERT, du Bès *(de Bessis)*, vi-châtelain de Réotier, 21 sept. 1310 (p. 3'4).

Jean BAILE *(Baiuli)*, d'Embrun, 24 janv. 1325/6 (p. 306).

Philippe BAUDOIN ; Rostain CAIRE, de Barcelonnette ; Bernard DU CHAMP *(de Campo)*; Hugues LAMBERT et Jacq. LAUTARD, d'Embrun, 23 janv. 1326/7 (p. 3').

Pierre CONTIER, 11 avril 1326 et 25 janv. 1326/7 (p. 306).

Jean *de Bulisingo*, du dioc. de Verceil, et Jean REYNAUD, du dioc. de Nimes, 12 août 1329 (p. 2).

Bertrand ROGNE, 16 oct. 1331, du dioc. d'Embrun (p. 1').

Pierre *Auceudi*, de St-Crépin, et Jacq. SARRAZIN *(Sarraceni)*, de La Bréole, 2 déc. 1331 (p. 307).

Hugues *Polilli, alias Polilhi*, de G., 21 sept. 1310 (p. 3'), 21 oct. 1326 (p. 305), 9 juin 1329 (ib.), 6 mars 1329/30 (p. 306'), 20 août 1330 (ib.), 24 oct. 1332 (p. 4').

Pierre DU CROS *(de Croso)*, 2 déc. 1331 (p. 307), 29 avril 1335 (p. 5).

Léon GÉRARD, du Sauze, 29 avril 1335 (p. 5).

Laurent DUC *(Ducis)*, de La Roche[-de-Rame], 2 déc. 1331 (p. 307), 24 oct. 1332 (p. 5), 17 févr. 1336, v. st. (p. 308).

Jacq. JULIEN *(Juliani)*, de G., 7 nov. 1333 (p. 12), 17 févr. 1336, v. st. (p. 308), 25 juill. 1346 (p. 104).

Raymond DUC *(Ducis)*, du dioc. d'Uzès, 17 févr. 1336, v. st. (p. 308).

Jacq. D'EMBRUN *(Ebreduni)*, de G., 6 mars 1329/30 (p. 306), 12 mars et 20 août 1330 (p. 306'), 2 déc. 1331 (p. 307), 29 sept. 1334 (p. 12), 27 avril 1343 (p. 308).

Étienne MAGNAN, de G., 25 juil. 1346 (p. 104).

Joseph *(Jopinus)* BERTRAND, de Vars, 22 mai 1356 (p. 2).

Pierre CHANAL ou CHEVAL, de St-Paul[-sur-Ubaye] ; Jacq. JULIEN *(Juliani)*, de G., 22 oct. 1358 (p. 104).

Jacq. ANGLIC *(Anglici)*, dit *Bosigas*, de Nimes, 11 mai 1362 (p. 104).

Pierre DURAND, de G., 20 mai 1362 (p. 104).

Eymonet D'EYMONET *(de Aymonetis)*, d'Embrun, et Pierre ROSTAN *(Rostagni)*, de St-Crépin, 18 mars 1363, v. st. (p. 104).

Pierre FLOUR *(Floris)*, à Embrun, 17 août 1364 (p. 5').

Pierre NEL *(Neelli)*, de Vars, 23 sept. 1365 (p. 12').

Durand GUIBAUD *(Gotbaudi)*, de G., 30 sept. 1365 (p. 294).

Jean CHARBONEL, de G., 27 avril 1372 (p. 294).

Raymond BRUNEL *(Brunelli)*, d'Embrun, 18 mars 1363 (p. 104), 28 août 1380 (p. 309).

Jean *Remirandi*, d'Embrun, 28 août et 15 sept. 1380 (p. 309).

Jacq. *de Nevis*, d'Embrun, 15 sept. 1380 (p. 309), 3 juin 1384 (p. 309').

Étienne MEYER *(Meerii)*, du Champsaur, 3 juin 1384 (p. 309').

Ant. ARGENSE, de Risoul, 23 sept. 1365 (p. 12'), 27 avril 1372 (p. 294), 22 mai 1374 (p. 308'), 8 juin 1384 (p. 309'), 4 août 1387 (p. 409'), 19 déc. 1390 (p. 12').

Jacq. BROUTIN *(Brotini)*, de Montgardin, et Guigues IMBERT *(Ymberti)*, de St-Crépin, 22 oct. 1390 (p. 310').

Louis JULIEN, de G., 12 déc. 1390 (p. 13).

Pierre ÉTIENNE *(Stephani)*, de G., 5 déc. 1391 (p. 13).

Lantelme MOULIN *(Molini)*, de G., 16 déc. 1381 (p. 104'), 12 janv. 1381/2 (p. 294), 3 juin et 21 mai 1384 (p. 309), 11 août 1384 (p. 104'), 30 janv. 1384/5 (p. 310), 6 août 1386 (p. 294), 31 mai 1392 (p. 12).

Pierre GUIBAUD *(Golbaudi)*, de G., 12 déc. 1390 (p. 13), 31 mai 1392 (p. 12).

Reynaud « de Ruf » ou DE ROUX *(de Ruffo)*, et Pierre ROUX *(Ruffi)*, d'Embrun, 16 août 1407 (p. 340, cf. p. 410).

Ant. ROBERT, de G., 28 août 1380 (p. 308'), 11 août 1384 (p. 104'), 30 janv. 1384/5 (p. 310), 22 oct. 1390 (id.), 17 janv. 1392, v. st. (p. 410'), 22 avril 1408 (p. 310').

Pierre ALEMAND *(Alamandi)*, de Ceillac, 28 mars 1414 (p. 310).

N... ARNAUD, de Molines-en-Queyras, 7 nov. 1416 (p. 410).

Jean DOU *(Doui)*, de Chorges ; Jean GUIBAUD *(Goibaudi)*, de G., et Jean SURIAN, de Chorges, 7 nov. 1418 (p. 311').

Jacq. JULIEN *(Juliani)*, le jeune, de G., 28 août 1380 (p. 309), 8 juin 1384 (p. 309'), 31 mai 1392 (p. 13), 3 oct. 1425 (p. 311').

Daniel AGNEL *(Agni)*, de St-Clément ; Ant. BRUN, de Réotier ; Ant. COURTÈS *(Cortesii)*, de St-Clément, et Laurent JAUCELME, 12 et 13 juil. 1428 (p. 341' et 342').

Barthélemy MAURIN *(Maurine)*, d'Embrun, 16 août 1407 (p. 340), 3 déc. 1416 (p. 410), 7 nov. 1418 (p. 311'), 20 févr. 1423/4 (p. 6), 6 sept. 1428 (p. 343).

Isoard EYMARD, de St-Crépin ?, 18 août 1428 (p. 343).

Jean BRUN, de G., 30 mars 1429 (p. 312').

Jacq. ÉMÉ ou ÉME, du Queyras, 1428 (p. 312'), 30 mars et 1er avril 1429 (ib.).

Pierre ÉMÉ ou ÉME, de Molines-en-Queyras, 1er avril 1429 (p. 312').

Luc FABRE ou FAURE *(Fabri)*, de G., 3 oct. 1425 (p. 311'), 7 nov. 1425 (p. 409'), 12 juil. 1428 (p. 341'), 30 mars 1429 (p. 312'), 19 juin 1430 (p. 104').

Claude DU BOURG *(de Burgo)*, de St-Crépin, 27 juin 1427 (p. 313), 30 mars 1429 (p. 312'), 25 juin 1430 (p. 313).

Jacq. *Scrivani*, du Queyras, 30 mars 1429 (p. 312'),

Pons *Scrivani*, de Molines-en-Queyras, 1er avril 1429 (p. 312'), et non point *Sermoni*, 1427-31 (p. 312).

Claude CHAUVET *(Chalveti)*, d'Embrun, 17 mai 1431 (p. 313').

Jacq. D'EMBRUN *(Ebreduni)*, de G., 12 mars 1425/6 (p. 294'), 12 juil. 1428 (p. 341'), dit *Ebreuni*, 5 mars 1431/2 (p. 357).

Claude MARRON *(Marronis)*, de St-Véran, vers 1432 (p. 294').

Raymond BARTHÉLEMY *(Bertholomei)*, d'Embrun, 17 mai 1431 (p. 313'), 18 nov. 1436 (p. 357).

Raymond ALBERT et Jean BLANC *(Albi)*, d'Embrun, et Ant. MOULIN, de Seyne, 18 nov. 1436 (p. 357').

Gervais ALBERT, d'Arvieux, 1er avril 1439 (p. 312').

Colin *Bongleuli*, du dioc. d'Évreux, à G., 7 nov. 1440 (p. 348'), 30 janv.-7 mars 1444 (p. 101).

Noble Jacq. Ami *(Amici)*, d'Embrun; Gérard *Crohini*, du dioc. de Cambrai, et Laurent Gaudissard *(Gaudichardi)*, à Embrun, 28 mai 1455 (p. 294').

Jean Salva *(Salvi)*, d'Embrun, 12 sept. 1457 (p. 294').

Claude Chabrand, de Ceillac, 1er mai 1458 (p. 295).

Sadon Rambaud *(Raymbaudi)*, de Molines-en-Queyras, à Embrun, 12 et 13 juil. 1428 (p. 342), 6 sept. 1428 (p. 343), 5 mars 1431/2 (p. 357), 12 avril 1459 (p. 295).

Sébastien Chabrand, de Ceillac, 28 mai 1455 (p. 294'), 12 avril 1459 (p. 295).

Claude Arnaud, de Bréziers, Jean Droume, de Vars, et Ferrand Olivier, de Châteauroux, 28 oct. 1468 (p. 105).

Ant. Clary *(Clarii)*, de G., 12 juil. 1428 (p. 341'), 19 déc. 1460 (p. 105), 10 févr. 1460/1 (ib.), 29 août 1467 (ib.), 1469 (p. 445).

Franç. Chaurand, de G., et Ant. Fabre ou Faure *(Fabri)*, dit *Maritan*, du Château-Queyras, 1469 (p. 445).

Henri Chabrand, de Ceillac, XVe se (p. 360).

Jacq. Jaucelme, de G., 14 nov. 1454 (p. 357'), 1er juil. 1458 (p. 359), 18 févr. 1467/8 (p. 105'), 1469 (p. 445), 28 28 janv. 1472/3 (p. 14).

Claude Bœuf *(Bovis)* et Jacq. *Margaracti*, 10 août 1475 (p. 105').

Sébastien David, à Embrun, 1er sept. 1475 (p. 15 et 331').

Sébastien Marcellin, de Vars, 22 oct. 1476 (p. 7').

Laurent Blanc *(Albi)*, d'Arvieux, 12 avril 1459 (p. 295), 14 janv. 1460 (p. 295'), 1469 (p. 445), 12 avril 1479 (p. 410).

Paulet David, de G., † av. 14 juin 1482 (p. 360').

Jean Pichier *(Picherii)*, de G., 14 janv. 1466 (p. 295), 18 juin 1482 (p. 360').

Jean Besson, de G., 18 juin 1482 (p. 360').

Nicolas Paris, du dioc. de Turin, à Embrun, 1er sept. 1475 (p. 15 et 331'), 18 juin 1482 (p. 360'), 8 janv. 1487 (p. 409).

Jean *Brecossin ?*, de Vars, 21 oct. 1487 (p. 410).

Sébastien **Baudet** et Ét. **David**, d'Embrun, 11 mai 1491 (p. 314).

Jacq. **Chabassol** et Ét. **de Pignan** *(de Pignano)*, 31 mai 1496 (p. 9).

Sébastien **de Garganique** *(de Carcanico)*, de St-Crépin, 21 juil. 1501 (p. 314').

Jean **Albert**, de Vars, 8 févr. 1467/8 (p. 105), 14 déc. 1486 (p. 105'), 20 août 1501 (p. 314'), 14 et 15 sept. 1501 (p. 315), 20 juin 1507 (p. 361').

Barthél. **Clary**, de G., 20 juin 1507 (p. 361), 7 nov. 1512 (p. 337).

Laurent **Clary**, de G., juil. 1515 (p. 410').

Henri **Reynaud**, dit *Perroni*, de G, 20 juin 1507 (p. 361), 7 nov. 1513 (p. 337), 23 sept et 1er déc. 1519 (p. 105).

Chaffrey **Marchis** *(Marchesii)*, de G., 7 nov. 1512 (p. 337), 12 avril 1529 (p. 315').

Claude **Barnéoud**, de St-Clément, 27 juil. 1501 (p. 214'), † av. 18 févr. 1531 (p. 317).

Jacq. **Brun**, de G., 7 nov. 1512 (p. 337).

Jean **Jehan** *(Johannis)*, not. apost. et tricaméral, 12 avril 1529 (p. 315').

Jacq. **Albert** et Eugène **Perron** *(Perroni)*, de G., 28 nov. et 28 déc. 1530 (p. 360'-61).

Claude **Brun**, de G., 11 mars 1520 (p. 410), 12 avril 1529 (p. 315'), 28 déc. 1530 (p. 361).

Jean **Maurel**, de G., 28 déc. 1530 (p. 360').

Franç. **Martin**, d'Abriès, 18 et 23 févr. 1531 (p. 317).

Claude **Garnier**, de Savines, 26 et 27 févr. 1536 (p. 350).

Franç. **Martin**, de St-Véran, à Embrun, 12 avril 1529 (p. 315'), 18 et 23 févr. 1531 (p. 317), 22 févr. 1541 (ib.).

Michel **Garcin**, Ant. **de Garganique** *(de Garganico)*, de St-Crépin, et Nicolas **Martin**, 22 févr. 1541 (p. 316'-7).

Gaspar **Albert** et Hilaire **Bérard**, de Châteauroux, 1er nov. 1549 (p. 9').

N... **Lagier**, 21 déc. 1519 (p. 103').

Gaspar **Vieux** *(Veteris)*, d'Embrun, 1er nov. 1548 (p. 9'), † av. 2 janv. 1550 (p. 10).

Daniel JAQUIER et Ant. MAUREL, d'Embrun, 2 janv. 1550 (p. 10).

Paul FABRE, de St-Paul[-sur-Ubaye], 30 août 1559 (p. 317')

Jean-Claude LEVÉSIE, de St-Étienne de Théniers, not. à Embrun, 15 nov. 1532 (p. 362), 26 févr. 1536 (p. 409' et 411), 27 févr. 1536 (p. 350), 11 avril 1552 (p. 358), août 1572 (p. 103').

Ant. BONARDEL, de St-Crépin, 13 déc. 1593 (p. 417).

Pierre ISNEL, de G., XVIe se (p. 103' et 360), 1573 (p. 443').

Luc COURT, de St-Crépin, 1593 et 17 juin 1596 (p. 418), 14 mars 1602 (p. 420).

Ant. ALBERT, 1589-1601 (p. 410).

Constans OLIVIER, d'Eygliers, 16 juin 1615 (p. 440').

Hugues CAFFAREL, de Vars, 23 juin 1618 (p. 349').

Ét. ALBRAND, Jean ASTIER, Jean DE GULPHE, David IMBERT, Guil. MAUREL et Ant. SALVA, 14 janv. 1621 (p. 349), etc.

Notaires de Guillestre et des environs dont les minutes sont déposées aux archives des Hautes-Alpes.

Les minutes notariales déposées aux archives des Hautes-Alpes forment présentement (15 juin 1906), une belle collection de 3.370 volumes. Dans ce total, Guillestre et ses environs sont représentés par près de 300 volumes ou articles. Ils ont été libéralement donnés ou déposés par les personnes suivantes, savoir : 15 vol., le 13 août 1883, par M. Marcellin DAVID, de Vars[1] ; — 18, le 15 juin 1893, par M. GOUJON, secrétaire de la mairie d'Embrun[2] ; — 203, le 22 mai 1897, par M. FABRE, notaire de Guillestre ; — 26, le 26 mars 1903, par M. BONARDEL-ARGENTY, notaire d'Eygliers ; — 28, le 24 sept. 1904, par M. l'abbé

[1]) Ces volumes provenaient de l'étude Tholozan, supprimée.

[2]) Ils avaient été trouvés, par M. Goujon, dans le galetas de la maison Dalmas, appartenant à M. de Lavalette, intendant militaire ; ils se rapportent tous à Guillestre.

GRIMAUD, alors curé de St-Crépin, actuellement curé-archiprêtre d'Abriès [1]). Total, 290 volumes ou articles, plus 9 volumes de Répertoires.

1° *de Guillestre :*

		Volumes ou articles.	
1544-1561.	Pierre ISNEL	9	
1563-1565.	Claude BROYN	2	
1583.	Jean MARCELLIN	1	
1606-1608.	Simon ROMANY	3	
1596-1612.	Étienne ALBRAND	3	
1619-1622.	Jacques DALMAS	2	
1622-1624.	N... LAURANS	1	
1605-1629.	Jacques ROBERT	6	
1615-1629.	Jean DE GULPHE	3.	R.
1624-1632.	Esprit DALMAS	1	
1644-1645.	Jacques BONARDEL	1	
1629-1660.	Philippe CRÉVOLIN	7	
1678-1680.	Jean BRUN (cf. p. 297')	1	
1679-1706.	Jean-Baptiste ALBERT	12	
1683-1728.	Barthélemy ROBERT	10	
1700-1728.	Esprit BRUN	13.	R.
1711-1739.	Augustin ALBERT, *père*	12.	R.
1729-1761.	Antoine LAURANS	18.	R.
1742-1768.	Augustin ALBERT, *fils*	16	
1771-1781.	Jean-Baptiste ALBERT	2	
1749-1784.	François-Antoine BRUN	27	
1765-1796.	Joseph LAURANS	5	
1784-1804.	Jacques BRUN, *fils*	8.	R.

2° *d'Arvieux :*

1734-1755.	Jacques FANTIN LA TOUR	2	

3° *de Ceillac :*

1766-1791.	Jacques MOREL	4.	R.

[1]) Ces minutes étaient abandonnées dans la maison d'un ancien notaire de St-Crépin.

4° de Chancella :

1692-1735.	Daniel RAYMOND..................	15. R.

5° de Châteauroux :

1685-1718.	Guillaume SAUREL................	9. R.

6° d'Eygliers :

1693-1725.	Jean COURT......................	2

7° de Freyssinières :

1732 1767.	Jean RAYMOND....................	10

8° de Réotier :

1741-an 3.	Claude GENSOUL..................	6
an 3-an 7.	Barthélemy GENSOUL..............	1

9° de Risoul :

1682-1691.	André ALBRAND...................	3

10° de St-Clément :

1766-1782.	Louis VILLAN....................	6
an 3-1813.	Pierre-Louis VILLAN.............	7

11° de St-Crépin :

1683-1685.	Étienne EYMAR, *le vieux*........	1
1686-1698.	Pierre MILLY....................	7
1699-1756.	Étienne EYMAR, *le jeune*........	19
1756-1761.	François EYMAR..................	1

12° de Vars :

1640-1691.	André CAFFAREL..................	19
1703 1710.	Jean CAFFAREL...................	2. R.
1725-1759.	Roch THOLOZAN...................	7
1759-1792.	Jean THOLOZAN...................	4
1818-1832.	Jean-Louis THOLOZAN.............	2
	En tout.........................	299 vol.

Comme il sera facile de le constater d'après la *Table*

des matières de l'Inventaire, la plupart des notaires dont on possède encore, fort heureusement, les minutes[1]), ont joué un rôle plus ou moins considérable, dans la gestion des affaires locales, de Guillestre et de l'Embrunais. Nous nous contentons de signaler le fait en passant.

CHAPITRE XXIII.

Les intendants du Dauphiné, et leurs subdélégués à Embrun et à Briançon, etc.

Les intendants, installés définitivement sous Louis XIII, en 1628[2]), et plusieurs de leurs subdélégués, à Embrun et à Briançon, ont laissé, dans les archives de Guillestre, des traces nombreuses de leur administration. Voici la liste de ces personnages considérables[3]):

[1]) Parmi les minutes de notaires perdues ou égarées, nous mentionnerons celles d'Honoré Ferron, de Guillestre, 1556-1592 (p. 318 et 442'); — de Mathieu Taxil, également de Guillestre, 1540-1570 (p. 103 et 316); — de Barthél. Eymar, de Réotier, † 28 déc. 1727 (État civil de Réotier); — d'André Sibourd, 1678-1700 (p. 328' et 448); de Jean Sibourd, fils d'André, 1708 (p. 188'); de Sébastien Sibourd, 1716-1737, tous trois de Risoul (p. 65', 78, 315' et 449); — d'Esprit Roux, de St-Clément, 1696-1716 (Raymond, not.); — de Pierre Rostaing ou Rostan, de Vars, 1555-56 (De Gulphe, *Répert.*, f° 85); — d'Antoine Bertrand, aussi de Vars, 1584 (id. f° 117'). — Suivant une remarque du notaire Franç.-Ant. Brun (1749-84), un certain nombre de vieilles minutes notariales auraient été détruites par les Piémontais en 1740 (?).

[2]) Antérieurement à 1628, on rencontre un certain nombre de commissaires temporaires pour les finances, jouissant des principales attributions dévolues aux intendants; ainsi, en 1572, Ch. de Lamoignon, Belot et Molé ; peu après, de Vic, St-Jullien, Simiane, Frère, Ponat et Caliguon (1605); de 1608 à 1610, Durand, Nicolas Le Prévost, Frère et Aubéry (cf. Rey, *Études*, p. 6 et 17).

[3]) Cf. Guy Allard, *Dictionnaire... du Dauphiné*, édit. H. Gariel, Grenoble, Allier, 1864, I, col. 685-687 ; — J. Brun-Durand, *Le Dauphiné*

I. — Intendants du Dauphiné.

François *al.* Charles BARENTIN-FORTIA, 1628.

N... D'ARGENSON, maître des requêtes, le 12 nov. 1630, à St-Crépin (p. 131), 4 juin 1631 (Arch. de Gap, 438, f° 38).

Jacques, *al.* Charles TALON, consr d'État, ancien avocat général au parl. de Paris, s'occupe de la réforme des tailles, 1635.

Charles DE CRÉQUI, duc de Lesdiguières, comte de Sault, « intendant général de la Province », 20 nov. 1635 (G. 2014).

Henri DE LAISNÉ, sgr de Marguerie, 1638.

Michel LE TELLIER, sgr de Chaville, 1640, secrétaire d'État en mai 1643, chancelier de France en 1677, † à Paris 30 oct. 1685.

Alexandre DE SÈVE, sgr de Stainville, *alias* Chantignonville, en même temps que le suivant, 25 juin 1642 (p. 135), 15 déc. 1642 (G. 1365), 31 mars 1643 (p. 136).

Henri DE LA GUETTE, sgr de Chazé ou de Chazay, avec le précédent, 25 juin 1642 (p. 135), seul ensuite, 31 mars 1643 (p. 136), 13 mai 1643 (p. 137).

Nicolas FOUQUET, 1644, surintendant des finances en 1653, † au château de Pignerol le 23 mars 1680.

Yvon, *alias* Pierre-Yvon DE LOZIÈRES, 27 nov. 1645 (p. 137).

Henri DE HÈRE, 1648.

Jean-Antoine D'HARVARD ou D'HERVART, 16 oct. 1650 (Inv. de Gap, p. 211'), 17 janv. 1651 (p. 212), fils de Barthélemy, contrôleur général des finances (1657).

Antoine LE FÈVRE, sr de La Barre, 1655, puis gouverneur du Canada.

Claude PELLOT, sr de Sandras, 1656-58, 7 janv. 1657 (*Inv. de Gap*, p. 228'), 28 mai 1657 (ci-après, p. 436'), premier président au parl. de Rouen, † 1684.

en 1698, éd. de 1874, p. 7-8, note ; — P. Guillaume, *Inv. des arch. des Hautes-Alpes*, séries A, B, C, 1887, Introduction, p. x ; — Eug. Lelong, *Conseil du Commerce*. Paris, 1900, in-4°, *passim*.

François Bochard DE CHAMPIGNY, s^r de Saron, 10 janv. 1660 (*Inv. de Gap*, p. 233'); il se noya à Lyon, dans le Rhône, en 1666; cf. 28 oct. 1667 (G. 1339).

François DUGUÉ de Bagnols, 1666 (G. 1120), 28 oct. 1667 (p. 23), 30 juil. 1671 (p. 27'), 17 oct. 1674 (p. 152'), cons^r d'État en 1679.

Henri LAMBERT, sgr D'HERBIGNY, marquis de Thibouville, ancien maitre des requêtes, 24 mars 1679 (p. 32), 1er févr. 1681 (p. 328'), à Gap le 10 oct. 1682 (p. 329); disgrâcié en janv. 1683, « sy devant intendant » le 24 déc. 1683 (p. 37), intendant de Lyon en 1694.

Pierre CARDIN LE BRET, chev^r, sgr de Flacourt, 26 févr. 1683 (p. 158'), vers 1684 (p. 300), 11 nov. 1684 (Arch. des Htes-Alpes, A, 1), transféré à Lyon en 1686, puis premier président au parlement d'Aix.

Étienne-Jean BOUCHU (né à Dijon 23 sept. 1655, † 27 oct. 1725), baron de Loisy (Bourgogne), 22 août 1686 (p. 39), à Gap, 22 juin 1687 (*Arch. de Gap,* n° 467); 12 févr. 1691 (p. 335); en 1692, près Guillestre, 9 janv. 1693 (p. 43), 11 juil. 1693 (p. 407), 17 sept. 1693 (p. 164), 23 janv. 1695 (p. 51), 10 août 1695 (p. 44'); doit aller à Briançon, 2 sept. 1695 (p. 45); à Valence, 10 oct. 1697 (p. 447); à St-Clément, 2 oct. 1699 (p. 439', cf. p. 410') etc., † à Tournus, 27 oct. 1725.

Nicolas-Prosper BAÜYN, s^r D'ANGERVILLIERS (né 15 janv. 1675, † à Marly 16 févr. 1640), cons^r au Parlement en 1692, maitre des requêtes en 1697, intendant à Alençon en 1702, à Grenoble en 1705, 19 août 1705 (p. 183'), 31 janv. 1706 (p. 50'), 9 mars 1706 (p. 184), 10 févr. 1707 (p. 185), 21 mai 1709 (p. 189), 12 nov. 1711 (p. 190), 27 oct. 1712 (p. 191'), 8 mai 1714 (p. 54'), à Guillestre 16 août 1714 (p. 193'), 12 sept. 1714 (p. 194'), nommé à Strasbourg, en nov. 1715, et à Paris, 1er mars 1724, secrétaire d'État à la guerre, 23 mai 1728, ministre d'État, 20 déc. 1729, etc.

Charles BOUCHER D'ORSAY (baptisé 19 juin 1675, † à Paris 14 août 1730), cons^r d'État, intendant de Limoges, 1711, du Dauphiné, à Briançon 28 sept. 1716 (p. 195'), 10 nov.

1716 (p. 196), 27 juil. 1719 (p. 198), 3 oct. 1721 (p. 199'), 30 sept. 1721 (p. 200); de nouveau à Limoges en 1726, etc.

Gaspar-Moïse DE FONTANIEU, sgr de St-Auban-sur-Mer, marquis de Fiennes (né à Paris et baptisé 1er sept. 1694, † 26 sept. 1767), intendant du Dauphiné de 1724 à 1740, à Guillestre en oct. 1724 (p. 203'), 28 déc. 1725 (p. 59), 2 oct. 1732 (p. 210'), 10 nov. 1732 (p. 211), 12 oct. 1733 (p. 301), 1er janv. 1734 (p. 63'), 7 mars 1736 (p. 64'), 20 mars 1737 (p. 215); consr d'Etat 9 août 1740, intendant de l'armée d'Italie de 1733 à 1735, premier président du Grand Conseil, 23 déc. 1741; célèbre par ses riches collections manuscrites sur l'histoire du Dauphiné (Bibl. nat., fonds franç., nouv. acq., 7561 à 7978).

Louis-Jean BERTIER DE SAUVIGNY (baptisé à Paris 28 mars 1709, † 23 août 1788), intendant à Moulins en 1734, en Dauphiné en 1740, 30 mai 1741 (p. 217'), 11 juil. et 24 août 1741 (p. 218), 8 févr. 1742 (p. 67), 1744 (p. 220), intendant à Paris, 1er déc. 1744, consr d'État, 1757, président du Bureau du commerce en 1787, etc.

Pierre-Jean-François DE LA PORTE, intendant de 1744 à 1761, passe à Guillestre avant 6 déc. 1744 (p. 69), 2 mai 1745 (p. 221'), 12 sept. 1747 (p. 224), 15 mai 1749 (p. 224'), 5 mai 1750 (p. 362'), 9 avril 1751 (p. 225'), 14 mai 1755 (p. 228'); au Plan-de-Fazy, av. 30 déc. 1755 (p. 228), 5 avril 1758 (p. 231), 4 août 1758 (p. 231'), etc.

Christophe DE PAJOT DE MARCHEVAL, intendant de 1761 à 1784, 7 sept. 1761 (p. 235'), 20 janv. 1765 (p. 75'), 27 juin 1765 (p. 242), 16 janv. 1767 (p. 243'), 10 févr. 1767 (p. 244), 19 mai 1768 (p. 248'), 17 août 1769 (p. 246'), 1771 (p. 249), 13 mai 1771 (p. 337'), 4 déc. 1773 (p. 338'), 29 déc. 1775 (p. 252'), 1775 (p. 339), 11 janv. et 12 mai 1780 (p. 257'); consr d'État et administrateur général des Postes, 12 févr. 1784 (p. 260'-61).

Gaspar-Louis DE CAZE, baron de La Bove, ancien président de Bretagne, intendant de 1784 à 1790, 12 févr. 1784 (p. 261), 1er mai 1784 (p. 82'), 25 mai 1785 (p. 261'), 30 nov. 1757 (p. 85'), 17 févr. 1788 (p. 265'), 17 août 1788 (p. 266), 2 janv. 1790 (p. 269'), etc.

II. — Subdélégués de l'Intendant a Embrun.

Les intendants se faisaient fréquemment suppléer par des sudélégués, dont le rôle était assez analogue à celui des sous-préfets actuels. A l'origine, les subdélégués étaient temporaires. Ils devinrent, à la fin du XVII[e] s[e], perpétuels. Les archives de Guillestre mentionnent une 10[e] de ces fonctionnaires. Les 4 premiers d'entre eux interviennent à propos des dettes contractées par la communauté, à l'occasion du passage des troupes ou des armées, de la peste de 1629-1630, etc. En 1675, les dettes de Guillestre atteignaient la somme, énormé pour l'époque, de 216.631 livres (p. 246), soit environ 1.624.835 fr. 50 de notre monnaie actuelle. Les subdélégués Marcellier, de L'Ange, Garcin et de La Blachère, furent chargés de vérifier et de liquider cette dette.

François Marcellier, avocat célèbre, subdélégué par l'intendant pour cette vérification, 3 mars 1671 (p. 26), 6 sept. 1671 (ib.), 22 janv. 1671 (ib.), 22 janv. 1773 (p. 151'), se trouvait à Embrun le 26 nov. 1674 (p. 42), et à Guillestre le 23 oct. 1679 (p. 33). Il fut souvent suppléé ou remplacé par les personnages suivants. Le travail de vérification n'était pas terminé le 20 févr. 1684 (p. 36) et le 11 sept. 1685 (p. 58[1]).

Jean de L'Ange, subdélégué, le 3 déc. 1671, était chargé d'arrêter la comptabilité des consuls de Guillestre (p. 27').

Le subdélégué Garcin, le 12 sept. 1677, devait, en remplacement de Marcellier, « parachever » le travail (p. 28'). Il était, à cet effet, à Guillestre, le 3 juil. 1678 (p. 30') et le 27 oct. suivant (p. 31). Il collabora plusieurs jours, à Embrun, aux travaux de Marcellier (ib.).

Le subdélégué de La Blachère, le 27 août 1685, se

[1]) On sait que François Mercellier ou Marcellier est l'auteur d'un précieux *Inventaire de la Chambre des Comptes de Dauphiné*, rédigé, de 1688 à 1699, en 34 vol. in-4°, qui se conservent aux archives de l'Isère. Un *Précis* de ce grand répertoire existe à Paris, aux Archives nationales (KK, 1211, in-f°).

rendit à Guillestre pour hâter la vérification des dettes; il y demeura au moins 13 jours, et s'y trouvait encore le 11 sept. suivant (p. 58).

Parmi les subdélégués de l'Intendant fixés à Embrun et mentionnés dans les archives de Guillestre, il y a lieu de citer les suivants :

Jean VIAL (1692-1706), juge commun et des châteaux (p. XXXIX), oct. 1692 (p. 166), 9 janv. 1693 (p. 43), 6 août 1693 (p. 163'), 2 mai et 31 oct. 1696 (p. 69), 14 juin 1697 (p. 45'), 25 oct. 1697 (p. 170), 17 juin 1698 (p. 47), 2 nov. 1698 (p. 48'), 5 janv. 1701 (p. 335'), 5 oct. 1701 (p. 237), 31 mars 1705 (p. 296'), 22 août 1705 (p. 49'), 10 nov. 1706 (p. 52).

Barthélemy GARCIN (1707-1733), avocat, 2 avril 1707 (p. 185), 10 mai 1707 (p. 296'). En nov. 1712, il s'occupe, à Guillestre, du campement des troupes (p. 53); le 18 nov. 1714, du repeuplement des forêts (p. 55'); le 6 sept. 1716, des fortifications de Mont-Dauphin (p. 56); le 3 mai 1724, du chauffage de la garnison des *Têtes* à Briançon (p. 58'); le 8 sept. 1728, avec Fantin, subdélégué de Briançon, de la forêt de Riouvert (p. 60', cf. p. 297'); le 20 avril 1729, à Guillestre, du tirage au sort des miliciens (p. 61); le 31 oct. 1530, de l'approvisionnement des fourrages (p. 62); le 11 sept. 1732, des digues du Plan-de-Fazy et du chemin du Pas-de-Maron (p. 210'), etc. On entrevoit, par cette rapide énumération, quelles étaient les fonctions d'un subdélégué. Le 19 oct. 1733, Garcin les remettait à son successeur (p. 301).

Jacques VIAL (1733-1747), avocat, 19 oct. 1733 (p. 301), 15 mars 1734 (p. 213), 5 nov. 1735 (p. 387), etc. Le 28 avril 1737, il autorise l'élection des consuls (p. 65); le 13 oct. suivant, il installe Ant. Brun en son office de secrétaire greffier (p. 65'); le 12 juin 1740, il prescrit des précautions contre la contagion qui sévit en Hongrie (p. 216); le 24 août 1741, il vérifie les dégâts de la grêle (p. 67'); le 20 juil. 1744, il ordonne de garnir de vivres les magasins militaires (p. 221); le 28 janv. 1745, il accorde à l'armée

espagnole l'église et la chapelle des pénitents de Guillestre (p. 301); le 29 juin 1745, il ordonne de réparer le chemin de Vars (p. 221'); les 3 juil., 30 août et 5 sept. suivant, de fournir des bêtes de transport (p. 69'); le 7 sept. 1746, de transporter six canons de Jausiers à Mont-Dauphin (p. 222'); le 26 févr. 1747, de transporter des fourrages à Castellane, en suite des ordres du maréchal de Belle-Isle (p. 223).

Jacques FANTIN DES ODOARDS (1747-75), avocat, d'abord garde d'artillerie et subdélégué à Mont-Dauphin, 12 sept. 1734 et 14 août 1735 (p. 386'), puis (1738) subdélégué à Pont-de-Beauvoisin et ensuite a Embrun, s'occupe, comme ses prédécesseurs : de la milice, 6 juin 1747 (p. 223'); des fournitures nécessaires à Mont-Dauphin, 13 sept. 1747 (p. 224'); de faire réparer les chemins, 29 avril 1748 (ib.): du transport des équipages de l'armée, sept. 1750 (p. 225), etc. Il est à Guillestre le 4 oct. 1751 (p. 390'). Le 2 mars 1760, il annonce que Berthelot, subdélégué du Queyras, présidera l'élection consulaire de Guillestre (p. 74'). Le 16 mars 1770, son fils Étienne-Florimond lui est adjoint (p. 247). Il vivait le 18 mai 1772 (p. 395') et il était déjà mort en 1776, époque où on fit à Guillestre un service religieux « pour le repos de M. Fantin, subdélégué » (p. 252). Il avait épousé Anne *Laurans*, de Guillestre, déjà morte le 18 mai 1772 (p. 395).

Très probablement, Fantin fut remplacé temporairement par le s[r] ALLARD, comme on peut le conclure, de l'ordre donné par ce dernier, « subdélégué à Embrun », le 9 nov. 1749, afin de faire travailler à la passerelle sous Mont-Dauphin.

Étienne-Florimond FANTIN DES ODOARDS, dernier subdélégué à Embrun (1770-1790), né en 1745, mort en 1808, bachelier en l'un et l'autre droit, adjoint à son père dès 1770, épousa, à Guillestre, le 18 mai 1772, Hélène Gerbier, fille de François et d'Élisabeth Robert, de qui il eut, entre autre enfants, Louis Florimond, le futur maréchal de camp (né à Embrun le 28 déc. 1778, † à Seissinet, près Grenoble, le 17 mai 1866). On rencontre fréquemment,

dans les documents, le nom du subdélégué Ét.-Florimond Fantin : 1er avril 1771 (p. 77'-80) ; 11 janv. 1776 (p. 252'); sept.-nov. 1776 (p. 253), etc.

Le 7 août 1777, tandis que Fantin est à Paris, son beau-frère, Louis GUÉRIN, secrétaire archiépiscopal, le remplace en qualité de subdélégué (p. 254). C'est encore ce qui a lieu le 2 janv. et le 30 mai 1785 (p. 261') Mais Fantin était à Embrun le 6 janv. 1782 (p. 81'), le 7 juil. 1784 (p. 261'), etc. Le 14 mars 1788, Blanc était « correspondant de la subdélégation » d'Embrun (p. 268') et vers la même époque, Jn Bonnot, subdélégué de Briançon, était chargé de l'administration de la subdélégation d'Embrun (p. 264').

Le 29 nov. 1789, le subdélégué Ét.-Florimond Fantin était toujours considéré comme le « protecteur » de Guillestre et des communautés embrunaises (p. 269). En décembre, il devient « colonel général des milices nationales » (p. 269'). Député peu après à Paris, il était de retour à Embrun le 28 janv. 1790 (p. 268). Sous la Révolution, Fantin remplit de hautes et importantes fonctions : il fut, tour à tour, administrateur du directoire des Hautes-Alpes, 4 août 1790 ; membre du tribunal de Cassation, mars 1791 ; commissaire des guerres à Embrun et à Venise, membre des Cinq-Cents, 13 avril 1798. Sa correspondance, dont nous avons trouvé naguère une partie, est d'un très grand intérêt. Nous nous proposons de la publier prochainement.

III. — SUBDÉLÉGUÉS DE L'INTENDANT A BRIANÇON.

Voici les noms de quelques subdélégués de Briançon qui figurent dans les documents de Guillestre ou d'ailleurs :

Jean FANTIN LA TOUR (1715-1730), de Briançon, 19 mai 1715 (p. 55'), 3 juin 1715 (p. 56), 14 oct., 22 oct. 1717 (H suppl. 13 et 44), 18 mai et 29 août 1724 (p. 58' et 60'),

19 mars 1727 (p. 385), 10 sept. 1728 (p. 297'), 29 août 1729 (p. 208).

François BONNOT (1730-60), fils de Jean, notaire à Briançon et de Marie Froment, né le 12 mars 1680, fut, dit-on, 30 ans subdélégué de Briançon. Nommé procureur le 6 août 1713, il habitait, le 14 nov. 1750, à Ste-Catherine, près Briançon (H suppl. 37). De son mariage avec Jeanne Michelet, il eut Jean, qui suit, Jacques et plusieurs filles[1]).

Guillaume BERTHELOT (1760-1780), lieutenant particulier au bailliage de Briançon et « subdélégué du Queyras », 2 mars 1760 (p. 74'), « subdélégué de Briançon » (p. 297'), † 22 oct. 1780 (ib. *n*.). Il avait épousé Marianne Fantin La Tour, 16 avril 1761 (Brun, not.).

Balthasar FANTIN LA TOUR (1780-1785), avocat, lieutenant particulier au bailliage de Briançon en 1774 (Isère, B. 1860), subdélégué 14 juin 1780 (H suppl. 180), cf. 1er mars 1786 (ib. 18).

Jean BONNOT (1785-1790), 30 juil. 1785 (p. 261'), en 1786 (p. 262), chargé de la subdélégation d'Embrun en 1788 (p. 264'), 1789 (*Almanach du Dauphiné*, 1789, p. 374). Il avait épousé Madele Brunet de L'Argentière, de qui il eut Jean-Franç. Bonnot, député (né le 19 avril 1766, † le 1er sept. 1842).

---

[1]) Cf. Arist. Albert, *Bio-bibl. du Briançonnais*, 1895, p, 47-49 ; — Pilot, dans *Bull. acad. delphinale*. Grenoble, 1901/2, p. 146-7 ; — X···, dans *Bull, de la soc. de statist. de la Drôme*, 1905, p. 253-65.

CHAPITRE XXIV.

Archevêques d'Embrun.

Les rapports intimes et fréquents que les archevêques d'Embrun eurent, de tout temps, avec Guillestre, dont ils étaient seigneurs spirituels et temporels (voir p. 45 et suiv.), me déterminent à donner ci-après la liste complète de ces prélats depuis le XIIe siècle[1]) :

Guillaume DE BÉNÉVENT, 1189-1202.
Raymond SÉDU, 1203-1212.
Bernard CHABERT, oct. 1212, † 1235.
Aymar DE BERNIN, 1236, † 1245, 23 mai.
Humbert, oct. 1245, † 1250 env.
Henri DE SUZE, 1250-1263, 9 janv.
Jacques DE SERÈNE, 1263, † 1286, 6 nov.
Guillaume, 4 août 1286, † 1289, av. avril.
Raymond DE MÉVOUILLON, 4 oct. 1289, † 1294, 28 juin.
Guillaume DE MANDAGOT (p. 4', 349), 28 mars 1295-1311, † à Avignon en nov. 1321.
Jean DU PUY OU DE GASCOGNE, 22 mai 1311, † 1318, 29 sept.
Raymond ROBAUD (p. 340'), 12 sept. 1319, † 1323.

[1]) Voir, pour plus de détails, *Gallia christiana*, t. III, Paris, 1725, p. 1051-1101, etc. ; — *Histoire ecclésiastique du dioc. d'Embrun*, par M··· [l'abbé Albert, de Chantemerle, curé de Seyne. Embrun, Moïse,] M. DCC. LXXXIII (ou mieux 1786, cf. *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1891, p. 211), pet. in-8° de vj-501 p.; — Abbé Sauret, *Essai histor. sur la ville d'Embrun*, Gap, 1860, in-8° de 576 p. ; — H. Fisquet, *La France pontificale. Métropole d'Aix (Aix, Arles, Embrun*, 2de partie), 2e éd. Paris, s. d. in-8°, p. 793-1041 ; — Marcellin Fornier, *Hist. génér. des Alpes Marit. et Cotièn.*, Gap, 1890-92 ; 3 vol. in-8° ; — P. Guillaume, *Inv. des Arch. départ. des Hautes-Alpes*, série G, t. I., 1891, passim, surtout p. IV-V, etc.

Bertrand DE DEUX ou DE DÉAUX (1', 3', 4'-5', 305, 329, 340', 409), 5 sept. 1323-1338, 18 déc., † à Avignon, 21 oct. 1355.

Pasteur D'AUBENAS ou DE SARRAS (p. 308), 27 janv. 1339-1350, 17 déc., † à Avignon, 11 oct. 1356.

Guillaume DE BORDES (p. 2, 6), 16 févr. 1351, † 1361.

Raymond DE SALG, évêq. d'Elne, 1357, transf. à Embrun, 18 juin 1361, patriarche d'Antioche, 10 janv. 1464, et évêq. d'Agen, † 1364.

Bertrand DE CHATEAUNEUF (p. 2', 5, 12, 293), 1er févr. 1364-1365, 5 sept., évêq. de Viviers, † v. 1373.

Pierre *Ameltii* ou D'AMEIL (p. 1-2, 31), d'abord archev. de Naples (1363), 5 sept. 1365-1378, 16 déc., card. de Ste-Marie *trans Tiberim*, puis de St-Marc, † 10 août 1389.

Michel *Stephani* DE PERELLOS (p. 12'-3, 309', 310'), 16 déc. 1378, † 1427, 1er mai.

Jacques GELU (p. 101, 104', 311'-3, 340', 341'), archev. de Tours, 7 nov. 1414, juil. 1427, † 1432, 7 sept.

Jean DE GIRARD (p. 6', 101-2', 297, 314', 348), « élu », 1er déc. 1432 (G.1119), † 1494, s., à Lyon.

Rostain D'ANCEZUNE (p. 8-9, 313'-4), oct. 1494, † 1510, 27 juil.

Jules DE MÉDICIS (puis pape Clément VII), 1510, († 25 sept. 1534).

Claude D'ARCES (p. 9), *élu* seulement, 1510-1513.

Nicolas *de Flisco* ou DE FIESQUE, *élu* en 1510-1518, 8 févr., card. évêque d'Albano, de Sabine, 24 juil. 1521, de *Porto*, 1523, et d'Ostie, 18 mai 1524, 14 juin † 1524.

François DE TOURNON, 1518-1526, mai, arch. de Bourges, d'Auch (1538), de Lyon (1551), † 22 avril 1562.

Antoine DE LÉVIS (p. 351', 362), évêq. de St-Paul-Trois-Châteaux (1516), 1526-1548, évêq. de St-Flour, † 1566.

Balthasar DE JARENTE (9', 103', 348', 353', 358), év. de Vence (1531), av. sept. 1548, † 1555 27 juin.

Louis DE BOIS-DAUPHIN, *élu*, 1555, † 1555.

Robert DE LENONCOURT, évêq. de Metz (1551), 23 mars 1556-1560, 7 févr., arch. d'Arles, card. évêque de Sabine, † 4 févr. 1561.

Guillaume DE ST-MARCEL D'AVANÇON (218', 219', 323') 1560, † 1600, 5 juin.

Guillaume D'HUGUES (p. 18', 46, 109'-10, 116, 128', 134, 138, 140, 202', 320, 323, 325, 338, 348'-9), juil. 1601, † 1612, 23 janv.

Honoré DE LAURENS, cons. 16 nov. 1612, † 1648, 27 oct.

Georges D'AUBUSSON DE LA FEUILLADE (p. 46, 49', 138, 147', 180', 181', 183-4', 363, 363, 436'), cons. 11 sept. 1649-1668, 3 sept., à Metz, † 12 mai 1697.

Charles BRULART DE GENLIS (p. 27, 150', 152, 168, 194', 203, 219, 333, 334, 350'-1, 362'), 1668, † 1714, 3 nov.

François-Élie DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON (p. 226), 12 janv. 1715-1719, 23 avril, archev. de Bordeaux, où † 25 oct. 1728.

Jean-François-Gabriel DE HENNIN-LIÉTARD (p. 58, 67, 200', 203), év. d'Alais (1713), 1er n. 1719, † 1724, 26 avril.

Pierre Guérin DE TENCIN (p. 66, 206, 209, 216, 305, 334'), 350', 353), nom. 6 mai, cons. 2 juil. 1724-1740, 24 sept., archev. de Lyon, † 2 mars 1758.

Bernardin-François FOUCQUET (p. 67', 68', 84', 85', 217, 231, 241', 243'-4, 350), cons., 8 janv. 1741-1767, 17 avril, résigne, † à Paris 20 avril 1785.

Pierre-Louis DE LEYSSIN (p. 224, 258, 291), cons. 5 juil. 1767, † 1801, 26 août, à Nuremberg.

LISTE CHRONOLOGIQUE

des

CONSULS DE GUILLESTRE

Je terminerai cette Introduction, déjà bien longue, par la liste des consuls, maires et adjoints de Guillestre. Déjà j'ai publié, dans le journal *La Durance*, d'Embrun, du 12 janv. 1879 (nº 324), une liste des plus anciens consuls à moi connus à cette époque. La présente liste rectifie et complète cet essai. Elle me ramène au temps, bien lointain, de mes premières études sur Guillestre et ses environs, études non dépourvues d'intérêt et de charme... « Au déclin de la vie, je tourne mon regard vers le berceau de mon enfance ».

Consuls de Guillestre. (Voir, ci-dessus, p. 125 et suiv.)

1296 ou 1299 c. Jourdan D'AVIGNON, prieur de Guillestre, et Bonabel BAUDOIN (p. 4').

1301, 25 févr. (v. st.). Arnoux OLIVIER et Pierre BRUN (p. 11).

1329/30, 6 mars. Barthél. *Berthalasii* (p. 306), et Hugues *Polili*, not., 20 août 1330 (p. 306').

1331, 2 déc. Bonfils *de Roveria* et Guil. ROBERT, dit *Mercier* (p. 306').

1332, 24 oct. Bonfils *de Roveria* et Pierre LAURENT, dit *Gay* (p. 4').

1333, 7 nov. Jacq. D'EMBRUN, not., et Obert BERNARD (p. 12).

1336, 17 févr. (v. st.). Barthél. *Berthalasii* et Guil. ISOARD (p. 307').

1343, 27 avril. Jean *Berthalasii* (p. 308).

1346, 25 juil. (av.). Jean *Juliani*, not., et Ét. MAGNAN (p. 104).

1358, 22 oct. Jean GIRAUD, de Vars, et Pierre *Juliani* (p. 104).

1362, 11 mai. Pierre *Juliani*, dit *Rostagni* (p. 104).

1364, 17 août. Jacq. *Juliani* et Jean Crévolin (p. 5).

1372, 27 avril. Jacq. BEC, dit *Faleti*, et Jean Gérard (p. 294).

1374, 22 mai. Borrel *Borelli* et Jean *Rostagni* (p. 308).

1380, 28 août et 15 sept. Ant. ROBERT, not., et Jean *Caffarelli* (p. 308').

1381, 16 déc. Jean CRÉVOLIN et Jean *Rostagni* (p. 104'), 12 janv. 1381/2 (p. 294).

1384, 21 mai et 3 juin. Ant. *Borelli* et Baudoin ASTIER (p. 309).

1384, 11 août. Ét. D'EYGLIERS *(de Ayglertis)* et Jean *Gireudi* (p. 104').

1384/5, 30 janv. Noble Raymond GUIBAUD *(Gotbaudi)* et Jean *Gireudi* (p. 309'-10).

1386, 6 août. Guil. GONTIER et Ant. *Borelli*, le jeune (p. 294).

1390, 22 oct. Ant. ROBERT, not., et Jean GARNIER (p. 310).

1390, 12 déc. Arnoux DAVID (p. 12').

1391, 5 déc. Baudoin ASTIER et Ant. BORREL le vieux (p. 13).

1397, 7 nov. Ant. BOREL et Baudoin ASTIER (p. 13).

1406/7, 8 mars. Ant. ARNAUD et Jean *Valerii* (p. 340).

1406, 22 avril et 26 mai. Noble Georges *de Burgomalo* et Guigues PELLEGRIN (p. 310').

1425, 3 oct. Lantelme PASCAL et Ant. *Boneti* (p. 311').

1425/6, 12 mars. Noble Alex. *Gotbaudi* (p. 294).

1428, 12 juil. Jacq. D'EMBRUN et Ant. DAVID (p. 341').

1429, 30 mars. Jean BRUN, not., et Jean D'EMBRUN (p. 312').

1430, 19 juin, *Arditus Rembaudi* et *Ursilus Golbaudi* (p. 104').

1431/2, 5 mars. ? André *Bartholomei* et Jean ARGENSE (p. 359).

1440, 7 nov. Luc FAURE *(Fabri)*, not., et Romain VASSEROT (p. 348, 352').

1444, 20 janv. et 7 mars (v. st.). Ant. DAVID et Michel DAVIN (p. 101).

1454, 14 nov. Barthél. *Cony* (p. 357') et Turin GIRAUD, 28 mai 1455 (p. 294').

1457, 12 sept. Ant. *Clari* et Jean ANTHOINE (p. 294').

1458, 1er juil. Ant. MEYER, vice-consul (p. 358' [1]).

1459, 12 avril. Jean ASSOUL et Mathieu CONTIER (p. 295).

1460, 14 janv. (à Noël), *Liouzius Arlaudi* et Claude *Gotbaudi* (p. 295).

1460, 19 déc. Ant. MEYER et Jacq. CAFFAREL (p. 104'), 10 févr. 1460/1 (p. 105).

1467, 29 août. Arnoux JACOB et Mondon MEYER (p. 105), 18 févr. 1467/8 (ib.).

1472/3, 28 janv. Laurent *de Carganico* et Guil. *Borelli* (p. 13').

1472/3. 28 janv. Turin GONTIER et Jean ANTHOINE (p. 14).

1476, 17-22 oct. Thomas ASSOUL et André *Boneti* (p. 7).

1491, 11 mai. Jacq. *Alraudi* (?) (p. 314).

1496, 31 mai. Jean ALBERT et Michel BORREL (p. 9).

1501. Pierre VASSEROT (?) (p. 314').

1505, 3 avril. Claude ARNAUD et Pierre CAFFAREL (p. 8).

1507, 20 juin. Marc MICHEL et Jean VASSEROT (p. 361).

1512, 8 nov. Jean REYNAUD, dit *Mercier*, et André DAVID (p. 337).

1525 environ. Simon EYMARD et André GAUTIER, cf. 18 avril 1539/40 (p. 316).

1529, 12 avril. Jacq. ALBERT et Laurent DAVID (p. 315').

1530, 28 nov. Laurent JAUCELME et Jean *Cony* (p. 360'), 18 et 23 févr. 1531 à Noël (p. 317).

1536, 26-27 févr. à Noël. Jacq. ALBERT et Honoré CONTIER (p. 350).

1541, 22 févr. (v. st.). Honoré CONTIER (p. 316') et Esprit DISDIER (p. 317').

1545, 1er juin. Ét. GAUTIER et Simon ROBERT (Isnel, not. n° 98).

1546, 19 févr. Hugues ASSOUL et Jean *Cony* (id.),

[1]) Très probablement les consuls de cette année étaient morts de la peste.

1548, 1er nov. Ant. GAUTIER et Pierre LANTELME (p. 9').
1549, 21 déc. Simon ROBERT et Honoré RICHAN (p. 103, cf. 348').
1550, 3 sept. Claude ASSOUL et Hugues *Galvagny* (Isnel, not. nº 98 *bis*).
1555-1556. Simon ROBERT et Ant. ROMAN (De Gulphe, not. Répert[1]).
1556-1557. Claude ASSOUL et Pierre LANTELME (id.), 23 oct. 1556 (Isnel, not. 101).
1557-1558. TAXIL et Hugues *Galvagny* (De Gulphe, l. c.).
1559. Pierre ALBERT et Jean CLARY (id.).
1559, 30 août. Esprit DISDIER (p. 317').
1563. Claude ASSOUL et... ASSAUD (De Gulphe, l. c.).
1566. Hugues MICHEL et Jean(?)-Claude ALBERT (id.).
1567. Jean RICHAN et Jacq. BRUN (id. fº 131).
1568. Ant. GAUTIER et Claude SOUCHIER (ib.).
1569. Hugues GALVAIN et André ALBRAND (ib.).
1571. Hugues MICHEL et Claude ALBERT (ib.).
1572-1573. Jean LAURANS (id. fº 294').
1573. Hugues GALVAIN et Jean GARGANIC (ib.).
1574. Ant. ASSAUD et Guil. GAUTIER (ib.).
1575. Claude ALBERT et Franç. (al. David) ALBRAND (ib.).
1576. Claude ALBERT et André (al. David) ALBRAND (ib.).
1579, 12 oct. Ant. ASSAUD et Jacq. BRUN (p. 318), 1580 (De Gulphe).
1581-1582. Franç. DEVILLE et Ant. CAFFAREL (id. fº 312), 30 oct. 1581 (p. 218'), cf. 10 avril 1582 (p. 318).
1583, 29 mars. Hugues MICHEL et Ant. GAUTIER (de Gulphe, fº 312).
1586, 30 mars. Jean RICHAN, fils de feu Honoré (p. '350).
1590, juin-juil. Claude VINCENS et Claude ANTHOINE (p. 318).
1591, janv. Jean SIRVENT et Jean ASSAUD (p. 417).
1593, 13 déc. Ant. CAFFAREL et Esprit ASSAUD (p. 417'), 24 mars 1594 (p. 417').

[1]) Cf. *Les Consuls de Guillestre de 1555 à 1583*, dans *Annales des Alpes*, VII, 1903-1904, p. 280-287.

1595, 6 mars. Ant. Deville et Jean *Rechaing* (p. 418).
1595, 23 juil. Jean Assaud et Pierre Clary (p. 417'), 3 oct., 27 nov. et 3 déc. 1595, 17 juin 1596 (p. 418).
1596, 19 août. Gaspar Robert et Jean Marcellin (p. 418'), 23 mars et 7 sept. 1597 (Ét. Albrand, not.).
1597, 15 déc. Ant. Crévolin et Laurent Gautier (p. 418').
1599, 8 mars. Chaffrey Roman et Pierre Didier, apoth. (p. 419), 8 et 30 mars 1599 (p. 319 et 419).
1599, 29 juin. Honoré Martin et Ant. Meyer (p. 419).
1600, 3 août. Ant. Caffarel et Jean Péchier, 4 janv. 1601 (p. 419').
1601, 27 sept. Franç. Maurel et Claude Girard, apoth. (p. 419').
1602, 12 juil. Honoré Robert et André Court (p. 419'), 13 janv. 1603 (p. 420).
1604, 5 juil. Gaspar Robert et Ant. Meyer, 26 janv. 1605 (p. 420).
1605, 14 août. Chaffrey Roman et Laurent Gautier (p. 420'), 26 févr., 2 mai et 12 juin 1606 (Simon Roman, not.).
1606, 30 juin. Claude Gérard, apoth., et Pierre Clary (S. Roman, not.), 30 juil. et 15 nov. 1606 (p. 109, 420'), 9 avril 1607 (S. Roman, not.).
1607, 1er juil. Pierre Disdier, apoth. (S. Roman, not.), et Jacq. Dalmas, janv. et 19 avril 1608 (p. 421).
1608, 2 juil. Ant. Caffarel et Claude Gautier (p. 421).
1609, 23 août. Ant. Meyer et Franç. Brun (p. 421), 19 mai 1610 (Robert, not.).
1610, 2 août. Ant. Deville et Gaspar Robert, 19 nov. (p. 421'), 10 févr. 1611 (p. 323').
1611, .. août. Ant. Crévolin et Jacq. Dalmas, 8 févr. 1612 (Ét. Albrand, not.), 13 mai 1612 (p. 109').
1612, 26 juil. Chaffrey Roman et Franç. Morel ou Maurel (Ét. Albrand, not.), 9 avril 1613 (p. 421').
1614, 6 déc. Franç. Brun et Laurent de Gulphe (p. 421').
1616, 16 janv. Ant. Caffarel et Jean Caffarel (p. 421'), 22 mars 1616 (ib.).
1616, 16 août. Jacq. Robert, châtel. (p. 421'), et Pierre

CLARY, 10 nov. 1616 (p. 424'), 21 janv. 1617 (p. 422), 6 mars 1617 (ib.).

1617, 27 juin. Jacq. DALMAS, not., et Claude GAUTIER (p. 422), 13 août 1617 (p. 425), 30 avril 1618 (p. 422), 23 juin 1618 (p. 349), 25 juin 1618 (p. 426).

1618, 14 nov. Ét. ALBRAND, not., et Pierre ASSAUD (p. 422), 10 janv. 1619 (p. 422'), 22 févr. 1619 (p. 426), 14 avril 1619 (Jacq. Dalmas, not.).

1619, 19 juil. Laurent GAUTIER et Pierre CLARY (p. 422'), 14 nov. 1619 (p. 109), 9 juin 1620 (p. 112'), 12 juin 1620 (p. 426'), cf. 12 mai 1621 (p. 109').

1620, 25 juil. Gaspar ROBERT et Jacq. COURT (p. 112'), 21 déc. 1620 (p. 422'), 14 janv. 1621 (p. 348'), 1er févr. 1621 (p. 426').

1621, 19 juil. Franç. BRUN et Jean THOLOZAN (p. 422'), 8 août 1621 (p. 427), 13 août 1621 (p. 110), 28 sept. 1621 (p. 117'), 28 déc. 1621 (p. 112'), 8 janv. 1622 (p. 113), 22 févr. 1622 (p. 428), 27 mai 1622 (p. 155).

1622, 26 juil. Ant. CAFFAREL et Jean DE GULPHE (p. 428'), 27 juil. 1622 (p. 113'), 3 sept. 1622 (p. 423), 1er déc. 1622 (p. 115'), 10 févr. 1623 (p. 429), 26 et 28 avril 1623 (p. 116).

1623, 10 août. Jacq. DALMAS et Pierre COURT (p. 429), 7 juin 1624 (ib.).

1624, 16 juil. Jacq. ROBERT , not. et châtelain, et Philippe CRÉVOLIN (p. 429'), 1er sept. et 15 déc. 1624 (p. 423').

1625, 8 févr. Franç. BRUN et Pierre CLARY (p. 423'), 29 juil. 1625 (p. 430), 10 févr. 1626 (p. 423'), 1er mai 1626 (p. 424).

1626, 7 juil. Guil. DEVILLE et Ant. MARTIN (p. 424), 4 oct. 1626 (p. 424'), 24 oct. 1626 (p. 431), 12 janv. 1627 (ib.), 14 janv. 1627 (p. 117'), 29 avril 1627 (p. 431').

1627, 14 août. Pierre ASSAUD et Ant. CALLANDRE, puis David IMBERT, not. (p. 431'), 28 janv., 4 mai et juin 1628 (p. 335).

1628, 28 juin. Honoré GROSSAN et Jean COLLANSON (p. 432),

1er juil. 1628 (p. 119), 14 juil. 1628 (p. 118), 17 oct. 1628 (p. 120'), 30 avril 1629 (p. 433').

1629, 8 juil. Esprit CLARY et Pierre CALLANDRE (Esprit Dalmas, not.), 13 juil. 1629 (p. 434'), 13 août 1629 (p. 122), 2 et 7 janv. 1630 (p. 124), 6 mars 1630 (p. 124'), 6 mars 1630 (p. 155), † tous les deux de la peste, cf. 29 juil. 1671 (p. 149').

1630, 4-6 juil. Esprit DALMAS, élu au Château (p. 133), et Pierre CALLANDRE (p. 127').

1630, é.[1]) 30 juin. Esprit DALMAS et Jacq. ROBERT, chât. (p. 129). Celui-ci † de la peste à Bramousse le 13 juil. 1630 (p. 129'). Le 18 juil. 1630, Dalmas prête serment; 22 déc. 1630, il se rend à Savines (p. 129), puis à Lyon (ib.).

1630, é. 18 juil. Ant. MARTIN est élu à Bramousse (p. 129'), à la place de Jacq. Robert, mais il † avant le 12 août 1630 (p. 133).

— é. 12 août. Jean ALBERT est élu au « mas de Chagne » (cf. p. 129, 130, 133), à la place de Martin, † 2 janv. 1631 (p. 321'), 2 févr. et 23 avril 1631 (p. 322), jusqu'en juin 1631 (p. 133).

1631, 6 janv. Honoré GIRAUD (p. 321').

— 3 août. Jean DEVILLE et Esprit BOURELLY, (p. 132) cf. 2 janv. 1632 (p. 132).

— 8 nov. Jean DEVILLE et Esprit CALLANDRE (p. 435), 22 déc. 1631 (p. 435), 7 avril 1632, Deville, prisonnier à Embrun (p. 435).

1632, 12 juil. Esprit GAUTIER et Laurent GONTIER (p. 435'), 25 juil. 1632 (ib.), 19 oct. 1632 (p. 363'), 3 juin 1633 (p. 435').

1633, 7 juil. Jean BARREIN et Henri THOLOZAN (p. 133), 18 sept. 1633 (p. 363'), 10 déc. 1633 (p. 132'), 24 juin 1634 (p. 132').

1634, 26 juin. Gaspar ROBERT et André COGORDAN (Crévolin, not.).

[1]) Nous indiquerons ainsi sommairement l'*élection* des consuls, lorsque la date de cette élection est connue.

1635, 9 et 10 juil. Ant. *Romany*, *al.* Roman (p. 132'), 1er nov. 1635 (p. 364), et Ant. Brun, 11 févr. 1636 (Crévolin, not.), 21 avril 1636 (ib.).

1636, 11 août. Ant. Barnéoud et Honoré Martin (Crévolin, not.), 13 et 23 nov. 1636 (p. 322'), 29 janv. 1637 (Crévolin, not.), 23 juin 1637 (id.).

1637, 3 juil. Honoré Grossan et Honoré Gérard (Crévolin, not.), 13 oct. 1637 (id.).

1638. Honoré Grossan et Ant. Bouchet, apoth., 11 sept. 1638 (p. 134), 3 avril 1639 (p. 133'), 15 mai 1639 (p. 134).

1639-1640. *Les mêmes,* 9 mars 1640 (Phil. Crévolin, not.), cf. 7 sept. 1640 (p, 134').

1640, é. 1er juil. Jean Deville et Franç. Caffarel (Ph. Crévolin, not.).

1641. Gaspar Robert et Esprit Caffarel (Phil. Crévolin, not.), anciens consuls, 29 sept. 1642 (p. 15').

1642, 15 juil. Jean Albert et Honoré Martin (p. 135), 8 sept. 1642 (p. 136), 29 sept. 1642 (p. 15), 6 et 15 mars 1643 (p. 15'), 20 mars 1642 (p. 136').

1643, 29 juil. Esprit Dalmas, chât., et Pierre Bouchet (p. 15'), 8 janv. 1644 (p. 16 et 137).

1644, 17 juil. Barthél. Brun et Jacq. Court (p. 16'), 24 avril 1645 (p. 16').

1645, 10 oct. Jean Barrein et Jean Clément (p. 16').

1646, 26 août. Jean Deville et Esprit Caffarel (p. 17), 2 juil. 1647 (p. 137).

1647, 19 juil. Gaspar Robert et Honoré Martin (p. 322'), 28 oct. 1647 (p. 17), 15 janv, 1648 (p. 137'), 1er févr. 1648 (p. 17'), 28 juin 1648 (p. 322').

1648. *Les mêmes*, 23 oct. 1648 (Crévolin, not.), 16 avril 1649 (id.).

1649, 11 juil. Pierre Grossan et Jacq. Bérard (p. 18'), 22 juil. 1649 (p. 140), 10 oct. 1649 (p. 155), le 1er prisonnier à Gap, 6 déc. 1649 (p. 141) ; 26 avril

1650 (p. 141'), 27 avril 1650 (Phil. Crévolin, not.), anciens consuls, 30 juin 1650 (p. 143 [1]).

1650, 10 juil. Jean BARREIN et Franç. CAFFAREL (p. 19'), 30 juin 1650 (p. 143), 7 févr. 1651 (p. 366').

1651, 16 juil. Jean DEVILLE et Augustin DROUME (p. 20), 16 déc. 1651 (p. 350'), 25 mai 1652 (p. 145).

1652, 3 oct. Ant. *Romany* et Ant. BOUCHET (p. 20'), 2 sept. 1652 (p. 143'), 4 nov. 1652 (p. 144'), 15 mai 1653 (p. 322'), 20 juin 1653 (p. 155).

1653, 14 juil. Esprit CAFFAREL et Guil. LAURENS (p. 21).

1654, 10 juil. Gaspar ROBERT et Jacq. ASSAUD (p. 21).

1655, 24 juil. Philippe CRÉVOLIN et Jean LAURENS (p. 21'), 10 sept. 1655 (p. 146), 28 mars 1655 (p. 145').

1656, 30 juil. Franç. ALBERT et Jean ARGENCE (p. 436'), 29 oct. 1656 (ib.).

1657, 5 août. Guil. COURT, médecin, et Daniel FALAVEL (p. 436'), 20 janv. 1658 (p. 437).

1658, 6 juil. Noël GONDRE et Guil. ROSTAN (p. 145'), 16 nov. 1658 (p. 437).

1660, 24 nov. Gaspar BOBERT et J.-B. ALBERT (p. 437'), 2 mai 1661 (p. 325), 11 mai 1661 (p. 146').

1661, 13 sept. André COURT et Claude JUNEL (p. 437'), 7 oct. 1661 (p. 146), 6 nov. 1661 (p. 146'), 22 févr. 1662, les consuls ne savent pas signer, 23 févr. 1662 (ib.).

1662, 16 août. Franç. COURT et Esprit GAUTIER (p. 324'), 27 août 1662 (p. 438), 9 oct. 1662 (p. 21 et 114), 8 avril 1663 (p. 147'), 3 et 24 mai 1663 (ib.).

1663, é. 1er juil. Jean DEVILLE et Franç. CALLANDRE, au *Serre-de-Risoul* (p. 148), 30 sept. 1663 (p. 438').

1664, 10 août. Pierre GROSSAN et Jean SALVA (p. 439), 16 et 23 oct. 1664 (ib.), 3 déc. 1664 (p. 439').

[1]) Plusieurs consuls de Guillestre, à diverses époques, furent emprisonnés par ordre des officiers supérieurs des armées de passage ; ainsi Chaffrey Roman, à Briançon, le 13 déc. 1593 (p. 417'); Jean Deville, à Embrun, le 7 avril 1632 (p. 435); Grossan et Bérard, également à Embrun, le 5 déc. 1649 (p. 140-1, cf. p. 149), etc.

1666. André COURT et Claude JUNEL, 21 oct. 1666 (p. 148'), 28 oct. 1666 (p. 22), 24 févr. 1667 (p. 148').

1667, 27 juin. Gaspar DAVID et Claude GIRÉOUD (p. 23), 10 févr. 1668 (p. 23').

1668, 9 juil. « Jean FAURE feu Esprit et Jean FAURE feu Arnoux » (p. 149), 29 oct. 1668 (p. 24), 20 mars 1669 (p. 155'), 20 mai 1669 (p. 148').

1669, 4 août. Jean ARGENCE et CAFFAREL (p. 25), 19 août 1669 (p. 337'), 28 juin 1670 (p. 149').

1670, é. 29 juin. Jean SALVA et Esprit NAVET, 17 nov. 1670 (p. 26), 31 mai 1671 (p. 26).

1671, 12 juil. Gaspar DAVID et Jean PONS (p. 26), 12 oct. 71 (ib.), 25 janv. 1672 (p. 150'), 29 juin 1672 (p. 27').

1672. *Les mêmes*, 6 nov. 1672 (p. 28), 28 janv. 1673 (p. 325').

1673, é. 25 juin. Jacq. COURT, apoth., et André RICHAN (p. 151'), 9 juil. 1673 (p. 28'), 3 janv. 1674 (p. 41'), 2 avril 1674 (p. 152), 8 juin 1674 (p. 350').

1674. *Les mêmes* confirmés, 4 août 1674 (p. 152'), 14 nov. 1674 (p. 42), 1er mars 1675 (p. 153), 28 juin 1675 (p. 154).

1675, 9 juil. Ant. DEVILLE et David CALLANDRE (p. 153), 21 juin 1676 (p. 153).

1676, 28 juin. Gaspar ROBERT et Jean BARNÉOUD (p. 153'), 19 avril 1677 (p. 153').

1677, 28 juin. André COURT et Jean BONARDEL (p. 158'), 20 juil. 1677 (p. 28'), 22 juin 1678 (p. 153').

1678, 3 juil. Franç. COURT et Augustin LAURENS (p. 30), 24 juin 1670 (p. 30).

1579, 2 juil. Esprit ALBERT et Jean ARGENCE (p. 32'), 27 sept. 1679 (p. 155), 20 janv. 1680 (J.-B. Albert, not.).

1680, 16 juil. Jean SALVA et Pierre LEYDET (p. 33'), 1681 (p. 157'), 20 avril 1681 (p. 328').

1681, 10 août. J.-B. ALBERT et Franç. BARNÉOUD (p. 31), 12 déc. (J.-B. Albert, not.).

1682, 4 août. Jacq. Court et Jacq. Bérard (p. 35'), 25 mai 1683 (p. 158).

1683, 29 août. Esprit Albert et Franç. Deville (p. 36), 3 févr. 1684 (J.-B. Albert, not.)

1684. *Les mêmes*, 28 janv. et 3 mars 1685 (J.-B. Albert, not.).

1685, 16 juil. Pierre Leydet et Jean Bonardel (p. 37), 18 nov. 1685 (J.-B. Albert, not.), 11 mai 1686 (p. 159').

1686, 30 juin. *Les mêmes*, confirmés au Serre de Risoul (J.-B. Albert, not.), 19 juil. 1686 (p. 39).

1687, é. 29 juin. Esprit Navet et Pierre Court (J.-B. Albert, not.), 19 juil. 1687 (p. 159), 5 mai 1688 (p. 160).

1688, é. 27 juin. Jean Court et Jean David (J.-B. Albert, not., cf. p. 40').

1689, 17 juil. Ant. Deville et Jos. Dalmas (p. 40'), 19 sept. 24 janv. 1690 (J.-B. Albert, not.). Dalmas teste le 18 sept. 1690 (id.) et † peu après. Il est remplacé par Jean Bonardel.

1691. Esprit Albert et Jean Bonardel, 20 mars 1692 (p, 162').

1692, 28 janv. *Les mêmes* (p. 164). Le 9 nov. 1692, Bonarnardel se plaint de son collègue, qui a abandonné le pays depuis 4 mois (p. 43).

1693, é. 28 juin. Jos. Dalmas et Jean Deville (p. 44 et 166).

1694, é. 27 juin. Jos. Court et Jean Droume (p. 168'), 4 juil. 1694 (p. 44'), 7 nov. 1694 (p. 51), 30 avril 1695 (p. 168), 20 juin 1695 (p. 168').

1695, 10 juil. Pierre Leydet et Pierre Court (p. 51'), 14 août 1695 (p. 44').

1696. 26 nov. Esprit Albert et Ant. Court (p. 45').

1697, 8 juil. Jean Bonardel et Charles Guittard (p. 45'), 23 juil. 1697 (p. 170), 3 mars 1698 (p. 171).

1698, 30 juin. J.-B. Albert, chât., et Jos. Martin-Contier (p. 171), 30 nov. et 23 déc. 1698 (p. 47'), 25 janv. 1699 (ib.), 28 juin 1699 (p. 48'). Cf. 31 janv. 1704 (p. 380).

1699, é. 28 juin. Esprit ALBERT et Esprit COURT, au *Serre du Consulat* (p. 48').

1700. *Les mêmes*, 6 déc. 1700 (p. 179), 12 avril 1701 (p. 178').

1701, 10 juil. Jean SALVA et Franç. DROUME (p. 48'), 13 janv. 1702 (p. 179), 20 mai 1702 (p. 49).

1702, 25 oct. Jean COURT et Ennemond MEYNIER (p. 202'), 10 mars 1703 (p. 180).

1703. Esprit ALBERT et Joseph ROSTAN, 22 déc. 1703 (p. 258'), 27 janv. 1704 (p. 380), 23 avril 1704 (p. 192).

1705, 5 juil. Jean DROUME et Jos. BONARDEL (Jos. Rostan, alors « pro-consul ») (p. 182), 24 juil. 1705 (p. 49), 4 oct. 1705, à N.-D. du Laus (p. 183), 11 janv. 1706 (p. 50).

1706, é. 27 juin. Ant. ALBERT et André REYNAUD (p. 51') ; 28 juin 1706, incursion des Vaudois (p. 186).

1707, é. 26 juin. Esprit BRUN et Gaspar ASSAUD, au « *Serre du Consola* » (p. 52'), 1er juil. 1708 (p. 187).

1708, é. 1er juil. Jean BONARDEL et Jean DEVILLE (p. 53), juil. 1709 (p. 188).

1709, 30 juin. *Mêmes consuls* (p. 53), 25 février 1710 (p. 189. Cf. p. 258').

1710. Jean DEVILLE et Daniel CALLANDRE, 15 févr. 1711 (p. 189).

1711. Ant. ALBERT, chât., et Ant. DEVILLE, 1er mai 1712 (p. 192), 8 mai 1712 (p. 192), 1er juin 1712 (p. 53).

1712, é. 27 déc. Jos. ROSTAN et Guil. ALBERT (p. 53'), 4 janv. 1713 (p. 53'), 1er janv. au 25 juin 1713 (p. 192').

1713, é. 25 juin. Jos. MARTIN et Michel DROUME, au *Serre des Consuls* (p. 54), 7 mai 1714 (p. 160' *n'*), 30 juin 1714 (p. 192'-3).

1714, é. 1er juil. Gaspar ASSAUD et Esprit ROSTAN, au *Serre des Consuls* (p. 54'), 15 déc. 1714 (p. 194'); 1715 (p. 193').

1715, juil. Ant. ALBERT et Jean DROUME (p. 194'), 5 déc. 1715 (p. 353).

1716, é. 28 juin. Ant. COURT et Jn NAVET (p. 156), 16 déc. 1716 (p. 194'-5), 16 mai 1717 (p. 196).

1717, é. 27 juin. Ant. DEVILLE et J.-B. ALBERT (p. 57'), 20 nov. 1717 (p. 196), 15 janv. 1718 (ib.).

1718, févr. Daniel CALLANDRE et Guil. BÉRARD, 10 févr. 1718 à nov. 1719 (p. 197). 15 sept. 1719 (p. 196 *n*). Cf. 30 janv. 1721 (p. 199').

1719, Jos. ALBERT, chât., et Esprit ALBERT, 20 nov. 1720 (p. 199).

1720. Franç. GERBIER et Jos. MARTIN-CONTIER, 17 févr. 1720 (p. 189 *n*), 25 sept. 1720 (p. 200'), 6 avril 1721 (ib.), 26 déc. 1721 (p. 201).

1722, janv. Jos. BONARDEL et Ant. MARTIN, de Peyre, 25 janv. 1722 (p. 57'), 1er mars 1722 (p. 200'), 31 déc. 1722 (p. 201).

1723, é. 3 janv. J.-B. ALBERT et Esprit ROSTAN (p. 58), 1er juin 1723 (p. 194 n. 3), 4 juin 1723 (p. 199), 8 août 1723 (p. 202), 24 nov. 1723 (p. 201'), 10 juin 1724 p. 202').

1724, é. 16 juin. Pierre-Ant. ARNOUX et Jacq. SAUNIER (p. 203'), 8 août 1724 (p. 338'), 25 nov. 1724 (p. 350' 353), 11 déc. 1725 (p. 203').

1725, é. 30 déc. Jos. BONARDEL et Ant. BRUN (p. 58').

1726, 29 déc. *Les mêmes*, confirmés « au Serre Consulaire » (p. 59), 14 déc. 1727 (p. 356').

1728, é. 6 janv. Daniel CALLANDRE et Guil. BÉRARD (p. 60), 17 janv. 1728 (ib.), 30 juin 1728 (p. 258'), 31 déc. 1728 (p. 206).

1729, é. 9 janv. Jos. MARTIN-CONTIER et Jean DALMAS, à *La Freirie* (p. 60'), 18 janv. 1729 (p. 211'), 15 août 1729 (p. 258'), 4 janv. 1730 (p. 207).

1730, é. 8 janv. Jean DEVILLE et Augustin LAURENS (p. 61'), 13 janv. 1731 (p. 208').

1731, é. 14 janv. Noble Jacq.-Ant. DE BORDES et Benoît ROSTAN (p. 62), 3 janv. 1732 (p. 209).

1732, é. 13 janv. Franç GERBIER et Pierre LAURENS (p. 62'), 31 déc. 1732 (p. 209').

1733, é. 4 janv. Daniel CALLANDRE et Ant. LAURENS (p. 63'), 21 janv. 1734 (p. 212).

1734, 24 janv. *Les mêmes* confirmés (p. 63'); cf. 5 févr. 1735 (p. 212').

1735, é. 3 janv. Franç. DEVILLE, cap^e, et Ant. COURT (p. 64), 21 déc. 1735 (p. 214).

1736, é. 1er janv. Esprit ROSTAN et Franç. COURT (p. 64), destitués 11 févr. 1736 (p. 64').

1736, é. 11 févr. Daniel CALLANDRE et Ant. LAURENS (p. 64'), 6 janv. 1737 (p. 65), 10 janv. 1737 (p. 214').

1737, é. 28 avril. Guil. BÉRARD et Pierre LAURENS (p. 65), 28 déc. 1737 (p. 215).

1737, 29 déc. *Les mêmes* confirmés (p. 66), 31 déc. 1738 (p. 215').

1739, é. 11 janv. Jean DALMAS et Benoit ROSTAN (p. 66), 27 avril et 28 juil. 1739 (p. 345).

1740, [18] janv. *Les mêmes* confirmés, cf. 17 janv., 1er févr. et 29 déc. 1740 (p. 216).

1741, é. 1er janv. Franç. DEVILLE, cap^e, et Ant. COURT (p. 67), 28 déc. 1741 (p. 217).

1741, é. 31 déc. J.-B. ALBERT et Ant. ROSTAN (p. 67'), 11 avril 1742 (p. 350' et 353), 29 déc. 1742 (p. 218).

1742, é. 31 déc. Pierre LAURENS et Louis SALVA (p. 68).

1743. *Les mêmes*, 19 juin 1744 (p. 220), 21 juin 1744, démissionnaires (p. 69).

1744, é. 21 juin. Benoît ROSTAN et Ant. ALBERT (p. 69).

1745, é. 24 janv. Jean-Franç. MEYNIER remplace Ant. *Albert* † (p. 69).

1746, é. 10 janv. Franç. GERBIER et Jos. BÉRARD (p. 70).

1747, 2 févr. *Les mêmes* confirmés (p. 70), 5 janv. 1747 (p. 222), 21 avril 1747 (p. 350'), 16 janv. 1748 (p. 223).

1748, é. 21 janv. Ant. ROSTAN et Jean CALLANDRE (p. 70'), 11 janv. 1749 (p. 224).

1749, é. 10 janv. J.-B. ALBERT et Jos. ALBERT (p. 71), 14 janv. 1750 (p. 224').

1750, é. 18 janv. Pierre LAURENS et Franç. BRUN, not. (p. 71'), 23 déc. 1750 (p. 225).

1750, é. 27 déc. Edme-Charles DEVILLE, avocat, et Jean DROUME (p. 71'), 31 déc. 1751 (p. 225').

1752, é. 2 janv. Ét. ALBERT, chât., et Ant. CALLANDRE (p. 72), 8 janv. 1753 (p. 226).

1753, é. 6 janv. Franç. DEVILLE, cap[e], et Augustin ALBERT, not. (p. 72), 6 mars 1754 (p. 226').

1754. *Les mêmes* (p. 227).

1754, é. 29 déc. Pierre LAURENS et Jean CALLANDRE (p. 72'), 30 déc. 1755 (p. 238').

1756, é. 11 janv. Ét. ALBERT, chât., et Jos. BÉRARD (p. 73), 29 déc. 1756 (p. 228').

1757, 2 janv. *Les mêmes* confirmés (p. 73'), 30 déc. 1757 (p. 229').

1758, é. 1[er] janv. Jean DROUME et Jos. GIRAUD (p. 74), 7 févr. 1759 (p. 230').

1759, é. 18 févr. Franç.-Ant. BRUN, not., et Charles ALBERT (p. 74), 30 nov. 1759 (p. 353'), 21 janv. 1760 (p. 232).

1760, 10 févr. *Les mêmes* confirmés, 31 déc. 1760 (p. 232').

1761, é. 6 janv. Ant. ROSTAN et Jos. LAURENS (p. 75), 24 déc. 1761 (p. 233').

1762, é. 6 janv. Edme-Charles DEVILLE et Franç. COURT, marchand (p. 75), 5 janv. 1763 (p. 236).

1763, 6 janv. *Les mêmes*, crainte de tumulte (p. 75'), 10 févr. 1764 (p. 239).

1764, é. 8 janv. Jean-Franç. MEYNIER, marchand, et Jean-Louis ALBERT, chirurgien (p. 75'), 7 janv. 1765 (p. 240').

1765, 20 janv. *Les mêmes* confirmés, cf. 16 janv. 1766 (p. 241').

1766, é. 26 janv. Augustin ALBERT, not., et J.-B. ALBERT, fils de feu Franç., 18 déc. 1766 (p. 242').

1767, 4 janv. *Les mêmes* confirmés, cf. 5 janv. 1768 (p. 243').

1768, é. 10 janv. Noble Jos.-Jacq.-Franç. DALMAS, sgr de Réotier, et J.-B. ALBERT, fils de feu Ant. (p. 77), 14 janv. 1769 (p. 244').

1769, é. 15 janv. Edme-Charles DEVILLE, avocat, et Jean-Louis ALBERT, chirurgien (p. 77).

1770, 7 janv. *Les mêmes* confirmés (p. 77'), 18 janv. 1771 (p. 245').

1771, é. 3 févr. Ét. ALBERT, ancien châtelain, et Ant. BERTHELOT, marchand (p. 77'), mars 1772 (p. 247).

1772, 29 mars. *Les mêmes* confirmés (p. 78), 30 déc. 1772 (p. 248').

1773, é. 3 janv. Franç.-Ant. BRUN, not., et Franç. ROSTAN (p. 78'), 15 janv. 1774 (p. 249').

1774, é. 23 janv. Jacq. DALMAS, châtelain, et Jean-Jacq. CALLANDRE (p. 78'), 14 janv. 1775 (p. 250).

1775, 2 févr. *Les mêmes* confirmés (p. 79), 19 janv. 1776 (p. 251').

1776, é. 21 janv. Ant. BERTHELOT et Sébastien CHASTAN (p. 79), 16 janv. 1777 (p. 252').

1777, 19 janv. *Les mêmes* confirmés (p. 79'), 1778 (p. 254).

Élection consulaire
le 1er dimanche après la Toussaint (p. 80).

1778, é. 8 nov. Jacq. DALMAS, chât., et Jos. PONS (p. 80'), 21 nov. 1780 (p. 255).

1780, é. 26 nov. Edme-Charles DEVILLE et Jean-Jacq. CALLANDRE (p. 81'), 20 nov. 1782 (p. 257').

1782, é. 24 nov. Jos. LAURENS, not., et Franç. GERBIER (p. 82), 17 déc. 1784 (p. 259').

1783, 23 nov. *Les mêmes* confirmés (p. 82) et 26 déc. 1784 (p. 84), 19 nov. et 26 nov. 1785 (p. 260' et 261).

1785, é. 27 nov. Jacq. BRUN, not., et Franç. CALLANDRE, bourgeois (p. 84'), 10 nov. 1786 (p. 262).

1786, 10 déc. *Les mêmes* confirmés (p. 85), 18 déc. 1787 (p. 263).

1788, é. [janv.]. Jean-Jacq. CALLANDRE et Jacq. COURT (p. 85'), 24 déc. 1788 (p. 264).

1789, 11 janv. *Les mêmes* confirmés (p. 87), 28 janv. 1790 (p. 268)

Assemblée Constituante

(5 mai 1789 - 30 sept. 1791).

1790, 1er févr. *Officiers municipaux*, Jacq. MICHEL, Franç. ROUX, Franç. GALLICE, Franç. GERBIER et Jean CHASTAN (p. 89).

1790, é. 18 févr. *Maire*, Jos. LAURANS, not., 12 sept. 1791.

— *Adjoint*, Jacq. MICHEL, syndic (p. 189), 12 sept. 1791.

— *Procureur*, Pierre GENDRE, cf. 16 nov. 1790 (p. 91').

1790, 14 nov. *Officiers municipaux*, Ant. BOURCIER, Augustin ROSTAN et Ant. SIBILOT (p. 91').

Assemblée Législative

(1er oct. 1791 - 20 sept. 1792).

1791, é. 13 nov. *Maire*, Jacq. MICHEL (p. 93), 2 déc. 1792.

— 20 nov. *Adjoint*, Ant. BOURCIER, syndic (p. 93').

— *Procureur*, Albert-André REYNAUDY, not., (p. 93), 24 févr. 1792 (p. 93').

Convention Nationale

(21 sept. 1792 - 26 oct. 1795).

1792, é. 2 déc. *Maire*, Jean-Ant. SALVA (p. 94').

— é. 9 déc. *Adjoint*, Franç. GERBIER, syndic (p. 95).

— 25 déc. *Procureur*, Jacq. GAUTIER.

— id. Jean-Michel GARNIER, 13 oct. 1973 (p. 96).

1793, é. 13 oct. id. André-Albert REYNAUDY (p. 96); puis (16 mars 1794), *agent national* (p. 97). Démissionnaire, 4 nov. 1794 (p. 98').

Directoire

(27 oct. 1795-9 nov. 1799).

(Administration communale du canton de Guillestre. Constitution de l'an III).

1795, é. 7 nov.	*Président*, Jacq. DALMAS (p. 100').
— »	*Agent municipal de la commune*, Louis DEVILLE (p. 100'); refuse, 14 nov. 1795 (ib.).
— »	*Adjoint dud. agent*, Ant. DISDIER (p. 100').
1795, 14 nov.	*Agent municipal*, Louis GIRAUD, jusqu'au 19 févr. 1797.
1796, é. 17 mars.	*Président*, Jacq. BRUN, not. (p. 278); ex-président, 25 août 1798 (p. 355).
— »	*Commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton*, André-Albert REYNAUDY (p. 278'); ex-commissaire, 25 août 1798 (p. 355).
— »	*Adjoint dud. commissaire*, André DISDIER (p. 278'); ex-adjoint, 25 août 1798 (p. 355).
— »	*Agent municipal de la commune*, Louis GIRAUD (p. 278'), jusqu'au 19 févr. 1796.
1796, 30 mars.	*Idem*, Ant. BOURCIER, jusqu'au 20 nov. 1798.
1797, 30 mars.	*Adjoint dud. commissaire*, Pierre GENDRE, jusqu'au 10 mai 1800.
1798, 25 nov.	*Agent municipal*, Jean-Michel GARNIER (p. 255'), 20 nov. 1798.

Consulat

(11 nov. 1799 - 18 mai 1804).

(La municipalité communale réorganisée d'après la loi du 28 pluv. an 8 [17 févr. 1800]).

1800, n.[1]) 28 avril. *Maire*, Louis DEVILLE, prête serment 4 sept. 1800, jusqu'en 1808.

— » *Adjoint*, André-Albert REY NAUDY, 4 sept. 1800, jusqu'en 1808.

Empire

(18 mai 1804 - 6 avril 1814).

1804, 18 mai. *Maire*, Louis DELILLE, démis^e 25 août 1808.

— » *Adjoint*, André-Albert REYNAUDY, démis^e, 15 juil. 1808.

1808, n. 25 août. *Maire*, Jacq. BRUN, not., « élu maire... par M. le Préfet », prête serment le 4 sept. 1808. démiss^e 24 mai 1813.

— » *Adjoint*, Augustin ROSTAN, serment, le 4 sept. 1808, 1810.

1813, n. 12 mai. *Maire*, Augustin ROSTAN, serment, le 24 mai 1813, jusqu'au 16 mai 1815.

— » *Adjoint*, Ant.-Louis LAURANS, serment, id.

Première Restauration

(6 avril 1814 - 20 mars 1815).

Les mêmes.

[1]) Nous indiquons par *n* le jour de la nomination ou de l'élection, quand il nous est connu.

Les Cent-Jours

(20 mars 1815 - 22 juin 1815).

1815, n. 21 mai. *Maire*, André-Albert REYNAUDY, démiss^e^, 26 juil. 1815.

— » *Adjoint*, Chaffrey BERTHELOT, id.

Louis XVIII

(8 juil. 1815-16 sept. 1824).

1815, n. 26 juil. *Maire*, Augustin ROSTAN.

— » *Adjoint*, Ant.-Louis LAURANS.

1816, n. 5 avril. *Maire*, L. GIRAUD; démiss^e^, 16 déc. 1817.

— » *Adjoint*, Jn-Jos. CALLANDRE, 17 juil. 1816.

1818, n. 30 janv. *Maire*, Jacq. BRUN, not.; démiss^e^, 10 févr. 1818.

1818, n. 14 mars. *Maire*, Jean-Jos. CALLANDRE, serment 21 mars 1818; démiss^e^ 1819.

— » *Adjoint*, Franç.-Charles REYNAUDY, cap^e^ en retraite, serment 21 mars 1818.

1819, n. 20 mars. *Maire*, André-Albert REYNAUDY, not.; installé 31 mars 1819, jusqu'en 1828.

— » *Adjoint*, Paul CURNIER-LAVALETTE; installé 31 mars 1819; démiss^e^ 14 juin 1820.

1820, n. 20 juil. *Adjoint*, André AGNEL; démiss^e^ 14 août 1820.

1820, n. 28 août. *Adjoint*, Jacq. BAPTISTE; serment, 10 sept. 1820.

Charles X

(16 sept. 1824 - 29 juil. 1830).

1826, n. 24 janv. *Maire*, André-Albert REYNAUDY; installé, 28 févr. 1826.

— » *Adjoint*, Jean-Jos. BRUNET, officier de santé; démiss^e^, 27 nov. 1828.

1828, av. 28 mai. *Maire*, Chaffrey BERTHELOT.
1829, n. 14 janv. *Adjoint*, Jacq. BAPTISTE.
1830, av. 8 avril. *Maire*, Jacq. BAPTISTE, nov. 1831.

Louis-Philippe

(31 juil. 1830 - 24 févr. 1848).

1831, nov. *Maire*, Chaffrey BERTHELOT, 6 janv. 1835.
— » *Adjoint*, Jean-Jos. BRUNET, 6 janv. 1835.
1835, n. 6 janv. *Maire*, Jacq. COURT, 16 juin 1838.
— » *Adjoint*, Aug[te] SAUVAN, not., 8 mai 1838.
1838, n. 16 juin. *Maire*, Sébastien BARNÉOUD.
— » *Adjoint*, Jos. CHASTAN, 22 mars 1839.
1839, n. 3 sept. *Maire*, Jos. CHASTAN, jusqu'en 1841.
— » *Adjoint*, Baptiste CONTIER, démiss[e], 20 août 1845.
1841, 10 avril. *Maire*, Benoît-Jacq. BERTHELOT, jusqu'en févr. 1848.
1846, n. 19 oct. *Adjoint*, Sébastien PALLUEL, jusqu'en 1849.

Seconde République

(25 févr. 1848 - 2 déc. 1852).

1848, oct. *Maire*, Jean-Baptiste BAPTISTE, oct. 1849.
— » *Adjoint*, Sébastien PALLUEL, id.
1849, n. 19 oct. *Maire*, Sébastien PALLUEL, jusqu'en 1856.
— » *Adjoint*, Jos.-Ant. GENSOUL, jusqu'en 1864.

Napoléon III, empereur

(2 déc. 1852 - 4 sept. 1870).

1856, n. 3 nov. *Maire*, Benoît-Jacq. BERTHELOT, jusqu'en 1878.
1865, n. 15 août. *Adjoint*, Louis PONS, jusqu'en 1871.

Troisième République

(4 sept. 1870 - 1906...).

1871, n. 14 mai.	*Adjoint*, Louis PONS.
1871, n. 8 juin.	*Adjoint*, Js SIGNORET, démisᵉ 27 août 1876.
1878, n. 5 févr.	*Maire*, Jos. ROZAN, jusqu'en 1881.
— »	*Adjoint*, Claude CHABRAND.
— »	*Adjoint*, Ant. IMBERT, jusqu'en 1882.
1881, n. 30 avril.	*Maire*, Adr. PALLUEL, jusqu'en nov. 1885.
1882, n. 30 avril.	*Adjoint*, Louis IMBERT, jusqu'en 1889.
1885, n. nov.	*Maire*, Hipp. NOCÉTY, capᵉ des douanes en retraite, † 9 juin 1889.
1889, n. 4 août.	*Maire*, Louis IMBERT, propriétaire.
1891, n. 7 janv.	*Adjoint*, Jos. FRANCOU, propriétaire.
1892, n. 15 mai.	*Maire*, Jean-Louis-Sylvestre BOSQ, Dʳ en médecine, † 13 avril 1896.
— »	*Adjoint*, Ant. ROUBAUD, propriétaire.
1896, n. 6 mai.	*Maire*, Julien GUILLAUME, Dʳ en médecᵉ; réélu en 1900 et en 1904, conseiller général du canton de Guillestre, † 16 juil. 1905.
1900, n. 6 mai.	*Adjoint*, Marius-Jos. COURT, marchand.
1904, n. 15 mai.	*Adjoint*, Ant. ROUBAUD.
1905, n. 20 août.	*Maire actuel*, Ant. ROUBAUD.
— »	*Adjoint* » Mathieu PALLUEL, proprᵉ.

HOMMES REMARQUABLES
de Guillestre

Parmi les hommes dont Guillestre a le droit de se faire honneur, nous mentionnerons les suivants :

ALBERT (JOSEPH-JEAN-BAPTISTE), général, né le 28 août 1771, mort à Offenbach, le 7 sept. 1822, fils de J.-B. Albert, notaire, et de Marie-Delphine Soler, lieutenant au 1er bataillon des volontaires des Hautes-Alpes en 1791, chef de bataillon en 1798, colonel en 1802, général de brigade en 1807, général de division en 1812, commandant de la 19e division militaire en 1815, aide de camp du duc d'Orléans (plus tard Louis-Philippe), en 1821. Il se distingua tout particulièrement durant la campagne des Pyrénées en 1792, à Austerlitz en 1805, à Iéna en 1806, à Eylau en 1807, à Essling et à Wagram en 1809, en Russie en 1812 et pendant la campagne de 1815. Son nom est inscrit à Paris sur l'arc de triomphe de l'Étoile, et la fontaine monumentale qui décore la principale place de Guillestre, depuis 1840, rappelle son nom glorieux [1].

BERTHELOT (BENOIT-JACQUES), conseiller général des Hautes Alpes pendant un demi-siècle (1831-80), maire de Guillestre de 1841 à 1848 et de 1856 à 1878, le principal promoteur du *Canal Salva*, de la route actuelle de la Combe du Queyras et de plusieurs autres. Son dévouement lors de l'incendie de Guillestre en 1838, durant les inondations de 1843 et de 1856, et dans d'autres circonstances, lui mérita, en 1862, la croix de la Légion d'honneur. Il est mort à Lyon, le 27 avril 1883, à l'âge de 90 ans, vénéré de tous et entouré de l'estime universelle [2].

[1]) Voy. p. IX, 258, 284 et 286'.

[2]) *Courrier des Alpes*, du 3 mai 1883 ; *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1883, p. 357-361.

COURT (François), négociant à Turin, le bienfaiteur des pauvres de Guillestre, auxquels, en mourant (le 30 mai 1777), il légua une partie de sa fortune. Il était né le 29 juin 1702, d'autre François Court, docteur en médecine et de Marguerite Albert (p. c et ci). C'est à ses libéralités que Guillestre est redevable de l'état prospère de son bureau de bienfaisance et de son hôpital actuel.

COURT (Louis), « peintre de l'Académie Romaine », oncle du précédent, fils de François et de Catherine Deville (né v. 1675, † v. 1729). Plusieurs de ses tableaux sont conservés à la cathédrale de Gap et dans l'église de Briançon (p. viii). Quelques-uns sont signés : Lvd. Covrt Gvill*(estrensis)* et permettent de juger de son talent.

CURNIER DE LAVALETTE (Alexandre-Jean-François), intendant militaire, né à Guillestre le 11 janv. 1815, mort à Montpellier le 16 déc. 1888. Il était fils de Jean-Paul, d'une famille Gapençaise, et de Marie-Françoise-Elisabeth Dalmas de Réotier, la dernière représentante d'une vieille famille Guillestrine, souvent mentionnée dans cet Inventaire. Successivement élève du collège-séminaire d'Embrun (1826), du lycée de Grenoble (1829), de l'école polytechnique (1836), M. de Lavalette, devint lieutenant du 3e rég[t] du génie à Montpellier, en 1838, et capitaine à Tournoux en 1842. En 1843, il entra dans le service de l'intendance, dont il gravit successivement tous les degrés : à Marseille et à Aix, en Orient, en Italie (1859), à Strasbourg (1867), où le trouva la funeste guerre avec l'Allemagne, et où, durant le bombardement du 6 août au 28 sept. 1870, il fit preuve d'une activité admirable. Aussi fut-il récompensé, par le Gouvernement de la Défense nationale, de la cravate de commandeur de la Légion d'honneur et nommé inspecteur général des ambulances. Envoyé peu après à Montpellier en qualité d'intendant de la 10e et 16e division, il y fut admis à la retraite le 12 janv. 1877. Dès lors, M. de Lavalette, revenait chaque année à Guillestre, et y partageait son temps entre l'étude et les relations les plus cordiales avec ses compatriotes. On sait

la grande part qu'il a prise à l'organisation de la *Société d'études des Htes-Alpes*, en 1881, et toute la sollicitude dont il a entouré cette œuvre de patriotisme régional[1]).

GUILLAUME (JULIEN), docteur en médecine, maire et conseiller général. Né à Guillestre, le 27 mai 1856, il y est mort prématurément le 16 juil. 1905. Durant sa trop courte existence, le Dr Guillaume a pu conduire à bien plusieurs œuvres importantes : la réorganisation de l'hôpital, la construction du groupe scolaire, la rectification de la route du Queyras à *la Viste* et aux *Tourniquets*. N'oublions pas le vif intérêt qu'il porta à la publication de cet inventaire, qui lui doit, en grande partie, d'avoir pu être imprimé. Tous ces titres et bien d'autres sauveront de l'oubli la mémoire du Dr Guillaume.

PASCAL (ALBERT), capitaine, né à Guillestre le 11 mars 1841, mort à Avignon le 19 janv. 1890. Ayant eu le malheur de perdre, fort jeune, son père, brigadier de gendarmerie, malgré les larmes de sa mère, dont il fut toujours l'orgueil et la joie, il partit en 1850, comme enfant de troupe, avec le ferme propos de *devenir officier*, et il monta bravement, un à un, les premiers échelons de la hiérarchie militaire. En 1870, il fit partie de l'armée de Bourbaki, puis, au 3e zouaves, il se signala, maintes fois, en Algérie. Passé en 1875 au 141e d'infanterie, il devint, en 1879, capitaine au 58e et se distingua à Marseille dans des circonstances particulièrement délicates ; cette belle action lui valut la croix de St-Grégoire-le-Grand et, bientôt, celle de la Légion d'honneur. Marié, peu après, avec une excellente personne d'Avignon, il fut admis à la retraite en 1887 ; et, chaque année, depuis lors, il était heureux et fier de se montrer à Guillestre en compagnie de sa chère épouse et de sa bonne mère.

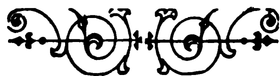
REYNAUD ou REYNAUDY (ALBERT-ANDRÉ), notaire, né à Guillestre le 4 nov. 1763, mort le 10 sept. 1835, fils

[1]) Cf. *Notice biogr. sur M. Curnier de Lavalette.* Marseille, impr. Moullot, 1889, in-8e de 35 p. et 1 phot.

de Paul, docteur et professeur en médecine, originaire de la Grande-Serène, com[e] de St-Paul-sur-Ubaye (Basses-Alpes), et de Marie Albert, fille d'Augustin, notaire de Guillestre. Durant la Révolution, il fut tour à tour procureur de la commune de Guillestre, agent national, commissaire du Directoire exécutif près de l'administration cantonale ; puis, sous l'Empire et la Restauration, adjoint et maire. Comme administrateur, il joua à Guillestre un rôle considérable, et, comme notaire, son rôle fut peut-être plus actif encore, ainsi que l'attestent 24 gros volumes de minutes notariales.

Nombre d'autres personnages remarquables mériteraient d'être signalés encore, en tant qu'appartenant aux familles Guillestrines : ALBERT, ARGENCE, AUDOUY, BAPTISTE, BÉRARD, BERTHELOT, BRUN, CAFFAREL, CALANDRE, CHASTAN, CONTIER, COURT, DALMAS, DEVILLE, DROUME, GERBIER, LAURANS, MARTIN, RICHARD, ROBERT, ROSTAN, SALVA, et autres mentionnés dans l'Inventaire, en particulier, dans la *Liste des Consuls* et à la *Table générale*. Mais il faut savoir s'arrêter...

P. GUILLAUME.



CORRECTIONS ET ADDITIONS.

In nullo oblivisci vel errare potius esset divinitatis quam humanitatis (Charte de Guillestre du 1er nov. 1548, cf. p. 9').

PAGES		
9, ligne 4.	*Au lieu de* recencements	*lire* recensements
80, art. IX, l. 4.	— La chalp	— La Chalp
88, note 1.	— n° 138	— 188
88-89.	Mettre la n. 2 à la place de la n. 1 de la p. suivante et *vice-versa*.	
119, l. 22.	*Ajouter* Daniel-Alex. Bosq, né à Embrun 21 mars 1878, prêtre 29 juin 1902, vic. 15 août 1902, curé d'Antonaves 1er sept. 1903.	

TABLE ANALYTIQUE

de l'Aperçu historique sur Guillestre et ses environs.





GUILLESTRE, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Embrun (Hautes-Alpes), à cause de sa situation géographique au centre des régions historiques de l'Embrunais, du Briançonnais, du Queyras et de la vallée de Barcelonnette, a eu, dans tous les temps, une importance considérable, importance qui est attestée par une multitude de documents.

Les archives de Guillestre, en particulier, toujours conservées avec un soin jaloux, forment de belles séries, dont quelques-unes remontent au XIII[e] siècle. La plupart d'entre elles sont d'un intérêt considérable et très varié, ainsi qu'il sera facile de s'en rendre compte, d'après le classement officiel suivant :

Série AA	*(Actes constitutifs et politiques de la commune)*............	10	articles
— BB	*(Administration communale)*..	20	—
— CC	*(Impôts et comptabilité)*.......	191	—
— DD	*(Propriétés communales)*......	6	—
— EE	*(Affaires militaires; Marine)*..	6	—
— FF	*(Justice; Procédures; Police)*..	62	—
— GG	*(Cultes; Instruction et Assistance publique)*..............	18	—
— HH	*(Agriculture; Industrie; Commerce)*......................	1	—
— II	*(Documents divers: Inventaires; Objets d'art, etc.)*............	5	—

Grâce aux documents analysés dans l'Inventaire des archives de Guillestre[1]), grâce aussi à une foule de ren-

[1]) Les renvois que l'on trouvera ci-après, généralement entre parenthèses, se rapportent aux pages de l'*Inventaire* (Gap, 1906, in-4° de CXXIV-512 pages et 1 carte).

seignements recueillis patiemment, depuis plus de 25 ans, de divers côtés, tous puisés aux sources les plus authentiques et toujours cités exactement, il a été possible de faire connaitre, à grands traits, le glorieux passé de Guillestre et de ses environs.

Ce sont ces pages, extraites de l'*Introduction* de l'Inventaire, que je suis heureux de présenter aux amateurs de notre histoire alpine, surtout à mes compatriotes, qui, je l'espère, y trouveront, en les parcourant, intérêt et profit.

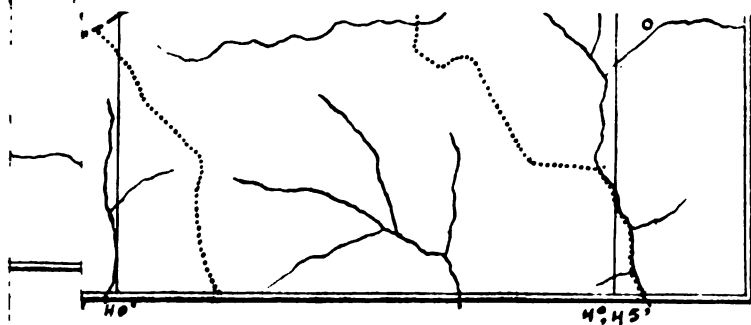
Cet espoir est pour moi la plus douce récompense du labeur assez long qu'a exigé la rédaction de ce volume. D'ailleurs, comme on l'a dit, « honorer la grandeur du passé, c'est préparer les dévouements de l'avenir ».

Guillestre, la première parmi les communes des Hautes-Alpes, a l'honneur de voir paraître imprimé l'Inventaire de ses archives anciennes, et cela, grâce au concours bienveillant de bon nombre de personnes, parmi lesquelles je ne saurais oublier MM. BERTHELOT et le Dr GUILLAUME. Qu'il me soit permis aussi d'exprimer ici ma gratitude à MM. les agents-voyers des Hautes-Alpes, qui ont bien voulu dresser gracieusement la *Carte de Guillestre et ses environs*, jointe à ce travail, et surtout au Conseil général des Hautes-Alpes, qui, par son généreux concours financier, m'a permis de terminer l'impression de l'Inventaire des archives de Guillestre, commencée depuis six ans.

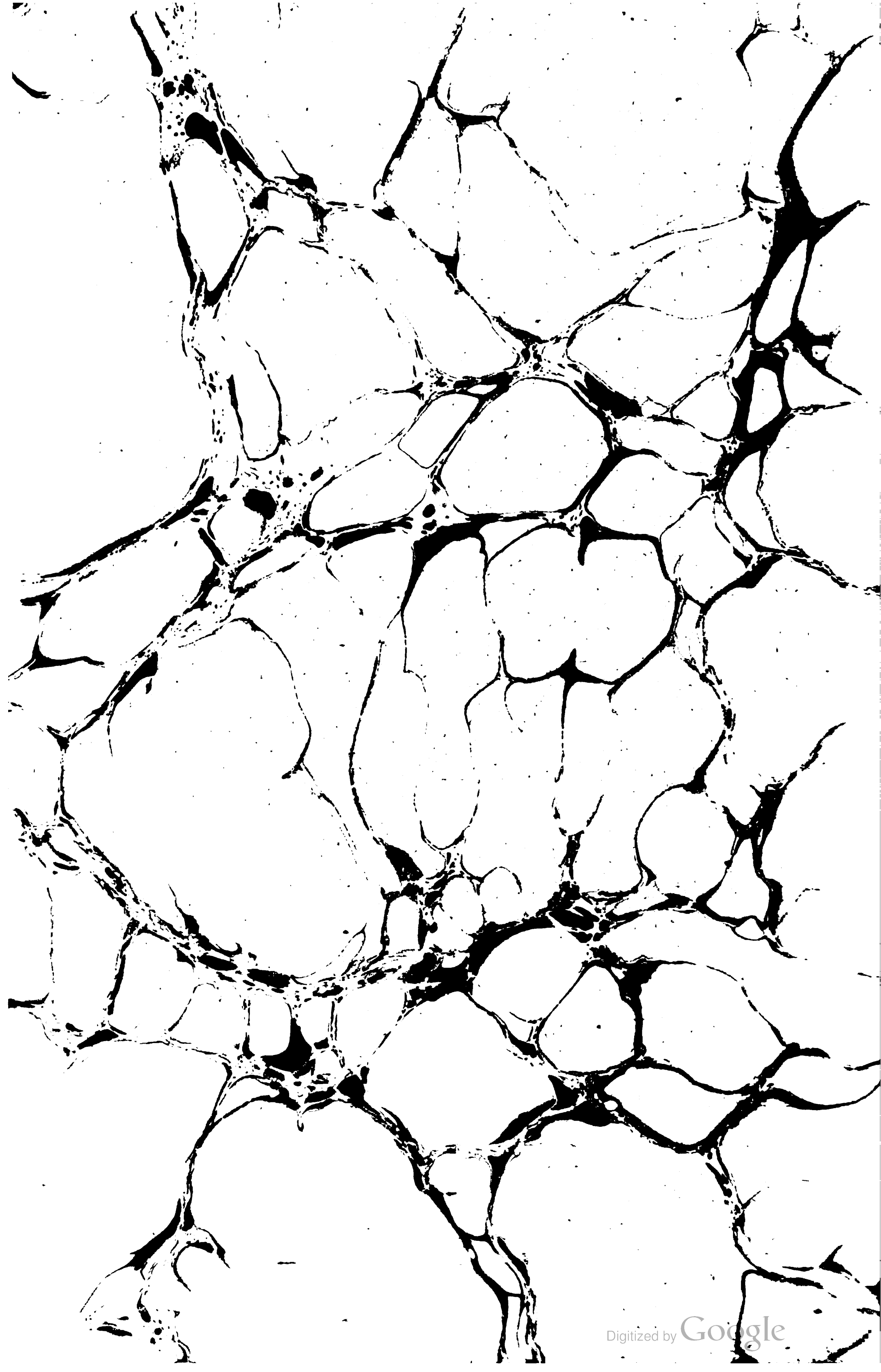
Gap, le 15 août 1906.

P. G.

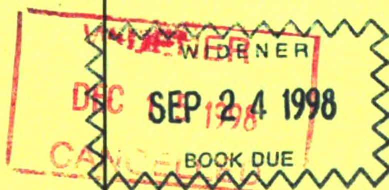




Etats
Dépa[r]tomin[ati]on ;
[pa]ire.




3 2044 020 052 833


WIDENER
SEP 2 4 1998
BOOK DUE

